ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1886

A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, Nº 6

1886

T. XXIII.

231

BIBL.
LONDIN.
UNIV.

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ARRÊTÉ LE 23 JANVIER 1834 ET MODIFIÉ LE 10 MAI 1836.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés-correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

ART. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

ART. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

ART. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

ART. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

ART. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

ART. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

ART. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

ART. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

ART. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

ART. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

ART. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

ART. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

ART. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

ART. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

ART. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au Comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

ART. 20. Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

ART. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

ART. 22. Le Comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

ART. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du Comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le Comité des fonds.

ART. 24. Le Comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

ART. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le Comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même Comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

ART. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au Comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

La SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE a été fondée le 21 décembre 1833.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

AVRIL 1886.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leurs changements d'adresse à l'agent de la Société, M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

MM.

ABRIC-ENCONTRE, [1428], pasteur de l'Église réformée de Paris, rue de Passy, n° 56, à Passy-Paris.

AGUILLON (Gabriel), [1489], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Richepanse, n° 10.

AIX (*Bibliothèque de la ville d'*), [687], représentée par M. Gaut; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

AIX (*Bibliothèque universitaire d'*), [2083]; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ALGER (*Bibliothèque universitaire d'*), [2081]; correspondants, MM. Hachette et C^ie^, libraires, boulevard Saint-Germain, n° 79.

ALLARD (Paul), [1341], avocat, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue du Rempart, n° 4, à Rouen (Seine-Inférieure).

AMPHERNET (vicomte D'), [1844], ✻, à Versailles (Seine-et-Oise).

ANDRÉ (Alfred), [1170], ✻, régent de la Banque de France, rue la Boëtie, n° 49.

ANISSON-DUPERRON, [1845], ancien député, boulevard Haussmann, n° 149.

ANSART (Edmond), [1292], ancien député, rue du Cherche-Midi, n° 44.

ANTIOCHE (comte D'), [2025], rue Vaneau, n° 18.

ARBAUMONT (Jules D'), [1154], secrétaire de la Commission d'archéologie de la Côte-d'Or, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, aux Argentières, près Dijon; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

ARCHIVES NATIONALES (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Alfred Maury, C. ✻, directeur général des Archives, membre de l'Institut; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Argenton (baron Eugène d'), [1995], au château de Saint-Marcouf, par Lison (Calvados).

Armingaud, [1550], professeur au collège Rollin, rue Cassette, n° 7.

Arnal (Albert), [1500], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Cirque, n° 5 *bis*.

Arth (Louis), [519], avocat, à Nancy, rue de Rigny, n° 7; correspondant, M^me^ Fontaine, libraire, passage des Panoramas, n° 35.

Aubert (l'abbé), [1642], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes); correspondant, M. Palmé, libraire, rue des Saints-Pères, n° 76.

Aubert (Félix), [1997], avocat, boulevard Saint-Michel, n° 5; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Aubilly (baron Georges d'), [1427], rue Caumartin, n° 60.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue Barbet-de-Jouy, n° 9.

Aucoc (Léon), [1030], C. ✻, membre de l'Institut, ancien président de section au Conseil d'État, membre du Comité des travaux historiques, rue Sainte-Anne, n° 51.

Audiat (Louis), [1729], professeur de rhétorique au collège de Saintes (Charente-Inférieure).

Audiffret-Pasquier (duc d'), [3], sénateur, membre de l'Académie française, boulevard la Tour-Maubourg, n° 11.

Augerd, [1480], ancien magistrat, à Bourg (Ain); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Aumale (duc d'), [961], G. C. ✻, membre de l'Académie française, général de division, au château de Chantilly (Oise).

Avenel (vicomte G. d'), [1929], rue Galilée, n° 23.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645]; correspondant, M. Antoine Calmet, garde-magasin des livres, au ministère de l'Instruction publique.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), à Paris, [720], représentée par M. Templier, au Palais-de-Justice.

Babinet, [1827], C. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Notre-Dame-de-Lorette, passage Laferrière, n° 4.

Baguenault de Puchesse, [1735], docteur ès lettres, secrétaire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

Baillon (comte de), [857], quai d'Orsay, n° 45.

Balorre (comte de), [1950], au château de la Cour, par Saint-Pourçain (Allier).

Balsan (Auguste), [1806], ancien député, rue de la Baume, n° 8.

Balsan (Charles), [1807], rue de la Baume, n° 8.

Bandini-Giustiniani (prince de), [1235], palazzo Altieri, piazza del Gesù, à Rome.

Bapst (André-Étienne), [1870], capitaine d'artillerie, rue de Lisbonne, n° 10.

Bapst (Germain-Constant), [1869], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue d'Antin, n° 6.

Baradat de Lacaze (C.), [2059], rue Monsigny, n° 9, et au château de Rozès, par Astaffort (Lot-et-Garonne).

Barante (baron Prosper de), [1482], ✻, boulevard Haussmann, n° 182.

Barberey (Maurice de), [751], avenue Bosquet, n° 11.

Barbié du Bocage, [893], ✻, boulevard Malesherbes, n° 10.

Bardoux, [2028], sénateur, ancien ministre, rue de Naples, n° 72.

Barthélemy (Anatole de), [1384], ✻, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue d'Anjou, n° 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [848], ✻, membre honoraire du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Las-Cases, n° 22.

Barthès (Pierre) et C^e^, [526], libraires, à Londres; correspondant, M. Nilson, rue d'Alger, n° 3.

Bartholoni (Fernand), [1013], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue la Rochefoucauld, n° 12.

Batbie, [1092], ✻, membre de l'Institut, sénateur, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue de Bellechasse, n° 29.

Baud (Léopold), [1934], officier au 4^e^ régiment de dragons, à Compiègne (Oise).

Baudouin, [2068], archiviste de la Haute-Garonne, rue Mage, n° 34, à Toulouse (Haute-Garonne).

Baulny (de), [1332], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Bayard (Eugène), [849], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, agent général de la Caisse d'épargne de Paris, rue du Louvre, n° 19.

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407], représentée par M. Léon Hiriart; correspondant, M. Didron, libraire, boulevard d'Enfer prolongé, n° 6.

Beaucourt (G. du Fresne, marquis de), [921], rue de Sèvres, n° 85, et au château de Morainville, par Blangy (Calvados).

Beaune (Henri), [992], ✻, ancien procureur général, à Lyon (Rhône), cours du Midi, n° 21; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Beautemps-Beaupré, [749], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue de Vaugirard, n° 22; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Beauvais (*Bibliothèque de la ville de*), [2052], représentée par M. Marchandin, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Beauverger (baron de), [1941], rue du Cirque, n° 8.

Bégouën (vicomte Henri), [2064], place Saint-François-Xavier, n° 10.

Bellaguet (Mesdemoiselles), [2002], rue Bonaparte, n° 68.

Bellanger (Charles), [861], rue de la Victoire, n° 58.

Benda, [1748], négociant, rue des Archives, n° 17.

Bénier (Ernest-Albert), [1954], ✻, capitaine de frégate, boulevard Saint-Michel, n° 107.

Berger (Élie), [1645], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, auxiliaire de l'Institut, quai d'Orléans, n° 14.

Bernard (l'abbé Eugène), [1897], ✻, ancien vice-doyen de Sainte-Geneviève, rue Gay-Lussac, n° 5.

Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bernon (J.-A. de), [1799], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, n° 3.

Bertrand (Joseph), [2014], C. ✻, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, rue de Seine, n° 6.

Bertrandy-Lacabane, [2070], archiviste du département de Seine-et-Oise, à Versailles, et à Paris, rue d'Uzès, n° 14.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. Castan, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Besançon (*Bibliothèque universitaire de*), [2055].

Bex (Léopold), [1720], rue de Monsieur, n° 13.

Bézuel d'Esneval, [1942], rue Saint-Guillaume, n° 29.

Bianchi (Marius), [1171], rue Jean-Goujon, n° 6.

Bibliothèques des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles, [595 à 598].

Bidoire, [1499], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Boissy-d'Anglas, n° 11 *bis*.

Bienaymé, [1674], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue des Saints-Pères, n° 13.

Biencourt (marquis de), [1966], rue de Poitiers, n° 12.

Bienvenu, [1501], ancien député, rue de la Bienfaisance, n° 10.

Biollay (Paul), [1338], ✻, avocat général à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, n° 74.

Blacas (comte de), [1120], rue de Varenne, n° 52 *bis*.

Blanche (Alfred), [936], C. ✻, ancien conseiller d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Fortuny, n° 8.

Blanche (Émile), [1044], O. ✻, docteur en médecine, rue Fontis, n° 15, à Auteuil-Paris.

Blétry, [1719], ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 105.

Bligny, [1744], notaire, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Ganterie, n° 58.

Blosseville (marquis de), [213], ✻, ancien député, à Amfreville-la-Campagne (Eure).

Boislisle (Arthur de), [1651], ✻, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de l'Université, n° 18.

Bonand (Henri de), [1794], au château de Montaret, près Souvigny (Allier); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bondy (comte de Taillepied de), [462], C. ✠, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, au château de Chassey, par Doulon (Loire-Inférieure).

Boniteau (Albert), [1560], rue de la Banque, n° 17.

Bor de Rigaud (Alméric du), [1961], boulevard Malesherbes, n° 168.

Bordier (Henri), [381], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Rivoli, n° 182.

Boucher de Molandon, [1733], ✠, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, correspondant du ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Orléans (Loiret).

Boucheret, [977], avoué, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bouillé (comte Louis de), [1404], rue de Courcelles, n° 54.

Boulatignier, [904], C. ✠, ancien président de section au Conseil d'État; correspondant, M. Gaspaillart, rue de Clichy, n° 59.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [1656], rue de l'Université, n° 23.

Bourges (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1483]; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bourmont (comte Amédée de), [1920], archiviste-paléographe, rue Saint-Thomas-d'Aquin, n° 1.

Boys (Émile du), [2091], à Rochefort (Charente-Inférieure); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Braun, [1372], ✠, conseiller d'État, rue du Ranelagh, n° 98, à Passy-Paris.

Brissaud, [1322], ✠, ancien professeur d'histoire au lycée Charlemagne, rue Mazarine, n° 9.

Broglie (duc de), [1614], ✠, membre de l'Académie française, rue de Solferino, n° 10.

Broin (Amédée de), [1259], à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Brolemann (Georges), [1187], boulevard Haussmann, n° 166.

Brotonne (P. de), [1796], ancien élève de l'École polytechnique, attaché au ministère des Finances, rue Cambon, n° 24.

Buffet (Aimé), [1115], ✠, inspecteur général des ponts et chaussées, quai Henri IV, n° 38.

Bure (Charles-Philippe-Albert de), [668], à Moulins (Allier).

Burin des Roziers, [1105], ✠, ancien magistrat, au château du Mesnil, par Latour-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).

Bussierre (baron Edmond de), [607], G. O. ✠, ancien ambassadeur, rue de Lille, n° 84.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1015], représentée par M. le Maire de Caen ; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Caen (*Bibliothèque universitaire de*), [2078], représentée par M. Bouvy, bibliothécaire ; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Caïeu (de), [1953], à Abbeville (Somme).

Caillebotte (l'abbé), [1162], curé de Notre-Dame-de-Lorette, à Paris.

Callery (Alphonse), [1981], boulevard Saint-Germain, n° 16.

Cambefort, [2060], boulevard Haussmann, n° 83.

Camus (Fernand), [1756], boulevard Saint-Michel, n° 123.

Carraby (E.), [2020], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Téhéran, n° 4.

Carré (Gustave), [1822], professeur agrégé d'histoire au lycée Lakanal, à Sceaux (Seine) ; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Carsalade du Pont (l'abbé de), [2065], curé de l'église Saint-Pierre, à Auch (Gers) ; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Cartwright (William), [951], à Londres.

Casenave, [666], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Bellechasse, n° 11.

Cassation (*Bibliothèque de la* Cour de), [1721], représentée par M. Gabriel Richou, conservateur, quai de l'Horloge.

Cazenove (Raoul de), [1438], à Lyon (Rhône), rue Sala, n° 8.

Chabaud La Tour (Arthur de), [1559], rue la Boëtie, n° 41, et au château de Chauvenay, par Sancerre (Cher).

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [356], rue Jean-Goujon, n° 29.

Chabrillan (Hippolyte-Camille-Fortuné Guigues, comte de Moreton de), [1311], rue Christophe-Colomb, n° 8.

Chambre des députés (*Bibliothèque de la*), [1660], représentée par M. Laurent, ✻, bibliothécaire ; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Chambrun de Rosemont (de), [1886], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Nice, place du Vœu, n° 2, et à la Girardière, près Belleville-sur-Saône (Rhône).

Champion (Honoré), [1741], libraire, quai Malaquais, n° 15.

Chantérac (marquis de), [908], rue de Bellechasse, n° 17.

Chantérac (comte Victor de), [1732], rue Chomel, n° 12.

Charavay (Étienne), [1705], archiviste-paléographe, rue Fürstenberg, n° 4.

Charavay (Eugène), [2033], expert en autographes, quai du Louvre, n° 8.

Chardin (Paul), [1542], rue des Pyramides, n° 2.

Charentenay (René de), [1258], à Dijon (Côte-d'Or) ; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Charlemagne (Edmond), [2040], à Châteauroux (Indre).

Charpin-Feugerolles (comte de), [919], ✱, ancien député, au château de Feugerolles, par le Chambon (Loire); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Chartres (*Bibliothèque de la ville de*), [1516].

Chaslus (Paul), [2067], à Ambert (Puy-de-Dôme); correspondant, M. R. de Nervo, rue de Marignan, n° 25.

Chateaudun (*Bibliothèque de la ville de*), [1855]; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Chatel, [2035], archiviste honoraire du département du Calvados, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Caen (Calvados).

Chazelles (Étienne de), [1863], ancien préfet, rue de Varenne, n° 58, et au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme).

Chéruel (A.), [786], O. ✱, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, rue de l'Odéon, n° 16.

Chevallier (Léon), [1226], ✱, conseiller-maître à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.

Chevallier, [1513], agrégé d'histoire, maire d'Antony, à Antony (Seine).

Chevreul (Henri), [819], ancien magistrat, président de l'Académie de Dijon, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Chévrier (Adolphe), [2088], ✱, avocat général à la Cour de cassation, rue de Téhéran, n° 13.

Chévrier (Maurice), [1922], ancien magistrat, rue Jacob, n° 35.

Choppin (Albert), [1156], O. ✱, ancien directeur au ministère de l'Intérieur, quai Voltaire, n° 3.

Chossat de Montburon (A.), [2053], au château de la Garde, par Bourg (Ain).

Christophle (Albert), [1104], ancien ministre, gouverneur du Crédit foncier, place Vendôme, n° 19.

Clamecy (baron de), [1363], ✱, ancien sous-préfet, rue Hurel, n° 13 *bis*, à Neuilly (Seine); correspondant, M. Jolibois, rue Castellane, n° 8.

Clausonnette de Séguin de Cabassoles (M^me^ la marquise de), [1834], à Nîmes (Gard); correspondant, M. le marquis de Rochambeau, rue de Naples, n° 51.

Claveau, [1200], O. ✱, inspecteur général honoraire des établissements de bienfaisance, rue Bonaparte, n° 5.

Clermont (de), [1266], au château des Préçois, près Fontainebleau (Seine-et-Marne); à Paris, rue Barbette, n° 11.

Clermont-Ferrand (*Bibliothèque universitaire de*), [1937], représentée par M. A. Maire, avenue Charras, n° 20; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Cochin (Henry), [2054], rue de Vienne, n° 3.

Collard (Auguste), [1814], O. ✻, chef d'escadron d'artillerie en retraite, au château de Pesselières, par Sancerre (Cher); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Colleville (vicomte de), [2051], sous-préfet, à Quimperlé (Finistère).

Colmet d'Aage, [1769], O. ✻, doyen honoraire de la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 126.

Colmet d'Aage (Henri), [1158], ✻, conseiller-maître à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 44.

Combette du Luc (Louis), [1303], à Rabasteins-sur-Tarn (Tarn).

Comboul, [1943], ingénieur civil, rue de Rennes, n° 74.

Condé (baron de), [1693], O. ✻, rue Royale, n° 6, et au château de Montataire (Oise).

Conseil d'État (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Gustave Vattier, ✻, au Palais-Royal.

Cormenin (Roger de la Haye de), [1716], rue de l'Arcade, n° 25.

Cosnac (comte Jules de), [717], ✻, rue Vaneau, n° 37, et au château du Pin, par Salons-la-Tour (Corrèze).

Cottin, [1291], ✻, ancien conseiller d'État, rue de la Baume, n° 15.

Cottin (Paul), [2015], sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, rue de la Baume, n° 12.

Cottu (Henri), [1801], rue de Condé, n° 16.

Cougny (Edmond), [1877], ✻, inspecteur d'Académie à Paris, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Saint-Placide, n° 48.

Courcel (Valentin Chodron de), [1068], boulevard Saint-Germain, n° 132.

Courcival (marquis de), [2102], ✻, rue Marcadet, n° 112.

Cournault (Charles), [2026], ✻, correspondant du ministère de l'Instruction publique, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Malzéville (Meurthe-et-Moselle); correspondant, M. A. de Barthélemy, rue d'Anjou, n° 9.

Courson (baron Amédée de), [1841], ancien sous-préfet, au château des Planches-sur-Amblie, par Creully (Calvados).

Courtillier, [1628], conseiller général, au château du Perray, par Précigné (Sarthe).

Cresson, [1299], ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien préfet de police, rue Cambon, n° 41.

Croissandeau (Jules), [1909], négociant, rue de la Tour-Neuve, n° 20, à Orléans (Loiret); correspondant, M. Croussois, libraire, rue Dupuytren, n° 4.

Croze (Charles de), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Daguin (Christian), [1849], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de l'Université, n° 29.

Daguin (Fernand), [1726], docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de l'Université, n° 29.

Daiguson (Maurice), [1375], archiviste-paléographe, ancien magistrat, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Châteauroux (Indre).

Dallemagne (baron), [2032], rue des Capucins, à Belley (Ain).

Dampierre (vicomte de), [1762], rue Chomel, n° 12.

Danglard (l'abbé), [1644], docteur ès lettres, rue du Regard, n° 12.

Daras, [1314], O. ✻, ancien officier de marine, à Angoulême (Charente).

Dard (baron), [653], O. ✻, ancien chef de division adjoint au ministère de l'Instruction publique, à Aire (Pas-de-Calais); correspondant, M. René Dard, rue Auber, n° 5.

Dareste (Rodolphe), [1098], ✻, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, quai Malaquais, n° 9.

Dauvergne (H.), [2050], architecte du département de l'Indre, à Châteauroux (Indre).

Davanne, [1901], sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, rue des Petits-Champs, n° 82.

David (Edmond), [985], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Montalivet, n° 11.

Decq (Émile), [1711], libraire, rue de l'Université, n° 46, à Liège (Belgique).

Decrue (Francis), [1871], docteur ès lettres, boulevard Helvétique, n° 4, à Genève (Suisse); correspondants, MM. Plon, Nourrit et C^ie^, libraires, rue Garancière, n° 10.

Degout (l'abbé), [1991], curé-doyen de Mormant (Seine-et-Marne).

Delaborde (comte J.), [1096], ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, rue Roquépine, n° 15.

Delaborde (Henri-François), [1912], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, rue de l'Arcade, n° 14.

Delagarde (Émile), [1974], rue de Courcelles, n° 10, et au château d'Écuiry-Septmonts (Aisne).

Delage (l'abbé), [1802], professeur d'histoire au petit séminaire de Bordeaux (Gironde); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Delalain (MM.) frères, [1859], imprimeurs-libraires, rue des Écoles, n° 56.

Delaroque aîné, [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.

Delaville Le Roulx (Joseph), [1837], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, ancien membre de l'École française de Rome, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Monceau, n° 52, et au château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire).

Delisle (Léopold), [816], C. ✻, membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, président de section du Comité des

travaux historiques, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue des Petits-Champs, n° 8.

Delpech (Henri), [2009], rue du Manège, n° 1, à Montpellier (Hérault); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Delpit (Jules), [1399], à Bordeaux (Gironde); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Demay (Ernest), [1103], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Berlin, n° 38.

Demombynes (Gabriel), [1724], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Seine, n° 54.

Denière, [1035], C. ✻, ancien président de la Chambre de commerce de Paris, régent de la Banque de France, boulevard Malesherbes, n° 29.

Denjoy (Henri), [845], ancien membre du Conseil général du Gers, à Tuco, près Auch; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Desjardins (Albert), [2056], professeur à la Faculté de droit de Paris, ancien sous-secrétaire d'État, rue de Condé, n° 30.

Des Méloizes (Eugène), [638], O. ✻, ancien conservateur des eaux et forêts, à Bourges (Cher); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Desnoyers (Charles), [1633], conservateur des hypothèques, à Évreux (Eure).

Desnoyers (Jules), [23], ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, n° 36.

Desprez fils (Henri), [1277], directeur de la compagnie d'assurances *le Comptoir maritime*, place de la Bourse, n° 6.

Des Roys (marquis), [1186], ancien député, boulevard La Tour-Maubourg, n° 11.

Dieppe (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Morin; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Digard (Georges), [2097], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, boulevard Malesherbes, n° 27.

Dijon (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Guignard; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Dijon (*Bibliothèque universitaire de*), [2080], représentée par M. Archinet, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Doazan (Anatole), [1647], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazelle (Indre); correspondant, M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.

Doria (comte Armand), [818]; correspondant, M. Bourselet, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

Dosne (Mlle), [1944], place Saint-Georges.

Douai (*Bibliothèque universitaire de*), [2079] ; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Drême, [1695], O. ✻, premier président de la Cour d'appel d'Agen; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Dubois de l'Estang (Étienne), [1960], inspecteur des finances, rue de Courcelles, n° 43.

Duchatel (comte Tanneguy), [1540], O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Varenne, n° 69.

Dufeuille (Eugène), [1722], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, rue d'Anjou, n° 42.

Du Lac (Jules Perrin), [1561], juge suppléant au tribunal de Compiègne (Oise).

Dumaine (Charles), [1777], rue d'Antin, n° 3.

Du Mesnil (Armand), [1401], O. ✻, conseiller d'État, rue Gay-Lussac, n° 36.

Dumez, [1856], O. ✻, président de chambre à la Cour des comptes, rue Barbet-de-Jouy, n° 28.

Dunoyer de Noirmont (baron), [1858], ✻, rue Royale, n° 6.

Du Parc (comte Charles), [1257], à Dijon (Côte-d'Or), rue Vannerie, n° 35 ; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Du Pont (comte), [1977], rue du Regard, n° 5.

Dupont-Chatelain (M^me^), [817], rue Jean-Goujon, n° 2.

Durrieu (Paul), [1873], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, attaché à la conservation des peintures au Musée du Louvre, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 66.

Duruy (Victor), [1081], G. O. ✻, membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de l'Académie des sciences morales et politiques, ancien ministre, rue Médicis, n° 5.

Duval (Jacques-François), [1282], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rue d'Herbouville, n° 3.

Duverdy (Charles), [748], avocat à la Cour d'appel de Paris, place Boïeldieu, n° 1.

Duvergier de Hauranne (Emmanuel), [1963], ✻, membre du Conseil général du Cher, rue Leroux, n° 10, et au château d'Herry (Cher).

École des chartes (l'), [1703], représentée par M. le Directeur de l'École, rue des Francs-Bourgeois, n° 58; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École normale supérieure (l'), [1617], représentée par M. le Directeur de l'École, rue d'Ulm, n° 45 ; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Brion, bibliothécaire; correspondants, MM. Marpon et Flammarion, libraires, rue Racine, n° 26.

Estaintot (comte Robert d'), [975], associé correspondant de la Société

nationale des Antiquaires de France, à Rouen, rue des Arsins, n° 9 : correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Esterhazy (comte Marie-Charles-Ferdinand), [1817], rue des Écuries-d'Artois, n° 9.

Eure (*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'*), [1770], à Évreux, représentée par M. Colombet, secrétaire perpétuel.

Fabre (Adolphe), [939], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Lyon, quai Saint-Antoine, n° 32, à Lyon ; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Faucon (Maurice), [2093], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, à Escolore, par Billom (Puy-de-Dôme), et à Cannes (Alpes-Maritimes), pavillon de la Ferrage.

Favre (Camille), [1984], archiviste-paléographe, à Genève (Suisse), rue Eynard ; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Favre (Édouard), [1914], docteur ès lettres, à Genève (Suisse), rue Neuve-du-Manège, n° 3 ; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Favre (Léopold), [1930], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Niort (Deux-Sèvres) ; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Fayolle (comte Gérard de), [1980], au château de Fayolle, par Tocane-Saint-Apre (Dordogne) ; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Félix, [1760], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rampe Bouvreuil, n° 82.

Feret (l'abbé), [1874], curé de Saint-Maurice-Charenton (Seine).

Feuillet de Conches, [466], C. ✻, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères, rue des Mathurins, n° 73.

Fierville (Charles), [1982], censeur du lycée de Versailles (Seine-et-Oise).

Firino (Roger), [1785], rue de Courcelles, n° 71.

Flach (Jacques), [1919], membre du Comité des travaux historiques, professeur au Collège de France, à l'École d'architecture et à l'École des sciences politiques, rue de Berlin, n° 37.

Flavigny (M^me^ la vicomtesse de), [1449], rue d'Anjou, n° 42.

Florian (M^me^ la comtesse Xavier de), [2075], rue Royale, n° 8.

Fontenilles (marquis de), [1436], rue Saint-Dominique, n° 21.

Fouché (Lucien), [224], à Évreux (Eure) ; correspondant, M. Gaulon, libraire, rue Serpente, n° 37.

Fouché-Lepelletier, [1228], ✻, ancien député, à Honfleur (Calvados), Côte-de-Grâce.

Fournier (Alban), [1750], docteur en médecine, à Rambervillers (Vosges) ; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Fournier de Flaix, [858], villa Brancas, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Fraissinet (Alfred), [1996], gérant de la compagnie Marseillaise de Navigation, à Marseille (Bouches-du-Rhône); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Franck (Georges), [1772], agrégé d'histoire, rue de Tournon, n° 12.

Frappier (Paul), [1682], à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Frémy, [722], G. O. ✻, ancien gouverneur du Crédit foncier, rue de Lisbonne, n° 28.

Frémy (René), [2005], boulevard Saint-Germain, n° 174.

Fresne (comte Marcellin de), [388], rue de Bellechasse, n° 15.

Fréteau de Pény (baron), [2063], au château de Vaux-le-Pénil, par Melun (Seine-et-Marne).

Fréville de Lorme (Marcel de), [1959], auditeur à la Cour des comptes, rue Cassette, n° 12.

Friès (Charles-Albert), [1648], avenue Marceau, n° 1.

Froissard de Broissia (comte Maxence de), [2011], au château de Rochefort-sur-le-Bevron, par Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).

Fustel de Coulanges, [1776], O. ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, rue de Tournon, n° 29.

Gadoin, [1422], ✻, président du tribunal civil de Cosne (Nièvre); correspondant, M. H. Laurens, rue de Tournon, n° 6.

Gaffarel (Paul), [1475], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Galard (marquis de), [1824], au château de Blesle (Haute-Loire); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Galliffet (marquis de), [2074], G. O. ✻, général de division, rue Washington, n° 58.

Galopin (Auguste), [1095], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, aux Ravaux, près Buxy (Saône-et-Loire); correspondant, M. Maurice Godefroy, avocat au Conseil d'État, rue de Sèze, n° 1.

Gardissal (Félix), [1810], avocat, rue Taitbout, n° 80.

Gartempe (baron de), [1738], quai d'Orsay, n° 45.

Gaultry (Paul), [1605], notaire, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Gautier (Léon), [1798], ✻, professeur à l'École des chartes, sous-chef de section aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, rue Vavin, n° 8.

Gélineau, [2103], docteur en médecine, rue d'Aumale, n° 15.

Genesteix (François-Emmanuel), [2058], rue Montgautier, n° 8, à Poitiers (Vienne).

Genève (*Bibliothèque publique de la ville de*), [1821], représentée par

M. Gas, conservateur : correspondant, M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, n° 15.

Gerbidon (Émile-Victor), [810], O. ✻, chef de bureau au ministère de la Marine, rue Royale, n° 2.

Germain (Henri), [2095], membre de l'Institut, rue Murillo, n° 8.

Germon (Louis de), [2007], au château de Labatut, par Maubourguet (Hautes-Pyrénées) ; correspondant, M. le vicomte Bégouën, place Saint-François-Xavier, n° 10.

Giraud (Paul), [2034], conseiller à la Cour d'appel de Lyon, à Lyon, quai d'Occident, n° 1.

Giraudeau (Ambroise), [1965], boulevard Malesherbes, n° 75.

Glandaz (Albert), [1324], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Haussmann, n° 77.

Godinat (Eugène), [1947], docteur en médecine, à Châteauroux (Indre) ; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Gomel (Charles), [1025], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 1.

Gonse (Raphaël), [1310], O. ✻, directeur au ministère de la Justice, place Vendôme.

Gontaut-Biron (comte Théodore de), [2061], rue de Varenne, n° 45.

Gouget (Eugène), [1518], artiste dramatique, secrétaire de l'Association de secours des Artistes dramatiques, rue de Lancry, n° 17.

Goupil de Préfeln (Anatole), [923], ✻, chef de bureau honoraire au ministère des Finances, rue Saint-Lazare, n° 94.

Gourjault (comte Olivier de), [1969], à Mézières (Ardennes) ; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Grandeau, [1671], ✻, doyen de la Faculté des sciences de Nancy, à Nancy (Meurthe-et-Moselle) : correspondant, M. Louis Grandeau, boulevard Saint-Germain, n° 155.

Grandidier (Ernest), [1094], ✻, boulevard Haussmann, n° 135.

Grenoble (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Maignien, bibliothécaire ; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Grenoble (*Bibliothèque universitaire de*), [1976], représentée par M. Callamand, conservateur : correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Grimbert, [1945], avocat, place d'Armes, à Douai (Nord) : correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Grouchy (vicomte de), [1825], ✻, ministre plénipotentiaire, avenue Montaigne, n° 43 : correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Guérard (M^me^ veuve François), [1967], à Amiens (Somme), rue Saint-Denis, n° 26 ; correspondant, M^me^ la vicomtesse de Saint-Martin, avenue Villars, n° 5.

Guilhiermoz (Paul), [1994], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, quai Voltaire, n° 5.

Guillard (Eusice), [1838], à Lazenay, près Lury-sur-Arnon (Cher); correspondant, M. Baillieu, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 43.

Guillaume (Eugène), [1087], O. ✻, ancien sous-directeur au ministère de l'Intérieur, quai Bourbon, n° 19.

Guizot (Guillaume), [1746], ✻, professeur au Collège de France, rue de Monceau, n° 42.

Halphen (Eugène), [900], avenue Nationale, n° 111, à Passy-Paris.

Hambourg (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. Isler; correspondant, M. Vieweg, libraire, rue Richelieu, n° 67.

Hanquez (Rodolphe), [990], ancien procureur de la République, à Noyon (Oise); correspondant, M. Tourillon, boulevard Malesherbes, n° 19.

Hauréau, [1868], C. ✻, membre de l'Institut, rue du Buis, n° 1, à Auteuil-Paris.

Haute-Garonne (*Archives du département de la*), [2069], représentées par M. Baudouin.

Hautpoul (comte d'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

Havet (Julien), [1990], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de Sèze, n° 6.

Havre (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Bailliard; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 49.

Hébert, [1281], C. ✻, ancien garde des sceaux, rue d'Anjou, n° 46.

Hellot (Alexandre), [1362], O. ✻, ancien officier d'artillerie, boulevard Malesherbes, n° 62.

Hennegart (Jules), [1895], ✻, rue de Varenne, n° 17.

Hennet de Bernoville, [1369], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de l'Abbé-Grégoire, n° 25.

Hérault (Alfred), [1479], à Châtellerault (Vienne).

Héricourt (comte Ch. d'), [1888], ✻, consul de France à Stuttgart (Wurtemberg), au château de Carrieul, par Souchez (Pas-de-Calais); correspondant, M. Bécourt, rue de Babylone, n° 48.

Himly, [1007], O. ✻, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris, avenue de l'Observatoire, n° 23.

Hommet (Théophile-Paul du), [1847], ancien notaire, au château de la Chenaie, par Herblay (Seine-et-Oise).

Hordain (Émile d'), [1599], ancien notaire, rue Laffitte, n° 11.

Ingold (le R. P.), [1928], bibliothécaire de l'Oratoire, rue du Marché, n° 9, à Sceaux (Seine).

Isaac (Louis), [1903], manufacturier, rue du Puits-Gaillot, n° 1, à Lyon (Rhône); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Izarn, [1457], à Évreux (Eure).

Jameson, [1167], rue de Provence, n° 38.

Jarry (Louis), [1892], avocat, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, place de l'Étape, n° 8, à Orléans (Loiret).

Joinville (baron de), [1689], ✻, inspecteur général des établissements pénitentiaires, rue de Clichy, n° 4.

Joubert (André), [1678], boulevard de Saumur, n° 49, à Angers (Maine-et-Loire), et aux Lutz-de-Daon, près Château-Gontier (Mayenne).

Jouin, [1846], notaire, à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Jourdain (Charles), [834], C. ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, ancien inspecteur général de l'enseignement supérieur, rue Cambon, n° 21.

Jourdan, [1860], chef de bureau à la préfecture de la Seine, rue Soufflot, n° 18.

Kerdrel (Audren de), [340], sénateur, rue de l'Université, n° 9, et au château de Saint-Uhel, près Lorient (Morbihan).

Kermaingant (P. Laffleur de), [1753], ✻, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue des Champs-Élysées, n° 102.

Kersaint (vicomte de), [892], avenue du Cours-la-Reine, n° 48.

Kervyn de Lettenhove (baron), [799], ✻, correspondant de l'Institut, membre de la Chambre des députés de Belgique, ancien ministre, à Saint-Michel, par Bruges (Belgique).

Labitte (M^me^ Adolphe), [1329], libraire de la Bibliothèque nationale, rue de Lille, n° 4.

Laborde (marquis Joseph de), [1360], archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, rue d'Anjou, n° 8.

La Borderie (Arthur de), [1198], ancien député, correspondant de l'Institut, à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Léopold Delisle, rue des Petits-Champs, n° 8.

La Caille, [2018], ✻, ancien magistrat, boulevard Malesherbes, n° 50.

Lacaze (Louis), [1494], député, rue de Grenelle, n° 107.

La Chaise (Eugène-A.), [2073], rue Lincoln, n° 9.

Lachenal, [1739], receveur particulier des finances à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lacombe (H. de), [1508], rue Croix-de-Malte, n° 1, à Orléans (Loiret).

Lafargue (Ch.), [1409], chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne, à Agen; correspondant, M. P. Dupont, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 41.

La Faulotte (Louis Étignard de), [1680], ancien auditeur au Conseil d'État, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 107.

La Ferrière-Percy (comte H. de), [1080], ✻, rue Matignon, n° 19, et au château de Ronfeugerai, près Athis (Orne).

La Ferronays (M^me^ la comtesse de), [1358], membre de la Société des Bibliophiles français, avenue du Cours-la-Reine, n° 34.

Lagotellerie (baron de), [1987], à Versailles (Seine-et-Oise), rue des Réservoirs, n° 6; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Laguerre (Léon), [790], avocat, docteur en droit, rue de Copenhague, n° 10.

Lahure (Charles), [279], ✻, boulevard Saint-Germain, n° 168.

Lair (Jules), [1283], ✻, archiviste-paléographe, directeur de la compagnie des Entrepôts et Magasins généraux, place de l'Ourcq, boulevard de la Villette, n° 204.

Laisné (Henri), [1521], procureur de la République, à Cambrai (Nord).

Lalanne (Ludovic), [822], membre du Comité des travaux historiques, sous-bibliothécaire de l'Institut, rue de Condé, n° 14.

Lallemand (L.), [1986], rue des Beaux-Arts, n° 5.

Laloy, [1932], docteur en médecine, rue des Pyrénées, n° 383, à Belleville-Paris.

La Morandière (Gabriel de), [2017], rue Bayart, n° 4; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lanier, [1935], professeur d'histoire au lycée de Versailles (Seine-et-Oise); à Paris, rue Saint-Placide, n° 48.

Lanjuinais (comte de), [1653], député, rue Cambon, n° 31.

La Panouse (vicomte Artus de), [1526], rue Saint-Dominique, n° 33.

Larnac (Julien), [1529], ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Cirque, n° 8.

La Rochefoucauld (comte Aimery de), [1949], rue de l'Université, n° 93.

Lassus (baron Marc de), [1195], boulevard Malesherbes, n° 57.

La Trémoïlle (duc de), [1196], avenue Gabriel, n° 4.

Lau (marquis du), [2077], rue des Petits-Champs, n° 99.

Laubespin (comte Léonel de), [1866], rue de l'Université, n° 76.

Laurencel (comte Léon de), [1891], attaché au ministère des Affaires étrangères, rue Saint-Honoré, n° 14, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Laurent-Pichat (L.), [1356], sénateur, rue de l'Université, n° 39.

Laval (*Bibliothèque de la ville de*), [1852], représentée par M. D. Œhlert, conservateur.

Lavisse (Ernest), [1582], ✻, maître de conférences à l'École normale supérieure et professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, rue Médicis, n° 5.

Lebigre-Beaurepaire, [714], notaire, à Lille (Nord), rue Nationale; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Leblanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire).

Le Bouteillier (Georges), [1613], notaire, à Caen (Calvados), place Saint-Sauveur, n° 19.

Lechevalier (Émile), [1999], libraire, à la Librairie historique des provinces, quai des Grands-Augustins, n° 39.

Leclerc (Gustave), [1867], adjoint au maire d'Issy, Grande-Rue, n° 66, à Issy (Seine).

Leglerc, [1890], ✻, notaire, rue de Paris, n° 49, à Charenton-le-Pont (Seine).

Lecointre (Pierre), [1498], au château de Grillemont (Indre-et-Loire); correspondant, M. A. de Barthélemy, rue d'Anjou, n° 9.

Lecoy de la Marche (Albert), [1951], archiviste aux Archives nationales, professeur honoraire à l'Institut catholique, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 222.

Ledain (Bélisaire), [1537], rue Neuve-de-la-Baume, n° 1, à Poitiers (Vienne).

Ledru (l'abbé Ambroise), [1918], rue Saint-Florentin, n° 4.

Lefebvre (Charles), [2004], professeur à la Faculté de droit de Paris, boulevard Saint-Michel, n° 89.

Lefebvre de Viefville (Louis), [1555], rue de Rivoli, n° 240.

Lefèvre-Pontalis (Amédée), [1795], ancien député, rue Montalivet, n° 3, et au château d'Aulnaie, par Châteaudun (Eure-et-Loir).

Lefèvre-Pontalis (Germain), [2019], archiviste-paléographe, attaché au ministère des Affaires étrangères, rue des Mathurins, n° 3.

Leffemberg (baron de), G. O. ✻, [1978], ancien procureur général à la Cour d'appel de Paris, rue de Bourgogne, n° 43.

Lefort, [1263], ✻, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Condé, n° 5.

Legrelle, [1975], docteur ès lettres, boulevard de la Reine, n° 83, à Versailles (Seine-et-Oise).

Lelong (Eugène), [2085], archiviste aux Archives nationales, rue Monge, n° 59.

Leloup de Sancy, [1373], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 105.

Lemaire (Arthur), [2066], rue de Rome, n° 35.

Lemaire (P.-Aug.), [75], ✻, ancien professeur de rhétorique aux lycées Louis-le-Grand et Bonaparte; correspondant, M. H. Georges, rue du Vieux-Colombier, n° 18.

Lemercier (comte Anatole), [756], ancien député, rue de l'Université, n° 18.

Lemire (Paul-Noël), [1679], à Pont-de-Poitte (Jura); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lemonnier (Henri), [1388], archiviste-paléographe, docteur en droit, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis et à l'École des Beaux-Arts, boulevard Saint-Germain, n° 15.

Lepesant, [1606], ancien membre du Conseil général de la Manche, rue Geoffroy-de-Montbray, n° 89, à Coutances (Manche); correspondant, M. Desmoutis, rue Montmartre, n° 56.

Leseigneur (Édouard), [1850], à Conty (Somme); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lesieur (Paul), [1567], ✻, docteur en droit, avocat, boulevard de Magenta, n° 116.

Le Sourd, [1836], ✻, docteur en médecine, rue Soufflot, n° 15.

Lespinasse (René de), [1447], archiviste-paléographe, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue du Bac, n° 3, et au château de Luanges, par Guérigny (Nièvre).

Le Tellier-Delafosse (M^lle^), [2089], place Pereire, n° 5.

Levasseur (Émile), [1364], O. ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France et au Conservatoire des Arts et métiers, président de section du Comité des travaux historiques, rue Monsieur-le-Prince, n° 26.

Lévy (Raphaël-Georges), [1808], sous-directeur à la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue de Rivoli, n° 176.

L'Héraule (Tristan de), [1557], ✻, ancien officier de cavalerie, place de la Carrière, n° 27, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

L'Hopital, [1028], O. ✻, ancien conseiller d'État, directeur de la Compagnie d'assurances *la Nationale*, rue du Quatre-Septembre, n° 18.

Lieffroy (Aimé), [1862], rue Neuve, à Besançon (Doubs).

Lieutaud, [1684], bibliothécaire de la ville de Marseille.

Lille (*Bibliothèque de l'Institut catholique de*), [1854], représentée par Mgr Hautecœur, recteur, à Lille, rue Royale, n° 70; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Limoges (*Bibliothèque communale de la ville de*), [1908], représentée par M. Leymarie, bibliothécaire; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Longnon (Auguste), [1347], membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, archiviste aux Archives nationales, maître de conférences à l'École des hautes études, boulevard des Invalides, n° 34.

Longuerue (Roger de), [1558], rue de Grenelle, n° 75.

Loray (marquis de), [1658], rue Christophe-Colomb, n° 4, et au château de Cléron, près Ornans (Doubs).

Lormier (Charles), [1340], avocat, rue Racine, n° 15, à Rouen.

Louvain (*Université catholique de*), [812], représentée par M. Reusens, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Louvel (Georges), [1820], sous-préfet, à Saintes (Charente-Inférieure); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Louvrier de Lajolais (A.), [859], ✻, quai Bourbon, n° 19.

Lubomirski (prince), [2027], rue Portalis, n° 14.

Lucas (Charles), [1556], architecte attaché aux travaux de la ville de Paris, boulevard de Denain, n° 8.

Lucas (Paul-Louis), [1970], agrégé à la Faculté de droit, à Dijon (Côte-d'Or), boulevard Carnot, n° 5.

Luçay (comte de), [1308], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, membre du Comité des travaux historiques, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Varenne, n° 90.

Luce (Siméon), [1511], ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, professeur à l'École des chartes, sous-chef de section aux Archives nationales, boulevard Saint-Michel, n° 95.

Luxembourg (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Choëcki, O. ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Lyon (*Bibliothèque universitaire de*), [1998]; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lyon (*Bibliothèque de l'Institut catholique de*), [1851], représentée par M. Eugène Léotard, doyen, rue du Plat, n° 25; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Mackau (baron de), [1764], député, avenue d'Antin, n° 22.

Maigre (Louis), [1616], au château de Salency, près Noyon (Oise).

Maillé (M^me^ la duchesse de), [914], rue de Lille, n° 119.

Mallet (baron), [2039], ✻, régent de la Banque de France, rue d'Anjou, n° 35.

Mallet (Édouard), [1234], boulevard Malesherbes, n° 24.

Malleville (Léon de), [492], ✻, à Saint-Maurin, par Grenade (Landes), correspondant, M. Caritan, rue Barbet-de-Jouy, n° 42.

Manceaux (Gaston), [1774], rue de Hambourg, n° 12.

Mannier, [1530], ancien notaire, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de l'Université, n° 8.

Mans (*Bibliothèque de la ville du*), [1696], représentée par M. F. Guerin, conservateur.

Mantes (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. Petit, bibliothécaire.

Marcel (Eugène), [1209], au château des Ardennes-Saint-Louis, par Montivilliers (Seine-Inférieure); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Marcilly (Charles), [1472], rue d'Assas, n° 78.

Mareuse (Edgar), [1902], boulevard Haussmann, n° 81.

Margry (Pierre), [1694], ✻, ancien chef adjoint aux archives de la Marine, rue de l'Écluse, n° 9.

Marguerie (René), [1664], maître des requêtes au Conseil d'État, cité Martignac, n° 6.

Marin-Darbel (Victor), [1878], ✻, officier de marine, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), rue du Chemin-de-Fer, n° 28.

Marine (*Bibliothèque centrale du ministère de la*), [1102], représentée par M. le Bibliothécaire, rue Royale, n° 2; correspondant, M. Challamel aîné, libraire, rue Jacob, n° 5.

Marmier (G.), [1312], rue de Noailles, n° 2, à Versailles (Seine-et-Oise).

Marsy (comte de), [1378], conservateur du musée de Compiègne (Oise), associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Paris, rue Pigalle, n° 22.

Martin (William), [1627], avenue Hoche, n° 13.

Martroy (vicomte du), [1023], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Solferino, n° 6.

Marty-Laveaux (Charles), [780], ✻, membre du Comité des travaux historiques, rue du Ranelagh, n° 49, à Passy-Paris.

Mas Latrie (comte Louis de), [289], O. ✻, membre de l'Institut, chef de section honoraire aux Archives nationales, professeur honoraire à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Germain, n° 229.

Masséna (Victorin), duc de Rivoli, [1131], ✻, ancien député, rue Jean-Goujon, n° 8.

Masson (Émile), [2038], rue Taitbout, n° 82.

Masson (Gustave), [1343], professeur de littérature française au collège de Harrow-on-the-Hill (Angleterre); correspondant, M. Nilson, libraire, rue d'Alger, n° 3.

Matagrin (René), [1595], à Melun (Seine-et-Marne), rue des Fossés, n° 7.

Matharel (Victor de), [1675], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, n° 137.

Maulde (René de), [2022], archiviste-paléographe, ancien sous-préfet, au château de Flotin, par Boiscommun (Loiret).

Maury (Alfred), [1553], C. ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales, vice-président du Comité des travaux historiques, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Maussabré (comte de), [2021], au château de Puy-Barbeau, par Sainte-Sévère (Indre); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Mazarine (*Bibliothèque*), [33], représentée par M. Franklin, ✻, administrateur, quai Conti, n° 21; correspondants, MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, n° 33.

Meaux (vicomte de), [1623], ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, n° 10.

Meinadier (Albert), [1985], rue de Prony, n° 45.

Mély (F. de), [2096], boulevard Haussmann, n° 155; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Meunier (Alfred), [1657], à Chantilly (Oise).

Meunier du Houssoy, [1639], attaché d'ambassade, rue de Prony, n° 22.

Mévil (M^me^ veuve), [651], à Viéville, par Vignory (Haute-Marne).

Meyer (Paul), [1446], ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, professeur au Collège de France, directeur de l'École nationale des chartes, rue Boulainvilliers, n° 26, à Passy-Paris.

Mie (Isidore), [1718], à Montpellier, cours des Casernes, n° 25.

Millot (Albert), [1440], avenue des Champs-Élysées, n° 117.

Minoret (René), [2099], à Roujon, par Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), et à Paris, rue de l'Échelle, n° 7.

Mirepoix (duc de), [1698], rue de Varenne, n° 55, et au château de Léran (Ariège).

Mitantier (Edmond), [1887], ancien notaire, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 38, à Troyes (Aube); correspondant, M. Saint-Denis, libraire, quai Voltaire, n° 27.

Moinery, [708], ✻, ancien président du tribunal de commerce de Paris, rue du Cloître-Saint-Merry, n° 18.

Moland (Louis), [1551], avenue du Maine, n° 10.

Molinier (Auguste), [2098], archiviste-paléographe, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, boulevard Saint-Michel, n° 21.

Monod (Gabriel), [1566], ✻, directeur adjoint à l'École des hautes études, maître de conférences à l'École normale supérieure, membre du Comité des travaux historiques, rue du Parc-de-Clagny, n° 18 *bis*, à Versailles (Seine-et-Oise).

Monstiers-Mérinville (marquis des), [1989], rue de l'Université, n° 119, et au château du Fraisse, par Bellac (Haute-Vienne).

Montaiglon (Anatole de), [1478], ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, place Royale, n° 9.

Montalivet (Georges de), [1805], rue Roquépine, n° 14.

Montebello (comte Adrien de), [1690], ✻, avenue de l'Alma, n° 1.

Montebello (comte Gustave de), [1731], O. ✻, ministre plénipotentiaire, rue François I^er^, n° 11.

Montesquiou-Fezensac (duc de), [1549], rue de la Baume, n° 5.

Montfaucon (baron de), [1911], avenue Marigny, n° 25.

Montpellier (*Bibliothèque universitaire de*), [2045], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, n° 12.

Moranvillé, [1046], ancien directeur des Magasins et Entrepôts de Paris, boulevard Pereire, n° 112.

Morel (Hippolyte), [1692], ancien député, rue François I^er^, n° 6.

Mornay-Soult de Dalmatie (comte de), [1267], ✻, chef d'escadrons de cavalerie, rue de l'Essart, n° 38, à Rouen (Seine-Inférieure).

Mosbourg (comte de), [1910], C. ✻, ministre plénipotentiaire, quai Voltaire, n° 9.

Mouchy (duc de), [1539], ✻, ancien député, rue de Constantine, n° 19, et au château de Mouchy-le-Châtel, par Mouy (Oise).

Moulins (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. le Bibliothécaire.

Moulins (*Bibliothèque de l'ordre des avocats de*), [1504], représentée par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Mourier (Athénaïs), [1400], O. ✻, directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, rue Champagny, n° 5.

Muteau (Charles), [906], ✻, ancien conseiller à la Cour d'appel de Dijon, avenue Matignon, n° 11.

Nadaillac (marquis de), [864], ✻, correspondant de l'Institut, ancien préfet, rue d'Anjou, n° 8.

Nadaillac (comte Bertrand de), [1921], rue de Monceau, n° 91.

Nancy (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Favier, conservateur; correspondant, M. Mellier, libraire, rue Séguier, n° 17.

Nancy (*Bibliothèque universitaire de*), [2062], représentée par M. le Dr Netter; correspondant, M. Berger-Levrault, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 5.

Naurois (Albert de), [1924], rue Duphot, n° 18.

Nervo (baron Robert de), [1736], rue de Marignan, n° 25.

Neuflize (Mme la baronne de), [1152], rue de Phalsbourg, n° 15.

Neymarck (Alfred), [2024], ✻, rue Daunou, n° 29.

Nicard (Pol), [288], bibliothécaire-archiviste de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Sèvres, n° 38.

Nicolay (marquis de), [1889], rue Saint-Dominique, n° 35.

Nisard (Désiré), [459], C. ✻, membre de l'Académie française, rue de Tournon, n° 12.

Nivard, [1681], à Niort (Deux-Sèvres), rue Claire, n° 14; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Noailles (marquis de), [1506], G. O. ✻, ambassadeur de France à Constantinople, rue de Lille, n° 66.

Noël (Octave), [1562], ✻, publiciste, rue de l'Université, n° 70 *bis*.

Nolleval (Alfred), [1857], rue du Mont-Thabor, n° 8.

Noulens, [1415], à Condom (Gers), et à Paris, rue Miroménil, n° 15.

Odiot (Ernest), [1178], rue Duphot, n° 29.

Oger (F.), [1412], professeur d'histoire au collège Sainte-Barbe, rue de Fleurus, n° 21.

Omont (Henri), [1992], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, quai de Béthune, n° 28.

Orford (comte d'), [1417], Wolterton-Park, Aylsham, Norfolk; correspondant, M. Buchmeyer, hôtel Bristol, place Vendôme.

Orléans (*Bibliothèque de la ville d'*), [2100], représentée par M. Loiseleur, bibliothécaire; correspondants, MM. Belhatte et Thomas, libraires, rue de l'Abbaye, n° 14.

Osmont (comte d'), [1967], boulevard Maillot, n° 52, à Neuilly (Seine).

Pagès Du Port, [2071], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Auber, n° 7, et au château du Port-Tournepique, par Albas (Lot).

Paillard-Ducléré, [2048], député, boulevard Haussmann, n° 96.

Pange (marquis de), [2010], ✻, capitaine d'artillerie, attaché militaire

adjoint à l'ambassade de France à Vienne, à Versailles (Seine-et-Oise); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Pange (comte Maurice de), [1906], rue de l'Université, n° 98; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Parent de Rosan (Charles-Félix), [815], route de Versailles, n° 122, villa de la Réunion, n° 3, à Auteuil-Paris.

Paris (comte de), [2013], au château d'Eu, et à Paris, rue de Varenne, n° 57; correspondant, M. le capitaine Morhain, avenue d'Eylau, n° 44.

Paris (Gaston), [1667], ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur adjoint à l'École des hautes études, vice-président du Comité des travaux historiques, rue du Bac, n° 110.

Paris (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), [1883], représentée par M. Paul Viollet, bibliothécaire-archiviste.

Paris (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Jules Cousin, ✻, au musée Carnavalet, rue Sévigné; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Pascal (Alfred), [1134], licencié en droit, chef de bureau en retraite, rue Desbordes-Valmore, n° 27, à Passy-Paris.

Pascalis, [1026], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue de l'Université, n° 74.

Pascaud (Edgar), [1755], rue Porte-Jaune, à Bourges (Cher); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Passy (Edgard), [1536], ancien secrétaire d'ambassade, avenue de Messine, n° 27.

Passy (Louis), [1708], député, ancien sous-secrétaire d'État, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Clichy, n° 45.

Patay, [1927], médecin adjoint à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret), rue des Grands-Ciseaux, n° 13.

Patureau (Joseph), [1958], ancien maire de la ville de Châteauroux, place Lafayette, à Châteauroux (Indre); correspondant, M. Gillier, libraire, rue Bonaparte, n° 8.

Pau (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. Soulice, bibliothécaire; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Paumier, [1625], pasteur de l'Église réformée, rue de l'Université, n° 74.

Pécoul (Auguste), [1217], archiviste-paléographe, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise).

Pélissier (Léon), [2000], membre de l'École française de Rome, palais Farnèse, à Rome.

Perdoux, [1885], professeur d'histoire au lycée de Caen (Calvados), rue de Bretagne-Bourg-l'Abbé, n° 11, à Caen; correspondant, M. Oger, rue de Fleurus, n° 21.

Perret, [1093], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

PERROT DE CHAZELLE (Mme la comtesse DE), [1925], à Précy-sous-Thil (Côte-d'Or).

PFEIFFER, [1749], banquier, boulevard Malesherbes, n° 95.

PIAT (Albert), [1655], ✻, fondeur-mécanicien, rue Saint-Maur-Popincourt, n° 85.

PICARD (Alexandre), [924], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue de Lille, n° 37.

PICARD (Alphonse), [1766], libraire, rue Bonaparte, n° 82.

PICOT (François), [2030], boulevard Malesherbes, n° 88.

PICOT (Georges), [1435], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, rue Pigalle, n° 54.

PIERCEAU (Auguste), [1793], préfet des études au collège Rollin, avenue Trudaine, n° 12.

PIERRET, [2086], attaché au secrétariat de la Bibliothèque nationale, rue d'Amsterdam, n° 72.

PIGEONNEAU, [1654], ✻, professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris, professeur à l'École libre des sciences politiques et à l'École des hautes études commerciales, rue Scheffer, n° 7.

PILLET-WILL (comte F.), [1983], ✻, régent de la Banque de France, rue de Monceau, n° 55.

PIMODAN (marquis DE), [2016], rue de l'Université, n° 98.

PINAUT (l'abbé Jules), [1938], vicaire de l'église Saint-Jacques de la Villette, rue de Crimée, n° 169.

PINGAUD (Léonce), [1565], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, rue du Mont-Sainte-Marie, n° 2, à Besançon (Doubs); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

PISANÇON (Claude-Henri DE LA CROIX DE CHEVRIÈRE, marquis DE), [566], au château de Pisançon, par Bourg-de-Péage (Drôme).

PODENAS (marquis DE), [2076], rue Fortin, n° 8.

POINSIER (Edmond), [1424], avoué honoraire, à Château-Thierry (Aisne); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

POIRET (l'abbé), [1973], au petit séminaire de Versailles (Seine-et-Oise).

POITIERS (*Bibliothèque des Facultés de*), [2094]; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

PONTON D'AMÉCOURT (vicomte DE), [2036], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, président de la Société française de numismatique et d'archéologie, rue de l'Université, n° 18.

POPELIN (Claudius), [2047], ✻, rue de Téhéran, n° 7.

PORTALIS (Roger), [1459], rue de Phalsbourg, n° 18.

POUGNY (Ernest), [1621], ancien préfet, rue de Monceau, n° 14.

POUMEAU DE LAFFOREST (Louis), [1564], rue Boussairolles, n° 7, à Montpellier (Hérault).

PRADEL-VERNEZOBRE (C.), [1355], membre de la Société française d'archéologie, à Toulouse (Haute-Garonne), rue Pargaminière, n° 66.

Prarond (Ernest), [1608], président de la Société d'émulation d'Abbeville (Somme); à Paris, rue de Tournon, n° 14.

Prévost (Gustave), [1955], ancien magistrat, rue de la Banque, à Évreux (Eure).

Prost (Auguste), [1497], ✻, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de la Banque, n° 21.

Puymaigre (comte Théodore de), [587], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de l'Université, n° 17.

Queux de Saint-Hilaire (marquis de), [1835], rue Soufflot, n° 3.

Raguenet (Octave), [1804], archiviste-paléographe, au château de Soulaires, près Orléans (Loiret).

Rainneville (comte de), [1083], ancien sénateur, rue de la Ville-l'Évêque, n° 42.

Rambuteau (comte de), [2043], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue Barbet-de-Jouy, n° 32.

Rasilly (marquis de), [1161], au château de Beaumont, par Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

Rathery (Paul), [2042], ✻, inspecteur général des finances, rue des Saints-Pères, n° 9.

Rattier (Léon), [1274], au château de Jand'heurs (Meuse); correspondant, M. Coccoz, libraire, rue Montfaucon, n° 5.

Raunié (Émile), [1904], archiviste-paléographe, rue Lamandé, n° 4.

Raynaud (Gaston), [1900], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

Read (Charles), [877], ✻, ancien chef de la section des Travaux historiques, archives et bibliothèques de la ville de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard Saint-Germain, n° 2.

Récamier (Étienne), [1797], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Regard, n° 1.

Récipon, [2049], député, rue Bassano, n° 39.

Reeve (Henri), [1367], esq., secrétaire du Conseil privé de S. M. Britannique, rédacteur principal de l'*Edinburgh Review*, n° 62, Rutland-Gate, Hyde-Park, à Londres; correspondant, M. Ch. Gavard, ancien ministre plénipotentiaire, rue de Rivoli, n° 252.

Reiffenberg (baron Frédéric de), [1778], à Millon-la-Chapelle, par Chevreuse (Seine-et-Oise).

Reiset (comte de), [655], O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, au château du Breuil, par Dreux (Eure-et-Loir).

Renard (le major), [1907], commandant de l'École de guerre de Belgique, à Bruxelles.

Renardet, [1709], professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Rennes (*Bibliothèque de l'Académie de*), [1346], représentée par M. Ron-

dil d'Ajoux; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Rennes (*Bibliothèque municipale de la ville de*), [1956], représentée par M. Vétault, bibliothécaire; correspondants, MM. Fetscherin et Chuit, libraires, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 18.

Repoux, [1789], à la Ferrière, par Anost (Saône-et-Loire); correspondant, M. Lhomme, rue de Phalsbourg, n° 6.

Riant (comte), [1492], membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard de Courcelles, n° 51.

Richard (Max), [2029], O. ✻, ancien député, à Angers (Maine-et-Loire), et à Paris, avenue Montaigne, n° 85.

Riché, [1323], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Rivoli, n° 214.

Richou (Gabriel), [1864], archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, au Palais-de-Justice, quai de l'Horloge.

Ristelhuber (Paul), [1451], quai Saint-Nicolas, n° 3, à Strasbourg.

Rivain (Camille), [2101], archiviste aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Robin (Armand), [1646], rue du Parc, à Cognac (Charente); correspondant, M. Keller, rue de Chevreuse, n° 4.

Rochambeau (marquis de), [1685], ✻, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Naples, n° 54.

Roche (Paul), [1979], avoué à la Cour d'appel de Paris, rue Sainte-Anne, n° 10.

Rocheterie (Maxime de la), [1763], rue de la Bretonnerie, n° 58, à Orléans (Loiret).

Rocquain (Félix), [2031], ✻, chef de la Section administrative aux Archives nationales, rue Vaneau, n° 15.

Roessler (Charles), [2057], rue de la Bourse, n° 3, au Havre (Seine-Inférieure).

Rollin, [1896], préfet des études au collège Rollin, avenue Trudaine, n° 12.

Roman (Joseph), [1800], associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France et correspondant du ministère de l'Instruction publique, rue Blanche, n° 75, et au château de Picomtal, près Embrun (Hautes-Alpes); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Rothschild (M^me^ la baronne de), [949], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

Rothschild (baron Alphonse de), [1214], C. ✻, rue Saint-Florentin, n° 2; correspondant, M. Robillard, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

Rothschild (baron Gustave de), [1213], ✻, rue Laffitte, n° 23; correspondant, M. Robillard, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

Rothschild (baron Edmond de), [1183], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

Rothschild (baronne James de), [1962], avenue de Friedland, n° 38; correspondant, M. Robillard, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

Rott (Édouard), [1946], secrétaire de la légation suisse, rue Singer, n° 24 *ter*, à Passy-Paris; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Rouen (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1884], représentée par M. le conseiller Pellecat, à la questure de la Cour, à Rouen (Seine-Inférieure).

Rouen (*Bibliothèque de la ville de*), [2012], représentée par M. Eugène Noël, bibliothécaire, à Rouen.

Roussigné, [1033], ✻, rue Bayart, n° 6.

Roux (Agricol), [2044], notaire, membre de l'Académie de Vaucluse et de la Société française d'archéologie, à Cavaillon (Vaucluse); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Roy (Jules), [1831], professeur à l'École des chartes, maître de conférences à l'École pratique des hautes études, rue des Saints-Pères, n° 12.

Roy (Maurice), [2008], rue des Saints-Pères, n° 15.

Rozière (Eugène de), [1747], O. ✻, sénateur, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Lincoln, n° 8.

Ruble (baron Alphonse de), [1190], rue Cambon, n° 43.

Sabatier (Maurice), [1812], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Saint-Simon, n° 2.

Saint-Denys, [1761], libraire, quai Voltaire, n° 27.

Sainte-Aulaire (marquis de), [1580], O. ✻, ancien député, rue de Grenelle, n° 122.

Salin (Patrice), [1392], secrétaire de section au Conseil d'État, boulevard Saint-Germain, n° 175.

Sanné (Albert), [1370], avenue de Messine, n° 30.

Sarcus (vicomte Félix de), [1137], ancien capitaine de dragons, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Say (Léon), [1075], membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, sénateur, rue Fresnel, n° 21.

Schalck de la Faverie, [2072], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

Schefer (Charles), [1405], C. ✻, membre de l'Institut, ministre plénipotentiaire, administrateur de l'École nationale des langues orientales vivantes, rue de Lille, n° 2.

Scheler (Auguste), [543], bibliothécaire de S. A. R. Mgr le comte de Flandres, rue de la Régence, à Bruxelles; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Schickler (Fernand), [1236], place Vendôme, n° 17.

Séchehaye (Charles), [1244], O. ✻, docteur en droit, ancien conseiller

de préfecture, chef de la sténographie du Sénat, au palais du Luxembourg.

Seillière (Frédéric), [1620], avenue de l'Alma, n° 61.

Semichon, [1964], inspecteur des finances, rue Cassette, n° 11.

Servois (Gustave), [1136], ✻, ancien préfet, inspecteur général des archives et des bibliothèques, membre du Comité des travaux historiques, avenue Gabriel, n° 48.

Solesmes (*Abbaye des Bénédictins de*), [1661], près Sablé (Sarthe), représentée par le R. P. Abbé; correspondants, MM. Delhomme et Briguet, libraires, rue de l'Abbaye, n° 13.

Sommier (Alfred), [1737], rue de Ponthieu, n° 57.

Sorel (Alexandre), [942], ✻, président du tribunal civil, à Compiègne (Oise), et à Paris, rue Saint-Jacques, n° 57.

Stein (Henri), [2084], archiviste aux Archives nationales, rue de l'Abbé-Grégoire, n° 37.

Stuttgart (*Bibliothèque royale de*), [1610], représentée par M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, n° 12.

Talhouët-Roy (marquis René de), [2023], avenue Bosquet, n° 2, et au château du Lude (Sarthe).

Tamizey de Larroque (Ph.), [1345], ✻, correspondant de l'Institut et associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Gontaud, par Marmande (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Tandeau de Marsac, [1176], notaire, place Dauphine, n° 23.

Tardif, [225], C. ✻, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Caumartin, n° 60.

Terras (Amédée de), [1813], ✻, au château du Grand-Bouchet, près Mondoubleau (Loir-et-Cher); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Terrebasse (Humbert de), [1948], ✻, au château de Terrebasse, par Roussillon (Isère); correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Teulet (Raymond), [1933], archiviste aux Archives nationales, rue du Regard, n° 11.

Thellier (Félix), [1988], rue Louis-David, n° 2, à Passy-Paris.

Thierry-Poux (O.), [1913], ✻, conservateur du département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

Thirion-Montauban (Albert), [1666], ✻, secrétaire d'ambassade, rue Christophe-Colomb, n° 9.

Tissot, [1775], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), place Louis XV, n° 1.

Toulouse (*Bibliothèque de la ville de*), [2082]; correspondant, M. Guérin, libraire, rue des Boulangers, n° 22.

Toulouse (*Bibliothèque universitaire de l'Académie de*), [2037], repré-

sentée par M. Crouzel, bibliothécaire; correspondants, MM. Fetscherin et Chuit, libraires, rue de l'Ancienne-Comédie, n° 18.

Tourtoulon (baron Ch. de), [1452], rue Caumartin, n° 11, et à Château-Rendon, près Montpellier (Hérault).

Travers, [1055], ✻, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire honoraire de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres, rue des Chanoines, n° 10, à Caen (Calvados); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Tribert (Germain), [1049], ancien conseiller général, à Fontiaux, par Vivonne (Vienne); à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 83.

Troyes (*Bibliothèque de la ville de*), [1754], représentée par M. Socard, bibliothécaire.

Twombley (W.), [1993], rue de Tilsitt, n° 3.

Université de France (*Bibliothèque de l'*), [767], représentée par M. de Chantepie du Dézert, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Vaesen, [1853], archiviste-paléographe, à Lyon, rue de l'Annonciade, n° 13, et à Paris, rue Franklin, n° 10.

Valençay (M^me^ la duchesse de Talleyrand-), [855], au château de Valençay (Indre); correspondant, M. le marquis de Nadaillac, rue d'Anjou, n° 8.

Vallentin (Ludovic-Édouard), [811], juge au tribunal civil de Montélimar (Drôme); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Vallin, [1528], professeur d'histoire au lycée du Havre, rue Casimir-Périer, n° 28, au Havre (Seine-Inférieure); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Vallois (Félix) fils, [1759], à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Savonnerie, n° 12; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Vallois (René), [1782], avocat, à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Savonnerie, n° 12; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Valois (Noël), [2006], docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales, rue de l'Abbaye, n° 13.

Valuy, [1843], chef d'escadron d'artillerie et chef d'état-major de la 8^e^ brigade d'artillerie, à Bourges (Cher).

Vandal (Albert), [1691], rue Jean-Goujon, n° 9.

Vandewalle, [1663], avoué près le tribunal de la Seine, rue Grange-Batelière, n° 18.

Vaney (A.-E.), [775], ancien conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Duphot, n° 14; correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

Van Ouwenhuysen (Constant), [1971], rue Joubert, n° 37.

Vatimesnil (M^me^ Albert de), [1779], avenue d'Antin, n° 24.

Vatry (colonel baron de), [2046], O. ✻, boulevard Haussmann, n° 82.

Vaucelles (Boulard de), [860], rue Lobineau, n° 9.

Vaufreland (vicomte de), [1848], au château de Vaufreland, par Sancerre (Cher).

Vendeuvre (baron de), [452], rue de Penthièvre, n° 4.

Vessillier (Léonce), [1287], percepteur des contributions directes, à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire).

Vibraye (M^me^ la marquise de), [1882], au château de Cheverny (Loir-et-Cher), et à Paris, rue de Varenne, n° 56.

Viel-Castel (baron Louis de), [656], C. ✻, membre de l'Académie française, ministre plénipotentiaire, rue de Bourgogne, n° 19.

Vignat, [1811], membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret), cloître Saint-Aignan, n° 7; à Paris, chez M. Vuillefroy, rue Choron, n° 10.

Vignes, [1788], O. ✻, capitaine de frégate, avenue d'Antin, n° 61.

Villard (Henri), [1203], avocat, à Langres (Haute-Marne); correspondant, M. Verconsin, rue Neuve-des-Capucines, n° 6.

Villeneuve (Gustave de), [2090], square de Messine, n° 13.

Villesaison (René Girard de), [1898], à Siébon, par Ciron (Indre); correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Viollet (Paul), [1952], bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit de Paris, rue des Lions, n° 7.

Vitu (Auguste), [2001], O. ✻, avenue de Wagram, n° 36.

Vogüé (marquis de), [1916], C. ✻, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien ambassadeur, rue Fabert, n° 2.

Vuitry (M^me^ Adolphe), [2087], rue de Téhéran, n° 13.

Wailly (N. de), [243], O. ✻, membre de l'Institut, conservateur honoraire au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, n° 30, à Passy-Paris.

Walckenaer (Charles), [987], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, avenue Matignon, n° 15.

Watteville (baron O. de), [830], ✻, directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Malesherbes, n° 63.

Werlé (Alfred), [1619], boulevard du Temple, à Reims (Marne).

Wilhelm, [1393], juge de paix, à Chartres (Eure-et-Loir).

Witt (Pierre de), [1972], boulevard Haussmann, n° 83.

Witte (baron Jean de), [461], ✻, associé étranger de l'Institut, rue Fortin, n° 5.

Zamoyski (comte Thomas), [1543], à Varsovie (Pologne); à Paris, avenue Hoche, n° 9.

Zeller, [1411], O. ✻, membre de l'Institut, professeur d'histoire à l'École polytechnique, inspecteur général de l'enseignement supérieur, rue Legoff, n° 1.

Zévort (Edgard), [2092], ✻, recteur de l'Académie de Caen, à Caen (Calvados).

Zurich (*Bibliothèque de la ville de*). [1830], représentée par M. le docteur Horner, conservateur : correspondant, M. Pol Nicard, rue de Sèvres, n° 38.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

Archives de la Haute-Garonne, [M. Baudouin, n° 2069].
Bibliothèques des chateaux de : *Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles* [n^{os} 595-598].
Bibliothèque de la ville d'Aix, [M. Gaut, n° 687].
— universitaire d'Aix, [M. Capdenat, n° 2083].
— universitaire d'Alger, [M. le Bibliothécaire, n° 2081].
— des Archives nationales, [M. le Directeur général, n° 1147.]
— de la ville d'Avignon, [M. Allouard, n° 645].
— de l'ordre des Avocats de Moulins, [M. Seullier, n° 1504].
— de l'ordre des Avocats de Paris, [M. Templier, n° 720].
— de la ville de Bayonne, [M. L. Hiriart, n° 1407].
— de la ville de Beauvais, [M. Marchandin, n° 2052].
— de la ville de Besançon, [M. Castan, n° 1371].
— universitaire de Besançon, [M. le Bibliothécaire, n° 2055].
— de la Cour d'appel de Bourges, [n° 1483].
— de la ville de Caen, [M. le Maire, n° 1015].
— universitaire de Caen, [M. Bouvy, n° 2078].
— de la Chambre des députés, [M. Laurent, n° 1660].
— de la ville de Chartres, [M. le Bibliothécaire, n° 1516].
— de la ville de Chateaudun, [M. Hetté, n° 1855].
— universitaire de Clermont-Ferrand, [M. A. Maire, n° 1937].
— du Conseil d'État, [M. Gustave Vattier, n° 934].
— de la Cour de cassation, [M. Richou, n° 1721].
— de la ville de Dieppe, [M. Morin, n° 1054].
— de la ville de Dijon, [M. Guignard, n° 1279].
— universitaire de Dijon, [M. Archinet, n° 2080].
— universitaire de Douai, [M. le Bibliothécaire, n° 2079].
— de l'École des chartes, [M. le Directeur, n° 1703].
— de l'École normale supérieure, [M. le Directeur, n° 1617].
— de la ville d'Épernay, [M. Brion, n° 1474].
— de la Faculté de droit de Paris, [M. Viollet, n° 1883].
— de la ville de Genève, [M. Gas, n° 1821].
— de la ville de Grenoble, [M. Maignien, n° 948].
— universitaire de Grenoble, [M. Callamand, n° 1976].
— de la ville de Hambourg, [M. Isler, n° 873].
— de la ville du Havre, [M. Bailliard, n° 1193].

Bibliothèque de la ville de Laval, [M. D. Œhlert, n° 1852].
— de l'Institut catholique de Lille, [M. le Recteur, n° 1854].
— de la ville de Limoges, [M. Leymarie, n° 1908].
— de l'Université de Louvain, [M. Reusens, n° 812].
— du Luxembourg, à Paris, [M. Choëcki, n° 956].
— universitaire de Lyon, [M. Picard, n° 1998].
— de l'Institut catholique de Lyon, [M. le Doyen, n° 1851].
— de la ville du Mans, [M. Guérin, n° 1696].
— de la ville de Mantes, [M. Petit, n° 1295].
— du Ministère de la Marine, [M. le Bibliothécaire, n° 1102].
— Mazarine, à Paris, [M. Franklin, n° 33].
— universitaire de Montpellier, [M. le Bibliothécaire, n° 2045].
— de la ville de Moulins, [M. le Bibliothécaire, n° 1365].
— de la ville de Nancy, [M. Favier, n° 850].
— universitaire de Nancy, [M. le Dr Netter, n° 2062].
— Nationale, à Paris, [M. L. Delisle].
— de la ville d'Orléans, [M. Loiseleur, n° 2100].
— de la ville de Paris, [M. J. Cousin, n° 135].
— de la ville de Pau, [M. Soulice, n° 1592].
— des Facultés de Poitiers, [M. Girardin, n° 2094].
— de l'Académie de Rennes, [M. Rondil d'Ajoux, n° 1346].
— de la ville de Rennes, [M. Vétault, n° 1956].
— de la Cour d'appel de Rouen, [M. Pellecat, n° 1884].
— des Bénédictins de Solesmes, [le R. P. Abbé, n° 1661].
— royale de Stuttgart, [M. Lemoigne, n° 1610].
— universitaire de l'Académie de Toulouse, [M. Crouzel, n° 2037].
— de la ville de Toulouse, [M. Eug. Lapierre, n° 2082].
— de la ville de Troyes, [M. Socard, n° 1754].
— de l'Université de France, [M. de Chantepie du Dézert, n° 767].
— de la ville de Zurich, [M. Horner, n° 1830].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Macon.
Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.

Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de la Touraine, à Tours.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société bibliographique, à Paris.
Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.
Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
Société de Statistique, Sciences, Belles-Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Académie royale irlandaise, à Dublin.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Institut Smithsonien, à Washington.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique du Massachusetts, à Boston.
Université de Kiel.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1886.	1887.
MM. Baguenault de Puchesse.	MM. Barthélemy (An. de).
Desnoyers (J.).	Barthélemy (Éd. de).
. . . . .	Laborde (J. de).
Duruy.	Lalanne (Lud.).
Gautier (Léon).	Longnon.
La Trémoïlle (de).	Luce.
Luçay (de).	Meyer (P.).
Mas Latrie (de).	Moranvillé.
Picot.	Servois.
Valois.	Vogüé (de).
1888.	**1889.**
MM. Boislisle (A. de).	MM. Beaucourt (de).
Boulatignier.	Bordier.
Chéruel.	Broglie (de).
Lair.	Chantérac (de).
Maury (Alfred).	Cosnac (de).
Puymaigre (de).	Delisle (L.).
Ruble (de).	. . . . .
. . . . .	Jourdain.
Watteville (de).	Marsy (de).
Witte (de).	Riant (P.).

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1885.

Président honoraire.	MM. J. Desnoyers.
Président.	G. Picot.
Vice-Présidents. . . .	L. Lalanne et de Mas Latrie.
Secrétaire	Arthur de Boislisle.
Secrétaire adjoint . .	Noël Valois.
Archiviste-Trésorier. }	
Bibliothécaire. . . . . }	. . . . .
Censeurs	J. Delaville Le Roulx et. . . . .

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.	MM.
A. de Barthélemy.	Jourdain.
De Beaucourt.	De Ruble.
Delisle.	Lalanne.

COMITÉ DES FONDS.

MM.	MM.
De Cosnac.	Moranvillé.
De Luçay.	Servois.

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1886.

5 Janvier.	1er Juin.
2 Février.	6 Juillet.
2 Mars.	3 Août.
6 et 20 Avril.	9 Novembre.
4 Mai.	7 Décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit aux Archives nationales, à trois heures et demie, le premier mardi de chaque mois (septembre et octobre exceptés, et sauf le cas où le premier mardi est jour de fête). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance extraordinaire du 20 avril est destinée à fixer l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La séance du **4 mai** est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tiendra dans la salle du cours d'Archéologie, à la Bibliothèque nationale.

Agent de la Société : M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1870.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 151 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1869, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *à* 1869.)

1870-1871.

152. COMMENTAIRES ET LETTRES DE MONLUC, t. IV. . . .
153. MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE BASSOMPIERRE, t. I . . } 15 mars 1870.
154. CHRONIQUES DE J. FROISSART, t. II . . . . . 1er mai 1870.
155. CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU, *Introduction* . . . 11 juin 1871.
156. ANNUAIRE-BULLETIN, t. VIII. Année 1870 réunie à l'année 1871.

1872.

157. CHRONIQUE D'ERNOUL ET DE BERNARD LE TRÉSORIER. 18 oct. 1871.
158. ANNALES DE SAINT-BERTIN ET DE SAINT-VAAST . . . . 29 nov. 1871.
159. CHRONIQUES DE J. FROISSART, t. III. . . . . 5 fév. 1872.
160. COMMENTAIRES ET LETTRES DE MONLUC, t. V et dernier. 1er mai 1872.
161. ANNUAIRE-BULLETIN, t. IX. Année 1872.

1873.

162. MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE BASSOMPIERRE, t. II . . . 15 mars 1873.
163. OEUVRES DE BRANTÔME, t. VI. . . . . 5 mai 1873.
164. CHRONIQUES DE J. FROISSART, t. IV. . . . . 7 nov. 1873.
165. HISTOIRE DE BÉARN ET NAVARRE, par BORDENAVE. . 4 août 1873.
166. ANNUAIRE-BULLETIN, t. X. Année 1873.

1874.

167. CHRONIQUES DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES . . . . . 2 déc. 1873.
168. OEUVRES DE BRANTÔME, t. VII. . . . . 10 déc. 1873.
169. CHRONIQUES DE J. FROISSART, t. V . . . . . 1er juin 1874.
170. NOUVEAU RECUEIL DE COMPTES DE L'ARGENTERIE. . . 1er oct. 1874.
171. ANNUAIRE-BULLETIN, t. XI. Année 1874.

1875.

172. ŒUVRES DE BRANTÔME, t. VIII . . . . . 31 déc. 1874.
173. MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE BASSOMPIERRE, t. III. . . 1er mai 1875.
174. CHANSON DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS, t. Ier. 1er août 1875.
175. CHRONIQUE DU BON DUC LOUIS DE BOURBON. . . . . 1er avril 1876.
176. ANNUAIRE-BULLETIN, t. XII. Année 1875.

1876.

177. ŒUVRES DE BRANTÔME, t. IX . . . . . 31 déc. 1875.
178. CHRONIQUE DE LE FÈVRE DE SAINT-REMY, t. I . . . . 1er mai 1876.
179. RÉCITS D'UN MÉNESTREL DE REIMS . . . . . 15 sept. 1876.
180. CHRONIQUES DE J. FROISSART, t. VI. . . . . 1er déc. 1876.
181. ANNUAIRE-BULLETIN, t. XIII. Année 1876.

1877.

182. MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE BASSOMPIERRE, t. IV . . 1er avril 1877.
183. LETTRES D'ANTOINE DE BOURBON. . . . . 1er sept. 1877.
184. MÉMOIRES DE LA HUGUERYE, t. I . . . . . 1er déc. 1877.
185. ANECDOTES D'ÉTIENNE DE BOURBON . . . . . 15 déc. 1877.
186. ANNUAIRE-BULLETIN, t. XIV. Année 1877.

1878.

187. EXTRAITS DES AUTEURS GRECS CONCERN. LES GAULES, t. I 23 juill. 1878.
188. CHRONIQUES DE J. FROISSART, t. VII. . . . . 1er mai 1878.
189. HISTOIRE DE BAYART . . . . . 15 oct. 1878.
190. MÉMOIRES DE LA HUGUERYE, t. II. . . . . 15 nov. 1878.
191. ANNUAIRE-BULLETIN, t. XV. Année 1878.

1879.

192. CHANSON DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS, t. II 15 déc. 1878.
193. MÉMOIRES DE NICOLAS GOULAS, t. I. . . . . 15 avril 1879.
194. EXTR. DES AUTEURS GRECS CONCERN. LES GAULES, t. II 30 sept. 1879.
195. MÉMOIRES DE NICOLAS GOULAS, t. II. . . . . 15 déc. 1879.
196. ANNUAIRE-BULLETIN, t. XVI. Année 1879.

1880.

197. GESTES DES ÉVÊQUES DE CAMBRAI. . . . . 15 mai 1880.
198. MÉMOIRES DE LA HUGUERYE, t. III. . . . . 15 déc. 1880.
199. ŒUVRES DE BRANTÔME, t. X. . . . . 1er déc. 1881.
200. EXTR. DES AUTEURS GRECS CONCERN. LES GAULES, t. III 1er mars 1881.
201. ANNUAIRE-BULLETIN, t. XVII. Année 1880.

1881.

202. LES ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS, t. I . . . . . 31 déc. 1880.
203. LES ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS, t. II. . . . . 1er juill. 1881.

204. Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, t. II . . . . 1er nov. 1881.
205. Chronique normande du XIVe siècle . . . . . 31 janv. 1882.
206. Annuaire-Bulletin, t. XVIII. Année 1881.

1882.

207. OEuvres de Brantôme, t. XI . . . . . 1er févr. 1882.
208. Mémoires de Nicolas Goulas, t. III. . . . . 30 avril 1882.
209. Relation d'Éz. Spanheim. . . . . 30 oct. 1882.
210. Œuvres de Rigord et de G. le Breton, t. I. . . . 15 déc. 1882.
211. Annuaire-Bulletin, t. XIX. Année 1882.

1883.

212. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. IV 15 mars 1883.
213. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. I. . . . . 3 juill. 1883.
214. Les Établissements de saint Louis, t. III. . . . . 15 oct. 1883.
215. Lettres de Louis XI, t. I. . . . . 7 nov. 1883.
216. Annuaire-Bulletin, t. XX. Année 1883.

1884.

217. Notices et documents (Cinquantième anniversaire). mai 1884.
218. Mémoires du maréchal de Villars, t. I . . . . . 15 juin 1884.
219. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. II . . . . . 7 août 1884.
220. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. III . . . . . 7 mars 1885.
221. Annuaire-Bulletin, t. XXI. Année 1884.

1885.

222. Journal de Nicolas de Baye. . . . . 1er juin 1885.
223. Lettres de Louis XI, t. II. . . . . 1er août 1885.
224. Œuvres de Rigord et de G. le Breton, t. II . . . 25 déc. 1885.
225. Extr. des auteurs grecs concern. les Gaules, t. V. 25 mars 1886.
226. Annuaire-Bulletin, t. XXII. Année 1885.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 JANVIER 1886,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. G. PICOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 février.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance ; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce que la Société a perdu, dans le courant de l'année 1885, un de ses plus anciens membres, M. Victor Cauvel de Beauvillé, connu pour de très importants travaux sur l'histoire de Montdidier et de la Picardie.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces nominations à l'approbation du Conseil :

2087. M^me^ Adolphe Vuitry, rue de Téhéran, n° 13 ; présentée par MM. Picot et de Boislisle.

2088. M. Adolphe Chévrier, avocat général à la Cour de cassation, rue de Téhéran, n° 13 ; présenté par les mêmes.

2089. M^lle^ Le Tellier-Delafosse, place Pereire, n° 5 ; présentée par MM. Moranvillé et Delisle.

2090. M. Gustave de Villeneuve, square de Messine, n° 13 ; présenté par MM. G. Picot et Delisle.

2091. M. Émile du Boys, à Rochefort (Charente-Inférieure), boulevard Gambetta, n° 124 ; présenté par MM. Delisle et Tamizey de Larroque ; correspondant, M. Alphonse Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

2092. M. Edgar Zévort, recteur de l'Académie de Caen, à Caen (Calvados) ; présenté par MM. Duruy et Lavisse.

2093. M. Maurice Faucon, archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, à Escolore, par Billom (Puy-de-Dôme), et à Cannes (Alpes-Maritimes), pavillon de la Ferrage; présenté par MM. Delisle et Valois.

2094. La Bibliothèque des Facultés de Poitiers, présentée par MM. Picot et Jourdain; correspondant, M. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin de la Société bibliographique,* décembre 1885. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 décembre 1885. — *Revue historique,* janvier-février 1886. — *Revue des Questions historiques,* 1er janvier 1886.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine,* 1er et 2e trimestres de 1885.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Dax pittoresque et thermal : guide du médecin et du malade, par le docteur Barthe de Sandfort. Paris, Dentu. Un vol. in-12.

Correspondance.

MM. Baguenault de Puchesse, de Beaucourt et Gautier s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Mme la comtesse X. de Florian, le général marquis de Galliffet, M. le marquis du Lau, M. le marquis de Podenas, MM. Pierret, La Chaise et Henri Stein, admis dans la précédente séance, ainsi que MM. Lapierre, bibliothécaire de la ville de Toulouse, Bouvy, bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire de Caen, et Archinet, bibliothécaire de la Bibliothèque universitaire de Dijon, adressent leurs remerciements au Conseil.

M. Charles Molinier accuse réception de la lettre qui lui a été écrite au sujet de son projet de publication de la *Practica officii Inquisitionis*, conformément à la décision du Conseil.

Travaux de la Société.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1885. 1re partie. 11 feuilles tirées et distribuées.

— — 2e partie. 2 feuilles tirées.

Les Établissements de saint Louis. T. IV. La Table est en composition.

Mémoires d'Olivier de la Marche. T. IV. Feuilles 1 à 4 tirées ; feuilles 5 en pages, 6 en placards.

Mémoires de Villars. T. II. Feuilles 1 et 2 en placards.

Règle du Temple. Feuilles 13 à 15 tirées ; feuilles 16 et 17 en pages, 18 en placards.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. I. Feuille 4 tirée ; feuilles 5 en pages, 6 à 8 en placards.

Le tome II des *Œuvres de Rigord et de G. le Breton* et la Notice, qui doit se joindre au tome Ier, sont terminés, et un exemplaire en est déposé sur la table du Conseil. — La mise en distribution immédiate est ordonnée.

Il n'y a point de changement pour le tome V des *Extraits des Auteurs grecs*, l'Introduction du *Jouvencel* et le tome III des *Lettres de Louis XI*.

M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, présent à la séance, annonce qu'il accepte avec empressement de succéder à M. Egger comme commissaire responsable de la publication des *Extraits des Auteurs grecs*, et qu'il va faire reprendre sans retard l'impression du tome V. — Le Conseil exprime le désir que, si ce volume arrive à dépasser le nombre de feuilles réglementaire, faute de pouvoir faire une coupure, l'éditeur compense cet excédent en réduisant d'autant de feuilles le dernier volume.

M. Favre n'ayant pas repris l'impression du *Jouvencel* depuis plusieurs mois, M. Bordier se charge de lui rappeler

que le Conseil attend avec impatience la terminaison de ce volume pour que M. Lecestre puisse passer à l'impression du tome II.

Le secrétaire annonce que M. Tuetey sera en mesure de fournir dans trois mois la copie du tome II et dernier du *Journal de Nicolas de Baye*.

Il communique au Conseil le résultat des calculs faits à nouveau sur le texte des *Chroniques de Jean d'Auton,* et desquels il ressort que ce texte seul, sans notes ni commentaires, fournirait la matière de près de trois volumes, et non de deux seulement, comme l'éditeur désigné, M. de Maulde, l'avait cru en principe. — A cette occasion, M. le président du Comité de publication fait observer que la multiplicité des ouvrages en plusieurs volumes qui sont déjà en cours d'impression, et qui engagent par conséquent la Société pour une série d'exercices successifs, ne permet plus d'entreprendre avant quelque temps une publication nouvelle en trois ou quatre volumes. Il croit donc nécessaire de différer momentanément la réception du manuscrit des *Chroniques de Jean d'Auton*, qui avait été accepté en principe parce qu'on ne comptait que sur deux volumes. Communication de cette décision sera donnée à M. de Maulde.

M. Delisle, commissaire responsable de la publication des *Chroniques de J. Froissart,* annonce que M. Luce, qui vient de terminer ses deux ouvrages sur *Jeanne d'Arc* et sur *le Mont-Saint-Michel,* est en mesure de reprendre la préparation et l'impression du Commentaire du tome VIII de *Froissart*.

Diverses demandes de rachat de cotisation sont renvoyées au Comité des fonds, qui reçoit en outre la mission d'arrêter la liste des ouvrages à offrir aux bibliothèques universitaires, et d'en faire la répartition.

Le Conseil demande également que le Comité examine quel emploi on pourrait faire des ouvrages en magasin qui se trouvent être incomplets par suite de l'épuisement d'un ou plusieurs volumes.

M. G. de Villeneuve, présent à la séance, communique l'original autographe de la célèbre lettre de Fénelon à Louis XIV, que l'éditeur Renouard acquit en 1825, à la vente des livres de M. Gentil, et dont il publia aussitôt le texte intégral, avec notice et fac-similé de la première page. Ce document avait été vu et mentionné par d'Alembert; mais, comme Voltaire et le cardinal de Bausset en niaient l'existence ou l'authenticité, leur opinion trouve encore du crédit chez beaucoup d'érudits et de curieux. L'original fut racheté, à la mort de Renouard, par le comte de Montalivet, qui était membre de la Société de l'Histoire de France, et à la mort duquel M. de Villeneuve, un de ses gendres, en a hérité. La comparaison avec d'autres lettres autographes de Fénelon, qui sont présentées en même temps par M. de Villeneuve, ne permet pas de douter que ce soit bien l'œuvre de la main de Fénelon; mais il reste à décider si le document fut présenté de la part de son auteur et mis sous les yeux de Louis XIV. Sur ce point, M. de Boislisle demande au Conseil la permission de faire quelques brèves observations, qui d'ailleurs ont été déjà présentées en partie, il y a soixante ans, par les éditeurs de la *Correspondance de Fénelon*[1].

1. On doit remarquer tout d'abord l'inexactitude de l'annotation qui se lit au haut de la première page, et qui est attribuée au marquis de Fénelon, petit-neveu de l'archevêque et éditeur de ses œuvres : « Minutte d'une lettre de M. l'abbé de Fenelon au Roy, à qui elle fut remise dans le temps par M. le D. de B., et qui, loin de s'en indisposer, choisit au contraire quelque temps après cet abbé pour precepteur des princes ses petits enfants. Cette minutte est toute de l'escriture de M. l'abbé de Fenelon, depuis archevesque de Cambray. » Ainsi que Renouard l'a fait observer en publiant ce document, et, après Renouard, les éditeurs de la *Correspondance* (éd. 1827, tome II, p. 329-332), il renferme des allusions, non seulement à la guerre commencée en 1688, mais aussi à la mort de Louvois (1691), aux victoires de l'armée française en Flandre et en Italie (1692), à la toute-puissance du P. de la Chaise et de l'archevêque de Harlay, à la disette de 1692-93, et aux troubles qu'elle suscitait jusque dans Paris et que La Reynie était impuissant à réprimer (P. Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 253-261). Il y avait donc trois ans au moins que Fénelon était précepteur des enfants du roi (août 1689). En second lieu, à supposer que la lettre, mise au net (l'autographe est une minute ou brouillon portant un certain nombre de corrections), ait été présentée à Louis XIV, ce ne saurait être sous le nom de Fénelon, puisqu'elle com-

Le Conseil adresse des remerciements à M. de Villeneuve pour son intéressante communication.

La séance est levée à cinq heures.

mençait en ces termes : « La personne, Sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre n'a aucun intérest en ce monde. Elle ne l'écrit ni par chagrin, ni par ambition, ni par envie de se mesler des grandes affaires. Elle vous aime sans être connuë de vous... » Fénelon cherchait donc à dissimuler sa personnalité, et ce qui achève de le prouver, c'est qu'il disait ensuite : « Elle regarde Dieu en vôtre personne, elle prie souvent pour vous, » et que, craignant de dévoiler par ces derniers mots son caractère sacerdotal, il les a effacés. Enfin, quand on arrive à ce passage (p. 26 de l'éd. Renouard) : « Du moins, Madame de M. et M. le D. de B. devoient-ils se servir de vôtre confiance en eux pour vous détromper ; mais leur foiblesse et leur timidité les déshonorent et scandalisent tout le monde, » il devient bien difficile d'admettre que le duc de Beauvillier se soit chargé de mettre sous les yeux du roi une lettre où il était lui-même, Beauvillier, aussi durement caractérisé et pris à partie. — Quant au fond même de la lettre, la véhémence des objurgations et des apostrophes, la violence, la crudité des termes qui y sont employés pour stigmatiser la politique du roi et la conduite de ses principaux conseillers, font comprendre que beaucoup de personnes refusent de croire que la lettre puisse être de Fénelon, ou du moins d'admettre, quoiqu'elle soit adressée directement à Louis XIV, qu'elle ait été destinée à passer sous ses yeux. Sur le premier point, l'écriture du document et la nature des corrections qu'il porte en divers endroits ne permettent pas de contester qu'il sorte de la plume de Fénelon. Si d'ailleurs nous nous reportons à une lettre adressée le 4 août 1710 au duc de Chevreuse (*Correspondance générale*, tome I, p. 387-398), et où il n'est question que de la ruine et du discrédit de la politique de Louis XIV, des exactions dont le peuple est accablé chaque jour et contre lesquelles il a le droit de s'élever et de protester hautement, du despotisme épuisé, obéré, banqueroutier, qui fait périr de faim une population déjà à demi morte, du gouvernement qui est incapable de recourir au seul moyen de salut pratique, et du prince qui pense toujours trop tard, etc., etc., les doutes, les hésitations n'auront plus aucune raison de subsister. N'y a-t-il pas, là aussi, une feinte apostrophe au roi, où l'évêque s'écrie : « Vous êtes encore dur, hautain, fastueux, incommunicable, insensible..., humilié sans humilité, confondu par vos propres fautes sans vouloir les avouer, et prêt à recommencer... Votre dévotion consiste à dorer une chapelle, à dire un chapelet, à écouter une musique, à se scandaliser facilement et à chasser quelque janséniste... » On n'a rien de plus fort dans la lettre de 1693. Or, celle de 1710, écrite dans des circonstances analogues, après de longues années d'une guerre encore plus désastreuse et moins glorieuse, au lendemain de la cruelle disette de 1709, n'était qu'un document confidentiel, qui ne devait pas sortir des mains de l'ami sûr entre tous, du duc de Chevreuse. Fénelon s'en expliquait formellement après avoir donné libre carrière à sa virulence. « J'avoue, écrivait-il à M. de Chevreuse, qu'il ne faut pas dire durement ces vérités au Roi ; mais il faudroit l'y mener peu à peu. Je vous

II.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — Albanès (l'abbé J.-H.). Histoire des évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux au XIVe siècle; corrections et documents. In-8, 102 pages. Montbéliard, impr. Hoffmann.

donne mes imprudences pour ce qu'elles valent. » Il ne croyait même pas que la lettre pût être montrée telle quelle au duc de Bourgogne, et permettait seulement de la communiquer au duc de Beauvillier, qui, cette fois, n'était pas visé directement comme dans la lettre de 1693. Par quelques mots d'une autre lettre du 3 mai 1710, on voit qu'il y avait déjà eu un échange d'idées semblables entre Cambray et Dampierre. Rien ne semble donc s'opposer à ce que la lettre de 1693 ait été écrite par Fénelon, comme celles de 1710, non pas seulement pour décharger sa conscience de prêtre, de précepteur des princes, de patriote, en donnant libre carrière à sa juste douleur, et pour dégager sa responsabilité, mais aussi pour stimuler le zèle du duc de Chevreuse, qui ne craignait point de dire au roi les vérités les plus sévères, et pour préparer à l'avance, sous une forme éloquente et saisissante, les principaux griefs que quelque occasion prochaine lui permettrait peut-être de faire parvenir jusqu'au trône.

Ces conclusions sont toutes différentes de celles de Théophile Lavallée dans la *Correspondance générale de Mme de Maintenon* (t. IV, p. 45-46). On avait, bien avant lui, signalé deux passages des lettres du 21 et du 27 décembre 1695, à M. de Noailles, archevêque de Paris, ainsi conçus : 1° « Voici une lettre qu'on lui a écrite il y a deux ou trois ans. Il faudra me la rendre; elle est bien faite; mais de telles vérités ne peuvent le ramener : elles l'irritent ou le découragent; il ne faut ni l'un ni l'autre, mais le conduire doucement où l'on veut le mener. » — 2° « Je suis bien aise que vous trouviez la lettre que je vous ai confiée trop dure : elle m'a toujours paru ainsi. Ne connoissez-vous point le style? » Les éditeurs de Fénelon s'étaient refusés (*Correspondance*, t. II, p. 331) à voir dans ces deux lettres une allusion au document retrouvé par Renouard, en s'appuyant uniquement sur ce fait que Fénelon avait dû l'écrire en 1694, tandis que la lettre du 21 décembre 1695 force de remonter jusqu'à 1692 et 1693. Il faut avouer que cette objection n'est pas très concluante, car Mme de Maintenon ne fixait que par à peu près la limite de temps. Quoi qu'il en soit, Lavallée s'est prononcé catégoriquement en sens inverse : « On ne saurait douter, dit-il, que Mme de Maintenon ne veuille parler d'une lettre écrite par Fénelon au roi vers l'année 1692 ou 1693... Nous avons, pour le contraire, le témoignage irrécusable du marquis de Fénelon et les deux fragments cités de Mme de Maintenon. De qui pour-

2. — AUBER (l'abbé). Histoire générale, civile, religieuse et littéraire du Poitou. T. I. In-8, XXXII-528 p. Poitiers, Bonamy.

3. — BALUFFE (A.). Molière inconnu, sa vie. T. I (1622-1646). In-12, 232 p. Paris, Perrin et Cie.

4. — BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.). Note sur le processionnal de l'abbaye de Saint-Aubin, à Angers. In-8, 12 p. Paris, impr. Nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.)

5. — BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.). Documents sur la question du Martyrium de Poitiers. In-8, 53 pages et planche. Poitiers, impr. Oudin.

6. — BARTHÉLEMY (l'abbé). Notice sur la Tarasque et sainte Marthe, Notre-Dame-de-la-Seds, saint Jean de Malte et saint Labre. In-8, 87 p. Aix, Makaire.

rait-elle parler à M. de Noailles, si ce n'est de Fénelon, en disant : « Ne « connoissez-vous pas le style? » Il est donc impossible de douter que Louis XIV ait reçu, lu, gardé et fait lire, au moins à Mme de Maintenon, la lettre de Fénelon... »

Lavallée ne tenait aucun compte des erreurs flagrantes qui ne laissent point de valeur à la note du marquis de Fénelon. Quant à cet autre argument tiré du membre de phrase : « Ne connoissez-vous point le style? » est-il bien sérieux? Mme de Maintenon ne parlait-elle pas en forme de pure interrogation? Si elle avait voulu désigner Fénelon, qui venait d'être sacré archevêque, n'eût-elle pas manifesté quelque indignation, ou au moins quelque embarras, et qualifié tout autrement une lettre qui, dans la situation actuelle de son auteur, devait lui paraître non seulement dure, mais, comme le dit Lavallée lui-même, « injurieuse, exagérée, insensée? » L'indulgence du roi, conservant l'auteur d'une pareille pièce auprès de lui, le comblant de ses bienfaits, lui donnant un magnifique diocèse, est interprétée par Lavallée comme « un acte de patience, d'oubli des injures, de résignation et d'humilité chrétienne, dont il y a peu d'exemples dans l'histoire. » C'est porter bien au delà de la vraisemblance le pouvoir de la religion et l'ascendant de Mme de Maintenon sur Louis XIV.

A. B.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 2 FÉVRIER 1886,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. G. PICOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 mars.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance ; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce la mort de deux membres de la Société inscrits sur sa liste depuis de longues années : M. Alphonse le Marois et M. Armand Baschet. Il rappelle les nombreux et utiles travaux de M. Baschet sur les documents relatifs à la France qui se trouvent dans les archives italiennes, et particulièrement à Venise et à Mantoue, sur les papiers de Saint-Simon, sur le dépôt des Affaires étrangères, sur les relations diplomatiques de la France avec l'Angleterre, etc. M. Baschet avait su, en toute occasion, donner des preuves effectives du vif intérêt qu'il portait à la Société et à sa prospérité. — Le Conseil s'associe unanimement aux sentiments de regrets exprimés par M. le président.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2095. M. Henri GERMAIN, membre de l'Institut, rue Murillo, n° 8 ; présenté par MM. G. Picot et de Boislisle.

2096. M. F. DE MÉLY, boulevard Haussmann, n° 155 ; présenté par M. le comte Riant et M. de Montaiglon ; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

2097. M. Georges DIGARD, archiviste-paléographe, ancien

membre de l'École française de Rome, boulevard Malesherbes, n° 27 ; présenté par MM. L. Delisle et N. Valois.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* décembre 1885 et janvier 1886. — *Bulletin de la Société bibliographique,* 1er janvier 1886. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 janvier 1886.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Morinie,* octobre-décembre 1885. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 2e trimestre 1885. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* janvier-mars 1886.

Ouvrages adressés par les auteurs ou les éditeurs.

Third annual report of the Bureau of the ethnology to the secretary of the Smithsonian institution, 1881-1882, by J.-W. Powel. Un vol. in-4. Washington, 1884. — *Les maisons d'éducation d'Écouen et de Saint-Denis et les vassaux de Coppenbrugge en* 1811, par M. Pagart d'Hermansart. In-8. Paris, Thorin et Dumoulin, 1885. — *Astafort en Agenais ; notice historique et coutumes,* publiées par Ch. Baradat de Lacaze. Un vol. in-8. Paris, Champion, 1886. — *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc;* communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le 23 octobre 1885, par Léopold Delisle. Br. in-8. Paris, H. Champion.

Correspondance.

M. le marquis de Beaucourt et M. le comte de Marsy s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Chévrier, en son nom et au nom de Mme Vuitry, Mlle Le Tellier-Delafosse, MM. G. de Villeneuve et Émile du Boys adressent leurs remerciements pour leur admission au nombre des membres de la Société.

Le Comité de la Société de l'Histoire du Protestantisme français annonce que la bibliothèque de cette Société sera ouverte aux visiteurs dans son nouveau local, rue des Saints-Pères, n° 54, à partir du lundi 8 février, les lundis et jeudis,

de une heure à cinq, et, après Pâques, les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

Le Conseil d'administration de la Société d'études des Hautes-Alpes demande à entrer en relations d'échange avec la Société. — Le Conseil décide que les livraisons de l'Annuaire-Bulletin seront envoyées périodiquement à cette Société.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1885. 1re partie. Feuilles 12 à 14 en placards.

— — 2e partie. Feuilles 15 et 16 tirées.

Les Établissements de saint Louis. T. IV. Feuille 22 tirée ; feuille 23 en placards.

Mémoires d'Olivier de la Marche. Feuille 4 tirée ; feuilles 5 en pages, 6 en placards.

Mémoires de Villars. T. II. Feuilles 1 et 2 en pages ; feuille 3 en placards.

Règle du Temple. Feuilles 16 à 20 tirées ; feuilles 21 et 22 en pages. On compose la Table.

Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné. T. I. Feuilles 5 à 8 tirées ; feuilles 9 en pages, 10 en placards.

Extraits des Auteurs grecs. T. V. Feuilles 26 et 27 tirées ; feuilles 28 en pages et 29 en composition.

Le Jouvencel. T. I. Feuilles *a*, *b*, *c* et *d* de l'Introduction tirées ; feuilles *e* et *f* en placards.

Il n'y a pas de changement pour le tome III des *Lettres de Louis XI*, l'imprimerie ne possédant point de copie.

M. Daupeley, présent à la séance, annonce le prochain achèvement du tome V des *Extraits des Auteurs grecs* et de la *Règle du Temple*, ainsi que du tome IV et dernier des *Etablissements de Saint-Louis*.

M. le baron de Ruble promet que le tome I[er] de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* sera prêt pour l'époque de l'Assemblée générale.

M. Moranvillé, président du Comité des fonds, demande à différer encore de quelques jours, jusqu'à l'entier achèvement de l'inventaire annuel des magasins de la librairie, le travail de répartition des volumes attribués en don aux bibliothèques universitaires.

Le Conseil, délibérant sur différentes questions de détail relatives au rachat par le versement d'une somme de trois cents francs, décide que ce rachat ne pourra être applicable à l'exercice 1885 que pour les membres reçus postérieurement au vote qui a modifié en ce sens les statuts de la Société.

M. Moranvillé insiste, au nom du Comité des fonds, pour que la ressource nouvelle résultant des versements de rachat ne fasse pas perdre de vue les décisions prises quant aux dimensions et au prix de revient de chaque volume. De son côté, M. Delisle, au nom du Comité de publication, rappelle qu'il a déjà remontré combien il serait utile de faire de temps à autre des publications de textes très courts, de 15 à 20 feuilles, qui représenteraient une économie notable. Incidemment, il fait observer qu'il était de toute impossibilité d'éviter, pour le tome II des *Œuvres de Rigord*, un excédent de 6 ou 7 feuilles, et qu'il en sera toujours ainsi lorsqu'un éditeur aura affaire, non à un recueil factice, dont il serait maître d'augmenter ou de diminuer les dimensions, mais à un texte qu'il faut reproduire en son entier, avec l'annotation requise pour l'éclaircissement des passages obscurs, pour l'identification des personnages, l'établissement de la chronologie, la rectification des erreurs, les variantes, etc.; mais que le Conseil, quand il a à examiner un projet de publication, doit exiger préalablement de chaque éditeur un calcul très exact de ce que peut donner le texte tout au moins, si ce n'est le texte et le commentaire.

Après une discussion sur les questions que ce sujet soulève, le Conseil déclare s'en tenir à ses précédentes décisions.

mais en insistant pour que les éditeurs et les commissaires responsables assurent leur exécution rigoureuse.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

7. — Beauchet (L.). Histoire de l'organisation judiciaire en France : époque franque. In-8, VIII-503 p. Paris, Rousseau.

8. — Beaune (H.). Les Avocats d'autrefois; la confrérie de Saint-Yves à Chalon-sur-Saône avant 1789. In-8, 68 p. Dijon, impr. Darantière.

9. — Blondel (l'abbé). Vie des saints du diocèse de Sens et Auxerre. In-18 jésus, XVIII-384 p. Auxerre, Lanier.

10. — Bourelly (J.). Cromwell et Mazarin ; deux campagnes de Turenne en Flandre; la bataille des Dunes. In-18 jésus, VII-336 p. et 2 planches. Paris, Perrin et Cie.

11. — Bourgeois (E.). Hugues l'abbé, margrave de Neustrie et archichapelain de France à la fin du IXe siècle. In-8, 50 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

12. — Cardevacque (A. de). La musique à Arras depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. In-8, 140 p. Arras, impr. Rochard-Courtin.

(Extrait des Mémoires de l'Académie d'Arras.)

13. — Catalogue analytique des manuscrits de la bibliothèque d'Abbeville, précédé d'une notice historique par Alcius Ledieu, conservateur. In-8, LXXXIII-115 pages, et planches. Abbeville, impr. Caudron.

14. — Catalogue de la bibliothèque de la ville de Saintes, par Louis Audiat, bibliothécaire-archiviste de la ville. In-8, 704 p. Pons, impr. Texier.

15. — Charmasse (A. de). La charte de Montceaux-le-Comte (1245-1274). In-8, 19 pages. Autun, impr. Dejussieu père et fils.

16. — Combier (A.). Les justices subalternes du Vermandois (première partie). In-8, 159 pages. Amiens, impr. Delattre-Lenoël.

(Extrait de la Picardie.)

17. — Communay (A.). Jean des Montiers de Fresse, évêque de Bayonne; documents inédits. In-8, 29 p. Auch, impr. Foix.

(Extrait de la Revue de Gascogne.)

18. — Delisle (L.). Le manuel de Dhuoda. In-8, 4 pages. Paris, impr. Nationale.

(Extrait des Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

19. — Deschamps (Eustache). Œuvres complètes, publiées, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par le marquis de Queux de Saint-Hilaire. T. IV. In-8, 386 p. Paris, Firmin-Didot et Cie.

(Publications de la Société des Anciens textes français.)

20. — Doncieux (G.). Un jésuite homme de lettres au xviie siècle : le Père Bouhours. In-8, 335 p. Paris, Hachette et Cie.

21. — Dufour (T.). Notice sur Jean Perrissin et Jacques Tortorel. In-8, 47 p. Paris, Fischbacher.

22. — Dumas (l'abbé F.). Les traditions d'Ainay. In-8, xxiii-437 pages et planches. Paris, Delhomme et Briguet.

23. — Entrée du roy Charles IX et de la reyne mère Catherine de Médicis en la ville de Sens, le 15 mars 1563; relation inédite, extraite du manuscrit d'Éracle Cartault, chanoine du diocèse, et des délibérations et actes de l'hôtel de ville de Sens. In-8, 53 p. Paris, Claudin et Champion.

24. — Estienne (Henri). Deux dialogues du nouveau langage françois italianizé et autrement desguizé, principalement entre les courtisans de ce temps, avec introduction et

notes par P. Ristelhuber. 2 vol. In-8. T. I, XXXI-379 p.; t. II, 343 p. Paris, Lemerre.

25. — FAYE (H.). L'instruction publique avant la Révolution, d'après de récents travaux. In-8, 32 p. Angers, Germain et Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

26. — GARNIER (E.). Histoire de la verrerie et de l'émaillerie. Grand in-8, VII-573 p., avec 119 gravures et 8 pl. hors texte. Tours, Mame.

27. — Gens (les) de qualité en Basse-Marche. Études et documents généalogiques. T. I. Livraison 1. In-8, 52 p. Limoges, Ducourtieux; Poitiers, Blanchier.

28. — GUIFFREY (J.). Histoire de la tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours. Grand in-8, VIII-535 p., avec 113 gravures et 4 planches en couleurs. Tours, Mame et fils.

29. — HALPHEN (E.). Documents inédits concernant la prise de Montmélian par le roi Henri IV, en 1600, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale. In-8, 27 p. Paris, Champion.

30. — Histoire d'Authie, de son prieuré conventuel et de son château féodal, suivie d'une notice sur Saint-Léger-lès-Authie. In-8, 517 pages et 5 planches. Ham, impr. Carpentier.

31. — Inventaire sommaire des archives communales de la ville de la Gorgue (département du Nord) antérieures à 1790. In-4 à 2 col., XVII-103 p. Lille, impr. Danel.

32. — Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Châteaudun, antérieures à 1790, par L. Merlet, archiviste, membre correspondant de l'Institut. In-4 à 2 col., XVI-176 p. Châteaudun, impr. Prud'homme.

33. — MARQUIS (Léon). Notice historique sur le château d'Étampes, suivi d'une description des ruines de Guinette. 2e édition, revue et augmentée. In-16, III-118 p. Étampes, Coute-Migeon.

34. — MICHAUX (A.). Les milices et les régiments du

Soissonnais; les garnisons et camps de Soissons. In-8, II-152 p. et planche. Soissons, impr. Michaux.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Soissons.)

35. — Notes généalogiques sur les diverses branches de la maison de Chaslus, à présent de Châlus, seigneurs de Bergonne, Bladeix, Boresde, la Beaume, etc., comtes de Chaslus, barons de Cordès et d'Orcival, marquis de Saint-Priest, barons de Servières. In-4, 64 p. avec blasons. Bourges, impr. Pigelet et Tardy.

36. — PAGART D'HERMANSART. Les lieutenants généraux au bailliage d'Ardres (1568-1790). In-8, 21 p. Saint-Omer, impr. d'Omont.

37. — PRAROND (E.). Les œuvres de Jehan Barbafust, qui fut maire d'Abbeville en l'an 1254. Petit in-4, VIII-29 pages. Amiens, impr. Delattre-Lenoël.

38. — PRAROND (E.). Qualis anno 1643 Abbatisvilla stabat: hanc e perrara Claudii Riveti de Mont Devis, regiæ Majestatis geographi, tabula excerpit civibusque suis offert descriptionem E. Prarond, majoris nuper munere functus. In-4, 28 p. Amiens, impr. Delattre-Lenoël.

39. — RABAUT (Paul). Ses lettres à Antoine Court (1739-1755), dix-sept ans de la vie d'un apôtre du Désert; avec notes, portrait et autographe, par A. Picheral-Dardier, et une préface par Ch. Dardier. 2 vol. in-8. T. I, LIX-369 p.; t. II, 495 p. Paris, Grassart.

40. — SIVAN (M.). Un village en Provence; étude historique sur Forum Voconii, Castrum de Caneto, le Cannet. In-16, 228 p. et planches. Paris, Champion.

41. — TAMIZEY DE LARROQUE (R.). Lettres du comte de Cominges, ambassadeur extraordinaire de France en Portugal (1657-1659). In-8, 32 p. Pons, impr. Texier.

(Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.)

42. — VANDAL (A.). Le pacha Bonneval. In-8, 92 p. Paris, Cerf.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 2 MARS 1886,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. LALANNE, VICE-PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 avril suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le vice-président annonce la mort de M. Edmond Dupont, archiviste-trésorier-bibliothécaire de la Société, décédé ce jour même, à l'âge de cinquante-huit ans. M. Dupont, entré dans la Société en 1852, remplissait les fonctions dont le Conseil l'avait investi depuis l'année 1863, et, quoique ses forces fussent affaiblies par le mal qui l'a emporté, il avait continué jusqu'au dernier jour de donner ses soins aux intérêts de la Société, qui conservera son souvenir avec une vive gratitude. — Le Conseil, s'associant unanimement aux sentiments dont M. le vice-président se fait l'interprète, exprime le désir que M. le président puisse prendre la parole, au nom de la Société, sur la tombe de M. Dupont et lui rendre un dernier hommage.

M. le vice-président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces nominations à l'approbation du Conseil :

2098. M. Auguste Molinier, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, boulevard Saint-Michel, n° 21; présenté par MM. Delisle et de Boislisle.

2099. M. René Minoret, à Roujos, par Beaumont-de-

Lomagne (Tarn-et-Garonne), et à Paris, rue de l'Echelle, n° 7; présenté par M. le baron de Ruble et M. de Boislisle.

2100. La Bibliothèque publique de la ville d'Orléans, représentée par M. Loiseleur, bibliothécaire; correspondants, MM. Belhatte et Thomas, libraires, rue de l'Abbaye, n° 14; présentée par MM. Baguenault de Puchesse et Delisle.

2101. M. Camille Rivain, archiviste aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60; présenté par MM. A. Maury et L. Gautier.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 février 1886. — *Revue historique,* mars-avril 1886. — *Bulletin de la Société bibliographique,* février 1886. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* février 1886.

Sociétés savantes. — *Annales de l'Académie de Mâcon,* IIe série, t. V. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras,* IIe série, t. XVI. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen,* année 1885. — *Congrès archéologiques de France. 50e session : séances générales tenues à Caen, en* 1883, *par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. 51e session : séances générales tenues à Pamiers, Foix et Saint-Girons, en* 1884, *par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. — Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* tome XX et atlas, 1885.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

La librairie des papes d'Avignon, sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), par Maurice Faucon, ancien élève de l'École des chartes, ancien membre de l'École française de Rome, tome Ier (XLIIIe fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). Un vol. in-8. Paris, Thorin. — *Histoire de Charlemagne d'après les documents contemporains,* par M. le chanoine E. Van Drival. Un vol. in-8. Amiens, impr. Rousseau-Leroy. — *Notice sur la vie de Daniel de Cosnac, évêque et comte de Valence et de Die, archevêque d'Aix, etc.,* .... par le comte de Cosnac, suivie d'une relation inedite des obsèques de ce prelat, avec portrait. Br. in-8. Brive, Marcel Roche.

Correspondance.

Lettres de remerciements de MM. Henri Germain, Digard

et de Mély, admis au nombre des membres de la Société dans la dernière séance.

Lettres d'excuses de MM. Picot et Moranvillé, empêchés d'assister à la séance.

Circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique, invitant les membres des Sociétés savantes de Paris à assister assidûment aux séances du prochain congrès de la Sorbonne et à prendre une part active aux travaux.

Travaux de la Société.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1885. Terminé et mis en distribution.

Les Établissements de saint Louis. T. IV. Feuille 22 tirée; feuille 23 en pages.

Mémoires d'Olivier de la Marche. T. IV. Feuille 5 tirée; feuille 6 en placards.

Mémoires de Villars. T. II. Feuilles 1 et 2 tirées; feuille 3 en pages, feuilles 4 à 6 en placards.

Règle du Temple. Feuilles 21 et 23 tirées. On attend la copie de l'Introduction.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. I. Feuilles 9 à 12 tirées; feuille 13 en composition.

Extraits des Auteurs grecs. T. V. Feuille 29 tirée; feuille 30 en composition; feuille *a* tirée.

Le Jouvencel. T. I. Feuilles *a* à *f* tirées, sauf la feuille *e*; feuille *g* en composition.

Lettres de Louis XI. T. II. Impression suspendue.

Au sujet de ce dernier ouvrage, M. le marquis de Beaucourt annonce que M. Vaesen s'est engagé à livrer avant le 15 mars la copie nécessaire pour reprendre l'impression.

Quant aux *Mémoires d'Olivier de la Marche*, M. de Beaucourt a dû demander aux éditeurs un état des Pièces

justificatives qu'ils ont en main et un aperçu aussi exact que possible de l'étendue que la Table alphabétique aura dans le même volume.

Le Conseil décide qu'il s'occupera, dans sa prochaine séance, de pourvoir au remplacement de M. Dupont comme archiviste-trésorier-bibliothécaire.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

43. — Beaumont (E. de). Notice sur les gens de guerre du comte de Saint-Paul qui sont enfouis à Coucy depuis 1411. In-4, 76 p. avec plan et vignette. Paris, Baschet.

44. — Beautemps-Beaupré. Notice sur les baillis d'Anjou et du Maine à la fin du XIII^e^ siècle, et sur leurs conflits avec l'évêque d'Angers. In-8, 24 p. Orléans, impr. Girardot.

(Extrait du Compte-rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.)

45. — Benoist (L.). Notice historique et statistique sur le marquisat de Manœuvre et sur Vincy-Manœuvre, canton de Lizy-sur-Ourcq. In-8, 67 p. Meaux, impr. Destouches.

46. — Bonnardot (F.). Documents sur le siège de Metz en 1552, publiés d'après les registres du bureau de la ville de Paris. In-8, 36 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

47. — Inventaire sommaire des archives départementales du Nord antérieures à 1790, rédigé par M. Jules Finot, archiviste. Archives civiles. Série B. Chambre des comptes de Lille. N^os^ 2339 à 2787. T. V. In-4 à 2 col., 399 p. Lille, impr. Danel.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 AVRIL 1886,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. G. PICOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 20 avril suivant.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce que la Société vient de perdre un de ses membres que de nombreux travaux historiques avaient fait connaître et estimer : M. Henri Forneron est mort le 26 mars, à cinquante-un ans, laissant, entre autres ouvrages, deux volumes sur les ducs de Guise, quatre volumes sur Philippe II d'Espagne, deux volumes sur l'*Histoire des émigrés,* et un dernier volume sur la *Duchesse de Portsmouth*, qu'il a terminé et publié au milieu des souffrances d'une cruelle maladie. M. le président demande l'autorisation d'exprimer à la mère de M. Forneron les regrets que cette mort prématurée inspire aux amis de l'histoire.

M^lle^ Dupont, qui est morte le 4 avril, dans sa quatre-vingt-dix-septième année, comptait au nombre des plus anciens et des plus laborieux collaborateurs de la Société, puisqu'elle avait donné successivement à celle-ci d'excellentes éditions des *Mémoires de P. de Fenin* (1837), des *Mémoires de Ph. de Commynes* (1840-1847) et des *Anciennes chroniques de J. de Wavrin* (1858-1862). C'est aussi M^lle^ Dupont qui avait été la première à proposer de faire le recueil des lettres missives du roi Louis XI, aujourd'hui en cours de publication; son grand âge seul l'avait forcée de renoncer à cette entreprise et de la remettre en d'autres mains, mais sans

qu'elle cessât de s'y intéresser et d'en suivre les progrès de très près sur les épreuves ou bonnes feuilles que l'imprimeur lui adressait, conformément à une décision du Conseil.

M. le président dépose sur le bureau le texte des paroles qu'il a prononcées aux obsèques de M. Dupont, comme représentant la Société.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2102. M. le marquis DE COURCIVAL, rue Marcadet, n° 112; présenté par M. le comte Boulay de la Meurthe et M. de Boislisle.

2103. M. le docteur GÉLINEAU, rue d'Aumale, n° 15; présenté par MM. Tamizey de Larroque et de Boislisle.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1886. — *Bulletin des bibliothèques et des archives*, année 1885, n° 2. — *Annuaire des bibliothèques et des archives*, pour 1886. — *Revue rétrospective, recueil de pièces intéressantes et de citations curieuses*, 1er, 2e et 3e semestres, juillet 1884-décembre 1885. — *Bulletin de la Société bibliographique*, mars 1886. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, mars 1886. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 15 mars 1886.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, tome XLV, 5e série, tome V. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome XV, 1883-1885. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. VIII, 2e trimestre de 1885 (première partie d'une notice consacrée à M. Egger). — *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, année 1885. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre de 1885. — *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution*, année 1883.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

La France en Orient au XIVe siècle; expéditions du maréchal Boucicaut, par J. Delaville Le Roulx, docteur ès lettres; tomes I et II (fascicules XLIV et XLV de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). In-8. Paris, Thorin. — *Études sur les académies protestantes en France au XVIe et au XVIIe siècle*, par P.-Daniel Bourchemin, pasteur de l'église réformée de France, doc-

teur ès lettres. In-8. Paris, Grassart. — *Les correspondants de Peiresc.* XI : *Jean Tristan, sieur de Saint-Amant; lettres inédites adressées à Peiresc* (1633-1636), publiées et annotées par Ph. Tamizey de Larroque. Br. in-8. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.*) — *Les chartes de Saint-Bertin, d'après le grand cartulaire de D. Ch.-J. Dewitte,* publiées par M. l'abbé Daniel Haigneré, ancien archiviste de la ville de Boulogne, tome I (648-1240). In-4. Saint-Omer, impr. H. d'Homont. — *Le martyre de Thiémon de Salzbourg* (28 septembre 1102), par le comte Riant, membre de l'Institut. (Extrait de la *Revue des Questions historiques.*) Br. in-4. Paris, Palmé.

Correspondance.

Mme Dupont-Châtelain, veuve de l'archiviste-trésorier de la Société, demande à figurer sur la liste de la Société en remplacement de son mari, avec le même numéro d'ordre. — Le Conseil accorde cette autorisation.

Le bibliothécaire de la bibliothèque de la ville d'Orléans adresse ses remerciements pour l'admission de cet établissement au nombre des bibliothèques associées à la Société.

Le secrétaire présente, de la part de M. Paul Cottin, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, les trois volumes ci-dessus indiqués de la nouvelle *Revue rétrospective,* consacrée à la publication de documents inédits ou très rares des XVIIIe et XIXe siècles.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1886. Feuilles 1 à 3 en pages; feuille 4 en placards.

Les Établissements de saint Louis. T. IV. Feuilles 23 et 24 tirées; feuille 25 (fin de la Table) en composition.

Mémoires d'Ol. de la Marche. T. IV. Impression suspendue jusqu'à ce qu'une décision soit prise quant à l'étendue des pièces justificatives qui doivent entrer dans ce volume.

Mémoires de Villars. T. II. Feuille 3 tirée; feuilles 4 à 7 en placards.

Règle du Temple. Feuilles 22 et 23 tirées; feuilles *a*, *b* et *c* en pages.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. I. Feuilles 13 et 14 tirées; feuille 15 en composition.

Extraits des Auteurs grecs. T. V. Feuille 30 tirée; feuille 31 (fin) en placards.

Le Jouvencel. T. I. Feuilles *e*, *f*, *g* et *h* de l'Introduction tirées; feuilles *i* et *j* en composition.

M. le marquis de Beaucourt annonce que l'éditeur des *Lettres de Louis XI* lui a envoyé une portion de copie destinée au tome III, mais que cette portion s'est trouvée insuffisante pour qu'on pût reprendre l'impression d'une manière suivie; l'éditeur a promis de faire prochainement un dépôt plus considérable.

M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, appelé à remplacer M. Egger comme commissaire responsable, demande l'autorisation de modifier la formule du visa apposée sur le tome V des *Extraits des Auteurs grecs*. — Le Conseil décide que cette modification sera étendue désormais à tous les visas de commissaires responsables, de manière à indiquer qu'ils portent, non pas sur l'ensemble de l'édition, mais sur chaque volume séparément.

M. Siméon Luce annonce au Conseil que le Commentaire du tome VIII pourra être complètement achevé, et le volume bon à distribuer, dans les premiers mois de 1887.

Le Conseil autorise la mise en distribution du tome V des *Extraits des Auteurs grecs*, et exprime l'espoir que les deux volumes de la *Règle du Temple* et des *Établissements de saint Louis* pourront être distribués avant l'Assemblée générale.

M. Moranvillé, au nom du Comité des fonds, demande que le Conseil veuille bien confier provisoirement à M. Rivain, archiviste aux Archives nationales, les fonctions restées en

souffrance depuis la maladie et la mort de M. Dupont. — Le Conseil désigne, d'urgence et provisoirement, M. Rivain pour faire les fonctions d'archiviste-trésorier-bibliothécaire, en attendant que l'Assemblée générale ait ratifié ce choix en faisant entrer M. Rivain dans le Conseil.

M. Moranvillé explique que la mort de M. Dupont et les retards apportés à la mise en ordre des pièces de trésorerie n'ont pas permis encore au Comité des fonds de préparer le rapport annuel sur l'état des finances de la Société, mais que ce document sera présenté dans la séance qui précédera l'Assemblée générale.

Le Conseil décide que cette séance, qui tomberait le mardi de la semaine de Pâques, sera reportée au précédent mardi, 20 avril.

Le Conseil ordonne l'attribution d'un exemplaire des *Lettres de Louis XI* à M^me^ Léopold Pannier, veuve de l'éditeur qui avait été désigné pour faire cette publication à la place de M^lle^ Dupont, et qui a été remplacé lui-même par M. Vaesen, après avoir travaillé activement et fructueusement, pendant deux années (1874 et 1875), à la réunion des pièces et des documents.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

48. — Babeau (Albert). Les Artisans et les Domestiques d'autrefois. In-8, xv-363 p. Paris, F. Didot et C^ie^.

Les deux sujets ont chacun leur part distincte, et même leur table particulière, dans ce nouveau volume, qui vient augmenter la série d'études si instructives de M. Babeau et que suivront bientôt *les Bourgeois d'autrefois*. L'Artisan, comme nous le dit l'Introduction, formait dans le tiers état une sorte de classe intermédiaire entre le peuple et la bourgeoisie. M. Babeau nous montre d'abord

l'ouvrier, puis le maître artisan, dans leur vie intérieure, dans leur travail, dans leur famille, dans leurs relations sociales, dans leurs droits et leurs privilèges. La seconde moitié du volume, consacrée aux Domestiques, est divisée en six chapitres : I. Caractère de la domesticité. — II. Grandes maisons. — III. Maisons bourgeoises. — IV. Rapports avec les maîtres. — V. Gages et legs. — VI. Rôle et avenir des domestiques.

Les études de M. Babeau, dont la forme est toujours attachante et agréable, sont trop connues maintenant, et trop universellement goûtées, pour qu'il y ait lieu d'insister sur leur caractère et leur valeur. Chaque nouveau volume trouve le même succès que les précédents auprès des lecteurs qui sont capables d'apprécier des notions précises, justes et impartiales sur les divers éléments dont se composait l'ancienne société. A. B.

49. — Baradat de Lacaze. Astafort-en-Agenais (Gascogne agenaise) ; notice historique et coutumes. In-8, 227 p. Paris, H. Champion.

Le chapitre Ier de cette étude est consacré à la description topographique d'Astafort, qui, au XIVe siècle, époque de la rédaction des coutumes, était le chef-lieu d'une seigneurie assez importante ; le chapitre II, à l'histoire militaire depuis le règne de saint Louis jusqu'à la Fronde ; le chapitre III, aux établissements et monuments religieux ; le chapitre IV, à l'organisation seigneuriale, judiciaire et administrative ; le chapitre V, enfin, au texte inédit des coutumes arrêté le 12 avril 1304, de concert entre les seigneurs de la ville et ses consuls et habitants. L'éditeur a mis en regard du texte roman une traduction littérale, avec des divisions par articles et des rubriques qui n'existaient pas dans l'original. A. B.

50. — Borderie (Arth. de la). L'émigration bretonne en Armorique. In-8, 24 p.

(Extrait de la Revue celtique.)

C'est une réponse aux critiques dirigées contre le livre de M. J. Loth : *l'Émigration bretonne en Armorique du Ve au VIIe siècle*, et contre ses principales thèses, principalement celle de l'installation des Bretons dans la péninsule au milieu du Ve siècle et celle des origines de l'épiscopat chrétien dans le même pays, thèses conformes d'ailleurs au système de dom Lobineau, mais fortifiées maintenant par le progrès des études de linguistique et d'hagiographie. On sait quelle est, en ces matières, la compétence de notre confrère M. de la Borderie. A. B.

51. — Bossard (l'abbé Eugène) et Maulde (René de).

Gilles de Rais, maréchal de France, dit Barbe-Bleue (1404-1440). Un vol. in-8, XIX-426-CLXVIII p. Paris, H. Champion.

L'étude de M. l'abbé Bossard est une thèse pour le doctorat ès lettres, complétée, grâce à la collaboration de notre confrère M. de Maulde, par l'addition des textes mêmes du procès criminel de Gilles de Rais, qui font connaître, avec des détails parfois trop horribles pour être reproduits intégralement, fût-ce dans un livre d'érudition, quelles étaient les débauches du maréchal et à quels excès affreux elles entraînèrent peu à peu l'un des plus vaillants compagnons de Jeanne d'Arc. M. l'abbé Bossard étudie successivement les origines du sinistre personnage, son rôle brillant dans la guerre de Cent ans et à la cour de Charles VII, la magnificence et les prodigalités de sa vie privée, son goût pour le théâtre, pour l'alchimie et pour la magie, les châteaux historiques qui servirent de théâtre à ses crimes, la découverte de ces crimes, les procédures dirigées contre lui, d'abord par l'Église, puis par la justice du duc de Bretagne, les légendes enfin qui se formèrent après son exécution, soit en Bretagne, soit en Vendée, mais qui restèrent bien au-dessous de la réalité, loin de l'exagérer. A. B.

52. — CHÉREST (Aimé). La chute de l'ancien régime (1787-1789). Trois vol. in-8, XLII-571-639-360 p. Paris, Hachette et Cie.

M. Chérest s'est beaucoup moins servi de documents d'archives et de pièces inédites que des mémoires et des documents imprimés du temps. La raison qu'il donne de ce fait, à la p. XXXIV de son Introduction, prouve qu'il ne s'est pas rendu bien compte de la constitution de nos dépôts d'archives et de la manière dont les recherches peuvent s'y faire. — L'auteur a défini ainsi l'expression d'*ancien régime* : « Avant 1715, c'est encore le grand règne, l'apogée de la monarchie absolue ; 1789 marque l'avènement de la nouvelle France, de la France contemporaine. Depuis la mort de Louis XIV jusqu'aux premières victoires de la Révolution, s'étend l'ancien régime. » Plus étroitement encore, il a circonscrit la période de la chute de cet ancien régime aux trois années 1787, 1788, 1789, et « considéré la convocation des Notables comme ouvrant le premier acte du drame révolutionnaire. » Le tome I, après avoir débuté par deux chapitres de préambule très considérables, va de l'ouverture de l'Assemblée jusqu'aux troubles qui suivirent en province le coup d'État de mai 1788 ; le second s'étend jusqu'aux élections pour les états généraux ; le troisième a été interrompu par la mort de M. Chérest au milieu de l'impression du chapitre XX : *Préliminaires de la révolution de juillet.* Quelques fragments de sa conclusion, préparés à l'avance, ont été placés par l'éditeur à la fin du volume. En tête de ce même

volume, on trouve une notice sur l'auteur défunt et la bibliographie de ses ouvrages historiques, parmi lesquels l'avant-dernier était cette étude intitulée : *l'Archiprêtre, épisodes de la guerre de Cent ans,* qui eut un si grand succès en 1880. A. B.

53. — Delachenal (R.). Histoire des avocats au parlement de Paris (1300-1600). In-8, xxviii-477 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

L'ordonnance du 23 octobre 1274 et celle du mois de novembre 1294, charte primitive de l'ordre des avocats tel qu'il subsista jusqu'à la fin de l'ancien régime, sont le point de départ de l'étude de M. Delachenal, qui, présentée d'abord comme thèse à l'École des chartes et devenue un livre excellent, comblera une lacune considérable dans l'histoire de l'ordre. En effet, les divers auteurs qui s'en étaient occupés, depuis Pasquier et Loisel jusqu'à Fournel et Gaudry, n'avaient négligé qu'une seule source, la principale pourtant, c'est-à-dire les registres du parlement de Paris. Là seulement, l'avocat peut être saisi sur le vif, en pleine action ; M. Delachenal en a tiré et la meilleure partie de ses matériaux et les textes qui composent l'Appendice de son livre, ainsi que les éléments de ses notices biographiques sur un grand nombre d'avocats du xive siècle. Pour cette époque surtout, l'*Histoire des avocats* sera désormais indispensable à consulter. L'auteur n'a pas cru pouvoir poursuivre son travail sur le même plan, à l'aide des mêmes documents, plus loin que le xvie siècle, les personnalités, comme les affaires et les causes des temps plus récents, prenant un tout autre caractère dans l'histoire. A. B.

54. — Tamizey de Larroque (Ph.). *Reliquiae Benedictinae,* documents inédits. In-8, 42 p. Auch, impr. G. Foix.
(Extrait de la Revue de Gascogne.)

Les douze ou treize lettres dont se compose ce fascicule avaient été réunies, avec une partie des matériaux d'annotation, par notre confrère M. Wilhelm, juge de paix à Chartres, qui en a confié la publication à M. Tamizey de Larroque, comme rentrant dans le domaine de celui-ci, soit à raison de l'origine des signataires bénédictins, soit parce que leurs lettres traitaient de travaux relatifs aux régions du sud-ouest. Les noms des signataires sont : Martianay, Montfaucon, Bourotte, d'Agneaux, Devienne, Saint-Julien et Malherbe, tous appartenant au xviiie siècle. A. B.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 20 AVRIL 1886,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. G. PICOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er juin suivant.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire ; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces nominations à l'approbation du Conseil :

2104. M. Julien LELONG, notaire à Chartres (Eure-et-Loir) ; présenté par MM. Wilhelm et Baudez ; correspondant, M. Henri Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

2105. M. le comte Adelstan DE BEAUCHESNE, rue Bayart, n° 26 ; présenté par MM. de Boislisle et Léon Gautier.

2106. M. Aimé BARBIER, rue des Sablons, n° 86 ; présenté par MM. G. Picot et de Boislisle.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 avril 1886. — *Bulletin de la Société bibliographique,* avril 1886. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* avril 1886. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* avril-juin 1886.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 3e et 4e trimestres de 1885. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts centrale du département du Nord,* 3e série, tome I. — *Bulletin historique de la Société des*

Antiquaires de la Morinie, janvier-mars 1886. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, 3e et 4e trimestres de 1885.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Complainte orléanaise du XIIIe siècle, avec sa notation musicale, retrouvée par M. Léopold Delisle dans un manuscrit de la bibliothèque Laurentienne, à Florence; notice sur cette découverte, par M. Boucher de Molandon. Br. in-8. Orléans, Herluison. — *Reliquiæ benedictinæ*, documents inédits et annotés par Ph. Tamizey de Larroque. Br. in-8. Auch, impr. Foix. (Extrait de la *Revue de Gascogne.*)

Correspondance.

Lettres de remerciements de M. le marquis de Courcival et de M. le docteur Gélineau, admis dans la précédente séance.

Le secrétaire présente les mêmes remerciements de la part de Mme Dupont-Châtelain.

Il exprime également la gratitude de Mme Léopold Pannier, qui a reçu un exemplaire des deux premiers volumes des *Lettres de Louis XI.*

Il dépose sur le bureau une invitation de M. le ministre de l'Instruction publique et des cartes d'entrée pour la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1886. Feuilles 1 à 4 en distribution.

Extraits des Auteurs grecs. T. V. Volume terminé et déposé sur le bureau du Conseil.

Les Établissements de saint Louis. T. IV et dernier. Volume terminé et livré au brochage.

Le Jouvencel. T. I. Feuilles *i* et *j* en placards.

La Règle du Temple. Texte tiré ; Introduction en pages.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. Tome I. Feuille 14 tirée; feuilles 15 et 16 en placards.

Mémoires de Villars. T. II. Feuilles 4 à 6 tirées; feuille 7 en pages. On compose la suite.

Lettres de Louis XI. T. III.
Mémoires d'Olivier de la Marche. } Pas de changement.

Le Conseil prie M. de Beaucourt, commissaire responsable de ces deux dernières publications, d'agir, d'une part, auprès de M. Vaesen, pour que le manuscrit du tome III des *Lettres de Louis XI* soit remis sans retard à l'imprimeur, et, d'autre part, auprès de MM. Beaune et d'Arbaumont, pour que ces éditeurs réunissent promptement les Pièces justificatives destinées à leur dernier volume.

M. Lecestre est autorisé à faire le dépôt du texte du second volume du *Jouvencel*.

Le secrétaire est chargé de faire mettre en distribution le tome V des *Extraits des Auteurs grecs*, comme complément de l'exercice 1885, puis le tome IV et dernier des *Établissements de saint Louis*, premier volume de l'exercice 1886.

M. L. Delisle, au nom du Comité de publication, annonce que, d'après les calculs faits par M. le comte de Bourmont, le texte seul de la *Chronique dite du héraut Berry*, sans y comprendre le *Recouvrement de Normandie*, dépasserait de deux ou trois feuilles les dimensions réglementaires des volumes de la Société. Comme ce texte exige, non seulement un commentaire historique, mais l'établissement des variantes que présentent les manuscrits non utilisés jusqu'ici, et comme l'éditeur y devra joindre une introduction, une table, peut-être quelques pièces justificatives, le Comité est d'avis qu'il y aurait lieu de faire la publication en deux volumes, dont chacun ne dépasserait pas le chiffre de vingt-cinq feuilles. — Cette proposition est adoptée par le Conseil.

M. Moranvillé, président du Comité des fonds, donne lecture du rapport annuel sur l'état des dépenses et recettes de

l'exercice 1885, et sur le projet de budget pour l'exercice 1886.

Après avoir remercié M. Moranvillé et le Comité des fonds des soins donnés par eux à la gestion financière pendant la maladie et depuis la mort de M. le trésorier, le Conseil désigne les volumes suivants pour composer le prix d'histoire destiné au prochain Concours général des lycées de Paris et de Versailles :

Notices et documents,	1 vol.
Annales de Saint-Bertin,	1 vol.
Mémoires de la Huguerye,	3 vol.
Mémoires de Mathieu Molé,	4 vol.
La Vie de Bayart,	1 vol.
	10 vol.

M. Delaville Le Roulx, censeur, donne communication du rapport qu'il doit lire à l'Assemblée générale du 4 mai. — Le Conseil adresse ses remerciements à M. Delaville Le Roulx.

M. le baron de Ruble annonce que M. le duc de Broglie, membre du Conseil, a bien voulu promettre de communiquer à l'Assemblée générale un fragment historique sur le *Retour et la mort de M^me^ de Châteauroux.*

La séance est levée à cinq heures et quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

55. — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements. T. III (Châlons, Soissons, Moulins, Ajaccio, Agen, Saint-Quentin, Provins, Beauvais, Meaux, Melun, Noyon, Corbeil, Gap, Bourbourg, Vendôme). In-8, VIII-599 p. Paris, Plon, Nourrit et C^ie^.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 4 MAI 1886,

A trois heures et demie, dans la salle du Cours d'archéologie, à la Bibliothèque nationale,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. G. PICOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er juin suivant.)

L'Assemblée entend la lecture :

1° Du discours de M. le président (voir p. 82) ;

2° Du rapport de M. de Boislisle, secrétaire, sur les travaux et les publications de la Société pendant l'exercice 1885-1886 (voir p. 97) ;

3° Du rapport du censeur, M. Delaville Le Roulx, sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'année 1885 (voir p. 105).

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de feu M. Dupont, trésorier de la Société, sont mises aux voix par M. le président et adoptées par l'Assemblée.

Élections.

Sont réélus membres du Conseil, pour siéger jusqu'en 1890 :

MM. Baguenault de Puchesse,	Luçay (de),
Duruy,	Mas Latrie (de),
Gautier,	Picot,
La Trémoïlle (de),	Valois.

M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire est élu en remplacement de M. Dupont, décédé, dont le mandat expirait en 1886.

M. Rivain est élu en remplacement de M. Egger, décédé, dont le mandat devait expirer en 1889.

M. Rocquain est élu en remplacement de M. Vuitry, décédé, dont le mandat devait expirer en 1888.

M. Joseph Delaville Le Roulx est réélu censeur.

M. Paul Durrieu est élu censeur en remplacement de M. Le Tellier-Delafosse, décédé.

M. le duc de Broglie, membre du Conseil, donne lecture d'un fragment historique : *le Retour et la mort de M^me^ de Châteauroux*, extrait du nouveau volume qu'il va prochainement faire paraître sur le règne de Louis XV.

La séance est levée à cinq heures un quart.

Discours de M. Georges Picot, Président de la Société pendant l'exercice 1885-1886.

Messieurs,

La tâche de celui qui a l'honneur de présider votre Assemblée générale sera plus longue cette année que de coutume. Nos pertes ont été nombreuses et cruelles. La Société a été frappée dans son Conseil, dans ses plus intimes collaborateurs, dans ceux de ses membres qui honoraient l'histoire par leurs écrits et notre temps par leurs actes. Nos deuils réunissent dans des regrets communs des noms bien divers d'origine, de carrière et de renommée, les uns n'éveillant que les souvenirs d'amis mêlés à leurs travaux, les autres ayant vécu dans le monde, ayant occupé sur la scène le premier plan ; mais ce qui fait l'honneur de notre Société, c'est qu'il ne s'y rencontre pas un cœur indifférent à la France, que tous, obscurs ou célèbres, jeunes ou chargés d'années, ont uni leurs sentiments patriotiques dans un égal hommage pour toutes nos gloires.

Il n'est pas un de ceux dont je dois vous rappeler la mémoire qui, à son heure, n'ait rendu à son pays un service, à notre histoire quelques pages oubliées, accroissant ainsi notre patrimoine historique. Ce sont là les actions d'éclat

de l'érudit : sa vie s'écoule dans les bibliothèques, dans les salles d'archives, sans bruit et sans aucune des satisfactions de l'amour-propre. Rendons-lui du moins entre nous un hommage sincère et ne mesurons pas notre reconnaissance aux sentiments égoïstes et distraits de la foule.

M. Dupont-Châtelain, membre de notre Conseil depuis vingt-cinq ans, était de cette race de travailleurs érudits et modestes qui font bien tout ce qu'ils entreprennent, parce qu'ils y mettent l'empreinte d'une intelligence très droite, guidée par une conscience scrupuleuse. En 1857 et 1858, nos Annuaires continrent une « Liste générale des Saints d'après le Martyrologe universel », qui résume en 383 pages, comprenant plus de 10,000 noms, d'énormes recherches. L'exactitude de la liste de M. Dupont a été reconnue par les juges les plus compétents. Il entra dans notre Conseil en 1863, et nos prédécesseurs lui confièrent les fonctions d'archiviste-trésorier-bibliothécaire, qu'il remplit pendant vingt-trois ans. La Société de l'Histoire de France serait bien ingrate si elle ne rendait pas hommage à ce collègue infatigable, que la maladie avait terrassé sans l'enlever à nos travaux. Il fallait le voir au milieu de ses chères collections, dans ce palais Soubise dont il était fier. M. Dupont-Châtelain partageait son cœur entre la Société et cette vieille maison des Archives où chacun l'aimait. Il ne voulait laisser à personne le soin d'en montrer les richesses, de la faire admirer, et, quand il la croyait attaquée, il domptait le mal pour être le premier à la défendre. Son courage faisait notre admiration. Qui de nous ne l'a vu, à chacune de nos séances, le premier à son poste et restant assis le dernier, comme pour nous dissimuler ses infirmités? Au milieu de nos travaux si divers, M. Dupont représentait l'ordre et la règle. Il était aussi exact dans ses comptes que fidèle à son poste. Le jour où sa place est demeurée vide, nous n'avons pas eu de doute; mais nous n'avions pas attendu cette première absence, qui donne ici-bas la vraie mesure de l'affection et des services, pour savoir ce que lui devait notre Conseil.

Quelques jours plus tard, nous perdions un des éditeurs

les plus fins et les plus savants qui aient honoré notre Société : nous lui devons sept volumes qui figurent parmi nos meilleures publications. Vous avez prononcé avant moi, Messieurs, le nom de M^lle^ Dupont, qui s'était placée, par un labeur assidu, au premier rang des érudits, et qui, dans la vieillesse la plus avancée, n'a pas cessé de suivre nos travaux. Née en 1790, d'une famille honorable, M^lle^ Dupont eut à lutter contre toutes les difficultés de la vie pour soutenir sa mère et élever son demi-frère, M. Amédée Bouvier, qui fut longtemps notre archiviste-trésorier. Ce fut en 1835 seulement qu'elle prit la résolution de s'occuper de travaux historiques : la supériorité de son intelligence lui permit de faire rapidement tout l'ensemble d'études qui devait lui servir de préparation. Guidée par les avis de son frère, les conseils si éclairés de notre ancien collègue M. Ravenel, elle fit paraître, en 1836, dans notre Bulletin, une « Notice sur Le Fèvre de Saint-Remy », et, l'année suivante, elle publia les mémoires de Pierre de Fenin, comprenant le récit des événements qui se sont passés en Bourgogne de 1407 à 1427. La préface, les notes, la notice biographique, le glossaire et le choix des pièces publiées en appendice justifièrent la confiance de la Société, et nul ne songea à protester quand on apprit, en 1839, que M^lle^ Dupont offrait de publier une édition de Commynes. C'était, à tout prendre, une hardiesse, et il fallut un travail persévérant de sept années, une perspicacité fine dans une âme résolue, pour triompher des difficultés de l'œuvre et montrer à tous combien étaient solide la science de l'éditeur et vains les préjugés qui s'attachaient à son sexe. Entre les éditions du XVIII^e^ siècle et les découvertes récentes, l'édition de M^lle^ Dupont est demeurée la meilleure, et elle est devenue rare. L'Académie des inscriptions rendit hommage à cette œuvre d'érudition en lui décernant, en 1849, la première médaille du concours des Antiquités nationales.

L'âge ne refroidit pas l'ardeur de M^lle^ Dupont. De 1858 à 1863, elle publiait, en trois volumes, les « Anciennes chroniques d'Angleterre » de Jean de Wavrin.

Elle apportait à ses travaux un dévouement et un goût

que rien ne lassait ; cherchant toujours à les pousser vers la perfection, elle tenait au courant de ses découvertes un exemplaire interfolié de ses éditions, qui sera d'un grand secours pour les futurs éditeurs et pour tous les historiens du xv^e^ siècle. Nous sommes heureux d'informer la Société que ce précieux recueil de notes, prochainement déposé par M. de Jancigny à la Bibliothèque nationale, ne sera pas perdu pour les érudits.

Bien qu'âgée de soixante-treize ans, cette femme, douée d'une infatigable énergie, avait conçu la pensée d'entreprendre la publication des lettres de Louis XI ; lorsque, sa santé s'altérant, elle dut renoncer à son projet, elle s'empressa de fournir aux éditeurs que nous avions choisis les pièces inédites dont elle avait formé pour nous une collection déjà considérable ; nous n'avons pu lui exprimer notre reconnaissance qu'en décidant que les épreuves lui seraient adressées, comme au commissaire responsable. Ainsi demeurera attaché à cette publication le souvenir de la femme d'élite qui en avait conçu la pensée, et qui n'a cessé d'en suivre les progrès jusqu'aux derniers jours de sa vie.

M. Egger faisait partie de notre Conseil depuis 1871. Comment notre Société n'aurait-elle pas accueilli cet esprit varié et charmant qui attirait par sa grâce, retenait par une science profonde, et laissait à celui qui l'avait une fois écouté des souvenirs qui ne s'effaçaient pas ?

Né en 1813, M. Egger s'était destiné de bonne heure à l'enseignement. A dix-huit ans, la mort prématurée de son père le força à donner des leçons, tout en achevant sa philosophie dans un lycée. Docteur à vingt ans, agrégé à vingt et un ans, lauréat de l'Académie à vingt-six ans, il devenait aussitôt maître de conférences à l'École normale ; puis, en 1840, il montait dans la chaire de littérature grecque qu'il devait occuper à la Faculté des lettres de Paris pendant quarante-cinq ans. Dans sa longue vie, il a touché à tous les sujets, et partout il a laissé sa trace : l'antiquité classique, qui a retenu la meilleure part de sa vie, ne l'a pas absorbé ; il s'est appliqué, un des premiers, à l'étude de la

philologie, sans se laisser envahir ; il a gardé son esprit libre et sa curiosité prête.

Il aimait l'enseignement parce qu'il aimait profondément la jeunesse. Ses discours aux distributions de prix sont des modèles ; ce qu'il a écrit sur les questions universitaires porte le reflet d'un sens supérieur. Depuis les littératures les plus anciennes jusqu'aux mathématiques, il a écrit, pensé, parlé sur toutes les questions d'art, de science et de pédagogie de notre temps. Comment aurait-il négligé l'histoire ? Ses discours prononcés aux assemblées générales des Antiquaires de Normandie, de la Société archéologique de l'Orléanais, montrent quel était, chez notre confrère, le respect et le sens des monuments historiques. Il aimait notre Société et il s'attacha, avec une ardeur qui ne se lassa point, à la préparation de votre édition des « Extraits des Auteurs grecs concernant la Gaule » ; il suivit avec soin, en qualité de commissaire responsable, la publication des quatre premiers volumes. Le nom de M. Egger demeurera donc attaché à nos travaux.

M. Le Tellier-Delafosse, ancien secrétaire général du Crédit foncier, a été associé pendant de longues années à son ami M. Moranvillé dans les fonctions de censeur de notre Société. Son habitude des travaux administratifs et des matières financières, son tact et son affabilité nous ont laissé des souvenirs auxquels nous sommes heureux de rendre ici hommage.

M. Armand Baschet et M. Forneron ne nous étaient pas rattachés par des liens aussi intimes ; mais qui de nous ne les a connus, estimés et aimés ?

Dans une société où les caractères sont effacés, l'originalité de M. Baschet était d'être demeuré lui-même, apportant dans les goûts, dans les idées, dans les études, une indépendance que rien ne domptait. Avait-il gagné ce tour d'esprit dans le commerce avec les hommes du XVI^e^ siècle ? N'avait-il pas plutôt été entraîné vers eux par une communauté de sentiments ? Ne s'était-il pas senti de même race ? Ce qui est

certain, c'est qu'on éprouvait, dès les premières relations, une impression singulière qui vous attirait vers ce revenant d'un autre âge ; il semblait qu'on fût en présence d'un étranger, non pas arrivé de la veille par le « rapide » d'Italie, mais revenu de la cour du marquis de Mantoue par Venise, où le doge l'avait pris en affection, l'avait retenu près de cinq années et lui avait confié, avec tous les projets de la république, les plus rares détails sur les princes de l'Europe. Ni les Gonzague, ni les Dandolo n'avaient de secrets pour lui : il était leur élève et se vantait d'être demeuré leur ami ; ils l'avaient introduit dans la plus brillante société de leur temps, ce qui ne veut pas dire dans la meilleure. Ils ne le présentèrent ni à Montaigne ni à Charron ; mais ils l'adressèrent à Catherine de Médicis, et son séjour à la cour des Valois lui a fourni sur eux les plus piquants détails. N'est-ce pas lui qui se chargea d'introduire les comédiens italiens, qu'il avait connus à Mantoue, et les suivit de telle sorte que nous lui devons tout ce que nous savons sur eux ?

Dans ses relations étroites avec les personnages du XVI^e^ siècle, il avait emprunté la langue du temps ; il avait des tours heureux, qu'il avait gardés de Marot ou de Marguerite de Navarre. Avec les princes italiens, il avait pris le goût de la diplomatie la plus secrète. Il savait deviner, avec un art infini, ce qui lui était caché ; il se plaisait à découvrir ce qui était ignoré depuis des siècles. Le *Roi chez la reine,* le modèle de ce genre d'écrits, eut un grand succès. Mais ce qui fit en France son honneur auprès des lettrés, ce qui demeura un titre pour son nom, c'est la campagne courageusement poursuivie pour la communication des papiers du duc de Saint-Simon. Nous devons aux refus qui lui furent opposés la publication d'un livre excellent sur le cabinet de l'auteur des *Mémoires* et sur l'histoire du Dépôt des Affaires étrangères. Sa persévérance, sa fine ironie, qui touchait sans blesser, sa perspicacité, qui lui faisait décrire avec sûreté ce qu'il ne lui avait pas été permis de voir, contribuèrent à rendre aux historiens la collection la plus riche et la suite la plus complète que nous possédions sur l'histoire depuis deux siècles et demi.

Ce fut la joie de ses dernières années. En voyant tomber les barrières qui défendaient les archives diplomatiques, il montra un désintéressement admirable ; il aurait pu souhaiter que la porte, ouverte pour lui, demeurât à demi close ; il aurait pu rêver des trouvailles égoïstes dans ce dépôt dont il aurait été longtemps seul à connaître les secrètes richesses. Cette pensée ne lui vint pas un instant. Ce diplomate du XVI^e^ siècle était un curieux, mais non un jaloux. Il préparait la publication des instructions données aux ambassadeurs de France partant pour l'Angleterre. Ses longs travaux sur les relations des deux peuples lui auraient fourni des lumières incomparables. Il aimait l'histoire en elle-même et communiquait libéralement les richesses que sa patience avait accumulées. Sa perte prématurée, alors que de longues années lui semblaient réservées, est un malheur pour la science et la curiosité historique.

M. Henri Forneron était d'une tout autre nature. Ce n'était pas un curieux raffiné, mais un infatigable travailleur, un pionnier de l'histoire, que ne rebutait aucune tâche. Né le 10 novembre 1834, à Troyes, il fit ses études sous la direction de son père, successivement proviseur des collèges Louis-le-Grand et Bonaparte. A la suite d'un brillant concours, il entra dans l'inspection des finances ; mais ces travaux ne suffisaient pas à l'absorber. Il s'occupait de rassembler les éléments d'une histoire du Parlement anglais, quand éclata la guerre de 1870. A la suite d'une mission délicate à Londres, il fut attaché à la Commission des marchés. Les membres de l'Assemblée nationale qui la composaient furent frappés du mérite d'un collaborateur qui jetait la lumière dans les questions les plus obscures : après trois ans de travaux poursuivis en commun, les relations officielles entre M. Forneron et quelques-uns des rapporteurs étaient devenues de solides amitiés. Grâce à ces liens, il abandonna sa carrière pour devenir inspecteur des services financiers de la compagnie d'Anzin.

A dater de cette époque, il put se laisser aller à sa prédilection pour les études historiques. Après l'histoire politique

des débats du Parlement anglais depuis la révolution de 1688, qui marque ses débuts, il publia l'histoire des ducs de Guise, à laquelle l'Académie des inscriptions accordait un prix en 1878.

Dès lors, il se sentait attiré vers un sujet qu'il devait traiter supérieurement. Les ducs de Guise lui avaient montré quelques scènes du drame ; avec le fils de Charles-Quint, il pouvait, du fond du cabinet de l'Escurial, contempler à son aise le grand tableau de la fin du XVI^e^ siècle. Il s'empara de son sujet avec une ardeur qui était le prélude du succès. Se servant de la connaissance de toutes les langues pour suivre Philippe II dans ses divers voyages, il nous rend témoins de sa débile enfance en Espagne, il l'accompagne dans les Flandres, où le jeune homme reçoit les premières leçons de politique que lui donne Charles-Quint vieillissant, il traverse les mers pour aller à Londres assister au mariage de Philippe et de Marie Tudor, il revient sur le continent pour l'abdication de l'Empereur et le couronnement de Philippe, il nous montre, en une suite de descriptions pleines de talent et de vie, l'épuisement de l'Espagne, la richesse des Pays-Bas et surtout la lutte contre la France, où le roi d'Espagne attaque Henri II, poursuit ses fils, soudoie la Ligue et combat pendant quarante-trois ans les cinq rois qui occupent le trône. Ces quatre volumes demeureront l'ouvrage capital de M. Forneron, et il sera toujours parmi nous l'historien de Philippe II. Malheureusement, sa santé était gravement atteinte ; il sentait que le temps lui échappait, et il aurait eu besoin de longues années pour achever les œuvres qu'il projetait. L'*Histoire des émigrés,* faite avec la patience qui avait présidé à la préparation du *Philippe II,* aurait comblé une lacune ; mais l'auteur avait eu hâte de publier cet ouvrage. Dans les derniers mois de sa vie, il donna sur les relations de Louis XIV avec l'Angleterre un article brillant et plein de recherches, dans lequel il nous fait connaître le singulier personnage de Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth. Ce dernier fragment achève de nous faire regretter cet esprit vif, cette activité de tous les instants, cette impétuosité dans le travail qui faisaient

de M. Forneron, enlevé à cinquante-deux ans par un mal cruel, un des chercheurs les plus brillants et les plus féconds de notre temps.

M. le duc de Noailles appartenait à la Société depuis 1838. Avec des goûts très littéraires, il avait traversé la politique sans s'abandonner aux luttes de partis. Né en 1802, il semble qu'il ait conservé toute sa vie le souvenir et comme le reflet du ministère Martignac, dont l'avènement fut contemporain de son entrée à la Chambre des pairs. La révolution de 1830 lui donna une teinte de tristesse, mais nulle amertume. Malgré la part active qu'il ne cessait de prendre aux débats de la Chambre haute, où il aimait à traiter les questions diplomatiques, surtout lorsqu'il pouvait attaquer l'alliance anglaise, M. de Noailles se voua bientôt à des recherches qui lui offraient un intérêt de famille. L'histoire de la maison royale de Saint-Cyr l'amena à s'occuper de M^me^ de Maintenon, qui trouva ainsi, chez son arrière-petit-neveu, un historien plein de gravité et de délicatesse.

En 1879, il remplaça M. de Châteaubriand à l'Académie française, où il montra, dans la retraite et un constant éloignement des affaires publiques, les rares qualités de convenance et de mesure qui faisaient de lui, dans notre société frivole et passionnée, un très digne représentant des idées les plus élevées.

Le général baron de Chabaud-la-Tour n'a pas eu l'ambition d'être un historien. Il a fait mieux : à deux reprises, il a mis son nom sur des pages dont seront fiers nos petits-neveux. Né en 1804, à Nîmes, entré à seize ans à l'École polytechnique, officier du génie à dix-huit ans, Ernest de Chabaud-la-Tour avait vingt-six ans quand il mit le pied, un des premiers, sur cette terre d'Afrique qu'il devait contribuer à rendre française. Le jeune capitaine du génie, qui s'était trouvé au premier rang lors de la prise d'Alger, fut bientôt nommé officier d'ordonnance du duc d'Orléans ; nous le retrouvons, avec le prince, en 1832 au siège d'Anvers, en 1835 à Mascara, en 1839 à l'expédition des Portes-de-Fer,

en 1840 au col de Mouzaïa, où il fut cité à l'ordre du jour de l'armée. Il se serait trouvé au premier rang dans toutes les glorieuses luttes qui immortalisèrent notre vaillante armée d'Afrique, s'il n'avait été nommé député du Gard. Il était réservé à de bien autres travaux. Parmi ses projets, Vauban avait rêvé de fortifier Paris; après 1815, tous les cœurs patriotes avaient songé à armer la capitale; le roi Louis-Philippe en avait souvent entretenu ses ministres, et deux fois il avait prescrit des études : les événements de 1840 déterminèrent l'exécution de cette vaste entreprise. Sait-on que le commandant de Chabaud-la-Tour, qui prit une si grande part à l'exécution, était le premier auteur du projet? Le 27 juillet 1840, jour où le *Moniteur* annonçait la quadruple alliance, le duc d'Orléans et son aide de camp faisaient adopter par M. Thiers, président du Conseil, l'avant-projet dressé en quelques heures par l'officier du génie; enfermé à Saint-Cloud pendant six jours, il arrêta les bases du plan que le Conseil des ministres approuva, qu'il défendit, comme député, devant la Chambre, et à la réalisation duquel il eut la satisfaction d'être spécialement attaché.

Trente ans après, le général de Chabaud-la-Tour fut appelé, du fond de sa retraite, à défendre ces fortifications qu'il avait conçues et construites. Il semblait qu'après ses brillantes campagnes de Kabylie, après la mise en défense de la frontière de Nice et de Savoie, après la présidence du Comité des fortifications, sa carrière militaire fût finie : il n'en était rien. Elle allait recevoir son couronnement véritable. Commandant en chef du corps du génie pour la défense de Paris, il crut, dès le premier jour, à la force de résistance des murailles qu'il avait élevées. Les contemporains sont trop souvent aveuglés par les critiques qu'inspirent leurs passions ou leurs faiblesses. L'histoire dira ce que fut, en 1870, l'œuvre prodigieuse accomplie en six semaines par le génie pour l'armement des forts et de l'enceinte. Pas un des forts, pas un des ouvrages avancés ne fut pris par les armées allemandes pendant les quatre mois et demi d'un siège auquel les sceptiques ne croyaient pas. Les fortifications de Paris firent leur preuve, elles tinrent tout ce

qu'espérait l'auteur du projet de 1840. Aucun de ses titres ne vaudra celui-là devant la postérité ; mais, pour ceux qui l'ont connu et aimé, que ne pourrait-on pas dire de son caractère, de son élévation d'esprit fondée sur sa foi chrétienne, de ce charme attrayant qui tempérait sur son visage le reflet de ses convictions austères ? Appartenant à un parti auquel il est demeuré constamment fidèle, ministre de l'Intérieur de 1874 à 1875, il a rencontré cette fortune, si rare en des temps troublés, de ne point soulever contre lui de haine ; son nom restera lié avec honneur à notre histoire politique et à notre histoire militaire.

Il nous reste à parler, Messieurs, d'un de ceux que vous avez le plus aimés, de celui que vous avez choisi comme président dix-huit mois après la mort de M. Guizot, qui a été tour à tour administrateur éclairé, conseiller d'État éminent, ministre, enfin, quand a sonné l'heure d'une retraite prématurée, historien perspicace et sûr. M. Vuitry s'est élevé aux plus hautes charges sans les chercher, et par la supériorité partout reconnue d'un jugement pénétrant et d'une élocution dont la clarté est demeurée un modèle.

Chef de la division des Cultes en un temps où on savait comprendre et respecter le Concordat, il entrait en 1846, à l'âge de trente-trois ans, au Conseil d'État, pour ne plus le quitter. Successivement chargé des rapports les plus importants, sous-secrétaire d'État au ministère des Finances jusqu'au 22 janvier 1852, conseiller d'État, président de la section des finances, ministre sans portefeuille, il montra en toute occasion la force de son esprit, éclairée par une pleine indépendance. En des fonctions qui attirent toutes les inimitiés, M. Vuitry était entouré de la considération universelle ; il n'aimait pas la politique, mais il avait le goût des grandes affaires et les traitait au Conseil d'État en jurisconsulte, à la Chambre comme un éminent rapporteur du budget. De telles qualités marquaient la place de M. Vuitry dans la section des finances de l'Académie des sciences morales et politiques, où il entra en 1862. L'Empire a eu des serviteurs de mœurs et de tendances bien diverses : M. Vuitry était de

ceux qui eussent sauvé le régime impérial; les autres le perdirent. M. Vuitry fut affligé de la chute de l'Empire, mais non surpris. Il entra dans la retraite, sans aigreur contre les hommes, avec un sens très juste des besoins de son temps. Profondément attaché à ce qui a fait, à toute époque, la grandeur de la France, c'était un homme du tiers état, imbu des doctrines du parlement de Paris et fermement attaché, sans distinction de régime, sans rancune ni défiance contre la liberté, à tous ceux qui sauraient maintenir, avec l'unité de la patrie, la centralisation administrative, qui, selon lui, était la condition de sa force.

M. Vuitry aurait pu se contenter d'une vie à demi occupée : il voulut remplir son existence et se donner une mission ; il aborda l'étude des impôts dans l'ancienne France. Il n'avait jamais eu le loisir d'entamer des recherches d'érudition ; dans cette voie, tout était nouveau pour lui. L'originalité de M. Vuitry a été de commencer à soixante ans, pour la première fois, des recherches historiques, et de devenir un maître. Il a divisé l'histoire financière de la France en grandes périodes : les taxes romaines, le tribut public transformé par les Francs, absorbé par les redevances patrimoniales après Charlemagne, puis la reconstitution du domaine royal avec les Capétiens, tels sont les premiers tableaux. Les règnes de Philippe le Bel et de ses trois fils forment peut-être, avec le règne de Charles V, l'étude la plus remarquable. Dans la reconstitution des forces nationales par une royauté avisée, comprenant son temps, s'appuyant ouvertement sur le tiers état pour combattre la noblesse et constituer une monarchie administrative ayant la passion de l'ordre, M. Vuitry voyait l'image de toute notre histoire. Il franchit trois siècles pour écrire un chapitre tout contraire : après la prospérité, il peignit la détresse. Il voulut voir comment le désordre avait pu ruiner l'œuvre de Colbert, par quelle série de fautes ses successeurs avaient préparé la misère des dernières années de Louis XIV, et quelles spéculations éhontées signalèrent la régence. Ce morceau jette la lumière sur les expédients ruineux de la fin d'un grand règne et sur les conceptions chimériques de Law.

Il donne une plus haute leçon en faisant toucher du doigt jusqu'où les idées fausses et la faiblesse des hommes peuvent mener une nation.

M. Vuitry vous a trop bien dit, à cette même place, il y a neuf ans, quelle reconnaissance il éprouvait envers les études historiques, pour que je ne me contente pas de rappeler son discours. Nous espérions alors qu'il pourrait achever la tâche considérable à laquelle il dévouait l'activité d'une intelligence toujours jeune ; il a été enlevé avant l'heure, ne terminant pas la seconde œuvre de sa vie et laissant chez tous ses amis, parmi ceux qui aimaient à écouter sa conversation si pleine et si vive, un vide que rien ne pourra combler.

Je retarderais la hâte toute naturelle que vous devez éprouver, Messieurs, d'entendre une page inédite écrite par un maître, si je voulais vous rappeler la suite trop longue de nos deuils. Nous devons nous borner à prononcer devant vous les noms du baron Fréteau de Pény, du comte Bégouën, de MM. de Beauvillé, Alphonse Le Marois et de M. Marchegay, qui nous avait quittés, mais dont nous suivions les belles publications.

Messieurs, notre Société, qui s'honore de contenir dans son sein des historiens de toutes les époques et de tous les genres, n'a pas la prétention d'écrire l'histoire : elle se contente de la préparer. Elle rassemble les documents, elle en soumet le texte à la critique, elle transforme des manuscrits rares, dont les fragments étaient divisés, en des volumes maniables, elle multiplie les textes d'un accès difficile et jadis réservés aux savants, elle ressuscite, en quelque sorte, les idées ensevelies sous la poussière des siècles, et, d'une main libérale, elle répand dans toutes les bibliothèques, elle fait arriver jusque sur la table du plus modeste travailleur des instruments qu'il lui aurait fallu quelques années de patience pour rassembler.

Nos 225 volumes, les 200 in-4° de la collection des *Documents inédits* sont, avec la *Bibliothèque de l'École des*

chartes, le produit du travail accompli pendant un demi-siècle pour reconstituer et fixer notre histoire. On ne dira jamais tout ce que l'école historique doit à l'érudition. Sans elle, l'histoire ne serait qu'une œuvre de pure imagination, née du cerveau d'un littérateur en verve ; elle seule est le fond et la vérité, le fait et la certitude. Ceux qui en médisent ne s'aperçoivent pas qu'une part de leur mérite vient de leur respect pour les textes ; s'ils les méconnaissaient, l'œuvre la plus brillante serait condamnée à périr. L'érudition donne donc à un livre, avec la solidité, les mérites qui font la durée et la vie.

Mais l'histoire n'est pas seulement une peinture fidèle, elle est un jugement. Suivez le travail du magistrat, vous connaîtrez le devoir de l'historien. Le juge doit, avant tout, s'enquérir des faits ; quand les actes sont produits, les contrats, les engagements, les lettres réunis et classés, une seconde tâche commence : le juge doit scruter les intentions, se demander ce que chacun a voulu, quelle obligation chacun a entendu souscrire ; après avoir observé les actes extérieurs, il doit pénétrer les pensées, rechercher les secrets mobiles, peser les responsabilités, animer en quelque sorte la preuve matérielle par la preuve morale.

A l'historien incombe le même devoir : après l'œuvre de recherches, où brille l'érudition, vient le jugement, où se reconnaît la rectitude de l'esprit, ce don de la mesure, ce tact indéfinissable qu'on a si bien nommé le sens historique.

Érudition, jugement sain, art du style, telles sont les trois qualités maîtresses de l'historien sans lesquelles son œuvre est fragile ou incomplète.

Dans cette opération complexe qui comprend la science, l'impartialité et le talent, notre Compagnie a le droit de réclamer la première place, puisqu'elle pose les fondements sur lesquels s'élève tout l'édifice.

Quand une société est devenue démocratique, qu'elle a subi cette transformation presque subitement, qu'elle a été mise en possession de ses droits par des secousses successives sans avoir eu le temps d'apprendre à les exercer, elle se trouve longtemps comme une armée sans cadres, livrée au

hasard et prête à toutes les fantaisies. Elle ne retrouve son équilibre que par le long développement des vertus individuelles, par un effort de l'intelligence et de l'élite pour agir sur les masses, les instruire, les élever, leur inspirer peu à peu ces idées saines qui ramèneront le calme et le bon sens.

Cette éducation d'un peuple est d'autant plus difficile que la démocratie se défie de l'histoire ; elle conçoit pour le passé des haines aveugles, et ne croit à l'exactitude des portraits qu'on lui présente que si les traits sont peints des nuances les plus sombres. Aussi, pour lui plaire, ses courtisans lui présentent-ils des tableaux dramatiques tout chargés de couleurs ; avant elle, à les entendre, il n'y avait que violences et crimes dans une nation partagée en tyrans et esclaves.

Un esprit cultivé, un homme d'une intelligence ouverte et vive comprendra vite l'absurdité de ces exagérations déclamatoires : il appliquera son jugement à discerner ce qui, dans le passé, était bon et ce qui était mauvais, à comprendre dans quelle mesure le progrès s'est accompli, ce que nous devons à nos ancêtres, ce qu'ils ont accumulé avant nous d'honneur et de gloire au service de la France.

Cet esprit de mesure et de justice demeurera le trait distinctif des hommes supérieurs ; mais ils sont rares en tout temps. D'ordinaire, dans une démocratie triomphante et naturellement jalouse, deux courants se manifestent. La foule est disposée à courir au-devant du charlatan qui la trompe. Dès lors, tous ceux qui échappent à cet engouement réagissent avec force ; par horreur de l'exagération, ils réclament la preuve, ils ont soif de vérité démontrée, exigent des garanties. Pour fuir l'emphase et la déclamation, ils proclament la souveraineté du document.

Étudiez les démocraties : elles tendent toutes à classer les histoires en deux groupes : le récit populaire au service des passions ; le livre d'érudition, où l'élite, fatiguée du bruit, cherche la vérité absolue.

Avec la défiance contre les conclusions hâtives et les travaux superficiels, votre rôle s'est donc étendu. Votre mission était utile en 1834 ; elle est aujourd'hui bien autrement nécessaire.

Les documents, comme toutes les choses humaines, ne méritent ni mépris ni culte aveugle. Il vous appartient de rechercher les manuscrits avec patience, de les critiquer avec sagacité, de les éclairer de vos lumières, de les présenter avec ordre, et de préluder ainsi à l'œuvre de l'historien.

Vos travaux permettent seuls de rendre sur certains temps des jugements que la postérité ne cassera point.

Grâce à vous, Messieurs, la Société de l'Histoire de France continuera son œuvre. Vous allez entendre le rapport de notre éminent collègue M. de Boislisle. Il vous dira ce que le Conseil de la Société prépare pour ne pas être indigne de ses devanciers.

Rapport de M. A. de Boislisle, membre de l'Institut, secrétaire, sur l'état des travaux de la Société.

Messieurs,

Entre l'éloquent discours que vous venez d'entendre et la lecture qui nous est promise, mon rapport doit être bref, et il le sera d'autant plus que, l'année dernière, en prenant possession des fonctions de secrétaire, j'ai établi en détail le bilan de nos travaux.

Les promesses que je vous faisais alors, au nom du Conseil, ont été exactement tenues. Actuellement, les quatre volumes de l'exercice 1885 sont entre vos mains.

C'est, en premier lieu, le tome I du *Journal de Nicolas de Baye,* publié par M. Tuetey. Vous avez pu juger, Messieurs, quel intérêt présentent ces notes consignées sur le moment même par le greffier, soit qu'elles se rapportent à de grands faits historiques tels que l'assassinat du duc d'Orléans, l'exécution du surintendant J. de Montaigu ou le schisme de l'Église; soit qu'elles fassent connaître le détail des événements parisiens, élections de magistrats, conflit

entre l'Université et Charles de Savoisy, troubles dans la rue, attaques d'hôtels à main armée : soit enfin qu'elles relatent simplement des perturbations atmosphériques, comme le grand hiver de 1408 et la débâcle de la Seine. Le tome I s'arrête à l'année 1410 : il y manque la notice sur Nicolas de Baye, qui ne viendra qu'avec le tome II et dernier. Celui-ci, dont nous attendons la copie, contiendra les notes écrites par le greffier pendant la période si agitée de 1411 à 1417 : mais il est à craindre que la place ne manque pour donner des extraits d'un autre journal qui ne figurent point sur les registres du Parlement, et que Dupuy avait jadis recueillis. Nous reconnaissons, à ce propos, que l'obligation absolue de se restreindre au nombre de feuilles concédé par le Conseil a des inconvénients, et que déjà, dans le cas présent, elle nous a privés de bien des notes qu'aurait pu donner M. Tuetey, si familier avec le monde et les affaires parlementaires du commencement du XV^e^ siècle ; mais il n'en faut pas moins subir cette nécessité, reconnue et imposée par la sagesse de vos administrateurs.

Le second volume de l'exercice 1885 a été le tome II des *Lettres de Louis XI*, publié par M. Vaesen et faisant suite aux *Lettres de Louis Dauphin*, publiées par M. Étienne Charavay. Il contient un peu plus de deux cents pièces, de 1461 à 1465. M. Vaesen et les deux éditeurs qui avaient, avant lui, commencé la préparation de ce grand recueil, n'ont rien négligé pour qu'il fût aussi complet que possible. Pris aux sources les plus diverses, et souvent en dehors de France, dans des archives où la collation n'est guère facile ou possible, ces textes laissent quelquefois à désirer, surtout lorsque ce sont des translations du français en latin ou en italien faites maladroitement par les chancelleries étrangères. C'est là un inconvénient qui nous a été signalé, mais dont il ne faut pas exagérer la gravité, et auquel on cherchera remède. — L'impression du tome III est commencée ; il comprendra les années 1466 à 1468, remplies par les négociations avec l'Italie, l'Autriche et l'Angleterre, et par les débuts de la lutte contre Charles le Téméraire.

Vous avez reçu en troisième lieu le tome II et dernier des *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, contenant la *Philippide*, poème intéressant par les détails curieux qu'il ajoute à la chronique en prose, et utile, en outre, pour l'établissement de la chronologie des différents écrits de Guillaume le Breton, comme M. Delaborde le prouve dans la Notice biographique et bibliographique distribuée en même temps que le tome II. Cette Notice est un excellent morceau de critique et complète dignement l'appareil d'érudition dont il convenait de doter les textes des deux historiens de Philippe-Auguste. La science en saura gré à M. Delaborde, et à nous aussi.

Enfin, comme complément de l'exercice 1884, le tome V des *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules* vient d'être mis en distribution. Il comprend la suite des historiens jusqu'aux Byzantins de la première moitié du VI^e^ siècle, et, par conséquent, tout ce qui est relatif aux débuts du christianisme et des Francs mérovingiens. Dans le tome VI, qui clora la publication, M. Cougny compte faire entrer les auteurs de genres divers ; mais, comme le tome V a considérablement dépassé le nombre de feuilles réglementaire, il faudra compenser cet excédent aux dépens du tome VI, et probablement renoncer aux inscriptions et légendes de médailles.

Outre les curieux morceaux de poésie latine que M. L. Delisle a bien voulu joindre, en appendice, à son discours du 26 mai 1885, l'Annuaire-Bulletin de cette année vous a donné, dans sa seconde partie, d'une part, un compte intéressant pour l'histoire des mœurs, du cérémonial et du costume du XV^e^ siècle, publié par M. Joseph Roman ; d'autre part, un fragment des études que notre secrétaire adjoint, M. Noël Valois, termine en ce moment sur l'ancien Conseil d'État. Vous avez déjà pu juger, il y a deux ans, quelle est la compétence de M. Valois en cette matière et combien il sait donner d'originalité à un sujet d'apparence quelque peu aride ; cette fois encore, à propos d'un certain « conseil de raison » de 1597, il démontre, textes en mains, que tous les historiens, ou presque tous, ont fait beaucoup plus

de bruit qu'il ne convenait d'une organisation éphémère et prêté trop légèrement à ce conseil de raison le caractère d'un essai de gouvernement représentatif.

M. Valois va donner à l'imprimeur la Table générale des matières contenues dans l'Annuaire-Bulletin depuis 1863 jusqu'à la célébration du Cinquantième anniversaire ; vous la recevrez sans doute avec le second ou le troisième fascicule du volume de 1886.

Maintenant, Messieurs, nous passons aux ouvrages qui sont en cours d'impression pour 1886 et pour les exercices suivants.

C'est le tome IV et dernier des *Établissements de saint Louis* qui commencera la distribution de 1886 ; les lettres d'avis seront envoyées cette semaine même. Puisque nous voilà arrivés au terme de cette publication monumentale, je puis bien, en anticipant sur le rapport de l'année prochaine, indiquer quelles sont définitivement les dispositions adoptées par M. Viollet. L'introduction traite des sources des *Établissements*, du droit qu'ils représentent, de l'influence qu'ils ont pu exercer sur la jurisprudence et la législation. Puis viennent : 1° leur texte même, établi d'après tous les manuscrits connus ; 2° les textes antérieurs qui ont servi à la rédaction : ordonnances de saint Louis, coutume de Touraine-Anjou, coutume orléanaise ; 3° les textes dérivés et accessoires : compilation angevine, glose poitevine, abrégé champenois, coutumes bretonnes ; 4° des notes considérables, dont beaucoup sont de véritables dissertations, et auxquelles M. Viollet a joint les anciennes observations de Laurière et de Du Cange, qui ont conservé leur intérêt. — La compétence me manquerait pour apprécier à fond une œuvre pareille, et je dois vous renvoyer aux juges qui en ont depuis longtemps proclamé et récompensé les mérites ; mais ce que je puis dire, avec tous les confrères et amis de notre savant éditeur, c'est que le soin, la science, le dévouement ne lui ont pas fait défaut un seul jour pendant les cinq années consacrées à ce grand travail, et que les résultats obtenus justifient de tous points l'extension donnée à son plan primitif. Avec le *Rigord*

de M. Delaborde, les *Etablissements* vont prendre place dans la belle série d'éditions critiques, classiques, j'oserais presque dire définitives, que notre Société, depuis cinquante et tant d'années, répand dans le monde savant. Si j'entreprenais seulement d'énumérer les titres de ceux de nos volumes que tout écrivain bien muni doit consulter et citer à l'exclusion des précédentes éditions, de ces volumes qui figurent dans toutes les bibliothèques de travail, qui sont visés dans tous les programmes de concours officiels, cette digression m'entraînerait bien au delà des limites que je me suis imposées.

Pour la même raison, je remets à l'année prochaine de vous parler de la *Règle du Temple*, que M. Henri de Curzon vient d'achever et qui sera mise en distribution avant les vacances.

Avec ce volume viendra le tome I de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*. Si celui-ci n'est pas déjà prêt, la faute, est-il besoin de le dire? n'en est pas à M. le baron de Ruble, le plus laborieux, le plus ponctuel des éditeurs. Pour vous faire prendre patience, je vous annoncerai que M. de Ruble a suivi le texte de l'édition publiée en 1626 par d'Aubigné lui-même, mais qu'il reproduit les variantes de la première édition, non expurgée, de 1616. Son premier volume contiendra les livres I et II de la première partie, depuis la naissance de Henri de Navarre jusqu'à l'édit de Tolérance. Le début est une exposition, quelque peu longue et redondante, des antécédents de la Réforme, suivie d'un tableau des affaires du monde entier, pour justifier le titre d'*Histoire universelle;* mais, en arrivant au règne de François II, surtout à la conjuration d'Amboise, la plume du calviniste s'anime, il multiplie les portraits et les épisodes, il laisse libre carrière à sa fougue naturelle, et donne dès lors fort à faire à son éditeur, non seulement comme annotation, mais comme rectification d'un récit passionné et partial.

Avec la même activité qui nous a valu deux volumes des *Mémoires d'Olivier de la Marche* en 1884, un troisième en 1885, avant l'Assemblée générale, MM. Beaune et d'Ar-

baumont ont poursuivi leur travail, et peu s'en est fallu que je ne pusse vous annoncer aujourd'hui la terminaison du tome IV et dernier : c'est le seul embarras de combiner le choix des Pièces justificatives qui a retardé les éditeurs. Autrement, ils sont prêts l'un et l'autre, M. d'Arbaumont à donner la Table analytique, M. Beaune à livrer l'Introduction biographique et bibliographique, et, selon toute apparence, leur volume paraîtra en 1886, comme je vous l'annonçais l'année dernière. C'est un fait d'exactitude trop rare, même parmi nos éditeurs, pour que je n'en fasse pas honneur à qui de droit.

Retenu loin de la France pendant tout l'hiver, notre collègue M. le marquis de Vogüé n'a cependant pas abandonné l'impression du tome II des *Mémoires de Villars*. Une dizaine de feuilles sont tirées maintenant, et, comme l'éditeur va bientôt revenir, délivré, chacun de nous le souhaite, de ses tristes préoccupations, c'est encore un volume sur lequel on peut compter à courte échéance : il arrivera à point nommé pour représenter les temps modernes, que quelques-uns de nos confrères regrettent de ne pas voir traiter assez généreusement.

D'autres publications marchent avec moins de régularité.

Longtemps suspendue, l'impression du tome I du *Jouvencel* de Jean de Bueil n'est pas encore arrivée à son terme. Ce retard vient surtout, ainsi que je vous le disais l'année dernière, du désir que M. Camille Favre a de nous donner une bonne biographie de l'auteur. Aussi sera-ce, à n'en pas douter, un travail complet. Toute la copie étant entre les mains des compositeurs, le Conseil a autorisé M. Lecestre, éditeur du texte, à procéder dès à présent à l'impression des premières feuilles du tome II.

M. Siméon Luce aura terminé, dans les premiers mois de 1887, le commentaire du tome VIII des *Chroniques de Jean Froissart*, dont le texte a été préparé et imprimé par M. Gaston Raynaud. Celui-ci pourrait même, avant l'achèvement du volume, commencer l'impression du second livre, où le travail sera abrégé considérablement, puisqu'il n'y a plus, à partir de là, qu'une rédaction unique et moins de

variantes à établir. Souhaitons que quelque combinaison heureuse assure le prompt achèvement de cette publication.

Il manque toujours à notre *Brantôme* un douzième et dernier volume. M. Lalanne avait espéré nous l'offrir pour 1886; mais le travail préparatoire s'est trouvé plus long qu'on ne le pensait tout d'abord. Il ne s'agit pas seulement de refaire la biographie d'un auteur sur qui tout a déjà été dit bien des fois, tout ou à peu près, mais de le présenter dans le cadre de son temps et de faire ressortir, d'expliquer, par cette restitution, les côtés caractéristiques de sa personne et de son œuvre. Accordons encore un crédit de temps à M. Lalanne, en reconnaissance de ce qu'il a fait pour la Société depuis trente-cinq ans, et de ce qu'il fera encore pour nous.

Un scrupule a arrêté le Conseil au moment où la première partie d'un volume des *Chroniques de Jean d'Auton*, préparé par M. de Maulde, allait être envoyée à l'imprimerie. On a reconnu que cette édition n'exigerait pas moins de quatre volumes, et nos collègues du Comité de publication ont demandé qu'un labeur de cette importance ne fût pas mis sur le chantier avant l'achèvement de la plupart des impressions de longue haleine qui sont déjà en cours. Aujourd'hui que les *Œuvres de Rigord*, ainsi que les *Établissements de saint Louis,* sont terminés, et que l'on peut entrevoir pour un temps très rapproché la fin des publications de MM. Beaune et d'Arbaumont, Cougny, Tuetey et Lalanne, le tour de M. de Maulde ne se fera pas longtemps attendre. Du reste, soyez bien sûrs que ce retard bénéficiera aux *Chroniques de Jean d'Auton :* l'éditeur en profitera pour approfondir ses études sur le règne de Louis XII, et, par conséquent, pour augmenter ses matériaux d'annotation et de commentaire.

Le Conseil ne recevra pas avant 1887 le manuscrit du *Livre de raison de Guillaume d'Ercuis,* qui formera un volume de petites dimensions, mais propre à figurer dignement en tête de la série, chaque jour plus nombreuse, des documents de ce genre. Vous savez combien ils sont intéressants pour l'histoire intime de l'ancienne France.

Je n'ai rien à vous annoncer de nouveau sur deux des publications acceptées en principe : le *Liber querulus* de saint Gildas et les *Mémoires du maréchal de Fabert*, promis par notre confrère M. de la Borderie et par M. le colonel Bourelly ; mais une décision définitive vient d'être prise ces jours passés pour la *Chronique dite du héraut Berry*, dont l'éditeur doit être M. le comte Amédée de Bourmont. Cette chronique, à elle seule, dépassant les dimensions d'un volume ordinaire, votre Conseil a accordé deux volumes à M. de Bourmont, pour qu'il pût nous donner les annotations et le commentaire qu'un pareil texte comporte, et surtout les variantes des manuscrits que ni Godefroy ni les autres éditeurs n'ont employés. Le *Recouvrement de Normandie* ne sera pas joint à la *Chronique ;* mais il se pourrait que, quelque jour, on en fît un volume à part, car c'est un document très intéressant, et on ne le connaît jusqu'ici que par l'édition anglaise.

J'ai rendu justice, du mieux qu'il m'a été possible, au zèle de nos éditeurs ; mais dois-je oublier les commissaires responsables, qui, sans être à l'honneur, sont toujours à la peine, et dont le dévouement nous est si utile? Ce sont actuellement : M. Anatole de Barthélemy, pour le *Journal de Nicolas de Baye ;* M. le marquis de Beaucourt, pour les *Lettres de Louis XI* et pour les *Mémoires d'Ol. de la Marche ;* M. Bordier, pour les *Établissements de saint Louis ;* M. Delaville Le Roulx, pour la *Règle du Temple ;* M. Delisle, pour les *Chroniques de Froissart* et pour les *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton ;* M. Gautier, pour le *Jouvencel ;* M. Lalanne, pour les *Mémoires de Villars* et pour l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné ;* enfin, pour les *Extraits des Auteurs grecs*, M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, qui a très obligeamment consenti à prendre ces fonctions difficiles depuis la mort de M. Egger. — Il en est beaucoup parmi vous, Messieurs, qui savent par expérience ce que sont les obligations d'un commissaire responsable consciencieux, scrupuleux, vigilant ; c'est à ceux-là surtout que je demande

un témoignage de gratitude pour nos dévoués confrères, dont quelques-uns, comme vous venez de le voir, consentent à prendre une double tâche.

Il me reste encore à remercier, au nom du Conseil, ceux de nos sociétaires qui ont collaboré d'une autre façon à l'œuvre commune, en recrutant des adhérents nouveaux parmi les amis de l'histoire. Depuis longtemps, le nombre des admissions n'avait pas été aussi considérable : souhaitons que le bon exemple de propagande donné par quelques-uns d'entre vous porte ses fruits, que l'affluence des candidats continue, et que la Société se fortifie encore en nombre comme en qualité.

RAPPORT DE M. DELAVILLE LE ROULX, CENSEUR, SUR LES COMPTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES DE L'EXERCICE 1885.

Messieurs,

Ce serait manquer à un devoir de justice, aussi bien qu'à une dette de pieuse reconnaissance, que de ne pas consigner ici, avant de vous exposer l'état de nos finances, l'expression attristée des regrets que nous a causés la perte de notre dévoué confrère M. Le Tellier-Delafosse. Après une longue maladie, qui l'avait tenu éloigné de nos séances, M. Le Tellier nous a été enlevé depuis notre dernière Assemblée générale. Censeur de votre compagnie depuis 1874, il ne lui avait épargné, pendant douze années, ni le concours de sa haute compétence, ni le dévouement de son zèle ; plus que personne aujourd'hui, nous sentons le vide qu'il laisse parmi nous, et nous sommes convaincu que vous partagerez tous nos sentiments de douloureuse sympathie.

L'état financier de la Société, au 31 décembre 1885, s'établit comme suit :

Recettes.

Recettes prévues au budget de 1885 .	27,328 fr. 15 c.
Recettes réalisées	26,415 25
Différence en moins . . .	912 fr. 90 c.

Cette différence provient du recouvrement des cotisations pour 1885, inférieur de 450 francs aux prévisions, de la vente des volumes en librairie, qui a trompé nos espérances de 1,276 francs 60 c., et d'une recette de 48 francs provenant de la vente de quatre exemplaires sur papier vélin, qui n'a pu être encaissée en temps utile. Par contre, nous avons recouvré un plus grand nombre de cotisations arriérées que nous ne pensions (390 francs en plus), nous avons encaissé, sous forme de vente de volumes au Ministère, une souscription supérieure à la somme qui avait été inscrite au budget (1,350 fr. au lieu de 900), et les intérêts des fonds déposés au Crédit foncier se sont élevés, de 15 fr., chiffre prévu, à 36 fr. 70.

Si nous comparons ce résultat à celui de l'année précédente, nous trouvons un déficit sensiblement moindre (912 fr. 90 au lieu de 1,910 fr. 30); c'est, nous l'espérons, un heureux augure pour l'avenir.

Dépenses.

Elles se sont élevées pour 1885 à 20,399 fr. 89, se décomposant en :

Impression des volumes	12,805 fr. 60 c.
Honoraires des éditeurs	3,125 »»
Impressions diverses	152 »»
Indemnités au secrétaire, au trésorier et au rédacteur de l'*Annuaire-Bulletin*. .	900 »»
Frais de poste pour l'*Annuaire-Bulletin*	25 »»
Traitement de l'agent	1,200 »»
Frais de librairie	1,334 11
Dépenses diverses	828 18
Cotisation de la bibliothèque d'Épernay.	30 »»
	20,399 fr. 89 c.

Les dépenses prévues au budget étant de 26,605 francs, la différence en moins est de 6,205 fr. 11.

De la comparaison entre les recettes réalisées et les dépenses effectuées pendant l'exercice 1885, il résulte qu'il existe en caisse une somme de 6,015 fr. 36 c.; mais il importe d'observer :

1° Qu'une somme de 2,641 fr. 05, comprenant diverses dépenses afférentes à l'exercice 1885, parmi lesquelles l'impression de l'*Annuaire-Bulletin* de 1885 (2,357 fr. 10), — dépenses que la mort de M. Dupont n'a pas permis d'effectuer en leur temps, — reste due et doit être retranchée de l'avoir de notre caisse;

2° Qu'il reste à payer l'impression et les honoraires du quatrième volume de l'exercice 1885 (*Extrait des Auteurs grecs*, t. V), qui vient d'être mis en distribution, ainsi que l'impression du tome II des *Lettres de Louis XI*. Ces deux dépenses peuvent être évaluées, avec une approximation très voisine de la vérité, à 6,625 fr.;

3° Que, par contre, nous aurons à recouvrer, quand le service complet des volumes attribués à l'exercice 1885 aura été fait au Ministère et aux bibliothèques, une somme de 1,068 francs.

Ces divers payements et encaissement porteront, en fin de compte, l'excédent des dépenses de la Société sur ses recettes, pour 1885, à 2,182 fr. 99. Il est juste d'ajouter que ce déficit, bien qu'assez considérable, est en réalité couvert, et au delà, par les cotisations arriérées, dont le total s'élève à 6,960 francs.

Nous ne pouvons que souhaiter ici de nouveau et demander avec insistance que le recouvrement des cotisations, devenu déjà plus facile cette année, se fasse désormais, grâce au bon vouloir de tous, avec une régulière exactitude. C'est de lui que dépend le fonctionnement normal de nos finances.

Dans cet ordre d'idées, nous ne pouvons passer sous silence une mesure importante, prise cette année par le Conseil de la Société, autorisant le rachat des cotisations annuelles par un versement unique de 300 francs. Il y a lieu de croire que cette décision attirera à nous de nombreuses

recrues, surtout parmi les jeunes gens ; nous espérons aussi que les membres moins jeunes de notre compagnie suivront l'exemple de leurs conscrits : s'ils n'ont pas la certitude de faire une bonne affaire en rachetant leur cotisation, ils auront, du moins, pensons-nous, la coquetterie de se rajeunir à notre profit, et de s'assurer, par un léger sacrifice, un brevet de longue vie. Notre devoir impérieux, en présence de cette mesure récente, est de souhaiter qu'elle devienne aussi générale que possible, et d'insister pour que les fonds provenant de cette source de recettes soient, par les soins du Comité des fonds, intégralement et sans délai, convertis en valeurs d'absolu repos.

Les écritures qui établissent les comptes ci-dessus nous ayant paru régulières, nous avons l'honneur de vous proposer l'approbation des comptes du trésorier pour l'exercice 1885.

J. Delaville Le Roulx.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

56. — Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris : Bibliothèque de l'Arsenal, par Henry Martin, bibliothécaire. T. I. In-8, VII-502 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

57. — Chaumont (L.-J.-M.). Histoire populaire de Chalon-sur-Saône. In-16, 346 p. et plan. Chalon-sur-Saône, impr. Marceau.

58. — Darsy (F.-I.). Quelques notes historiques sur la ville d'Amiens ; suite au Répertoire et appendice des Histoires locales de la Picardie. In-8, 92 p. Amiens, impr. Delattre-Lenoël.

59. — Delisle (L.). Rapport sur les collections du département des Imprimés de la Bibliothèque nationale. In-8, 39 p. Paris, H. Champion.

(Extrait du Bulletin des bibliothèques.)

60. — Delisle (L.). Rapport sur une communication de M. Brutails relative à une bulle sur papyrus du pape Serge IV. In-8, 7 p. Paris, impr. Nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.)

61. — Delpech (H.). La Tactique au XIII^e siècle. T. II. (IV. Grande tactique au XIII^e siècle; V. Origine de la tactique au XIII^e siècle.) In-8, 391 p. et planches. Montpellier, impr. Grollier et fils.

62. — Douais (l'abbé C.). Les Frères prêcheurs en Gascogne au XIII^e et au XIV^e siècle : chapitres, couvents et notices. Deuxième et troisième parties : couvents et notices. In-8, p. 254 à 509. Paris, H. Champion.

(Publication de la Société des archives historiques de la Gascogne.)

63. — Druilhet (P.). Archives de la ville de Lectoure. Coutumes, statuts et records du XIII^e au XVI^e siècle. In-8, 209 p. Paris, H. Champion.

(Archives historiques de la Gascogne.)

64. — Dumay (G.). Épigraphie bourguignonne; église et abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. In-4, 247 p. et 11 pl. Paris, H. Champion.

(Extrait des Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.)

65. — Dutilleux (A.) et J. Depoin. L'abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale); histoire et cartulaire publiés d'après des documents entièrement inédits. Quatrième partie : analyse du cartulaire et annexes. In-4, p. 229 à 291. Pontoise, impr. Pâris.

(Publication de la Société historique et archéologique du Vexin.)

66. — Graule (l'abbé H.). Histoire de Lescure, ancien fief immédiat du saint-siège, et de ses seigneurs. In-8, 764 p. et planches. Paris, Palmé.

67. — Gravier (G.). Notice sur Jean Vauquelain, de Dieppe, lieutenant de vaisseau (1727-1764), d'après M. Fau-

cher de Saint-Maurice. In-4, 30 p., avec vignettes. Rouen, impr. Cagniard.

68. — Grignon (L.). Description et historique de l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons, collégiale et paroissiale. 2 vol. In-8, II-506 et VI-368 p. Châlons-sur-Marne, Thouille.

69. — Hugues (Edmond). Mémoires d'Antoine Court (1696-1729), publiés avec une préface et des notes. In-12, 219 p. Paris, les librairies protestantes.

70. — Laborie (J.-H.-G. de). Biographie de Pierre III ou Pey-Berland, le cinquante-deuxième archevêque de Bordeaux (1430-1456), et publication de documents tels que bulles, brefs, questionnaire, enquête, supplique et testament, pour servir au rétablissement de son culte et à la reprise de sa canonisation. In-8, XII-204 p., avec planche et fac-similé. Bordeaux, impr. Favraud frères.

71. — Lepage (H.) et L. Germain. Complément au Nobiliaire de Lorraine de dom Pelletier, précédé d'une dissertation sur la noblesse et suivi de listes chronologique et alphabétique des anoblis depuis l'origine jusqu'en 1790, et des nobles faits ou reconnus écuyers, gentilshommes, chevaliers, barons, comtes et marquis. In-8, VII-392 p., avec armoiries. Nancy, Crépin-Leblond.

72. — Luce (S.). Chronique du mont Saint-Michel (1343-1468), publiée avec notes et pièces diverses relatives au mont Saint-Michel et à la défense nationale en Basse-Normandie pendant l'occupation anglaise. T. II. In-8, 454 p. Paris, Firmin-Didot et Cie.

(Publication de la Société des Anciens textes français.)

73. — Marchand (L.-A.). Histoire de la ville, des seigneurs et du comté de Gien. In-8, 130 p. et planches. Gien, Putois; Orléans, Herluison.

74. — Mély (F. de). Le Trésor de Chartres (1310-1793). In-8, XLIX-136 p., avec grav. et 15 pl. hors texte. Paris, Picard.

75. — Meynier (J.). Les États de Franche-Comté

de 1788; documents inédits, précédés d'une introduction. In-8, 91 p. Besançon, impr. Dodivers et C^ie^.

76. — Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, publiées par Hermann Suchier. T. I. In-8, CLX-374 p. Paris, Firmin-Didot et C^ie^.

(Publication de la Société des Anciens textes français.)

77. — PARFOURU (P.). Lettres et mémoires inédits de M. d'Étigny, intendant de la généralité d'Auch et Pau, de 1751 à 1767 : suppression des écoles de village; révocation du premier secrétaire de l'intendance; affaire du parlement de Pau et disgrâce de M. d'Étigny. In-8, 31 p. Auch, impr. Cocharaux frères.

78. — PARIS (L.). La chapelle de Saint-Laict dans la cathédrale de Reims. In-8, 111 p. et pl. Reims, Michaud.

79. — PAULIAT (L.). Madagascar sous Louis XIV; Louis XIV et la Compagnie des Indes orientales de 1664, d'après des documents inédits tirés des archives coloniales du ministère de la Marine et des Colonies. In-18 jésus, XXII-408 p. Paris, C. Lévy.

80. — PIMODAN (marquis DE). La réunion de Toul à la France et les derniers évêques-comtes souverains. In-8, XL-445 p., avec planche d'armoiries et trois portraits. Paris, C. Lévy.

81. — PLAINE (Dom F.). Vie de saint Malo, évêque d'Alet (Saint-Malo). In-18, VIII-219 p. Rennes, Plihon et Hervé.

82. — POINSIGNON (M.). Histoire générale de la Champagne et de la Brie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la division de la province en départements. T. II. In-8, 552 p. Paris, Picard.

83. — POULBRIÈRE (l'abbé J.-B.). Histoire du diocèse de Tulle depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'à nos jours, à l'usage des élèves du grand séminaire, du clergé, des religieux et des fidèles. In-16, 408 p. et pl. Tulle, Mazeyrie.

84. — POUY (F.). Concini, maréchal d'Ancre; son gou-

vernement en Picardie (1611-1617). In-8, 158 p. et portrait. Amiens, impr. Douillet et Cie.

85. — Prarond (E.). Abbeville : une occupation militaire au XVe siècle (1470-1477). In-18, 31 p. Paris, H. Champion.

86. — Prosper (F.). La scolastique et les traditions franciscaines : saint Bonaventure. In-8, 98 p. Amiens, Rousseau-Leroy.

(Extrait de la Revue des sciences ecclésiastiques.)

87. — Prou (M.). Note sur un manuscrit de la vie de sainte Alpais. In-8, 8 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

88. — Prudhomme (A.). La charte communale de Veynes (Hautes-Alpes), 17 novembre 1296. In-8, 31 p. Paris, Larose et Forcel.

(Extrait de la Nouvelle revue historique de droit français et étranger.)

89. — Quicherat (J.). Mélanges d'archéologie et d'histoire : archéologie du moyen âge; mémoires et fragments réunis par Robert de Lasteyrie. In-8, XIV-514 p. avec 11 planches hors texte et figures. Paris, Picard.

90. — Roy (Maurice). Le ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens au XVIe siècle, contenant les noms des seigneurs et hommes d'armes, la liste des fiefs, avec l'indication de leur revenu annuel, pour les anciennes régions du Sénonais, Gâtinais, Puisaye, Tonnerrois, Langrois, Barrois, etc. In-8, XIII-279 p. Sens, impr. Ch. Duchemin.

Ce document, intéressant pour l'histoire nobiliaire et locale ainsi que pour la statistique économique, a été retrouvé par notre confrère au milieu des minutes d'études de notaires supprimées dans l'arrondissement de Sens. Il se compose de deux rôles, l'un de l'année 1545, l'autre de 1575. M. Roy a publié les textes avec grand soin, en y joignant une introduction sur le ban et l'arrière-ban et deux tables onomastiques des noms de personnes et des noms de fiefs, cette dernière donnant l'identification moderne.

A. B.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 1er JUIN 1886,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. G. PICOT, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 6 juillet suivant.)

Le secrétaire donne lecture des procès-verbaux de la séance du 20 avril et de l'Assemblée générale du 4 mai ; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces nominations à l'approbation du Conseil :

2107. M. Georges PHILIPPON, archiviste-paléographe, rue de Lille, n° 34, et au château de Mazargues, près Marseille (Bouches-du-Rhône); présenté par MM. Gautier et Valois.

2108. M. René MAGIMEL, rue de Berlin, n° 40; présenté par MM. Longnon et Valois.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique,* mai-juin 1886. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers,* 33e à 36e livraisons. — *Bulletin de la Société bibliographique,* mai 1886. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 mai 1886. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* avril et mai 1886. — *Le Courrier de Vaugelas,* 15 avril 1886.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes,* tome X.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Fouilles et sépultures mérovingiennes de l'église Saint-Ouen de Rouen, par le comte d'Estaintot. Br. in-8. Paris, Picard. — *Histoire de la commune des Chapelles-Bourbon* (Seine-et-Marne), par Jules Legoux. Br. in-18. Paris, Paul Dupont. — *Le rôle politique de Louis de Rechignevoisin de Guron, évêque de Tulle,* par le comte de Cosnac. Br. in-8. Tulle, impr. Crauffon. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de la Corrèze.*) — *Répertoire des sources historiques du moyen âge,* par l'abbé Ul. Chevalier. Bibliographie : Introduction.

Correspondance.

M. Moranvillé, absent de Paris, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

MM. Julien Lelong et Aimé Barbier adressent leurs remerciements au Conseil pour leur admission au nombre des membres de la Société.

M. le comte d'Estaintot fait hommage de la brochure indiquée ci-dessus sur les découvertes de sépultures faites dans le sol de l'église Saint-Ouen de Rouen.

Lecture est donnée d'une invitation de la Société des Antiquaires de Picardie pour assister au Congrès historique et archéologique qui doit s'ouvrir le 8 juin, à Amiens, à l'occasion du Cinquantenaire de la fondation de cette Société.

Le secrétaire communique une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la rédaction du catalogue des manuscrits appartenant aux Sociétés savantes. — La bibliothèque et les archives de la Société ne contenant aucun manuscrit des catégories indiquées, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la demande ministérielle.

M. le président donne lecture d'une circulaire de la Société royale d'histoire d'Angleterre invitant la Société de l'Histoire de France à se faire représenter aux réunions et conférences qui doivent avoir lieu cette année en l'honneur du 800e anniversaire de l'achèvement du « Domesday Survey. » — Le Conseil charge une commission, composée de MM. Picot,

Delisle et Luce, d'examiner dans quelles conditions et sous quelle forme il devra être répondu à cette invitation.

M. le président communique également une lettre par laquelle M. Adrien Planté, ancien magistrat, maire de la ville d'Orthez, annonce l'envoi d'un exemplaire des documents relatifs à l'Université protestante de Béarn publiés par lui, et demande une subvention pour faire faire la transcription authentique du manuscrit qui renferme, outre ces documents, le For d'Orthez. — Le Conseil décide que cette lettre sera transmise au Comité des travaux historiques, qui, seul, serait en mesure de répondre à une pareille demande.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau et des Comités.

Sont élus :

Président : M. L. Lalanne.
1er *vice-président :* M. le comte de Mas Latrie.
2e *vice-président :* M. le comte de Luçay.
Secrétaire adjoint : M. Noël Valois.
Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. C. Rivain.

Comité de publication.

MM. Delisle,
A. de Barthélemy,
De Beaucourt,
Jourdain,
Picot,
De Ruble.

Comité des fonds.

MM. Moranvillé,
De Cosnac,
De Luçay,
Servois.

93. — Batz-Trenquelléon (C. de). Henri IV en Gascogne (1553-1589). In-8, 342 p. Paris, Oudin.

94. — Bianquis (J.) et E. Lesens. La révocation de l'édit de Nantes à Rouen ; essai historique suivi de notes sur les protestants de Rouen persécutés à cette occasion. In-8, cm-91 p. Rouen, Deshays.

95. — Bourgeois (E.). Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877) ; étude sur l'état et le régime politique de la société carolingienne à la fin du IXe siècle, d'après la législation de Charles le Chauve. In-8, 319 p. Paris, Hachette et Cie.

96. — Brandt de Galametz (comte de). Le prieuré de Saint-André-lès-Aire, au diocèse de Térouane, ses prieurs, son temporel, son obituaire (1202 à 1793) ; suivi d'un fragment généalogique sur les sires de Crésecque, ses fondateurs. In-8, 159 p. Saint-Omer, impr. d'Homont.

97. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, publié et annoté par l'abbé R. Charles et S. Menjot d'Elbenne. T. I (572-1184), 1er fascicule. In-4, 239 p. Mamers, Fleury et Dangin ; Le Mans, Pellechat.

98. — Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, publié avec des notes, d'après les originaux, par J. Depoin. In-4, vii-136 p. Montdidier, impr. Allart et Cie.

99. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine, par Auguste Molinier. T. II. In-8, 540 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

100. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy, par J. Favier. In-8, 196 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

101. — Chabaneau (C.). Sainte Marie-Madeleine dans la littérature provençale ; recueil des textes provençaux, en prose et en vers, relatifs à cette sainte. In-8, 116 p. Montpellier, impr. Hamelin frères.

(Extrait de la Revue des langues romanes.)

même temps que le volume de l'*Histoire universelle*, qui sera terminé dans le courant du mois, et peut-être même que le tome Ier du *Jouvencel*, dont l'achèvement ne saurait tarder.

M. le comte de Cosnac, pour M. Moranvillé, président du Comité des fonds, donne lecture du relevé des publications en magasin qui se trouvent dépareillées par l'épuisement d'un ou plusieurs volumes. — Le Conseil délègue de pleins pouvoirs au Comité pour utiliser les exemplaires incomplets au mieux des intérêts de la Société et de la science historique.

A propos d'une demande d'autorisation pour acquérir des volumes *réservés*, le Conseil décide que cette autorisation pourra désormais être délivrée aux membres de la Société par le Comité des fonds, quel que soit le nombre des exemplaires restant en magasin.

Deux demandes adressées par M. Viollet, éditeur des *Établissements de saint Louis*, et par M. Cougny, éditeur des *Extraits des Auteurs grecs*, sont accueillies favorablement, et des ordres donnés en conséquence au libraire de la Société.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

91. — Audiat (L.). Saint Vincent de Paul et sa congrégation à Saintes et à Rochefort (1642-1746); étude et documents. In-8, 110 p. Paris, Picard.

(Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.)

92. — Barbot (Amos). Histoire de la Rochelle, publiée par M. Denys d'Aussy. T. Ier. In-8, 524 p. Paris, Picard.

(Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.)

93. — Batz-Trenquelléon (C. de). Henri IV en Gascogne (1553-1589). In-8, 342 p. Paris, Oudin.

94. — Bianquis (J.) et E. Lesens. La révocation de l'édit de Nantes à Rouen ; essai historique suivi de notes sur les protestants de Rouen persécutés à cette occasion. In-8, cm-91 p. Rouen, Deshays.

95. — Bourgeois (E.). Le capitulaire de Kiersy-sur-Oise (877) ; étude sur l'état et le régime politique de la société carolingienne à la fin du IXe siècle, d'après la législation de Charles le Chauve. In-8, 319 p. Paris, Hachette et Cie.

96. — Brandt de Galametz (comte de). Le prieuré de Saint-André-lès-Aire, au diocèse de Térouane, ses prieurs, son temporel, son obituaire (1202 à 1793) ; suivi d'un fragment généalogique sur les sires de Crésecque, ses fondateurs. In-8, 159 p. Saint-Omer, impr. d'Homont.

97. — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, publié et annoté par l'abbé R. Charles et S. Menjot d'Elbenne. T. I (572-1184), 1er fascicule. In-4, 239 p. Mamers, Fleury et Dangin ; Le Mans, Pellechat.

98. — Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, publié avec des notes, d'après les originaux, par J. Depoin. In-4, vii-136 p. Montdidier, impr. Allart et Cie.

99. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Mazarine, par Auguste Molinier. T. II. In-8, 540 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

100. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy, par J. Favier. In-8, 196 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

101. — Chabaneau (C.). Sainte Marie-Madeleine dans la littérature provençale ; recueil des textes provençaux, en prose et en vers, relatifs à cette sainte. In-8, 116 p. Montpellier, impr. Hamelin frères.

(Extrait de la Revue des langues romanes.)

102. — Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale, publiés par la Société académique de l'Aube. T. III. In-8, 474 p. Troyes, Lacroix.

103. — DURIER (C.). Cartulaires des Hautes-Pyrénées. I. Cartulaire de l'abbaye des bénédictins de Saint-Savin en Lavedan (945-1175). In-8, VIII-50 p. Paris, Champion.

104. — JOUBERT (A.). Histoire de Saint-Denis d'Anjou (x^e^-XVIII^e^ siècle). Première partie. In-8, 89 p. et planches. Laval, impr. Moreau.

105. — JOUBERT (A.). Un mariage seigneurial sous Louis XV (1737). In-8, 20 p. Nantes, Forest et Grimaud.
(Extrait de la Revue historique de l'Ouest.)

106. — L'ESTOURBEILLON (comte R. DE). Documents pour servir à l'histoire des anciens seigneurs de la Garnache (XVI^e^ et XVII^e^ siècles). In-8, 38 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.
(Extrait de la Revue historique de l'Ouest.)

107. — NUITTER et THOINAN. Les origines de l'Opéra français, d'après les minutes des notaires, les registres de la Conciergerie et les documents originaux conservés aux Archives nationales, à la Comédie française et dans diverses collections publiques et particulières. In-8, LXXII-540 p., avec trois plans. Paris, Plon, Nourrit et C^ie^.

Librettiste ingénieux et fécond, M. Nuitter n'en prend pas moins au sérieux son titre d'archiviste-bibliothécaire de l'Opéra. Les habitués de nos grands dépôts l'ont vu depuis de longues années, assidu et persévérant, poursuivre en tous sens la réunion des documents relatifs à l'histoire de l'Opéra : on pouvait prédire à l'avance que nous ne perdrions rien à attendre, et que, le jour où il nous livrerait son butin, le résultat de ses investigations, le fruit de ses recherches, toute satisfaction serait donnée aux plus exigeants. Le volume qui vient de paraître ne s'étend que jusqu'au moment où J.-B. Lully prit possession du théâtre du Palais-Royal et y établit l'Académie royale de musique, définitivement fondée; il est entièrement consacré à l'histoire du soi-disant abbé Perrin, le véritable créateur de l'Opéra, de Robert Cambert, qui mettait en musique les livrets de Perrin, du privilège des Académies dont ils

furent munis le 28 juin 1669, et de leur association avec le marquis de Sourdéac, machiniste-décorateur, et avec le financier véreux qui prenait la qualification de sieur de Champeron. Qui dit association dit litiges et procès; mais on ne croirait jamais quelle suite interminable de procédures et de misères celle-là engendra pour Perrin et son compositeur. M. Nuitter était seul capable d'en suivre pas à pas les péripéties, et seul il pouvait en rendre le récit attrayant, émouvant même. Ses derniers chapitres nous montrent entrant en scène des concurrents redoutables, le librettiste Henri Guichard et le musicien Sablières, patronnés par Monsieur, frère du roi, et Lully surtout, qui parvient à se substituer à Perrin dans son privilège et finit par succéder à Molière dans la jouissance de la salle construite par Richelieu.

Un chapitre préliminaire est consacré aux ballets royaux et aux opéras italiens représentés à la cour avant l'établissement de l'Opéra français. A. B.

108. — Prou (M.). L'église de Pont-sur-Yonne, bibliographie. In-8, 22 p. et plan. Sens, impr. Duchemin.

109. — Recueil des particularités et enceinte de la ville de Seurre, recherchées et transcrites en 1740. In-8, 31 p. Beaune, impr. Batault.

(Extrait des Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie.)

110. — Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims (département de la Marne); 1er fascicule : communes rurales des trois cantons de Reims; par Ch. Givelet, H. Jadart et L. Demaison, associés correspondants de la Société nationale des Antiquaires de France. In-8, 118 p. et planches. Reims, Michaud.

111. — Roze (l'abbé). Nécrologe de l'église d'Amiens. In-8, 243 p. Amiens, impr. Douillet et Cie.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.)

112. — Tardieu (A.). Dictionnaire iconographique des Parisiens, c'est-à-dire liste générale des personnes nées à Paris dont il existe des portraits gravés et lithographiés, avec une biographie de chaque nom cité (environ 3,000); ouvrage orné de curieux et rarissimes portraits par Thomas de Leu, Léonard Gaultier, etc. In-8 à 2 col., III-160 p. Moulins, impr. Auclaire.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 JUILLET 1886,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. LALANNE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 août suivant.)

M. le président annonce au Conseil que, par suite d'un deuil de famille, le secrétaire ne peut assister à la séance, et, vu l'absence de M. Valois, il charge M. Rivain de donner lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

Le Conseil est informé de la mort de M. Laurent Pichat, sénateur, qui faisait partie de la Société depuis 1864.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces nominations à l'approbation du Conseil :

2109. M. le comte Bertrand DE BLACAS, rue de Varenne, n° 52 *bis*, et au château d'Ussé, par Chinon (Indre-et-Loire); présenté par M. le comte Stanislas de Blacas et M. H. Cochin.

2110. La « Chetham Library, » de Manchester (Angleterre); correspondant, M. David Nutt, libraire, Strand, 270, à Londres; présentée par MM. Lalanne et de Boislisle.

2111. M. DE BEAUVILLÉ, ancien député, rue Cambacérès, n° 4, et à Montdidier (Somme); présenté par MM. de Boislisle et Rivain.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société bibliographique*, juin 1886. — *Bulletin des bibliothèques et des archives*, année 1886.

— *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 juin 1886. — *Bulletin de correspondance africaine,* publié par l'École supérieure des lettres d'Alger, 1885, fascicules III-IV. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* juin 1886. — *Revue historique,* juillet-août 1886. — *Revue des Questions historiques,* juillet 1886.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* tome XXXIX, 1885. — *Transactions and reports of the Nebraska state historical Society,* tome Ier, 1885.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Les Archives angevines de Naples. Étude sur les registres du roi Charles Ier (1265-1285), par Paul Durrieu. Tome Ier. Un vol. in-8. Paris, Thorin. (Fascicule XLVIe de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.*) — *Les dernières années du duc d'Enghien* (1801-1804), par le comte Boulay de la Meurthe. Un vol. in-12. Paris, Hachette. — *L'administration d'un département sous le Directoire; lettre de François de Neufchâteau aux administrateurs du département du Léman,* publiée et annotée par Pierre Bonnassieux, archiviste aux Archives nationales. Br. in-8. Paris, Berger-Levrault. — *La vie agricole dans le Haut-Maine au XIVe siècle, d'après le rouleau inédit de Mme d'Olivet* (1335-1342), par M. André Joubert. Br. in-8. Mamers, Fleury et Dangin. — *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane,* par Abel Desjardins, doyen de la Faculté des lettres de Douai. Tome VI. Index historique. Paris, Imprimerie nationale. (Collection des documents inédits sur l'histoire de France.) — *Mélanges historiques,* tome V. Paris, Imprimerie nationale. (Collection des documents inédits sur l'histoire de France.) — *Théorie de la grande guerre,* traduit de l'allemand du général de Clausewitz, par le lieutenant-colonel de Vatry, et précédée d'une lettre du général Pierron. 2 vol. in-8. Paris, L. Baudoin et Cie. — *Discours sur Beaumarchais,* par M. Maurice Chévrier. Br. in-8. Paris, Jouaust. — *Le mariage de Mlle de Montpensier avec le comte de Lauzun,* par le comte de Cosnac. Br. in-8. Besançon, impr. Dodivers. — *Cronique d'Artur de Richemont, connestable de France, duc de Bretagne* (1393-1458), par Guillaume Gruel, précédée d'une étude sur sa valeur historique; positions de la thèse soutenue à l'École nationale des chartes par Achille Le Vavasseur. Br. in-8. Paris, impr. Chamerot.

Correspondance.

M. le comte de Luçay, M. de Boislisle et M. Valois s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Georges Philippon remercie la Société d'avoir bien voulu l'admettre parmi ses membres.

M. Henry Phillips, secrétaire de l' « American philosophical Society, » fondée à Philadelphie en 1743, demande l'échange des publications de cette association avec celles de la Société de l'Histoire de France. — Le Conseil décide qu'à l'avenir l'*Annuaire-Bulletin* sera adressé à cette Société, et qu'il lui sera envoyé une collection de ce recueil.

Le Conseil charge son secrétaire d'adresser des remerciements à M. le colonel baron de Vatry pour les deux volumes indiqués ci-dessus.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin. 7 feuilles tirées et distribuées.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. Tome I. 20 feuilles tirées; feuilles 21 et 22 en pages. Appendice en composition.

Le Jouvencel. T. I. Introduction : 10 feuilles tirées (*a* à *j*), feuille *k* en pages, feuille *l* en placards.

Mémoires de Villars. T. II. 11 feuilles tirées (moins la feuille 8). On compose la suite.

Mémoires d'Olivier de la Marche. T. IV. Feuilles 1 à 5 tirées; feuilles 6 à 8 en placards.

Lettres de Louis XI. T. III. Feuilles 1 et 2 tirées; feuilles 3 à 5 en placards.

M. le président annonce que la Société a été particulièrement favorisée cette année dans les différents concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres : M. le marquis de Beaucourt a obtenu le premier prix Gobert pour son *Histoire de Charles VII;* au concours des Antiquités nationales, M. Durrieu a eu la 2e médaille, M. François Delaborde la 4e pour la publication des *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton* qu'il vient de finir pour la

Société; M. Moranvillé fils a obtenu la première mention, M. le comte de Charpin-Feugerolles la seconde.

M. Léopold Delisle communique au Conseil une lettre par laquelle M. Le Vavasseur, archiviste-paléographe, propose de publier pour la Société un texte annoté de la *Chronique d'Artur de Richemont, connestable de France,* par Guillaume Gruel. Ce texte, précédé d'une introduction et suivi de pièces justificatives, formerait un volume. Le manuscrit pourrait être soumis dès à présent à l'examen du Comité. — Le Conseil renvoie cette proposition au Comité de publication.

Pour répondre à l'invitation adressée par la Société royale d'histoire d'Angleterre à l'occasion du 800e anniversaire de l'achèvement du « Domesday Survey, » M. Léopold Delisle propose de publier dans l'*Annuaire-Bulletin* le texte d'une charte constatant la donation faite en 1088, par Robert Courte-Heuse, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, et souscrite par un certain nombre de barons dont les noms figurent au *Domesday Book*, rédigé deux années auparavant. Il offrirait en outre à la Société royale la planche de fac-similé en photogravure qu'il a fait exécuter d'après cette charte. — Le Conseil accueille avec empressement et gratitude la proposition de M. Delisle, et décide qu'un tirage à part sera fait pour la Société royale, comme témoignage de sympathie et d'alliance.

M. L. Delisle donne en outre d'intéressants détails sur les fêtes anniversaires qui se préparent à l'occasion du *Domesday Book*, ainsi que sur le manuscrit original de ce précieux registre, et présente la reproduction qui en a été faite en 1862, par livraisons de fac-similés, dont chacune comprend un comté.

M. Moranvillé, président du Comité des fonds, rend compte de l'état des finances de la Société. Les recettes, pendant le premier semestre de 1886, ont été de 24,908 fr. 36, et les dépenses de 15,977 fr. 15 : d'où il résulte un excédent en caisse de 8,931 fr. 21. — Sur sa proposition et pour éviter

l'accumulation des volumes de dépôt dans les magasins, le Conseil décide que le tirage des publications de la Société, fixé jusqu'ici à 1,016 exemplaires, sera réduit à 900, y compris les six exemplaires sur vélin. Cette réduction sera applicable à tous les volumes en cours de publication, excepté à l'*Annuaire-Bulletin* de 1886, au tome I[er] de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, au tome I[er] du *Jouvencel* et au tome II des *Mémoires de Villars*, dont un certain nombre de feuilles sont déjà tirées. Toute autre exception au nouveau règlement ne pourra se produire qu'après délibération et sur décision en forme.

Il est en outre décidé que le catalogue raisonné des publications de la Société ne sera plus imprimé qu'une fois par an, à la fin de l'*Annuaire-Bulletin*.

Le Conseil prend en considération deux demandes de volumes qui lui sont adressées par la Bibliothèque universitaire de Dijon et par la Bibliothèque de la ville d'Orléans.

Le président du Comité des fonds annonce que les volumes concédés aux bibliothèques universitaires nouvellement associées ont été remis à toutes celles dont les demandes étaient parvenues au Comité.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

113. — Courcy (marquis de). La coalition de 1701 contre la France. Deux vol. in-8, xlviii-523 et 643 p., avec deux portraits du maréchal de Villars et du prince Eugène de Savoie. Paris, Plon, Nourrit et C[ie].

Le public lettré a accueilli avec une vive faveur ces deux volumes et en a assuré le succès; non point que le sujet fût neuf, mais parce qu'il est inépuisable, et que, par des points de vue nouveaux, aussi par la nouveauté des documents que l'auteur, ancien diplomate, a pu puiser à pleines mains dans le Dépôt des affaires

étrangères, il en a ravivé l'intérêt et a fait ressortir des faces qui avaient été mises moins complètement en lumière par ses devanciers. Ici, il suffira d'en indiquer les principales matières aux travailleurs qui s'occupent de cette dernière période du règne de Louis XIV. A proprement parler, M. de Courcy n'a voulu faire ni une histoire des origines de la coalition, ni un récit détaillé des luttes qui se continuèrent avec acharnement pendant treize ans : son but était surtout de retracer les péripéties des premières négociations d'Utrecht, puis la campagne de 1713 sur le Rhin, la conclusion des traités de Rastadt et de Bade, enfin les derniers traités d'Utrecht. Néanmoins, il a cru devoir consacrer cent pages de son premier volume à un résumé des opérations militaires en Italie, sur le Rhin et en Allemagne, en Flandres, en Espagne et sur mer, puis cent autres pages à un tableau de l'état intérieur de la France et de chacune des monarchies coalisées contre Louis XIV. Ce résumé, écrit avec sobriété et vivacité, forme une introduction aussi intéressante et instructive qu'elle était nécessaire. Entrant ensuite au vif de son sujet, M. de Courcy fait l'historique des négociations préliminaires de Rouillé, Mesnager et Torcy en Hollande, des conférences de Gertruydenberg et des préliminaires de Londres, du congrès d'Utrecht et des traités conclus après Denain. Il raconte ensuite la lutte suprême entre Villars et le prince Eugène de Savoie, puis leurs négociations diplomatiques, aboutissant, après de longues péripéties, à la conclusion du traité de Rastadt et de la paix de Bade, et, par contre-coup, au traité de la Barrière, qui mit fin aux hostilités entre Philippe V et les puissances coalisées. Dans toute cette dernière partie, beaucoup plus largement traitée que les autres, Villars occupe une place extrêmement considérable, et l'auteur fait grand usage de sa correspondance : il sera intéressant pour nous de comparer les récits et les jugements de M. de Courcy avec ceux que M. de Vogüé consacrera aux mêmes époques dans l'édition magistrale qu'il nous donne des *Mémoires* et dans les études séparées qui en sont comme le corollaire.

Chaque volume est suivi d'un appendice considérable de pièces justificatives, et surtout de notices biographiques et portraits des principaux personnages cités au cours du récit. A. B.

114. — Crèvecœur (Robert de). Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution, par J.-N. Dufort, comte de Cheverny, introducteur des ambassadeurs, lieutenant général du Blaisois (1731-1802). In-8, xvi-447 p. et 469 p., avec deux portraits. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

J'ai dit ici même, à propos du livre de M. Auguste Rey : *le*

Château de Leumont[1], ce qu'étaient les *Mémoires de Dufort* et combien on devait désirer qu'ils fussent publiés intégralement et prissent la place qui leur revenait dans nos collections du XVIIIe siècle. Ils ont paru il y a quelques mois; mais leur éditeur, arrière-petit-fils de l'auteur, est mort presque aussitôt après, ayant eu à peine le temps de recueillir les premiers témoignages de notre gratitude. Ces mémoires embrassent presque trois quarts de siècle. Ils ont été écrits de 1795 à 1801, alors que rien ne restait plus ni de la société qui y revit pour nous, ni du régime monarchique au milieu duquel Dufort avait vécu. Le vieillard n'avait pas la prétention de faire œuvre d'historien, ni même d'écrivain, mais bien de retracer pour son propre plaisir un tableau de sa longue existence et d'y intercaler les anecdotes et les portraits dont sa mémoire avait gardé un souvenir étonnamment fidèle. Devant un texte de cette nature, le devoir de l'éditeur était d'exercer un contrôle attentif, et M. de Crèvecœur, n'y ayant pas manqué, dit avoir rarement pris Dufort en défaut sur tant de personnages mis en scène. « Princes et grands seigneurs, abbés ou magistrats, financiers et militaires, philosophes, lettrés, savants, artistes, tous, jusqu'au dernier comparse, ils sont là devant nous, dans leur milieu respectif, dans leur vie de chaque jour, parlant et agissant avec le naturel le plus parfait. » Peut-être l'exactitude des faits n'est-elle pas aussi assurée que la ressemblance des personnages; peut-être, par conséquent, est-il à regretter que l'éditeur n'ait pas contrôlé les premiers avec le même soin qu'il a mis à identifier les seconds. Mais un texte aussi considérable, aussi intéressant, ne manquera pas d'être réimprimé avant longtemps, et c'est alors que les successeurs de M. de Crèvecœur auront à faire une annotation plus scrupuleuse quant à l'histoire.

Pour prendre un aperçu d'ensemble des souvenirs de Dufort, il faut lire l'introduction, courte mais substantielle, qui est en tête du tome Ier. L'éditeur y a condensé très habilement la biographie de son bisaïeul, et, en même temps, il a expliqué pourquoi son rôle a dû s'étendre au delà des limites ordinaires, jusqu'à retoucher un style abominablement incorrect, jusqu'à supprimer des passages dépourvus d'intérêt ou difficiles, impossibles même à publier, car Dufort était d'une époque moins prude que la nôtre. Il eût convenu d'indiquer les suppressions, ne fût-ce que pour permettre au lecteur, dont il faut prévoir tous les besoins, toutes les exigences, légitimes ou non, de se reporter au manuscrit original. A. B.

115. — FORNERON (H.). Louise de Kéroualle, duchesse

1. *Annuaire-Bulletin* de 1884, p. 168-169.

de Portsmouth (1649-1734). In-8, 279 p., avec un portrait d'après P. Lely et un fac-similé d'autographe. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

Il a déjà été rendu hommage à la mémoire de notre regretté confrère M. Forneron, cette année même, dans le discours du président à l'Assemblée générale (ci-dessus, p. 88-90). Son dernier livre : *la Duchesse de Portsmouth,* a été écrit et imprimé au milieu des souffrances les plus aiguës ; on ne saurait le voir sans émotion, le lire sans gratitude pour le travailleur courageux qui a consacré jusqu'à ses dernières minutes à la science historique. Patiemment, assidûment, M. Forneron avait préparé ses matériaux à l'étranger, car c'est en Angleterre que la vie de Louise de Kéroualle avait été brillante, active et fructueuse; c'est là que, selon le mot de son biographe, « elle nous avait fait gagner nos Flandres, notre Franche-Comté. » Du moins cette consolation suprême a été donnée à notre confrère de nous rapporter son butin, d'y joindre les matériaux fournis par nos dépôts français et d'en faire un volume attachant, plein de révélations curieuses et de textes inédits sur les dessous de l'histoire diplomatique. A. B.

116. — Roussel (l'abbé). Étude historique sur les premiers évêques de Langres. In-8, 150 p. Langres, Rallet-Bideaud.

117. — Tallon (M.). Histoire civile, politique et religieuse d'une ville du Languedoc : les Vans. 2 vol. In-12, xxvi-207 et 344 p. Privas, impr. du Patriote.

118. — Teyssier (G.). Le Plessis-Piquet, ancien Plessis-Raoul (1112-1885). Petit in-4, 127 p. avec grav. et portraits. Paris, Hachette et Cie.

119. — Thirion (M.). Étude sur l'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays Messin. In-12, 480 p. Nancy, impr. Collin.

120. — Vaschalde (H.). Olivier de Serres, seigneur du Pradel, sa vie et ses travaux, documents inédits. In-8, 238 p. avec portraits, grav. et fac-similé. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

121. — Veuclin (E.). Fin de la célèbre abbaye du Bec-Hellouin, documents inédits. In-8, 93 p. Brionne, Daufresne.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 3 AOÛT 1886,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. A. MAURY, ANCIEN PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 novembre suivant.)

Le secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président exprime, au nom des membres du Conseil et de la Société, la douleur que cause à tous la perte de M. Charles Jourdain, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Entré dans la Société en 1853, élu membre du Conseil en 1868, nommé président en 1875, en remplacement de M. Guizot, M. Jourdain, qui a siégé jusqu'à ses derniers jours dans le Comité de publication, a constamment apporté à l'œuvre de la Société le concours de son dévouement infatigable et de sa profonde érudition.

M. le président ajoute qu'un discours a été prononcé sur la tombe de M. Jourdain, au nom de la Société, par M. le comte de Mas Latrie, vice-président. Le Conseil décide que mention sera faite dans le procès-verbal de la nouvelle expression de ses regrets.

M. le président annonce la mort de M. le baron de Condé, membre de la Société, auteur d'une histoire du château de Montataire.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société bibliographique,* juillet 1886. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Pro-*

testantisme français, 15 juillet 1886. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* juillet 1886. — *Annuaire de la Société philotechnique,* année 1885.

Sociétés savantes. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1er trimestre 1886. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1885, n° 1. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* 2e trimestre 1886.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Les Cavaliers athéniens, par M. Albert Martin, ancien membre de l'École française de Rome, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy (XLVIIe fascicule de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*). Un vol. in-8. Paris, Thorin. — *La verrerie de Portieux,* par A. Fournier, membre associé de l'Académie de Stanislas. Br. in-8. Nancy, Berger-Levrault. — *Deux testaments inédits : Alexandre Scot* (1616), *Jean-Jacques Bouchard* (1661), publiés par Ph. Tamizey de Larroque. Br. in-8. Tours, Rouillé-Ladevèze.

Correspondance.

M. L. Lalanne, président, M. le comte de Mas Latrie, vice-président, M. de Boislisle, secrétaire, M. le marquis de Beaucourt, membre du Conseil, et M. Delaville Le Roulx, censeur, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

L'Académie de Caen adresse ses remerciements pour la concession gracieuse d'un certain nombre de volumes faisant partie des publications de la Société.

M. le vice-recteur de l'Académie de Paris invite le président de la Société à assister à la distribution des prix du Concours général.

Lecture est donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative à la fixation d'une nouvelle date pour le Congrès des Sociétés savantes. — Le Conseil décide que la date de la Pentecôte, proposée par le Ministre, ne peut soulever aucune objection de la part des membres d'une société qui a son siège à Paris, et qu'une réponse sera rédigée dans ce sens à la lettre ministérielle.

Travaux de la Société.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur.

Annuaire-Bulletin de 1886. Pas de changement.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. I. Feuille 22 tirée; feuilles 23 et 24 en placards; titre en placards.

Le Jouvencel. T. I. Feuilles *a* à *l* de l'Introduction tirées; feuilles *m* et *n* en placards.

Mémoires de Villars. T. II. Feuille 13 tirée; feuille 14 en pages; feuille 15 en placards.

Mémoires d'Olivier de la Marche. T. IV. Feuille 5 tirée; feuilles 6, 7 et 8 en placards.

Lettres de Louis XI. T. III. Feuilles 1 et 2 tirées; feuilles 3 à 8 en placards.

Table de l'Annuaire-Bulletin. 2 demi-feuilles tirées; 3e demi-feuille en pages.

L'impression du tome Ier de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* pouvant être achevée avant la prochaine séance du mois de novembre, le Conseil autorise éventuellement la mise en distribution de ce volume, ainsi que celle du volume de la *Règle du Temple*, actuellement terminé.

M. Moranvillé, président du Comité des fonds, donne des renseignements précis sur l'économie qui doit résulter pour la Société de la réduction du tirage de ses publications. — Le Conseil remercie M. Moranvillé pour cette communication, dont l'effet ne peut être que de le confirmer dans sa précédente résolution.

La séance est levée à quatre heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

122. — André (le Père). La vie du R. P. Malebranche, prêtre de l'Oratoire, avec l'histoire de ses ouvrages, publiée par le P. Ingold. In-18 jésus, xviii-430 p. Paris, Poussielgue.

123. — Babeau (Albert). Les Bourgeois d'autrefois. In-8, v-419 p. Paris, F. Didot et Cie.

Voici la cinquième monographie que nous devons, en bien peu d'années, à M. Babeau : après *le Village* et *la Ville* étaient venus *la Vie rurale* et *les Artisans et les Domestiques*. Après *le Bourgeois,* publié en 1886, nous espérons voir bientôt *le Soldat,* peut-être *le Gentilhomme,* et nous ne nous lasserons pas de retrouver dans chaque nouveau volume les qualités appréciées dans les premiers : labeur et conscience, science et talent. Sous un seul titre, *le Bourgeois* comprend une grande variété de types : le marchand, l'artiste et l'écrivain, le médecin, l'homme de loi, le fonctionnaire, le rentier. Après avoir étudié chacun d'eux dans ce qu'il présente de particulièrement saillant, M. Babeau reprend d'ensemble les détails du costume, des repas, des plaisirs de société, du mariage, de l'éducation, de la religion, de la fortune, de même qu'il avait parlé de l'habitation en commençant, et enfin il montre la bourgeoisie moderne dans ses origines et en pleine formation. A. B.

124. — Baradat de Lacaze (C.). Coutumes inédites de Meilhan en Bazadais. In-4, 23 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

En combinant les renseignements fournis par quatre copies informes conservées dans les archives des Basses-Pyrénées, notre confrère est parvenu à reconstituer soixante-quatre articles des anciennes coutumes de Meilhan. Il a joint à ce texte provençal des xiiie et xive siècles une analyse sommaire de la coutume et deux chartes latines de 1263 et de 1306 relatives à la châtellenie de Meilhan. N. V.

125. — Beautemps-Beaupré. Les juges ordinaires d'Anjou et du Maine (1371-1508). In-8, 48 p.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

Les juges ordinaires qui administrèrent la justice dans ces deux grandes provinces pendant plus d'un siècle, au nom des ducs d'Anjou et rois de Sicile, étaient des personnages très importants, élus par une sorte d'assemblée de notables, à ce qu'il semble. M. Beautemps-Beaupré en compte dix depuis 1371 jusqu'en septembre 1508, époque de la réformation de la coutume d'Anjou, et donne sur chacun d'eux des détails biographiques ou historiques.

A. B.

126. — Bellet (l'abbé Ch.). Histoire du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble. In-8, xx-416-84 p. Paris, Alph. Picard.

M. l'abbé Bellet, connu jusqu'ici pour des études sur l'histoire ecclésiastique du Dauphiné au moyen âge, et particulièrement sur Aimon Ier de Chissé (1388-1427), s'est attaché cette fois, très passionnément attaché, au plus célèbre des évêques qui ont occupé le siège de Grenoble dans les temps modernes. Nous n'avions encore que des biographies du cardinal Étienne le Camus; il méritait mieux, et son historien n'a rien épargné pour élever en son honneur un monument solide, aux fortes assises, en matériaux excellents. Après avoir retracé ses origines, ses débuts à la cour comme aumônier de Louis XIV, sa conduite frivole et condamnable, puis sa conversion et son retour au bien, ainsi que ses relations avec les plus saints personnages de ce beau temps de la Trappe, de l'Oratoire et de Port-Royal, il nous le montre sur le siège épiscopal, de 1671 à 1707, administrateur actif, réformateur zélé, fondant des séminaires, des conférences, des écoles, des œuvres charitables, multipliant les synodes et les visites pastorales, instituant des retraites ecclésiastiques, soutenant des polémiques avec les Jésuites, avec le Parlement dauphinois, etc. A partir du chapitre xi, on voit M. Le Camus prendre une part active à des faits d'un intérêt plus général, aux disputes du quiétisme, à l'affaire de la régale et aux discussions de l'assemblée de 1682; puis, comme cardinal (1686), prenant parti pour le saint-siège et méritant ainsi une disgrâce dont les conséquences devaient se perpétuer jusqu'à la fin de sa vie. Les chapitres sur la guerre en Dauphiné, sur les polémiques religieuses, sur la conversion des protestants, et surtout celui qui traite des dernières années du cardinal, semblent être écourtés et ne présentent pas la même abondance de documents que le reste du volume. Il est cependant facile de constater que l'auteur a préparé avec soin tout l'ensemble de son œuvre et mis à profit les documents de dépôts publics, aussi bien que ceux qui font partie des collections particulières du Dauphiné.

A. B.

127. — Belloc (Alexis). Les Postes françaises; recherches

historiques sur leur origine, leur développement, leur législation. Gr. in-8, XIX-783 p. Paris, F. Didot et Cie.

Le premier titulaire de notre Ministère moderne des postes et télégraphes avait ordonné la formation de dossiers historiques sur les origines et les variations de cet important service. En quittant le poste occupé par lui pendant sept ou huit ans, M. Cochery a chargé M. Belloc, sous-chef de bureau à son cabinet, de mettre en ordre et d'utiliser ces dossiers. Un tiers environ de l'énorme et compact volume de M. Belloc est consacré aux postes du régime antérieur à 1790. On n'y trouve guère de documents nouveaux, et il ne semble pas que les recherches aient jamais porté sur nos collections manuscrites; mais l'auteur a compilé avec soin et méthode les matériaux épars dans les nombreuses publications de ses devanciers, et, de plus, il s'est appliqué à « faire ressortir l'influence des événements historiques sur l'organisation et le développement du service des postes en France, le rôle respectif des personnages qui ont été successivement placés à sa tête, et enfin la raison d'être des principales réformes, avec les considérations qui les ont dictées. » Comme ses devanciers encore, il n'a pas cru pouvoir se dispenser de l'avant-propos traditionnel sur les postes dans l'antiquité.

On ne saurait dire que ce travail ait épuisé définitivement le sujet et mis en œuvre tous les matériaux, ni que la correction historique y soit toujours irréprochable; mais c'est un tableau fort utile des évolutions progressives accomplies par l'administration pendant quatre siècles, et le lecteur y peut trouver sans peine bon nombre de documents dont la recherche, jusqu'ici, l'eût embarrassé. En outre, à partir du règne de Louis XIV, l'auteur a pu se servir de documents qui n'existent qu'à la bibliothèque même des postes, notamment de *Mémoires de la ferme,* fort intéressants à ce qu'il semble. Les deux derniers tiers du volume mènent l'histoire des postes jusqu'au temps présent et se terminent par une notice sur l'hôtel nouveau, non encore inauguré. A. B.

128. — Boyer (J.). Journal de voyage de dom Jacques Boyer, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, dans les diocèses de Clermont, le Puy, Bourges, Autun, Lyon, Viviers, Mende, Tulle, Limoges, Cahors, Montauban, Toulouse, Sarlat, Périgueux, Angoulême, Bordeaux, Saintes, la Rochelle, Luçon, Angers et Poitiers (1710-1714); publié et annoté par Antoine Vernière. In-8, 543 p. et planche. Clermont-Ferrand, Thibaud.

129. — Briet (E.). Le Protestantisme en Brie et basse

Champagne, du XVI^e^ siècle à nos jours : vallées de la Marne et du Grand-Morin, d'après des documents inédits. In-8, VIII-255 p. avec tableaux. Paris, Monnerat.

130. — CAREL (P.). Une émeute à Caen sous Louis XIII et Richelieu (1639) : épisode de la révolte des Nu-Pieds en Basse-Normandie, documents inédits. In-8, 127 p. Caen, impr. Valin.

131. — CARRÉ (l'abbé J.-B.-E.). Notice historique sur le prieuré de Gérigny, de l'ordre de Prémontré, au diocèse de Reims (1130-1789), avec plan et pièces justificatives inédites. In-8, III-169 p. Reims, Michaud.

132. — DELABORDE (vicomte H.). Gérard Edelinck. In-4, 96 p. avec grav. Paris, Rouam.

133. — DURRIEU (Paul). Les archives angevines de Naples; étude sur les registres du roi Charles I^er^ (1265-1285). In-8, 324 p. Paris, Thorin.

(Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

Les archives de l'ancien royaume de Naples possèdent une collection de 378 registres de l'administration des rois angevins, depuis l'avènement du frère de saint Louis (1265) jusqu'à la mort du roi Robert (1343), et cette série est un des plus beaux fonds de l'Italie comme diplomatique et comme paléographie; mais son intérêt paraît surtout incomparable au point de vue français. C'est de ce côté que notre très laborieux confrère, dont le livre *les Gascons en Italie* vient d'être couronné par l'Institut, avait porté ses principaux efforts durant son séjour à l'École de Rome. Pour indiquer le plan du travail qui en est résulté, je ne saurais mieux faire que de reproduire une partie de l'avis préliminaire :

« Soumettre les premiers registres, qui remontent au règne de Charles I^er^, à un examen minutieux, analyser fragment par fragment les volumes actuels et, à l'aide de ces fragments ainsi reconnus, reconstituer dans leur état primitif les anciens registres tels qu'ils existaient au XIII^e^ siècle; puis, ces registres primitifs étant restitués, les grouper et les comparer entre eux, afin d'établir les règles et les habitudes suivies par la chancellerie angevine; exposer, d'autre part, les principes d'administration en vigueur dans le royaume de Sicile et montrer les rapports de ces principes avec les règles qui ont présidé à la formation des registres; enfin compléter cette étude spéciale des registres de Charles I^er^ par des

notions sommaires embrassant le reste de la collection : telles sont les grandes lignes de ce travail. »

Nous aurons à revenir sur ce volume lorsqu'il sera complété par l'étude sur le reste de la collection ; dès à présent, on peut considérer l'œuvre de M. Durrieu comme une des plus précieuses contributions que l'École de Rome doive jamais fournir à l'histoire de la domination française au delà des monts. A. B.

134. — Fustel de Coulanges. Étude sur le titre *De migrantibus* de la loi salique. In-8, 36 p. Paris, Thorin.

(Extrait de la Revue générale du droit.)

135. — Halphen (Eug.). Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Villiers, ambassadeur à Venise (1600), publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. In-8, 100 p.

Comme les lettres de 1599 au même personnage, que M. Halphen avait publiées en 1885, celles-ci sont transcrites d'après les copies que renferment les deux mss. 18039 et 18040 du fonds français. L'éditeur ne les a pas annotées ; mais on trouve à la fin de son fascicule le sommaire très détaillé de chacune des dix-neuf lettres. A. B.

136. — Jacquet (A.). La vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV ; étude sur la société dijonnaise pendant la seconde moitié du XVII^e^ siècle, d'après les documents inédits. In-8, XVI-254 p. Paris, Garnier frères.

137. — Le Dhuy (C.). Les sires de Coucy. In-18 jésus, 251 p. Paris, Lecoffre.

138. — Lefèvre-Pontalis (Eugène). Étude sur le chœur de l'église Saint-Martin-des-Champs, à Paris. In-8, 14 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

M. Lefèvre-Pontalis fait la description de l'ancienne église Saint-Martin en archéologue consommé, et, par des rapprochements avec d'autres édifices religieux élevés dans l'Ile-de-France au XII^e^ siècle, il arrive à conclure que le chœur, englobé dans les bâtiments du Conservatoire des arts et métiers, a dû être bâti entre 1130 et 1150. Paris ne compte que quatre autres monuments de cette époque. A. B.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 9 NOVEMBRE 1886,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. L. LALANNE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 décembre suivant.)

Le secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le président annonce que la Société a récemment perdu trois de ses membres : M. le duc de Mirepoix; M. Edmond Ansart du Fiesnet, ancien député, président du Conseil général du Pas-de-Calais, et M. le marquis de Blosseville, ancien député de l'Eure, auteur de plusieurs publications estimées.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette nomination à l'approbation du Conseil :

2112. M. Léon LECESTRE, archiviste aux Archives nationales, rue d'Arcole, n° 3; présenté par MM. L. Gautier et A. de Boislisle.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue des Questions historiques*, 1er octobre 1886. — *Revue historique*, septembre-octobre et novembre-décembre 1886. — *Bulletin des bibliothèques et des archives*, année 1886, n° 2. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 15 août, 15 septembre et 15 octobre 1886. — *Bulletin de la Société bibliographique*, août-octobre 1886. — *Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution for the year*

1884. — *Bulletin de correspondance africaine,* année 1885. — *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers,* mars-août 1886. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* août 1886. — *Bulletin de la Société centrale des architectes,* mai 1886.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* juillet-septembre 1886. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1886, n° 2. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* année 1886. — *Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube,* année 1885. — *Recueil de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne,* année 1885. — *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet,* t. VII, 2e fascicule, 1884-1886. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e trimestre de 1886. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 1er et 2e trimestres de 1886.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Coutumes inédites de Meilhan en Bazadais, publiées par M. C. Baradat de Lacaze. Br. in-4. Bordeaux. — *L'expédition des Allemands en France au mois d'octobre* 1575 *et la bataille de Dormans,* par M. C. Baguenault de Puchesse. Br. in-8. Orléans, Herluison. — *L'Alsace à Sempach,* par P. Ristelhuber. Br. in-8. Paris, Leroux. — *Une aventure du baron de Lusignan; récit de* 1525, publié et annoté par Ph. Tamizey de Larroque. Br. in-18. Nérac. — *Quatre lettres inédites de Jacques Gaffarel,* publiées, avec avertissement, notes et appendice, par Ph. Tamizey de Larroque. Br. in-8. Digne, impr. Chaspoul. — *A propos des découvertes de Jérôme Vignier,* par Julien Havet. Br. in-8. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*) — *Les monnaies anglo-françaises frappées au Mans au nom de Henri VI* (1425-1432), par M. André Joubert. Br. in-8. Mamers, Fleury et Dangin. — *Régimes de la France depuis l'an* 420 *jusqu'au* 1er *juillet* 1886, par Ermete Pierotti. Br. in-fol. Montpellier.

Correspondance.

M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire, membre du Conseil, M. de Boislisle, secrétaire, et M. Delaville Le Roulx, censeur, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Tamizey de Larroque fait hommage de la brochure indiquée ci-dessus, et signale une pièce qui avait échappé à l'auteur de la *Bibliographie des Mazarinades*.

M. le vice-recteur de l'Académie de Paris annonce que le prix de la Société, au Concours général, a été remporté par M. Bourguey, élève de rhétorique au lycée Louis-le-Grand.

Lecture est donnée d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique appelant particulièrement l'attention des membres des Sociétés savantes sur les délibérations des assemblées communales qui ont eu pour objet des intérêts religieux.

Travaux de la Société.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin. Feuilles 1 à 7 distribuées ; feuille 8 en pages.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. I. Feuilles 1 à 24 tirées. On attend le bon à tirer du titre et de la couverture.

Le Jouvencel. T. I. Feuilles *m* à *o* de l'Introduction tirées ; feuille *p* en pages ; feuilles *q* et *r* en placards. On attend la copie de la Préface littéraire.

Mémoires de Villars. T. II. Feuilles 1 à 23 tirées. On attend la copie des Sommaires.

Mémoires d'Olivier de la Marche. T. IV. Feuilles 6 à 11 tirées ; feuille 12 en placards. On attend la copie de la Table.

Lettres de Louis XI. T. III. Feuilles 3 à 10 tirées ; feuilles 11 et 12 en placards.

Journal de Nicolas de Baye. T. II. Feuilles 1 et 2 en pages ; feuille 3 en placards. On compose la suite.

M. S. Luce, présent à la séance, annonce qu'il a terminé l'analyse détaillée du texte de *Froissart* qui doit prendre place dans le tome VIII : cette analyse, qui, par son impor-

tance, équivaut à une traduction libre, est accompagnée, comme dans les précédents volumes, d'un commentaire critique développé, dont la moitié déjà est rédigée. Dans ces conditions, M. Luce estime, d'accord avec M. L. Delisle, son commissaire responsable, que l'impression du tome VIII des *Chroniques de J. Froissart* peut être reprise dès à présent. — M. le président, au nom du Conseil, félicite et remercie l'auteur de cette communication, qui sera certainement accueillie avec la plus vive satisfaction par tous les membres de la Société.

Diverses propositions ayant été faites au sujet du titre qu'il convient de donner à la nouvelle édition de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, le Conseil arrête, sur la proposition de M. A. Maury, la rédaction d'un titre définitif ; le secrétaire adjoint est chargé d'en transmettre le texte à M. le baron de Ruble, éditeur. — Le tome I^er^ de l'*Histoire universelle*, conformément aux termes d'une précédente délibération, sera mis en distribution en même temps que la *Règle du Temple*.

M. L. Delisle communique au Conseil une lettre de M. Girard de Rialles, de laquelle il résulte que M. Farges, archiviste-paléographe attaché au Ministère des affaires étrangères, désirerait publier pour la Société les lettres et papiers d'État de Charles de Marillac (règnes de François I^er^ et de Henri II). — L'examen de ce projet est renvoyé au Comité de publication.

M. Delisle propose, au nom du même Comité, d'adopter en principe la publication de la *Chronique de Richemont* qu'offre de faire, pour la Société, M. Le Vavasseur, l'éditeur toutefois étant prévenu que la Société, quant à présent, ne saurait s'engager en aucune façon à mettre cet ouvrage sous presse dans un délai déterminé. Avec cette réserve, la proposition est mise aux voix et adoptée.

Sur la proposition de M. Moranvillé, président du Comité des fonds, le Conseil décide que la *Table de l'Annuaire-Bulletin*, actuellement parvenue en librairie, sera distri-

buée comme quatrième volume de l'exercice courant ; mais que, pour compenser l'exiguïté de ce fascicule, les sociétaires seront admis à prendre gratuitement un volume supplémentaire, à leur choix, parmi celles des anciennes publications de la Société dont la liste leur sera notifiée.

Un exemplaire des *Notices et Documents*, un exemplaire des *Lettres de Louis XI* et un exemplaire de la *Règle du Temple* sont, sur la demande de M. Moranvillé, attribués à M. Lenthéric, qui offre d'en faire le compte rendu dans le journal *la Gazette de France*.

M. L. Delisle offre au Conseil, de la part de M. Thierry-Poux, conservateur du département des Imprimés à la Bibliothèque nationale, le texte des paroles prononcées par ce dernier sur la tombe de M. Ravenel.

Le Conseil est informé que la *Relation de Spanheim*, publiée par la Société en 1882, a été introduite, cette année, dans le programme de l'agrégation d'histoire.

La séance est levée à quatre heures trois quarts.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

139. — Desaivre (L.). L'élection de Niort au XVIII^e^ siècle, notes et documents. In-8, LIX-392 p. Saint-Maixent, impr. Reversé.

(Extrait des Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres.)

140. — Faucon (M.). La librairie des papes d'Avignon ; sa formation, sa composition, ses catalogues (1316-1420), d'après les registres de comptes et d'inventaires des archives Vaticanes. T. I. In-8, XXI-268 p. et planche. Paris, Thorin.

(Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome.)

141. — Flach (J.). Les origines de l'ancienne France ;

le régime seigneurial (x^e et xi^e siècles). T. I. Fascicules 1 et 2. In-8, 475 p. Paris, Larose et Forcel.

142. — Flammermont (J.). Études critiques sur les sources de l'histoire du xviii^e siècle. I. Les Mémoires de M^me Campan. In-8. 43 p. Paris, Alph. Picard.

Extrait du Bulletin de la Faculté des lettres de Poitiers.)

143. — Histoire de la Marche; mémoires du président Chorllon (1635-1685); ouvrage inédit, publié d'après le manuscrit original, avec notes et introduction, par F. Autorde, archiviste de la Creuse. In-8, vii-238 p. Guéret, impr. Amiault.

144. — Izarn (E.). Le compte des recettes et dépenses du roi de Navarre en France et en Normandie, de 1367 à 1370. In-8, cxlvi-511 p. Paris, Alph. Picard.

145. — Jarrin (C.). La Bresse et le Bugey; leur place dans l'histoire. T. II. In-8, 395 pages. Bourg, impr. Authier.

146. — Lambert (G.). Histoire de Toulon. Première partie : depuis les origines de la ville jusqu'à la réunion définitive de la Provence à la France (1487). T. I. In-8, xxiii-379 p. et planche. Toulon, impr. du Var.

147. — Langlois (E.). Les registres de Nicolas IV; recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican. Fascicule 1. Gr. in-4 à 2 col., 136 p. Paris, Thorin.

(Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome.)

148. — Lecoy de la Marche (A.). La chaire française au moyen âge, spécialement au xiii^e siècle, d'après les manuscrits contemporains. 2^e édition, corrigée et augmentée. In-8, xvi-549 p. Paris, Laurens.

149. — Maulde (R. de). Les Juifs dans les États français du saint-siège au moyen âge; documents pour servir à l'histoire des Israélites et de la Papauté. In-8, 194 p. Paris, H. Champion.

En étudiant les coutumes et règlements de la république d'Avignon au xiv^e siècle, notre confrère avait déjà vu quelle place con-

sidérable les Juifs occupaient dans les États de la domination pontificale. Il expose aujourd'hui, dans une introduction de 70 pages, le résultat de ses recherches plus approfondies sur ce sujet, en s'aidant des travaux restés inédits de feu M. Bardinet, professeur au lycée d'Avignon. Dans la seconde partie de son volume, il donne, avec notes et commentaires : 1° un règlement concédé par le légat en 1510; 2° une délibération des états du Comtat, en 1532, sur les privilèges des Juifs; 3° les statuts de la communauté juive dressés en 1538; 4° trois autres textes juridiques ou législatifs. A. B.

150. — Mély (F. de). Le Trésor de Chartres (1310-1793). In-8, xlix-136 p. Paris, Alph. Picard.

Notre confrère a publié avec grand soin et muni de notes très intéressantes l'inventaire du célèbre Trésor de Notre-Dame de Chartres dressé en 1682 par le chanoine Estienne. Dans la préface, il établit la suite chronologique des donations ou acquisitions qui enrichirent l'église à partir de 1310. Un certain nombre de pièces justificatives sont ajoutées en appendice, avec une table des matières. L'ouvrage est illustré de plus de vingt planches. Très précieux pour l'histoire de l'art et pour l'archéologie, il fournit aussi un assez bon nombre de données nouvelles sur des faits de l'histoire générale. A. B.

151. — Ruble (baron A. de). Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. T. IV. In-8, 444 p. Paris, Ad. Labitte.

Ce dernier volume comprend les chapitres xvi à xxi, et va du 1er janvier 1562 au 17 novembre de la même année, date de la mort du roi de Navarre. Les principaux événements sont : la rupture entre Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret, celle-ci se retirant en Béarn, celui-là passant au parti catholique; le massacre de Vassy, le pillage de la collégiale de Vendôme, la profanation des tombeaux de la maison de Bourbon, prodromes de la guerre civile; l'enlèvement du roi par le Triumvirat; l'entrée en campagne de Condé, qui prend Orléans; la confédération du 11 avril; les négociations de la reine, revenue au parti catholique, et du Triumvirat avec Condé; l'explosion de la guerre civile, avec toutes ses horreurs, en Dauphiné et en Lyonnais, en Provence et en Bourgogne; la prise de Baugency par Condé; celle de Blois, de Tours et de Bourges par Antoine de Bourbon; les négociations des protestants avec l'Angleterre, et le traité de Hampton-Court; la prise de Rouen par les réformés et sa réoccupation par le roi de Navarre, qui succombe un mois plus tard aux suites d'une blessure reçue dans les tranchées. « Servez bien mon fils, et qu'il serve bien le roi; » telles furent ses dernières paroles.

L'œuvre de M. de Ruble est à la fois trop importante et trop intéressante pour qu'on n'en souhaite pas la continuation promise par le titre même : il reste à raconter le veuvage et la maternité de Jeanne d'Albret, dix années agitées, mais glorieuses pour l'héroïne du protestantisme. A. B.

152. — Tessier (J.). La mort d'Étienne Marcel, étude historique. In-4, 40 p. Paris, P. Dupont.

(Extrait de la Revue de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur.)

L'auteur, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Caen, cherche à prouver que tous les historiens, même les plus favorables à Marcel, se sont étrangement trompés en racontant que le fameux prévôt des marchands se disposait, quand il fut tué, à ouvrir les portes de Paris à Charles le Mauvais, roi de Navarre. Il met à défendre cette thèse une insistance et une habileté remarquables, sinon une connaissance approfondie des sources de l'histoire. Nous n'irons pas jusqu'à dire que le succès ait répondu à ses efforts : il nous semble assez facile de réfuter la plupart de ses arguments. N. V.

153. — Theuriet (C.). Histoire de Nuits-sous-Beaune. In-8, xv-479 p. Dijon, impr. Damongeot et Cie.

154. — Tholin (G.). Ville libre et barons ; essai sur les limites de la juridiction d'Agen et sur la condition des forains de cette juridiction comparée à celle des tenanciers des seigneuries qui en furent détachées. In-8, xvi-264 p. Paris, Alph. Picard ; Agen, J. Michel et Médan.

Le nouveau volume de l'archiviste laborieux du département de Lot-et-Garonne se divise, comme l'indique son titre, en deux parties distinctes, qui occupent une étendue à peu près égale de texte, et il est complété par quatorze notes ou pièces justificatives en appendice. Madaillan et ses barons, depuis la fin du xiie siècle, y occupent une place aussi considérable au moins que la ville d'Agen. A. B.

155. — Tridon (l'abbé L.-H.). La vie merveilleuse de sainte Alpais de Cudot, vierge et bergère, au xiie siècle, écrite pour la première fois d'après les monuments authentiques et les traditions locales. In-8, 677 p. Paris, Téqui.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 7 DÉCEMBRE 1886,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE COMTE DE MAS LATRIE, VICE-PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 janvier 1887.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le vice-président annonce qu'il vient d'assister, ainsi que plusieurs membres du Conseil, aux obsèques de M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut. Entré dans la Société en 1836, M. de Wailly avait fait partie du Conseil de 1844 à 1859 et avait pris une part active aux travaux du Comité de publication et du Comité de l'*Annuaire;* il avait, en outre, rempli les fonctions de commissaire responsable pour les deux grandes publications de la *Vie de saint Louis par Lenain de Tillemont* et des *Comptes de l'Argenterie;* enfin, après avoir collaboré jusqu'en 1839 à la préparation de l'*Éginhard,* il avait publié lui-même, pour la Société, l'*Histoire de saint Louis par Joinville* (1868) et *le Ménestrel de Reims* (1876). C'est à lui, entre autres mesures d'ordre intérieur, qu'est due la création (1849) du prix que, chaque année, la Société offre à l'élève de rhétorique qui obtient le premier prix d'histoire du Concours général. Chacun sait d'ailleurs quels titres M. de Wailly s'était acquis dans l'érudition historique par des ouvrages et des publications d'une rare valeur, quelle haute situation son dévouement inaltérable à la science et au bien lui avait

faite, depuis près de cinquante années, au sein de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — Sur la proposition de M. le vice-président, il est décidé que l'expression des regrets unanimes du Conseil et de l'hommage rendu à la mémoire de M. de Wailly sera consignée dans le procès-verbal de la séance.

M. le vice-président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces nominations à l'approbation du Conseil :

2113. M. Pierre Bonnassieux, archiviste aux Archives nationales, rue de Rennes, n° 62, et à Versailles, avenue de Villeneuve-l'Étang, n° 15 *ter;* présenté par MM. Lelong et de Boislisle.

2114. M. E.-J. Tardif, archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Boulainvilliers, n° 16; présenté par MM. Bordier et Delisle.

2115. M. H. Tournouër, archiviste-paléographe, attaché au ministère des Affaires étrangères, rue des Saints-Pères, n° 11; présenté par MM. Rivain et Valois.

2116. M. le comte de Boury, au château d'Amfreville-la-Campagne, par Louviers (Eure); correspondant, M. le baron le Vavasseur, rue Boissy-d'Anglas, n° 25; présenté par MM. Delisle et Luce.

2117. La Bibliothèque de la ville d'Angers (Maine-et-Loire), représentée par M. Lemarchand, bibliothécaire; correspondants, MM. Germain et Grassin, libraires, à Angers; présentée par MM. Lelong et Valois.

2118. La Bibliothèque universitaire de Bordeaux (Gironde), représentée par M. Mortet, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6; présentée par MM. de Boislisle et Valois.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Bulletin de la Société bibliographique,* novembre 1886. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestan-*

tisme français, 15 novembre 1886. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, novembre 1886.

Sociétés savantes. — *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, année 1886. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 2e série, tome II. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 3e trimestre de 1886.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Documents historiques et autographes concernant la Picardie, par le comte de Marsy. Br. in-8. Paris, Alph. Picard. — *Catalogue des actes de François Ier* (suite des *Ordonnances des rois de France*). Un vol. in-4 de 360 p. Impr. nationale.

Correspondance.

M. le comte de Luçay s'excuse de ne point assister à la séance.

L'Académie de Tarn-et-Garonne demande à faire l'échange de son recueil annuel contre les publications analogues de la Société. — Renvoi au Comité des fonds.

Le secrétaire transmet au Conseil d'excellentes nouvelles de la santé de M. Desnoyers, président honoraire de la Société, et la nouvelle expression de ses regrets de ne pouvoir assister aux séances.

M. G. Picot offre au Conseil un exemplaire du premier volume d'un Catalogue sommaire des *Actes de François Ier*, dressé par ordre de la Commission de l'Académie des sciences morales et politiques à laquelle l'Académie des inscriptions et belles-lettres a transmis le soin de reprendre la grande collection des *Ordonnances des rois de France*. Ce volume contient l'intitulé de 1,925 articles, lois, ordonnances, arrêts et autres actes de l'autorité souveraine d'un intérêt général. Il s'étend du 1er janvier 1515 (n. st.) au 7 novembre 1523. L'exemplaire est interfolié pour recevoir les observations et additions qui pourraient être utilisées lors de la publication des textes.

Travaux de la Société.

État des impressions à l'imprimerie Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin. Feuilles 1 à 7 distribuées ; feuille 8 en pages.

Mémoires d'Olivier de la Marche. T. IV. Feuille 11 tirée ; feuille 12 en placards. On attend la copie de la Table.

Mémoires de Villars. T. II. Feuille 24 tirée. Le volume est terminé et va être broché.

Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné. T. I terminé et expédié en partie à la librairie.

— — T. II. Feuilles 1 à 4 en placards.

Le Jouvencel. T. I. Feuilles *a* à *p* de l'Introduction tirées ; feuilles *q* et *r* en placards. Il ne manque plus que la Préface littéraire.

Lettres de Louis XI. T. III. Feuilles 9 et 10 tirées ; feuille 11 en pages ; feuille 12 en placards.

Journal de Nicolas de Baye. T. II. Feuilles 1 et 2 tirées ; feuilles 3 et 4 en pages ; feuille 5 en placards.

Le Conseil charge M. A. de Barthélemy, commissaire responsable de cette dernière publication, de rappeler à l'éditeur qu'aux termes de la délibération du 2 décembre 1884, confirmée en 1886, son second et dernier volume ne doit point dépasser le nombre de feuilles réglementaire, et il décide que l'impression ne pourra être poursuivie que lorsque la copie sera réduite à ces proportions, avec les réserves nécessaires pour la Table.

M. le marquis de Beaucourt, commissaire responsable, dépose la fin de la copie du tome III des *Lettres de Louis XI,* bonne à livrer à l'impression, et il annonce que les pièces justificatives et annexes des *Mémoires d'Olivier de la Marche* ont été exclusivement restreintes à ce qui émanait de l'auteur lui-même, de façon à réserver la place nécessaire pour la Table des matières.

Le Conseil, ayant assuré la distribution intégrale de l'exercice 1886, décide que le tome II des *Mémoires de Villars* pourra être mis en distribution dès le mois de janvier, pour commencer l'exercice 1887, que viendront successivement compléter le tome I[er] du *Jouvencel,* le tome II de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné* et le tome III des *Lettres de Louis XI,* sinon le tome VIII des *Chroniques de J. Froissart.* Resteraient pour l'exercice 1888 : le tome III de l'*Histoire universelle,* le tome II et dernier du *Jouvencel,* le tome IV et dernier des *Mémoires d'Olivier de la Marche,* le tome II et dernier du *Journal de Nicolas de Baye,* le tome XII et dernier des *Œuvres de Brantôme.*

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Conseil, sur la nécessité de concilier les intérêts financiers de la Société avec l'achèvement des publications qui comprennent plusieurs volumes, le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu de ralentir les travaux en cours, mais seulement de laisser quelque latitude aux éditeurs qui auraient besoin de retoucher ou de remanier leurs manuscrits, et qu'en aucun cas ils ne devront dépasser les limites rigoureusement prescrites pour tous, sur la demande du Comité des fonds.

Le secrétaire expose, de la part de MM. les conservateurs du Cabinet des manuscrits à la Bibliothèque nationale, qu'ils seraient très désireux de mettre à la disposition des travailleurs de leur nouvelle salle un exemplaire aussi complet que possible des publications de textes classiques du moyen âge et des temps plus modernes faites par la Société. M. Delisle, comme administrateur général de la Bibliothèque, appuie cette demande, en faisant valoir, d'une part, qu'elle peut être restreinte à un certain nombre de volumes, d'autre part, qu'il y aurait intérêt pour la Société à ce que ses publications figurassent dans la bibliothèque usuelle de la salle des Manuscrits. La Bibliothèque supporterait d'ailleurs les frais occasionnés par une concession gracieuse de ce genre. — Le Conseil donne tous pouvoirs à M. Moranvillé pour régler

cette affaire avec MM. les conservateurs du Cabinet des manuscrits.

M. Moranvillé est également chargé de choisir les volumes qui pourraient être offerts à titre gracieux à la Bibliothèque municipale de la ville d'Angers, nouvellement inscrite au nombre des membres de la Société.

Le Conseil le désigne aussi pour recevoir les demandes des membres de la Société qui, ayant été des premiers adhérents et possédant la collection des publications complète ou presque complète, ne trouveraient pas de volume à choisir, pour supplément de l'exercice 1886, dans la liste qui a été adressée à tous les sociétaires, conformément aux décisions prises dans la séance du 9 novembre.

La séance est levée à cinq heures.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance annuelle du 25 novembre 1886, a décerné les prix suivants :

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Un prix de 2,500 fr. à M. de Lescure, et un prix de 1,500 fr. à M. Trolliet, pour leurs *Discours sur Beaumarchais*.

PRIX GOBERT. — Premier prix maintenu à M. Paul Thureau-Dangin, pour le troisième volume qu'il vient de publier de son *Histoire de la monarchie de Juillet*.

Second prix à M. Francis Decrue, pour son livre intitulé : *Anne de Montmorency*.

PRIX THÉROUANNE. — Un prix de 1,500 fr. à M. le baron Kervyn de Lettenhove, pour son ouvrage en six volumes intitulé : *les Huguenots et les Gueux;* un prix de 1,500 fr. à M. Stourm, pour ses deux volumes sur : *les Finances de*

l'ancien régime et de la Révolution; un prix de 1,000 fr. à M. Dubédat, pour son *Histoire du parlement de Toulouse.*

Prix Thiers. — Un prix de 1,500 fr. à M. B. Pocquet, pour son ouvrage intitulé : *les Origines de la Révolution en Bretagne.* Le surplus du prix a été partagé entre M. Miron de l'Espinay, pour son livre sur *François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV*, et M. Paul Allard, pour son *Histoire des persécutions pendant la première partie du III^e^ siècle.*

Prix Bordin. — Des portions de ce prix ont été décernées à M. le comte de Reiset, pour son ouvrage intitulé : *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette*, et à M. le comte de Baillon, pour son histoire d'*Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans.*

Prix Marcelin Guérin. — Des prix de 1,000 fr. ont été décernés à M. G. Desjardins, pour son ouvrage sur *le Petit-Trianon;* à M. Petit de Julleville, pour son livre intitulé : *les Comédiens en France au moyen âge;* à M. L. Limayrac, pour son *Étude sur le moyen âge.*

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance annuelle du 19 novembre, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Premier prix à M. le marquis de Beaucourt, pour son *Histoire de Charles VII.*

Second prix à M. Pfister, pour son livre intitulé : *Études sur le règne de Robert le Pieux.*

Antiquités de la France. — La première médaille à M. Fichot, pour sa *Statistique monumentale du département de l'Aube;* la deuxième à M. P. Durrieu, pour son livre intitulé : *les Gascons en Italie;* la troisième à

M. l'abbé Albanès, pour ses *Travaux sur l'histoire ecclésiastique de la Provence;* la quatrième à M. H.-François Delaborde, pour son édition des *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton,* publiée pour la Société de l'Histoire de France.

La première mention à M. Henri Moranvillé, pour son mémoire sur *Jean le Mercier;* la deuxième à MM. le comte de Charpin-Feugerolles et M.-C. Guigue, pour leurs *Cartulaires de l'abbaye d'Ainay, des francs-fiefs du Forez et du prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue;* la troisième à M. Prou, pour son édition et sa traduction du *De ordine Palatii* d'Hincmar; la quatrième à M. Hellot, pour son édition d'une *Chronique parisienne anonyme du XIV^e siècle;* la cinquième à M. Grignon, pour son ouvrage intitulé : *Description et historique de l'église Notre-Dame-en-Vaux de Châlons;* la sixième à M. Lebègue, pour son livre intitulé : ***Fastes de la Narbonnaise.***

Prix de numismatique. — Partagé entre M. Gariel, pour son ouvrage intitulé : *les Monnaies royales de France sous la race carolingienne,* et M. Aloïs Heiss, pour son ouvrage : ***les Médailleurs de la Renaissance.***

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance annuelle du 4 décembre 1886, a partagé le prix Audiffred entre M^me^ de Witt, née Guizot, pour ses quatre volumes intitulés : *Chroniqueurs de l'histoire de France*, et M. G. Hubault, pour l'ensemble de ses ouvrages : *les Grandes époques de la France*, *Causeries sur notre histoire*, *Notre histoire depuis les origines jusqu'à* 1870, etc.

Prix Beaujour, sur l'*État de l'indigence depuis le XVI^e siècle jusqu'en* 1789, décerné à M. Alfred des Cilleuls.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

156. — Albanès (l'abbé J.-H.). Nouvelles pièces concernant le protestantisme en Provence (1533-1538). In-8, 16 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques.)

157. — Albanès (l'abbé J.-H.). Problèmes d'histoire ecclésiastique concernant Avignon et le comtat Venaissin, avec leur solution et les preuves. In-8, 83 p. Avignon, Seguin frères.

158. — Arbellot (l'abbé). Dissertation sur le lieu de naissance de saint Vaast, suivie de l'ancienne Vie du saint. In-8, 75 p. Paris, Haton.

159. — Arbois de Jubainville (H. d'). Celtes et Germains, étude grammaticale. In-8, 12 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait des Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

160. — Arnaud (E.). Histoire et description de la tour de Crest en Dauphiné. In-8, 64 p., avec vignette-frontispice. Paris, Grassart.

161. — Babeau (Albert). Voyage d'un archéologue (Du Buisson-Aubenay) dans le sud-ouest de la Champagne en 1646, publié avec une introduction et des notes. In-8, 49 p. Troyes, Dufour-Bouquot.

(Extrait de l'Annuaire de l'Aube.)

L'historiographe Du Buisson-Aubenay est bien connu maintenant, grâce à l'édition de son *Journal des guerres civiles* donnée, en 1883-84, par M. Gustave Saige. Voyageur infatigable et antiquaire érudit, il tenait régulièrement note des découvertes ou des observations archéologiques faites au passage, et c'est dans le jour-

nal d'un voyage aux eaux de Bourbon-l'Archambault que M. Babeau a pris les fragments relatifs à la ville de Troyes, aux châteaux de Pont et de Praslin, à la ville de Chaource, à l'église de Sainte-Syre, au prieuré de Macheret, à Saint-Just et à Montmirail.

A. B.

162. — Baillon (comte de). Henriette-Anne d'Angleterre, duchesse d'Orléans, sa vie et sa correspondance avec son frère Charles II. In-8, 463 p. et portrait. Paris, Perrin et Cie.

163. — Barthélemy (comte É. de). Recueil des plaquettes historiques champenoises du XVIe siècle. Petit in-8, 181 p. Paris, H. Champion.

164. — Beautemps-Beaupré (C.). Notice sur James Louet, trésorier général de René roi de Sicile et duc d'Anjou, lieutenant du sénéchal d'Anjou au ressort de Beaugé, etc. In-8, 12 p.

(Extrait de la Nouvelle revue historique de droit français et étranger.)

C'est à l'aide des registres de l'ancienne Chambre des comptes d'Angers, aujourd'hui conservés avec les archives de la Chambre des comptes de Paris, que l'érudit éditeur des Coutumes de l'Anjou et du Maine a pu reconstituer la biographie de Louet depuis 1440 environ jusqu'à sa mort, en 1479, et montrer en lui un cas assez remarquable de cumul des fonctions financières et des fonctions judiciaires.

A. B.

165. — Bélanger (A.). Étude bibliographique et iconographique sur l'abbé de l'Épée. In-4, 40 p., avec portrait. Paris, Ritti.

166. — Bellemer (l'abbé E.). Histoire de la ville de Blaye depuis sa fondation par les Romains jusqu'à la captivité de la duchesse de Berry. In-8, XXIV-749 p. Bordeaux, Feret et fils.

167. — Bertrandy-Lacabane. Brétigny-sur-Orge, Marolles-en-Hurepoix, Saint-Michel-sur-Orge. Première partie : Brétigny-sur-Orge. In-8. T. I, 423 p.; t. II, 739 p. Versailles, impr. Cerf et fils.

168. — Bimbenet (E.). Les écoliers de la nation de

Picardie et de Champagne à l'université d'Orléans. In-8, 184 p. Orléans, Herluison.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.)

169. — Bladé (J.-F.). Mémoire sur l'histoire religieuse de la Novempopulanie romaine. In-8, 29 p. Bordeaux, impr. Chollet.

170. — Bombal (E.). Notes et documents pour servir à l'histoire de la maison de Saint-Chamans. In-8, 143 p. Paris, Lechevalier.

171. — Bonvarlet (A.). Documents pour servir à l'histoire politique, administrative et commerciale de la Flandre maritime. In-8, 64 p. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

(Extrait des Annales du Comité flamand de France.)

172. — Boselli (J.). La maison d'Armagnac et l'unité française depuis le XV^e^ siècle. In-8, IX-87 p. Paris, Dentu.

173. — Bouleuc (l'abbé F.). Cancale, son origine et son histoire, avec carte du pays de Cancale au VI^e^ siècle. In-12, 79 p. Rennes, impr. Oberthür.

174. — Boutillier (l'abbé). La verrerie et les gentilshommes verriers de Nevers, avec un appendice sur les verreries du Nivernais. In-8, X-167 p. et planches. Nevers, impr. Vallière.

175. — Brièle (L.). Une bienfaitrice de l'Hôtel-Dieu de Paris : la dernière marquise de Lionne (1689-1759). In-8, 64 p. Paris, Impr. nationale.

176. — Brutails (A.). Étude sur l'esclavage en Roussillon du XIII^e^ au XVII^e^ siècle. In-8, 44 p. Paris, Larose et Forcel.

(Extrait de la Nouvelle revue historique de droit français et étranger.)

177. — Caix de Saint-Aymour (vicomte de). La France en Éthiopie ; histoire des relations de la France avec l'Abyssinie chrétienne sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV (1634-1706), d'après les documents inédits des archives du ministère des Affaires étrangères. In-18 jésus, XV-375 p. et carte. Paris, Challamel aîné.

178. — Carel (P.). Histoire de la ville de Caen depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles IX (nouveaux documents inédits). In-8, VIII-363 p. Paris, H. Champion.

179. — Catalogue de la bibliothèque de la ville de Pau, par L. Soulice, bibliothécaire-archiviste de la ville. Histoire locale. In-8, XXXVIII-399 p. Pau, impr. Veronèse.

180. — Chabaneau (C.). Notes sur quelques manuscrits provençaux perdus ou égarés, suivies de deux lettres inédites de Pierre de Chasteuil-Gallaup. In-8, 112 p. Paris, Maisonneuve frères et Leclerc.

(Extrait de la Revue des langues romanes.)

181. — Chabrand (J.-A.). Vaudois et protestants des Alpes : recherches historiques, contenant un grand nombre de documents inédits sur les Vaudois et les protestants des Alpes dauphinoises et piémontaises. In-8, 287 p. Grenoble, Drevet.

182. — Chapellier (J.-Cl.). Étude sur la véritable nationalité de Jeanne d'Arc. In-8, 15 p. et planche. Nancy, Crépin-Leblond.

(Extrait du Journal de la Société d'archéologie lorraine.)

183. — Chassaing (A.). Spicilegium Brivatense ; recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne. In-4, XVII-756 p. Paris, Alph. Picard.

184. — Clerval (l'abbé). Bulle inédite de Nicolas IV (19 mars 1289) ; démêlés du chapitre de Chartres avec la comtesse Jeanne et le roi Philippe le Bel pour la juridiction temporelle. In-8, 16 p. Chartres, impr. Garnier.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.)

L'auteur a découvert dans le ms. 331 de la bibliothèque de Chartres une mine précieuse de documents pontificaux appartenant au XIIIe siècle et complétant sur bien des points l'histoire religieuse du pays. La bulle de Nicolas IV est un premier spécimen de ces pièces, en grande partie inedites. Elle contient les détails les plus circonstanciés sur un de ces nombreux conflits entre les deux puissances qui avaient pour conséquences habituelles la saisie du temporel ecclésiastique et l'excommunication des officiers royaux. Cette fois, le chapitre de Chartres alla jusqu'à

subir l'exil, plutôt que de capituler; c'est ce qui rendit nécessaire l'intervention du saint-siège. N. V.

185. — Cosnac (comte G.-J. de). Rôle politique de Louis de Rechignevoisin de Guron, évêque de Tulle. In-8, 82 p. Tulle, impr. Crauffon.

(Extrait du Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.)

186. — Cournault (Cl.). Jean Lamour, serrurier du roi Stanislas à Nancy. Petit in-4, 32 p. avec 26 gravures. Paris, Rouam.

187. — Curzon (H. de). Une réception au Temple : Alexandre de Vendôme. 1er février 1604. In-8, 16 p.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

Procès-verbal de la réception du fils de Gabrielle d'Estrées, comme grand-croix, au grand prieuré de France, dont il devait devenir titulaire quatorze ans plus tard.

188. — Danicourt (A.). Une révolte à Péronne sous le gouvernement du maréchal d'Ancre, l'an 1616, avec des documents inédits. In-8, xiv-166 p., avec 2 portraits et vignettes. Péronne, impr. Quentin.

189. — Dehaisnes (l'abbé). Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois et le Hainaut avant le xve siècle. 3 vol. gr. in-4. T. I (première partie, 627-1373), xxiii p. et p. 1 à 520; t. II (deuxième partie, 1374-1401), p. 521 à 1065; t. III, viii-665 p. et 15 planches. Lille, impr. Danel.

(Extrait des Mémoires de la Commission historique du département du Nord.)

190. — Demay (G.). Inventaire des sceaux de la collection Clairambault à la Bibliothèque nationale. T. II. In-4, 671 p. Paris, Hachette et Cie.

(Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

191. — Desclozeaux. Le mariage et le divorce de Gabrielle d'Estrées d'après des documents nouveaux. In-8, 58 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Revue historique.)

192. — Dubédat. Histoire du parlement de Toulouse. 2 vol. in-8. T. I, xvi-760 p.; t. II, 736 p. Paris, Rousseau.

193. — Du Breil de Pontbriand (vicomte P.). Un armorial breton du XVII^e siècle. In-8, 17 p. Nancy, impr. Forest et Grimaud.

(Extrait de la Revue historique de l'Ouest.)

194. — Dussieux (L.). Étude biographique sur Colbert. In-8, XI-372 p. Paris, Lecoffre.

195. — Estaintot (comte d'). Fouilles et sépultures mérovingiennes de l'église Saint-Ouen de Rouen (décembre 1884-février 1885). In-8, 51 p., avec dessins. Paris, Picard.

196. — Fage (E.), Longy, A. Bosvieux et R. Fage. L'abbé Pierre de Besse, prédicateur du roi Louis XIII; étude littéraire. In-8, 165 p. et portrait. Tulle, impr. Crauffon.

197. — Fagniez (G.). Livre de raison de M^e Nicolas Versoris, avocat au parlement de Paris (1519-1530). In-8, 128 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

198. — Fontenay (H. de). Épigraphie autunoise : inscriptions du moyen âge et des temps modernes pour servir à l'histoire d'Autun. T. II. In-4, III-419 p. Autun, Dejussieu; Paris, H. Champion.

(Extrait des Mémoires de la Société éduenne.)

199. — Germain (A.). Les anciennes thèses de l'école de médecine de Montpellier; collations de grades et concours professoraux. In-4, 196 p. Montpellier, Boehm et fils.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.)

200. — Godefroy-Madelaine (le P.). Histoire de saint Norbert, fondateur de l'ordre de Prémontré et archevêque de Magdebourg, d'après les manuscrits et les documents originaux. In-8, XII-564 p. et gravure. Lille, librairie de la Société de Saint-Augustin.

201. — Gordière (L.-A.). Le prieuré de Saint-Amand, de l'ordre des Bénédictins, dépendant de l'abbaye de Saint-Martin de Tournay, situé dans l'ancien diocèse de Noyon, sur le terroir de Machemont (Oise); suivi de son cartulaire

et d'une table alphabétique de noms propres, orné de 16 planches, dont 12 reproduisent soixante-cinq sceaux, presque tous inédits. In-8, XXV-393 p. Compiègne, impr. Lefebvre.

202. — GRANDMAISON (C. DE). Fragments de chartes du x^e siècle provenant de Saint-Julien de Tours, recueillis sur les registres d'état civil d'Indre-et-Loire. In-8, 122 p. et planches. Paris, Alph. Picard.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

203. — GRAVIER (L.). Une industrie artistique au XVIII^e siècle : la tapisserie d'Aubusson. In-8, 28 p. Paris, Plon, Nourrit et C^ie.

204. — GUIGUE (G.). Les récits de la guerre de Cent ans : Tard-Venus en Lyonnais, Forez et Beaujolais (1356-1369). Grand in-8, XVIII-475 p. et planches. Lyon, Vitte et Perrussel.

205. — GUILLOTIN DE CORSON (l'abbé). Pouillé historique de l'archevêché de Rennes. T. VI (et dernier). In-8, IX-841 p. Paris, Haton.

206. — GUYOT (C.). Les forêts lorraines jusqu'en 1789. In-8, XXII-410 p. Nancy, impr. Crépin-Leblond.

207. — HAIGNERÉ (l'abbé). Les chartes de Saint-Bertin, d'après le grand cartulaire de dom Charles-Joseph Dewitte, dernier archiviste de ce monastère. T. I (648-1240). In-4, LVIII-471 p. Saint-Omer, impr. d'Homont.

(Publication de la Société des Antiquaires de la Morinie.)

208. — HAURÉAU (B.). Les œuvres de Hugues de Saint-Victor, essai critique. Nouvelle édition. In-8, IX-238 p. Paris, Hachette et C^ie.

209. — HUET (l'abbé L.). Histoire de l'Hôtel-Dieu de Vire. In-8, 72 p. Caen, impr. veuve Domin.

210. — JADART (H.). Dom Thierry Ruinart (1657-1709); notice suivie de documents inédits sur sa famille, sa vie, ses œuvres, ses relations avec D. Mabillon. In-8, VIII-190 p. et grav. Paris, H. Champion.

211. — JORET (C.). Jean-Baptiste Tavernier, écuyer, baron d'Aubonne, chambellan du Grand Électeur, d'après des documents nouveaux et inédits. In-8, x-419 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

212. — JOUBERT (A.). Étude sur les misères de l'Anjou aux XVe et XVIe siècles. In-8, 368 p. Angers.

Toutes les époques et toutes les régions ont eu leurs « misères, » et, en les étudiant sur les documents, souvent prolixes, venus de nos ancêtres, on apprend à ne pas trop maudire son temps. Dans l'Anjou comme dans la plus grande partie du centre de la France, la guerre de Cent ans, les ravages de la peste, les compagnies de gueux, de voleurs, d'empoisonneurs, les cruelles représailles des luttes religieuses laissaient peu de répit aux malheureux habitants des campagnes et des villes. Les seigneurs n'étaient pas plus épargnés que le menu peuple, et, s'ils se permettaient bien des cruautés et des exactions, le châtiment légal, avec toutes ses barbaries, finissait par les atteindre. Tel est le sujet d'une suite de chapitres détachés que M. André Joubert a réunis en volume. L'un, sous le titre de : « René de la Rouvraye, dit le Diable de Bressault (1560-1572), » est comme l'abrégé des guerres de religion dans l'Ouest; l'autre, plus curieux encore, nous restitue, commentée et annotée avec beaucoup d'exactitude, la complainte satirique en vers du capitaine La Vallée, sur la déroute de l'armée des princes devant Craon, 24 mai 1592. Ce pamphlet, connu sous le nom de « Pique-mouches, » est rempli de mordantes épigrammes contre la plupart des personnages du temps qui suivaient la fortune du futur Henri IV. C'est donc une vraie pièce historique, qui suffirait à elle seule pour donner une valeur spéciale à la nouvelle publication de M. A. Joubert. G. B. DE P.

213. — KERMAINGANT (P. Laffleur DE). L'ambassade de France en Angleterre sous Henri IV; mission de Jean de Thumery, sieur de Boissise (1598-1602). In-8, XXVIII-599 p. — Pièces justificatives, 282 p. Paris, Firmin-Didot et Cie.

M. de Boissise, peu connu jusqu'ici, et dont la mission diplomatique avait été dédaignée par nos historiens, est un des bons politiques qui, dès la première heure, acceptèrent Henri IV malgré l'hérésie. Il appartenait à une famille parlementaire qui compta peu d'autres illustrations. Parvenu au rang de conseiller d'État, il avait rendu des services particuliers, soit dans l'administration des biens de la duchesse d'Angoulême, soit dans une mission judiciaire en Limousin et en Périgord. Comme diplomate, son caractère méticuleux, dénué de souplesse, parfois même brutal, l'em-

pêcha d'obtenir tout le succès qu'eussent mérité son dévouement, sa grande activité, sa persévérance et un rare désintéressement. C'est l'impression qui résulte d'un examen général de sa mission en Angleterre, où, à part la lutte constante contre les influences espagnoles, il eut surtout à s'occuper des questions de navigation et de piraterie, de la protection de l'industrie française, en un mot de cette politique commerciale qui devait, après lui, aboutir au traité de 1606. Il s'acquitta avec conscience et dignité de ce rôle, et cependant on voit assez clairement que tout le monde de part et d'autre, lui-même tout le premier, fut content de voir l'ambassade passer en d'autres mains lorsque ses trois années de résidence à Londres se furent écoulées. D'ailleurs, cela n'empêcha point Henri IV et Louis XIII de lui confier d'autres missions en Hollande et en Allemagne.

Pour le suivre pas à pas dans ses négociations, pour reconstituer presque jour par jour son existence durant ces trois années, M. de Kermaingant s'est servi de trois séries de documents : 1° les papiers de famille, aujourd'hui possédés par notre confrère M. le baron d'Hunolstein; 2° la correspondance de l'ambassadeur avec Villeroy et avec Henri IV, déjà employée par Teulet (mss. de la Bibliothèque nationale); 3° les archives inédites ou déjà publiées du « Public record office » de Londres. C'est plus qu'il n'en fallait, non seulement pour faire revivre une personnalité intéressante de notre ancienne diplomatie, mais aussi pour rétablir sur des bases solides cette période de l'histoire d'Henri IV. Du reste, M. de Kermaingant ne s'en est pas tenu au cadre étroit d'une mission de trois ans : près de trois cents pages de son premier volume sont consacrées aux négociations antérieures, et l'ambassade même de M. de Boissise ne nous est présentée que comme une introduction à l'histoire des négociations, bien autrement importantes, de M. de Harlay-Beaumont, son successeur immédiat. En prenant acte de l'engagement que nous en donne M. de Kermaingant, nous ne nous permettrons qu'un souhait, presque une critique, c'est que son prochain ouvrage soit muni de sommaires qui, joints à la table alphabétique des noms propres, rendraient la lecture plus facile et plus fructueuse.

Le volume de pièces justificatives ne renferme pas moins de quatre-vingt-dix-neuf lettres inédites d'Henri IV; c'est dire son intérêt. A. B.

214. — Kersauson (J. de). Histoire généalogique de la maison de Kersauson. In-4, xii-352 p. et planches héraldiques. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

215. — Kerviler (R.). La Bretagne à l'Académie française. 2e série : le xviiie siècle. Études biographiques et lit-

téraires sur les trois cardinaux de Rohan, Maupertuis, Duclos, Trublet, Mgr de Coëtlosquet et le cardinal de Boisgelin. In-8, 621 p. Nantes, impr. Forest et Grimaud.

216. — Lacombe (P.). Bibliographie parisienne, tableaux de mœurs (1600-1880); avec une préface par M. Jules Cousin, conservateur de la bibliothèque et du musée historique de la ville de Paris. In-8 à 2 col., xx-251 p. Paris, Rouquette.

217. — La Hitte (vicomte Ch. de). Lettres inédites de Henri IV à M. de la Pailhès, gouverneur du comté de Foix, et aux consuls de la ville de Foix (1576-1602). In-8, 98 p. Paris, H. Champion.

(Archives historiques de la Gascogne.)

218. — Lauwereyns de Roosendale (L. de). Études historiques sur Jacqueline Rolins (1658-1732). In-16, iii-214 p. Saint-Omer, Fleury-Lemaire.

219. — Lauzun (Ph.). Lettres inédites de Marguerite de Valois, tirées de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg (1579-1606). In-8, vi-57 p. Paris, H. Champion.

220. — Le Blant (E.). Les sarcophages chrétiens de la Gaule. Grand in-4, xxiv-171 p. et 59 planches. Paris, Impr. nationale.

(Collection de documents inédits sur l'histoire de France.)

221. — Lefèvre-Pontalis (E.). Étude archéologique sur l'église de Glennes. In-8, 32 p. Soissons, Michaux.

222. — Le Meignen (H.). Les Grandes croniques de Bretaigne, composées en l'an 1514 par maistre Alain Bouchart. In-4 à 2 col., 152 p., avec reproductions d'anciennes gravures. Rennes, Caillière.

223. — Lespinasse (R. de). Les métiers et corporations de la ville de Paris. T. I (xiv^{e}-xviii^{e} siècles) : ordonnances générales, métiers de l'alimentation. In-4, viii-716 p., avec 84 fig. Paris, Impr. nationale.

(Collection de documents publiés par la ville de Paris.)

224. — Lettres inédites de Philippe le Bel, publiées aux

frais du ministère de l'Instruction publique, par l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, avec une introduction, par Ad. Baudouin. In-8, LI-274 p. Paris, H. Champion.

Ces textes précieux, restés inconnus jusqu'ici aux historiens du moyen âge, proviennent des archives de l'archevêché de Toulouse, de l'évêché de Pamiers et de la ville de Toulouse. Les lettres sont au nombre de 187 et comprennent, comme dates, le règne entier. Leur principale origine suffit à faire connaître qu'elles ont trait aux relations du pouvoir royal avec le clergé du Toulousain; elles fourniront par conséquent une ample matière à l'étude des juristes aussi bien que des historiens. Le savant éditeur y a joint une introduction sur l'état du diocèse de Toulouse dans le même temps, et, comme annexes, plusieurs arrêts du parlement de Toulouse et de celui de Paris, quelques ordonnances, etc. Il annonce qu'on trouvera encore un très grand nombre de lettres inédites de Philippe IV, sur toutes sortes de sujets, dans les copies du tome II du *Registrum curie Francie.* A. B.

225. — L'HOTE (l'abbé E.). Études historiques sur le diocèse de Saint-Dié. In-8, 99 p. Saint-Dié, impr. Humbert.

226. — MANDROT (Bernard DE). Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier (1438-1523). In-8, IX-404 p., avec une table généalogique et une planche de photogravure. Paris, Alph. Picard.

(Tiré à 250 exemplaires sur papier de Hollande.)

Ymbert de Batarnay, plus connu sous le nom de seigneur du Bouchage, fut le conseiller intime et familier des quatre rois sous lesquels se prolongea sa très longue existence; il prit une part active à leur politique, et la matière ne lui aurait pas plus manqué pour composer de curieux mémoires, que le « meilleur langage » pour les écrire, comme l'atteste Commynes lui-même; mais il ne paraît pas que jamais l'idée lui soit venue d'occuper ses vieux jours à mettre en ordre les souvenirs d'un passé bien rempli : peut-être n'était-il pas assez lettré. Quoi qu'il en soit, à défaut de mémoires, estimons-nous heureux que MM. de Béthune aient recueilli une partie de sa correspondance. Parmi les habitués du Cabinet des manuscrits, il n'en est guère qui, parcourant les beaux volumes de maroquin rouge aux armes de Béthune brisées d'un lambel, n'aient entrevu au passage ces épaves du chartrier de Montrésor. Elles forment l'élément principal du livre de M. de Mandrot, qui s'est beaucoup servi aussi des archives du parle-

ment de Paris, mais ne paraît pas avoir porté ses recherches du côté des archives du Dauphiné, pays d'origine et séjour primitif d'Ymbert de Batarnay : c'est là qu'il s'attacha au dauphin Louis et commença ainsi sa fortune politique.

Le volume est complété par une cinquantaine de pièces justificatives, prises dans les volumes de Béthune, et parmi lesquelles il convient de signaler plusieurs lettres de Semblançay, qui joue un rôle considérable dans l'histoire des dernières années de M. du Bouchage. A. B.

227. — Mémoires inédits de Henri de Mesmes, seigneur de Roissy et de Malassise, suivis de ses pensées inédites écrites pour Henri III; publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, et précédés de la vie publique et privée de Henri de Mesmes, avec notes et variantes, par Édouard Fremy. In-18 jésus, 247 p. Paris, Leroux.

228. — Métivier (J. de). Chronique du parlement de Bordeaux, publiée par Arthur de Brezetz et Jules Delpit. T. I. In-8, xxxiv-527 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

229. — Mignaton (P.). Histoire de la maison d'Aubusson. In-18 jésus, vi-374 p. Paris, Alph. Picard.

230. — Mireur. Ligue des ports de Provence contre les pirates barbaresques, en 1585-1586; députation au roi; armement d'une galère à Marseille; projet d'ambassade à Constantinople. In-4, 36 p. Paris, Impr. nationale.

231. — Molard (F.). Testaments conservés dans les archives de l'Yonne. In-8, 59 p. Paris, Impr. nationale.
(Extrait du Bulletin du Comité des travaux historiques.)

232. — Morel (L.-F.). Histoire du Montet-aux-Moines, avec dissertations sur la voie romaine du Montet, la véracité du P. André et la généalogie des Bourbons anciens enterrés au Montet. In-16, 88 p. et plan. Moulins, impr. Auclaire.

233. — Mugnier (F.). Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine (près d'Annecy); abbaye de Bonlieu (appendice). In-8, 326 p. Chambéry, impr. Ménard.

234. — Müntz (E.) et É. Molinier. Le château de Fon-

tainebleau au XVII^e siècle, d'après des documents inédits. In-8, 108 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

235. — OMONT (H.). Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale. Première partie : Ancien fonds grec; théologie. In-8, VI-301 p. Paris, Alph. Picard.

236. — PAJOL (comte). Les guerres sous Louis XV. T. V. Guerre de Sept ans (1759-1763); de la paix de Paris à la mort du roi (1763-1774). In-8, 543 p. Paris, Firmin Didot et C^ie.

237. — PELLET (M.). Étude historique et biographique sur Théroigne de Méricourt. In-16, 131 p., avec 2 portraits et fac-similé d'autographe. Paris, impr. Quantin.

238. — PERSIGAN (l'abbé). Recherches sur l'apostolat de saint Julien I^er, évêque du Mans. In-8, XI-288 p. Le Mans, impr. Leguicheux et C^ie.

239. — PETIT DE JULLEVILLE (L.). Histoire du théâtre en France; la comédie et les mœurs en France au moyen âge. In-18 jésus, 367 p. Paris, L. Cerf.

240. — PETIT DE JULLEVILLE (L.). Histoire du théâtre en France; répertoire du théâtre comique en France au moyen âge. In-8, VI-411 p. Paris, Cerf.

241. — PIHAN (l'abbé L.). Histoire de Saint-Just-en-Chaussée (Oise); étude historique et archéologique. In-8, 490 p. Beauvais, Père.

242. — PIOLIN (dom P.). Charles d'Angennes de Rambouillet, cardinal, évêque du Mans, et le vénérable Jean de la Barrière, abbé de Feuillants, au diocèse de Rieux (1559-1587). In-8, 12 p. Le Mans, impr. Leguicheux et C^ie.

243. — POINSIGNON (M.). Histoire générale de la Champagne et de la Brie depuis les temps les plus reculés jusqu'à la division de la province en départements. T. III. In-8,

683 p. Châlons-sur-Marne, Martin frères; Paris, Alph. Picard.

244. — Polyptyque de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon et publié, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Auguste Longnon. Première partie : texte du polyptyque. In-8, 372 p. Paris, H. Champion.

(Publication de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

245. — Pontbriant (comte A. de). Guerres de religion : le capitaine Merle, baron de Lagorce, gentilhomme du roi de Navarre, et ses descendants, avec lettres et documents inédits d'Henry, roi de Navarre, d'Henry, prince de Condé, de François, duc d'Alençon et d'Anjou, etc. (1574-1582); d'Henry, duc de Rohan (1622-1628); lettres patentes d'Henry III, d'Henry IV, de Louis XIII. In-8, 308 p. et carte. Paris, Alph. Picard.

246. — Puaux (F.) et A. Sabatier. Études sur la révocation de l'édit de Nantes. In-18 jésus, 267 p. Paris, Grassart.

247. — Quentin-Bauchart (E.). Les femmes bibliophiles de France (XVI^e^, XVII^e^ et XVIII^e^ siècles). 2 vol. grand in-8, contenant 43 planches d'armoiries et 25 reproductions d'anciennes reliures tirées en taille-douce. T. I, 473 p.; t. II, 480 p. Paris, Morgand.

248. — Raoul Glaber. Les cinq livres de ses Histoires (900-1044), publiés par Maurice Prou. In-8, XV-143 p. Paris, Alph. Picard.

(Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

249. — Raynaud (Gaston). Poème moralisé sur les propriétés des choses. In-8, 45 p.

(Extrait de la Romania.)

Le ms. fr. 1248, d'où notre confrère a tiré ce poème, a été composé en l'honneur de la Vierge au XIV^e^ siècle. Il était divisé, à l'état intégral, en cent chapitres, donnant chacun, en vers octosyllabiques, la description d'un animal, d'une pierre, d'une plante, d'une chose quelconque, avec l'indication des propriétés particu-

lières de cette chose d'après les auteurs que connaissait le poète, et en les rapprochant symboliquement des vertus similaires de la mère de Jésus. Les chapitres du premier livre sont suivis chacun d'une pièce de prose ou de vers empruntée à un auteur du XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle. C'est donc tout à la fois une bibliothèque littéraire, et une encyclopédie scientifique analogue au *Speculum naturale* de Vincent de Beauvais ou au livre de Barthélemy de Glanvil : *de Proprietatibus rerum.*

M. Raynaud fait d'abord une classification analytique des « choses » chantées par le poète, puis donne le texte des cinquante-sept chapitres qui seuls subsistent. A. B.

250. — RICHARD (E.). Les origines de l'Aumône générale à Lyon. In-8, 31 p. Lyon, impr. Mougin-Rusand.

(Extrait de la Revue du Lyonnais.)

251. — ROMAN (J.). Chartes de libertés ou de privilèges de la région des Alpes. In-8, 43 p. Paris, Larose et Forcel.

(Extrait de la Nouvelle revue historique de droit français et étranger.)

252. — ROUXEL (A.). Chroniques des élections à l'Académie française (1634-1841). In-8, XVI-299 p. Paris, Firmin Didot et C^ie^.

253. — SAINT-JULIEN (A. DE) et G. BIENAYMÉ. Les droits d'entrée et d'octroi à Paris, depuis le XII^e^ siècle. In-8, XIII-148 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de statistique et de législation comparée.)

254. — SALABERT (l'abbé H.). Les saints du diocèse d'Albi. In-8, VIII-504 p. Albi, Amalric.

255. — SAUDAU (L.-C.). Saint-Jean-d'Angély d'après les archives de l'échevinage et les sources directes de son histoire. In-8, VIII-408 p. Saint-Jean-d'Angély, Ollivier.

256. — SAUVAGE (H.). La Ligue dans le Mortainais et ses conséquences (1588-1626). In-12, 56 p. et planche. Mortain, Mathieu.

257. — SERVANT (P.). Les derniers jours de Richelieu. In-8, 40 p. Paris, impr. Blot.

258. — SOULICE (L.). L'intendant Foucault et la Révocation en Béarn. In-8, 155 p. Pau, Veronese.

259. — Stein (H.). Les archives municipales de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise); inventaire sommaire. In-8, 24 p. Versailles, impr. Cerf et fils.

260. — Stein (H.). Le sculpteur Louis-Claude Vassé, documents inédits. In-8, 15 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

261. — Tanon (L.). L'ordre du procès civil, au XIVe siècle, au Châtelet de Paris. In-8, 175 p. Paris, Larose et Forcel.

262. — Tardif (A.). Le droit privé au XIIIe siècle, d'après les coutumes de Toulouse et de Montpellier. In-8, 113 p. Paris, Alph. Picard.

Les historiens sont beaucoup trop disposés à diviser, au point de vue juridique, la France en deux régions entièrement dissemblables : les pays de droit écrit, et les pays de droit coutumier. Cette distinction existe dans les traités du XIVe siècle ; mais M. Adolphe Tardif nous enseigne à ne pas y attacher une importance excessive. « Dans les pays dits de droit coutumier, on avait adopté beaucoup de dispositions empruntées au droit romain, et, dans les pays dits de droit écrit, on suivait sur un grand nombre de points des règles inspirées par des principes tout différents. » C'est cette dernière vérité que met en lumière M. A. Tardif, en commentant les *Coutumes de Toulouse,* dont il a lui-même fait paraître, il y a deux ans, un texte soigneusement établi d'après les manuscrits 9187 et 9993 du fonds latin. Plus d'un lecteur sera surpris en constatant que ces coutumes procèdent autant du droit coutumier que de la *Lex romana Visigothorum.* L'œuvre des conseillers de Philippe le Hardi, du parlement de Paris et, plus tard, du parlement de Toulouse consista précisément à les reviser sur plusieurs points, pour les rapprocher autant que possible du droit en vigueur sous Justinien.

Les écrivains habitués à peindre des couleurs les plus sombres la condition des serfs, en quelque région qu'ils les rencontrent, ne seront pas moins étonnés à la vue de ces serfs de Toulouse que leur maître ne peut appréhender sans autorisation de justice, qui possèdent maisons, terres, vignes et bois, qui disposent de leurs biens meubles, même à titre gratuit, et qui transmettent leur succession à leurs enfants et petits-enfants à l'exclusion du seigneur. C'est assez dire combien est instructive la lecture du nouveau livre de M. Tardif, et avec quelle impatience sera attendue la publication intégrale du cours de l'éminent professeur.

N. V.

263. — Terris (J. de). Les évêques de Carpentras, étude historique. In-8, x-338 p. Avignon, Seguin frères.

264. — Tougard (l'abbé A.). L'hellénisme dans les écrivains du moyen âge, du VII^e^ au XII^e^ siècle. Grand in-8, 70 p. Paris, Lecoffre et C^ie^.

265. — Vaesen (J.). Notice biographique sur Jean Bourré, suivie du Catalogue chronologique du fonds manuscrit de la Bibliothèque nationale auquel il a donné son nom. In-8, 222 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

266. — Veuclin (E.). Notes historiques sur l'instruction publique avant la Révolution dans la ville de Bernay et ses environs; première partie d'un mémoire présenté au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1885. In-8, 36 p. Bernay, impr. Veuclin.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1886.

Décret reconnaissant la Société de l'Histoire de France comme établissement d'utilité publique, 5.
Règlement de la Société de l'Histoire de France, 6.
Liste des membres de la Société, 9.
Archives et bibliothèques associées, 40.
Sociétés correspondantes, 41.
Liste des membres du Conseil d'administration, 43.
Bureau de la Société nommé en 1885, 43.
Comité de publication, 44.
Comité des fonds, 44.
Jours des séances de la Société, 44.
Agent de la Société, 44.
Ordre de publication des ouvrages édités par la Société, 45.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

Assemblée générale, 81-108.
Boislisle (M. A. de), secrétaire. — Note au sujet d'une lettre de Fénelon à Louis XIV, 53-56. — Rapport à l'Assemblée générale, 97-105.
Broglie (M. le duc de). — Lecture historique sur le retour et la mort de Mme de Châteauroux, 80, 82.
Catalogue raisonné des publications, 125.
Censeurs : M. Delaville Le Roulx. — Rapport à l'Assemblée générale, 80, 105-108.
Circulaires : du ministère de l'Instruction publique, 67, 114, 130, 139; de la Société des Antiquaires de Picardie, 114; de la Société royale d'histoire d'Angleterre, 114, 124.

Comité des fonds, 73, 79, 124, 131.
Communication de document : Une lettre de Fénelon à Louis XIV, 53.
Comptes rendus des publications de la Société, 141.
Dons d'exemplaires, 73, 117; — au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, 149; — aux bibliothèques universitaires, 60, 130, 149.
Échanges de publications, 59, 123, 147.
Élections : des membres du Conseil, 81; d'un censeur, 82; des membres du bureau et des comités, 115.
Étendue des volumes, 60.
Nécrologie : M. V. Cauvel de Beauvillé, 49; M. A. le Marois, 57; M. A. Baschet, 57, 86; M. E. Dupont-Châtelain, 65, 70, 83; M. H. Forneron, 69, 88; Mlle Dupont, 69, 83; M. Egger, 85; M. Le Tellier-Delafosse, 86; M. le duc de Noailles, 90; M. le général de Chabaud-la-Tour, 90; M. A. Vuitry, 92; M. Laurent-Pichat, 121; M. Ch. Jourdain, M. le baron de Condé, 129; M. le duc de Mirepoix, M. E. Ansart du Fiesnet et M. le marquis de Blosseville, 137; M. N. de Wailly, 145.
Ouvrages offerts, 50, 58, 66, 70, 77, 113, 121, 129, 136, 146, 147.
Picot (M. G.), président. — Discours à l'Assemblée générale, 82-97.
Présentation de membres nouveaux, 49, 57, 65, 70, 77, 113, 121, 136, 146.
Prix d'histoire donné au Concours général, 80, 139.
Prix décernés par l'Institut aux ouvrages historiques, 123, 150.
Procès-verbaux des séances : 5 janvier 1886, 49; 2 février, 57; 2 mars, 65; 6 avril, 69; 20 avril, 77; 4 mai, 81; 1er juin, 113; 6 juillet, 121; 3 août, 129; 9 novembre, 137; 7 décembre, 145.
Publications de la Société : Propositions, 115, 124, 140. — Distribution de l'exercice 1885, 51, 72, 79. — Exercice 1886, 72, 79, 116, 131, 140, 149. — Exercices 1887 et 1888, 149.
Annuaire-Bulletin, 51, 59, 67, 71, 78, 99, 116, 123, 131, 139, 148.
Auteurs grecs relatifs à la Gaule, 51, 59, 67, 72, 78, 79, 99.
Chronique du héraut Berry, 79, 104.
Chronique de Gruel, 124, 140.
Chroniques de J. d'Auton, 52, 103.
Établissements de saint Louis, 51, 59, 67, 71, 72, 78, 79, 100.
Froissart, 52, 72, 102, 139.
Histoire universelle d'A. d'Aubigné, 51, 59, 60, 67, 72, 79, 101, 116, 123, 131, 139, 140, 148.
Journal de Guillaume d'Ercuis, 103.
Journal de Nicolas de Baye, 52, 97, 139, 148.
Le Jouvencel de Jean de Bueil, 51, 59, 67, 78, 79, 102, 116, 123, 131, 139, 148.
Lettres de Louis XI, 67, 72, 79, 98, 116, 123, 131, 139, 148.

Liber querulus de excidio Britanniæ, 104.
Mémoires de Fabert, 104.
Mémoires d'Olivier de la Marche, 51, 59, 67, 71, 101, 116, 123, 131, 139, 148.
Mémoires du maréchal de Villars, 51, 59, 67, 72, 79, 102, 116, 123, 131, 139, 148.
Œuvres de Brantôme, 103.
Œuvres de Rigord et de G. le Breton, 51, 60, 99.
Papiers de Charles de Marillac, 140.
Practica officii Inquisitionis, 50.
Règle du Temple, 51, 59, 67, 72, 78.
Relation de Spanheim, 141.
Table générale de l'Annuaire-Bulletin, 100, 131.
Rachat de la cotisation annuelle, 60.
Récolement des publications en magasin, 117.
Rivain (M. C.), commis aux fonctions de trésorier-archiviste-bibliothécaire, 72; élu trésorier-archiviste-bibliothécaire, 115, 116.
Tirage des publications, 125.
Vente des volumes réservés, 117.

II. — *Bibliographie.*

Abbayes, 56, 62, 118, 119, 128, 164.
Abbeville, 61, 64, 112.
Abyssinie, 155.
Académie française, 161, 167.
Administration, 118.
Agen, 80, 144.
Ainay (abbaye d'), 62.
Aire (Saint-André-lès-), 118.
Ajaccio, 80.
Albi, 167.
Albret (Jeanne d'), 143.
Alpais (sainte), 112, 144.
Alpes (pays des), 156, 167.
Amiens, 108, 120.
Ancre (le maréchal d'), 111.
Angers, 56, 68.
Anjou (maison d'), 135, 154.
Anjou (province d'), 68, 132, 154, 160.
Archéologie, 56, 63, 111, 112, 120, 136, 142, 153, 158, 162.
Archevêques, 110.
Archives, 63, 68, 142, 162, 168.
Ardres, 64.
Armagnac (famille d'), 155.
Armoriaux, 158, 161.
Arras, 61.
Art (histoire de l'), 157.
Artisans (les), 73.
Artois (province d'), 157.
Astafort-en-Agenais, 74.
Aubonne (le baron d'), 160.
Aubusson (famille d'), 164.
Authie, 63.
Autun, 158.
Auvergne (province d'), 156.
Avignon, 141, 153.
Avocats (les), 61, 76.

Ban et arrière-ban, 112.
Barbaresques (les), 164.
Barrière (Jean de la), 165.
Bayonne, 62.
Béarn (pays de), 167.
Beaugé, 154.
Beaujolais (pays de), 159.
Beaumanoir, 111.
Beauvais, 80.
Bec (abbaye du), 128.

Bénédictins (religieux), 76, 159.
Bernay, 169.
Besse (Pierre de), 158.
Bibliographie, 154.
Bibliophiles, 166.
Bibliothèques, 61, 80, 108, 109, 118, 141, 156, 157, 165, 169.
Blaye, 154.
Boisgelin (le cardinal de), 161.
Boissise (M. de), 160.
Bonaventure (saint), 112.
Bonlieu (abbaye de), 164.
Bonneval (le pacha), 64.
Bordeaux, 110, 164.
Bouhours (le P.), 62.
Bourbon (Antoine de), 143.
Bourbourg, 80.
Bourgeoisie, 132.
Bourré (Jean), 169.
Boyer (dom Jacques), 134.
Bresse (pays de), 142.
Bretagne (province de), 74, 158, 161, 162.
Brétigny-sur-Orge, 154.
Brie (pays de), 111, 134, 165.
Brivadois (pays de), 156.
Bugey (pays de), 142.

Caen, 135, 156.
Campan (Mme), 142.
Cancale, 155.
Cannet (le), 64.
Capitulaires, 118.
Carpentras, 168.
Cartulaires, 118, 119, 158, 159.
Celtes, 153.
Chaire française (la), 142, 158.
Chalon-sur-Saône, 61, 108.
Châlons-sur-Marne, 80, 110.
Châlus (famille de), 64.
Champagne (province de), 111, 119, 134, 153, 154, 165.
Charles le Chauve, 118.
Charles IX, 62.
Chartres, 143, 156.
Châteaudun, 63.
Chorllon (le président), 142.
Coëtlosquet (Mgr de), 161.
Colbert (J.-B.), 158.
Cominges (le comte de), 64.
Communes, 62, 112, 167.
Comtat-Venaissin, 142, 153.
Corbeil, 80.
Coucy, 68.
Coucy (les sires de), 136.
Court (Ant.), 110.
Coutumes, 132.
Crest, 153.

Dauphiné (province de), 156.
Deschamps (Eust.), 62.
Dhuoda, 62.
Dijon, 109, 136.
Diplomatie, 125, 155.
Domestiques, 73.
Droit, 168.
Du Bouchage (Y. de Batarnay, sr), 163.
Du Buisson-Aubenay (M.), 153.
Duclos (Ch. P.), 161.
Dufort de Cheverny (M.), 126, 176.
Dunes (bataille des), 61.

Édelinck (Gérard), 135.
Émaillerie, 63.
Épée (l'abbé de l'), 154.
Épigraphie, 109, 158.
Esclavage, 155.
Estrées (Gabrielle d'), 157.
Étampes, 63.
Éthiopie, 155.
Étienne Marcel, 144.
Étigny (M. d'), 111.
Évêques, 55, 62, 68, 128, 133, 157, 165, 168.

Féodalité, 141.
Flandre (province de), 155, 157.
Foix, 162.
Fontainebleau, 164.
Forêts, 159.
Forez (pays de), 159.
Franche-Comté (prov. de), 110.
Frères Prêcheurs, 109.

Gap, 80.
Garnache (seigneurs de la), 119.
Gascogne (province de), 109.
Gérigny (prieuré de), 135.
Germains, 153.
Gien, 110.

Glennes, 162.
Gorgue (la), 63.
Guerres, 109, 125, 165.

Hagiographie, 56, 61, 111, 112, 117, 144, 153, 158, 165, 167.
Hainaut (province de), 157.
Hellénisme, 165, 169.
Henri IV, 63, 118, 136, 160, 162.
Henriette-Anne d'Angleterre, 154.
Hugues (l'archichapelain), 61.
Hugues de Saint-Victor, 159.

Iconographie, 120, 154.
Industrie, 162.
Instruction publique, 63, 154, 158, 169.
Irminon, 166.

Jean de Malte (saint), 56.
Jeanne d'Arc, 156.
Juifs, 142.
Julien (saint), 165.

Kersauson (famille de), 161.

Labre (saint), 56.
Lagorce (les barons de), 166.
Lamour (Jean), 157.
Langres, 128.
Le Camus (le cardinal), 133.
Lectoure, 109.
Lescure, 109.
Ligue (la), 167.
Lille, 68.
Lionne (la marquise de), 155.
Littérature, 56, 118, 136, 142, 159, 166, 169.
Lorraine (prov. de), 110, 159.
Louet (James), 154.
Louis XIV, 125.
Louis XV, 126, 165.
Louis XVI, 126.
Lyon, 167.
Lyonnais (pays de), 159.

Mabillon (dom), 159.
Madagascar, 111.
Maine (pays du), 68, 132.
Malebranche (le P.), 132.
Malo (saint), 111.
Manœuvre (marquisat de), 68.
Mans (le), 118, 165.
Marche (prov. de la), 63, 142.
Marguerite de Valois, 162.
Marie-Madeleine (sainte), 118.
Marthe (sainte), 56.
Maubuisson (abbaye de), 109.
Maupertuis, 161.
Mazarin (le cardinal), 61.
Mazarine (la bibliothèque), 118.
Meaux, 80.
Médicis (Catherine de), 62.
Meilhan, 132.
Melun, 80.
Mesmes (Henri de), 164.
Messin (pays), 128.
Metz, 68, 128.
Mœurs, 73, 109, 119, 132, 162, 165.
Molière, 56.
Montceaux-le-Comte, 62.
Montet-aux-Moines (le), 164.
Montmélian, 63.
Montpellier, 158.
Mont-Saint-Michel (le), 110.
Mortainais (pays de), 167.
Moulins, 80.
Musique, 61.

Nancy, 118, 157.
Naples (royaume de), 135.
Navarre (Ch. II, roi de), 142.
Nevers, 155.
Nicolas IV, 142, 156.
Niort, 141.
Norbert (saint), 158.
Nord (département du), 68.
Normandie (province de), 135.
Novempopulanie (la), 155.
Noyon, 80.
Nuits-sous-Beaune, 144.

Octroi (l'), 167.
Opéra (l'), 107.
Orléans, 154.

Papes (les), 109, 141, 142, 156.
Paris, 120, 136, 155, 162, 167, 168.
Parlements (les), 76, 157, 164.
Pau, 156.

Péronne, 157.
Perrissin (J.), 62.
Philippe le Bel, 156, 162.
Philologie, 62, 152, 155.
Philosophie, 112, 132, 159.
Plessis-Piquet (le), 128.
Poitiers, 56.
Poitou (province de), 56.
Pontoise, 118.
Pont-sur-Yonne, 120.
Portsmouth (la duchesse de), 127.
Postes, 133.
Protestants, 64, 118, 128, 134, 153, 156, 166.
Provençaux (mss.), 156.
Provence (prov. de), 153, 164.
Provins, 80.

Rabaut (Paul), 64.
Rais (Gilles de), 75.
Rambouillet (Ch. d'Angennes de), 165.
Raoul Glaber, 166.
Rechignevoisin (Louis de), 157.
Régime (ancien), 75.
Régime judiciaire, 61, 62, 132, 168.
Reims, 111, 120.
René (le roi), 154.
Rennes, 159.
Richelieu (le cardinal de), 167.
Rochefort, 117.
Rochelle (la), 117.
Rohan (les cardinaux de), 161.
Rolins (Jacqueline), 162.
Rouen, 118, 158.
Roussillon (pays de), 155.
Ruinart (dom), 159.

Saint-Amand (prieuré de), 158.
Saint-Bertin (abbaye de), 159.
Saint-Chamans (maison de), 155.
Saint-Denis d'Anjou, 119.
Saint-Dié, 163.
Saint-Germain-des-Prés, 166.
Saint-Germain-en-Laye, 168.
Saint-Jean-d'Angély, 167.
Saint-Just-en-Chaussée, 165.
Saint-Martin-des-Champs, 136.
Saint-Paul-Trois-Châteaux, 55.
Saint-Quentin, 80.
Saint-Savin (abbaye de), 119.
Sainte-Catherine (abbaye de), 164.
Saintes, 61, 117.
Salique (loi), 136.
Sarcophages, 162.
Sens, 12, 62.
Serge IV, 109.
Serres (Ol. de), 128.
Seurre, 120.
Sigillographie, 157.
Soissonnais (pays de), 63.
Soissons, 80.

Tapisserie, 63, 159.
Tard-venus (les), 159.
Testaments, 164.
Théâtre, 119, 165.
Théroigne de Méricourt, 165.
Tortorel (Jacques), 62.
Toul, 111.
Toulon, 142.
Toulouse, 157.
Tours, 159.
Troyes, 119.
Trublet (N.-Ch.-J.), 161.
Tulle, 111, 157.

Vaast (saint), 153.
Vans (les), 128.
Vassé (L.-Cl.), 168.
Vaudois (les), 156.
Vauquelain (Jean), 109.
Vendôme, 80.
Vendôme (Alex. de), 157.
Vermandois (pays de), 62.
Verrerie, 63, 155.
Versoris (Nic.), 158.
Veynes, 112.
Villiers (M. de), 136.
Vincent de Paul (saint), 117.
Vincy-Manœuvre, 68.
Vire, 157.

Yonne (département de l'), 164.

ERRATA.

Nous devons rectifier une erreur dans le compte rendu de la Bibliographie n° 114. Ce n'est pas M. Robert de Crèvecœur, éditeur des *Mémoires de J.-N. Dufort, comte de Cheverny,* qui est mort en 1886, peu après l'apparition de cet ouvrage, mais un homonyme, M. le baron de Crèvecœur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

SECONDE PARTIE.

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES.

LA

COMMÉMORATION DU DOMESDAY-BOOK

A LONDRES, EN 1886.

L'Angleterre a célébré, il y a quelques mois, le huit centième anniversaire de l'achèvement du fameux cadastre connu sous le nom de Domesday-book[1]. Des savants se sont réunis à cette occasion pour échanger des communications relatives à un document sur lequel reposent les premiers chapitres de la plupart des travaux consacrés chez nos voisins à l'histoire locale, à l'histoire des familles et à l'histoire des institutions. Le public a été convié à entendre ces communications et à examiner au Record-Office le Domesday-book lui-même, avec d'autres pièces pouvant servir à l'intelligence du Domesday ou relatives à l'établissement des Normands en Angleterre.

Une telle solennité ne saurait passer inaperçue chez nous. L'événement qu'elle était destinée à célébrer appartient en effet

1. Voyez les comptes rendus publiés dans *The Academy*, n° 755, 23 octobre 1886, et dans *The Athenæum*, n° 3079, 30 octobre 1886.

autant à notre histoire qu'à celle de la Grande-Bretagne, et nous sommes loin d'avoir mis à profit toutes les données que le Domesday-book fournit pour l'étude de nos propres institutions et pour la généalogie des familles françaises dont quelques membres s'associèrent à la fortune de Guillaume le Conquérant. L'usage du Domesday-book est cependant devenu fort commode depuis que le gouvernement anglais en a publié une édition zincographique, sur laquelle on peut travailler avec la même sécurité que sur l'exemplaire original. L'intelligence en sera encore facilitée par les travaux inaugurés dans les réunions de la « Domesday Commemoration » et qui vont, semblent-ils, prendre des développements considérables.

Nos sociétés françaises, surtout celles qui ont leur siège en Normandie, devront s'associer au mouvement parti de Londres, pour mettre en lumière tout ce qui se rattache au règne de Guillaume le Conquérant et au berceau des familles françaises dont les représentants ont figuré au premier rang, pendant plusieurs siècles, dans les annales de la Grande-Bretagne. Quel beau monument nous élèverions à la mémoire de nos pères en formant avec critique un recueil où seraient groupées les chartes normandes du XI^e^ siècle ! Ne serait-il pas déjà fort intéressant, à l'occasion du huit centième anniversaire de la mort de Guillaume le Conquérant, de rapprocher, en 1887, dans une exposition temporaire à Paris, à Rouen ou à Caen, toutes les pièces normandes du temps de Guillaume le Conquérant que renferment nos dépôts français, sauf à y représenter, par des reproductions photographiques, les documents dont le déplacement ne serait pas possible ? Une telle exposition n'offrirait pas seulement un intérêt de curiosité. L'examen comparatif des chartes ainsi rapprochées aiderait singulièrement à en déterminer les dates et à discerner les originaux vraiment authentiques.

A l'exposition, dont je dois me borner à indiquer d'un mot la nature et l'utilité, devrait trouver place une charte que j'ai remarquée, il y a peu de mois, dans une collection privée, et dont j'ai fait exécuter une héliogravure, par crainte des dangers de tout genre que peut courir une simple feuille de parchemin non conservée dans un dépôt public. L'intérêt de cette charte n'échappera pas aux membres de la Société de l'Histoire de France. C'est l'acte par lequel, en 1088, peu de mois après la mort de Guillaume le Conquérant, Robert Courteheuse, duc de Normandie, donna aux moines du Mont Saint-Michel un droit de foire et de marché

dans le village d'Ardevon (Manche, cant. de Pontorson) et un emplacement de maison dans la ville de Rouen.

L'acte dont il s'agit dut être dressé très peu de temps avant le traité qui intervint, probablement en 1088, entre Robert Courteheuse et son frère puîné Henri Beauclerc, depuis le roi Henri Ier, et qui avait pour objet d'assurer à celui-ci, moyennant paiement de 3,000 marcs d'argent, la possession d'une importante portion de la Basse-Normandie, notamment de Coutances, d'Avranches et du Mont Saint-Michel[1]. Les bons rapports qui existaient alors entre les deux frères sont clairement indiqués dans notre charte. Le donateur déclare qu'il entend faire profiter de ses libéralités son âme et celles de son père, le très glorieux roi d'Angleterre, de sa mère, de tous ses ancêtres, de son frère Henri. Le nom de Guillaume le Roux, l'autre frère de Robert, est passé sous silence, sans doute à cause de la mésintelligence qui régnait entre les deux fils aînés du Conquérant.

Voici les termes mêmes de la charte :

In nomine sancte et individue Trinitatis. Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod ego, Rotbertus, Dei gratia Normannorum dux, filius Willelmi, gloriosissimi Anglorum regis, pro salute animæ meæ atque patris mei matrisque meæ necnon et omnium antecessorum meorum, concedo æcclesiæ beati Michaelis arcangeli, necnon et pro anima fratris mei Henrici, mercatum perpetualiter possidendum in villa que vocatur Ardevun, et in eadem villa feriam annalem in festivitate nativitatis beatæ Mariæ semper virginis ; et in civitate quæ dicitur Rotomagus terram ad domum super ædificandam. Haec autem donatio facta est anno incarnationis dominicæ M. LXXXVIII, præsidente æcclesiæ præfatæ beati Michaelis de Monte domno Rogero, abbate venerabili atque strenuo.

† Signum R. comitis de Mellent.
† Signum Simonis de Cymilleio.
† Signum W. de Bretuil.
† Signum R. vicecomitis.
† Signum W. de Turnebu.

1. Orderic Vital, édition de la Société de l'Histoire de France, t. III, p. 267.

† Signum Pagani de Vilers.
† Signum R. Paganelli.
† Signum R. filii Anschetilli.
† Signum W. monachi de Archis.
† Signum Alberici de Cuceio.
† Signum R. comitis Normannie.
† Signum R. capellani R. comitis.

Des incisions pratiquées au bas du parchemin sur lequel la charte est écrite pourraient faire supposer qu'un sceau y a jadis été appendu. Mais il est fort douteux que la pièce ait jamais été scellée. Les incisions ont dû être faites, à une époque relativement moderne, par un ignorant à qui une charte du XIe siècle présentait plus de garanties d'authenticité quand elle semblait avoir reçu un sceau.

Les signes de validation de l'acte dont il s'agit se réduisent à la croix du donateur et aux croix des onze témoins. Chaque croix est accompagnée du nom du personnage qui l'a tracée ou fait tracer. Il est à remarquer que l'auteur de la donation est appelé *Comes Normannie* dans la souscription, tandis que dans le corps de l'acte il a le titre de *Normannorum dux*.

Les témoins, dont les croix se voient au bas de la donation faite par Robert Courteheuse, en 1088, à l'abbaye du Mont Saint-Michel, sont presque tous connus dans l'histoire, comme je vais l'indiquer en peu de mots.

Signum R. comitis de Mellent. — Robert, comte de Meulan, mort le 5 juin 1118, à un âge avancé, fut mêlé à la plupart des événements de son temps. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*[1] lui ont consacré un article très développé. Il suffit de rappeler ici qu'il combattit à la journée de Hastings et que les rédacteurs du Domesday-book[2] ont enregistré sous la rubrique *terra comitis de Mellend* les domaines qu'il possédait dans les comtés de Northampton, de Leycester et de Warwick.

Signum Simonis de Cymilleio. — Ce personnage, dont je ne puis pas citer d'autres mentions, tirait sans doute son nom de la paroisse de Semilli, aujourd'hui commune de l'arrondissement

1. Édit. in-folio, t. II, p. 690-693.
2. T. I, fol. 224, col. 2; fol. 231 v°, col. 2; fol. 239 v°, col. 2.

de Saint-Lô (Manche). Dès le XIIe siècle, la tradition voulait qu'un seigneur de Semilli eût combattu à la journée de Hastings, et Wace[1] s'en faisait l'interprète quand, au nombre de ceux qui voulaient mourir sur le champ de bataille plutôt que de faillir à « leur droit seigneur », il mettait *li sire de Semillie*. — Un membre de la même famille, qui vivait à la fin du XIe siècle, Guillaume de Semilli, a souscrit une charte d'Eudes, évêque de Bayeux, en faveur de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon[2].

Signum W. de Bretuil. — Guillaume de Breteuil succéda, en 1071, à son père Guillaume, fils d'Osberne, l'un des personnages les plus considérables de la cour de Guillaume le Conquérant. Souvent cité dans les textes normands des trente dernières années du XIe siècle, il mourut au Bec, le 12 janvier 1103, suivant Orderic Vital[3]; mais, d'après un témoignage que le P. Arthur du Moustier avait tiré d'un manuscrit de l'abbaye de Lire et qui mérite d'être pris en considération, Guillaume de Breteuil serait mort au Bec, le 9 janvier 1098, et aurait été enterré dans le monastère de Lire fondé par son père : « Willelmus, filius Willelmi filii Osberni, post varios eventus, hoc anno ab incarnatione Domini 1098, apud Beccum, v idus januarii, obiit, et in claustro Lyrensis cœnobii, quod in proprio fundo pater ejus construxerat, quiescit[4]. »

Signum R. vicecomitis. — Je crois qu'il s'agit ici de Raoul, vicomte de Beaumont au Maine, qui fit sa soumission au roi Guillaume le Roux, en 1098 ou 1099. Orderic Vital[5] l'appelle *Radulfus vicecomes de Bellomonte,* ou simplement *Radulfus vicecomes.*

Signum W. de Turnebu. — Au bas de la charte du 18 juillet 1083, par laquelle Guillaume le Conquérant régla les droits respectifs des abbayes de Saint-Étienne et de la Trinité de Caen, se lit pareillement la signature de Guillaume de Tournebu : *Signum Willelmi de Tornebu*[6].

1. *Roman de Rou*, éd. Andresen, t. II, p. 369, vers 8544.
2. *Gallia Christiana*, XI, instr., col. 77.
3. Éd. de la Société de l'Histoire de France, t. II, p. 407, et t. IV, p. 183 et 185.
4. *Neustria pia*, p. 535.
5. Édition de la Société de l'Histoire de France, t. IV, p. 45 et 53.
6. *Gallia Christiana*, XI, instrum., col. 76.

Signum Pagani de Vilers. — Je n'ai point retrouvé de textes relatifs à ce témoin.

Signum R. Paganelli. — Raoul Painel appartenait à une famille dont les destinées furent également brillantes en Normandie et en Angleterre. Il est mentionné sous la dénomination de *Radulfus Pagenel* à six endroits du Domesday-book[1], comme propriétaire dans les comtés de Sommerset, de Devon, de Gloucester, de Northampton, d'York et de Lincoln.

Signum R. filii Anschetilli. — Il s'agit ici de Robert fils d'Anquetil. Nous connaissons deux souscriptions dans lesquelles le nom de ce seigneur est écrit en toutes lettres : *Signum Roberti filii Anschetilli,* au bas d'une pancarte de Guillaume le Conquérant pour les religieuses de Préaux[2], et *Signum Rodberti filii Anchetilli,* au bas d'une charte de Henri Ier, du commencement du xiie siècle, pour l'abbaye de Saint-Évroul[3].

Signum W. monachi de Archis. — Ce personnage, sans doute originaire d'Arques, dans le pays de Caux, avait dû faire sa profession religieuse à l'abbaye de Molême en Bourgogne. Il est appelé *Guillelmus de Archis, monachus Molismensis,* par Orderic Vital[4], qui le cite, à la date de 1089, comme l'un des principaux conseillers de Robert Courteheuse, et, à la date de 1090, comme ayant reçu le duc son maître dans le monastère de Notre-Dame-du-Pré ou de Bonne-Nouvelle, lors d'une révolte des habitants de Rouen. — Notre charte n'est pas la seule qui nous montre le moine Guillaume d'Arques à la cour de Robert Courteheuse. Il était aux côtés de ce prince le jour de la capitulation du château d'Eu, en 1089[5], et le 24 avril de la même année, au moment où s'organisait à Vernon une expédition dirigée contre la France[6]. Le même religieux souscrivit, le 24 mai 1096, la

1. Tome I, fol. 96 v°, col. 2; fol. 113 v°, col. 2; fol. 168, col. 2; fol. 225 v°; fol. 325 v°, col. 2; fol. 362 v°, col. 2.

2. Du Monstier, *Neustria pia,* p. 523.

3. A la suite de l'édition d'Orderic Vital, publiée pour la Société de l'Histoire de France, t. V, p. 199.

4. Édition de la Société de l'Histoire de France, t. III, p. 322 et 354.

5. Charte dans laquelle figure en qualité de témoin « Willelmus monachus de Archis. » Livre noir du chapitre de Bayeux, charte 6.

6. Charte dans laquelle est cité comme témoin « Willelmus monachus. » Même cartulaire, charte 4.

charte qui fut délivrée à l'abbé de Saint-Benigne de Dijon par Eudes, évêque de Bayeux : *Signum Willelmi de Archis monachi*[1].

Signum Alberici de Cuceio. — Cette signature me paraît devoir être attribuée à un Aubri de Couci, sur lequel d'assez nombreux témoignages nous sont parvenus. En 1059, Élinand, évêque de Laon, confirme la liberté de l'église de Nogent, à la demande de *Albricus de Cociaco*[2]. — La signature *Signum Albrici de Cociaco* se lit au bas d'une charte que le roi Philippe Ier fit expédier en faveur de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, en 1065[3]. — L'année suivante, ce même seigneur fut débouté des prétentions qu'il avait élevées au préjudice des moines et des hommes de Saint-Médard, et les termes du jugement donnent bien à penser qu'il s'agit d'un seigneur de Couci : « Adversus *Albricum Cociacensem...*, qui advocatoria et consuetudine iniqua terras Sancti Medardi possidere volebat, scilicet... a cœnobio Sancti Medardi et Vico castro media via de suo castello rusticos et incolas ad suam justitiam venire compelleret[4]. » — En 1067, *Albericus de Cociaco* est témoin de l'accord qui fut conclu entre le chapitre de Notre-Dame de Paris et Gascelin, avoué du village de Viri en Vermandois[5]. — Nous lisons le *Signum Albrici de Coceio* parmi les souscriptions du privilège que le roi Philippe Ier accorda à Élinand, évêque de Laon, en 1071[6]. — A partir de cette date, les chartes de Picardie semblent muettes sur le compte d'Aubri de Couci. Il est assez vraisemblable qu'il fut dépouillé de la seigneurie de Couci dans des circonstances assez difficiles à définir et auxquelles le biographe de saint Arnoul, évêque de Soissons, a fait allusion en disant qu'Aubri, sire de Couci (*Albricus, Cotidiaci dominus*), ayant dédaigné les avertissements prophétiques de saint Arnoul, fut surpris un matin par ses ennemis, saisi, traîné, garrotté, exilé et privé à jamais de son habitation ou domaine de Couci : « ... diluculo adhuc pausans invaditur, capitur, trahitur, ligatur, educitur, et habitatione vel dominio Coti-

1. *Gallia Christiana*, t. XI, instr., col. 77.
2. T. Du Plessis, *Hist. de Coucy* (Paris, 1728, in-4°), pièces justif., p. 128.
3. Ibid., p. 129.
4. Mabillon, *De re diplom.*, p. 585.
5. *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 308.
6. Copie de dom Grenier à la Bibl. nat., dans la collection Moreau, vol. XXX, fol. 175.

diaci in perpetuum nudatur[1]... » — Serait-il téméraire de supposer qu'Aubri de Couci, dont la fin a été qualifiée de mystérieuse par un des historiens de Couci[2], se réfugia à la cour de Guillaume le Conquérant? Un chapitre du Domesday-book[3] est intitulé *Terra Alberici de Coci* dans la description du comté d'York, et cet *Albericus de Coci* est, à n'en pas douter, celui qui accompagnait Robert Courteheuse en 1088 et dont la croix, sur la charte du Mont Saint-Michel, est expliquée par la légende *Signum Alberici de Cuceio*.

Signum R. capellani Rotberti comitis. — Je manque de données suffisantes pour identifier ce personnage, qui présida sans doute à l'expédition de la charte de Robert Courteheuse.

Trois des personnages dont les signatures viennent d'être passées en revue, le comte de Meulan, Raoul Painel et Aubri de Couci, figurent dans le Domesday-book. Cette seule circonstance aurait suffi pour nous autoriser à communiquer aux organisateurs de la « Domesday Commemoration » une des plus belles chartes sorties de la chancellerie du fils aîné de Guillaume le Conquérant.

L. Delisle.

1. *Vita S. Arnulfi*, l. I, dans *Recueil des historiens de la France*, t. XIV, p. 56.

2. *Histoire de la ville et des sires de Coucy*, par le chevalier E. de l'Épinois (Paris, s. d., in-8°), p. 44.

3. T. I, fol. 329 v°, col. 2.

LE

PRIVILÈGE DE CHALO-SAINT-MARD

Il est permis aujourd'hui d'ignorer le nom d'un privilège auquel la plupart des dictionnaires et des encyclopédies historiques ont refusé les honneurs d'un article spécial. Si cependant le récit d'une grande mystification, dont l'origine remonte au moyen âge et dont les suites ont été plusieurs fois envisagées avec inquiétude par la royauté elle-même, mérite de fixer l'attention, nous n'aurons point lieu de regretter le temps employé à faire connaître et à replacer dans son vrai jour le privilège de Chalo-Saint-Mard [1].

Ce n'était rien moins qu'une exemption totale des impôts, tailles, aides, subsides et droits quelconques perçus dans le royaume pour le compte du roi et de ses vassaux : faveur singulièrement utile, et qui comportait même le privilège de noblesse suivant une opinion fort répandue, principalement, il est vrai, parmi les intéressés. Jouissaient de ces avantages tous les descendants d' « Eudes Le Maire, dit Chalo-Saint-Mard, » personnage sur lequel nous reviendrons bientôt. Nous disons : tous les descendants, tant par les femmes que par les hommes; c'est-à-dire que, dans cette famille, suivant l'expression consa-

1. Nous ne nous proposons pas ici d'épuiser un sujet qui, par plus d'un point, côtoie l'histoire générale, et sur lequel d'ailleurs notre confrère M. Gabriel Richou apportera bientôt, nous l'espérons, de nouveaux renseignements, puisés dans des archives privées.

crée, « le ventre anoblissait, » ou tout au moins affranchissait des impôts. Le nombre de ceux qui avaient prouvé ou cru prouver que quelques gouttes du sang d'Eudes Le Maire coulaient encore dans leurs veines est assez difficile à préciser. Il s'élevait, en 1602, à trois cent cinquante environ, suivant une déclaration officielle des « gardes de la Franchise[1] : » estimation qui paraît bien faible auprès des renseignements fournis d'ailleurs. Nous ne parlons pas d'une plaidoirie dont l'exagération égale la malveillance : « De present, disait le « 9 mars 1507 un avocat au Parlement, il en y a nombre « infiny qui se disent de ladicte lignée, et y sont receuz « tous en baillant deux escus[2]. » Mais, en 1540, François Ier entrevoyait déjà le moment où la plupart des marchands du royaume seraient des rejetons d'Eudes Le Maire[3]. En 1578, Henri III qualifiait d' « excessif » le nombre des prétendus descendants d'Eudes Le Maire, commerçants pour la plupart[4]. Henri IV, en 1596, n'estimait pas à moins de sept ou huit mille personnes la lignée actuellement vivante d'Eudes de Chalo-Saint-Mard[5], et il ajoutait un peu plus tard : « Ceulx qui s'en « disent estre yssus ... sont pour la plupart les plus riches et « aysez des villes, bourgs, villages, et y ont le plus d'auctorité[6]. » Dans la seule ville de Paris, les descendants d'Eudes Le Maire, organisés en communauté, élisaient annuellement un syndic, dont ils faisaient l'agent comptable de leur association et le dépositaire de leurs titres[7]. Dès 1528, un recueil officiel publié

1. Arch. nat., X1a 1782, fol. 178 v°.

2. Bibl. de la Chambre des députés, collection Lenain, *Registres du Parlement*, t. CLXXI, fol. 34 r°.

3. Arch. nat., X1a 8613, fol. 257 r°. — D. Basile Fleureau, *Les antiquités de la ville et du duché d'Étampes*, Paris, 1683, in-4°, p. 84.

4. Arch. nat., X1a 8634, fol. 168 r°.

5. Lettres patentes du 24 mai 1596. (Arch. nat., Z1a 533.)

6. Pièces justificatives, III.

7. Cette élection avait lieu à l'issue d'une messe dite pour la communauté en l'église du Saint-Sépulcre. Le musée d'Étampes possède encore aujourd'hui une pièce manuscrite intitulée : « Compte que rend le sire Charles Gaultier, bourgeois de Paris, en qualité de scindicq pour la communauté des privileges de la franchise de Challo-Sainct-Mas pour ceste ville et fauxbourgs de Paris seulement, et pour la recepte que le dit Gaul-

par l'échevinage de Paris porte à trois mille au moins le nombre des descendants de Chalo-Saint-Mard, sans qu'il soit possible de dire si cette évaluation s'applique à l'ensemble de la lignée, ou seulement aux membres de la famille établis à Paris[1]. Il va sans dire que certains historiens ont démesurément grossi ces chiffres : Favyn, par exemple, en vient à parler de vingt ou trente mille personnes issues de Chalo-Saint-Mard et répandues de son temps dans toutes les parties du royaume, particulièrement dans les villes frontières et maritimes. « Telles « exemptions, dit-il, ont un fort long temps faict rechercher « l'alliance de ceux de ceste ancienne franchise, voire des « villes frontières de ce royaume, les plus riches marchants « desquelles, pour jouyr des advantages d'icelle, venoient « prendre femme à Estampes et aux environs (le village de « Chalo-Saint-Mard, berceau de la famille, est situé à dix kilo- « mètres d'Étampes), afin de pouvoir en toute liberté traffic- « quer francs et quittes de tous droicts et passages. Et ces « filles, par ce moyen, richement mariées sans bource deslier,

« Numerabant in dote triumphos[2]. »

Au nombre des plus connus parmi les privilégiés de Chalo-Saint-Mard, nous citerons le jurisconsulte René Choppin[3], le

tier a faite de son année; a commencé après Pasques quatre vingts quinze et fini à Pasques quatre vingts saixze, etc. » (Communication de M. Lenoir, conservateur du musée d'Étampes.)

1. *Ordonnances royaulx de la jurisdicion de la prevosté des marchans et eschevinaige de la ville de Paris*, édition gothique de 1528, *Adicions.* — *Les ordonnances royaux sur le faict et jurisdiction de la prévosté des marchands et eschevinage de la ville de Paris*, Paris, 1556, in-4°, fol. 142 v°; 1582, in-4°, fol. 192 v°, et 1644, in-fol., p. 256.

2. André Favyn, *Histoire de Navarre*, Paris, 1612, in-fol., p. 1146.

3. Ayant épousé, en la personne de Marie Baron, une descendante d'Eudes Le Maire, il fit vérifier ses droits, ceux de sa femme et de ses enfants, le 22 avril 1597, et obtint des Requêtes de l'Hôtel, le 13 mai suivant, des lettres de garde gardienne qui les déclaraient tous privilégiés. (*Commentaires sur la coustume d'Anjou*, liv. I, tit. I, art. 8, dans *Les œuvres de Me René Choppin*, Paris, 1635, in-fol., t. III, p. 94. — *Trois livres de la police ecclésiastique...*, traduits du latin de Me René Choppin... par Me Jean Tournet, Paris, 1634, in-fol., p. 323. — B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, Paris, 1871, in-8°, t. III, p. 22.)

conseiller au Parlement Mathieu Chartier et son petit-fils, l'illustre Mathieu Molé. Cette famille Chartier, à laquelle il suffisait de se rattacher pour participer à la franchise [1], faisait remonter son origine jusqu'à un certain Alain Chartier, qui avait, disait-on, épousé Tiphaine Le Maire, une des filles du fameux Eudes, dit Chalo-Saint-Mard [2].

On connaît trop l'érudition des jurisconsultes du XVI^e^ siècle pour s'étonner des rapprochements que leur suggérait cette immunité. Ils ne savaient mieux comparer le privilège de Chalo-Saint-Mard qu'à l'exemption accordée par les Athéniens aux descendants d'Harmodius et d'Aristogiton [3].

Quel était donc l'important personnage dont le souvenir se trouvait ainsi lié à celui des meurtriers d'Hipparque? Quel service éminent rendu à la couronne avait pu donner lieu à une aussi éclatante faveur?

A vrai dire, il existe un certain désaccord au sujet de l'époque à laquelle vivait notre héros. Une opinion qui avait cours à Étampes vers l'année 1514 [4], et que consacrent deux lettres patentes et un arrêt du Parlement [5], rapporte son aventure au règne de Philippe le Bel. Suivant une seconde version, Philippe-Auguste aurait compté Eudes Le Maire parmi ses compagnons

1. A. Favyn, *loc. cit.*

2. *Abrégé cronologique de la fondation et histoire du collège de Boissy, avec la généalogie de la famille de ses fondateurs,* 1724, in-fol., dans le carton M 103 (n° 4) des Archives. — M. le marquis de Beaucourt a prouvé que, contrairement à une tradition répandue, il ne fallait pas confondre cette famille avec celle du poète Alain Chartier. (*Recherches sur Guillaume, Alain et Jean Chartier*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* t. XXVIII, 1869, p. 33.)

3. R. Choppin, *Trois livres de la police ecclésiastique, loc. cit.* — *Les Œuvres de M^e^ Julien Peleus,* Paris, 1638, in-fol., t. II, p. 454. — *Recueil d'aucuns plaidoyez faicts en la Cour des aides par M. C. le Bret,* Paris, 1597, in-8°, fol. 65 r°.

4. *L'ordre observé à l'enterrement de la royne Anne, duchesse de Bretaigne...*, par Bretagne, roi d'armes, dans *Le cérémonial de France* de Th. Godefroy (Paris, 1619, in-4°), p. 115.

5. Lettres patentes du 19 janvier 1541 (D. Fleureau, *loc. cit.*) et du 27 août 1585 (Pièces justificatives, II); arrêt du Parlement du 9 décembre 1594 (Girard et Joly, *Offices de France*, t. I, p. 674).

d'armes lors de la troisième croisade de 1191 [1]. Mais la tradition de beaucoup la plus accréditée est celle dont MM. Menault [2], Fourcheux de Montrond [3], et Guizot lui-même [4] se sont faits les échos, d'après les historiens du XVIe siècle : « Le roi Philippe Ier, « disent-ils, avait fait le vœu d'aller, armé de toutes pièces, « visiter le tombeau du Christ à Jérusalem, de suspendre ses « armes dans le temple et de l'enrichir de ses dons... Les pré- « lats et les seigneurs du royaume, prévoyant les maux qu'oc- « casionnerait son absence, s'efforcèrent vivement de le retenir. « Alors un de ses fidèles serviteurs, Eudes Le Maire, dit « Challo-Saint-Mard, né à Étampes, offrit d'entreprendre lui- « même le voyage à la place du roi. Il partit à pied, armé « comme dans un jour de bataille et portant dans sa main un « cierge qu'il allumait à divers intervalles. Il employa, dit-on, « deux années à faire ce pèlerinage. Arrivé enfin au terme de sa « course, il déposa ses armes dans le temple du Saint-Sépulcre, « où plusieurs années après on les voyait encore, ainsi qu'un « tableau d'airain, mémorial de son vœu. Le noble pèlerin avait « laissé son fils Ansolde et ses cinq filles sous le patronage de « son roi. Son retour dans sa patrie fut le signal des honneurs « dont ce prince se plut à le combler. En témoignage d'estime « et de satisfaction, il lui accorda l'exemption de tous péages, « tributs et autres droits pour lui et toute sa race [5]. »

1. B. Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. III, p. 22.

2. *Morigny, son abbaye, sa chronique et son cartulaire, suivi de l'histoire du doyenné d'Étampes*, Paris, 1867, in-8°, p. 10.

3. *Essais historiques sur la ville d'Étampes*, Étampes, 1836, in-8°, t. I, p. 75.

4. *Histoire de la civilisation en France*, Paris, 1872, in-8°, t. IV, p. 333.

5. Cette histoire a inspiré un peintre du XVIe siècle, dont l'ouvrage est reproduit en gravure dans *Les monumens de la monarchie françoise* de D. Bernard de Montfaucon (t. II, p. 216). On y voit le roi, sur un trône, tenant de la main droite son sceptre, et donnant de la main gauche des lettres scellées à un chevalier armé de toutes pièces, qui n'est autre que Chalo-Saint-Mard ; derrière lui, sa femme, tenant par la main un fils en bas âge ; au dernier plan, ses cinq filles, toutes à peu près de même taille et agenouillées sur un seul rang. — A propos de cette reproduction et de la courte notice qui l'accompagne, d'Hozier reproche à Montfaucon de n'avoir pas pris parti pour l'un des deux systèmes qui attribuent la donation soit à Philippe Ier, soit à Philippe le

Eudes Le Maire appartiendrait donc au XIe siècle, l'âge de la première croisade, et son histoire se rattacherait à l'un des traits les plus surprenants du règne de Philippe Ier [1]. Ce prince, que l'on était habitué à se représenter bravant les anathèmes de l'Église, nous apparaît cette fois comme un pèlerin impatient de se prosterner dans le temple de Jérusalem. Le service que lui rend Eudes Le Maire ne semble pas payé trop cher par une exemption perpétuelle d'impôts : le généreux serviteur acquitte la dette de son maître, calme les scrupules de la conscience royale, en même temps qu'il permet au prince de poursuivre sans interruption l'œuvre de consolidation de la monarchie capétienne.

Telle est, non pas la légende (nous craindrions de manquer de respect aux auteurs graves qui l'ont reproduite), mais l'histoire poétique d'Eudes Le Maire. Occupons-nous à présent de reconstituer son histoire vraie.

Nous commencerons ce travail par deux éliminations. Il s'agit de textes invoqués pour prouver l'ancienneté des droits reconnus par la couronne aux héritiers d'Eudes Le Maire. L'un de ces textes est une note soi-disant insérée « dans les registres de la « Chambre des comptes sous le règne de Philippe le Bel [2]. » Or,

Bel : « Il a partagé, dit-il, le différend en deux, en racontant l'histoire comme si elle était arrivée sous le premier de ces deux rois, et en renvoyant au règne du second le tableau qui la représente. » (*Armorial général ou registres de la noblesse de France*, Paris, 1752, in-fol., reg. III, 2e partie, Orléans, fol. 20 v°.)

1. Les frères Scévole et Louis de Sainte-Marthe ne manquent pas de citer ce trait à la gloire de Philippe Ier : « [Le roy] ayant fait vœu d'aller visiter le S. Sepulchre et ne le pouvant faire, Eudes Le Maire, chastelain d'Estampes, entreprit pour lui ce voyage à pied et armé, ce qu'il exécuta. Mais la splendeur des actes de piété de ce roy fut ternie de ce que, forlignant de la vertu de ses ancestres, il se laissa tellement posséder par Bertrade... » (*Histoire généalogique de la maison de France*, Paris, 1647, in-fol., t. I, p. 459.) — Parmi les auteurs qui ont reproduit sans objection le récit du vœu de Philippe Ier, citons encore Pardessus (*Ordonnances*, t. XXI, p. 113).

2. G.-A. de La Roque, *Traité de la noblesse*, Rouen, 1734, in-4°, chapitre intitulé *De la noblesse d'Eudes le Maire, dit Chalo-Saint-Mars*, p. 158. — La Chenaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, v° Chalo ou Chaillou de Saint-Mars.

non seulement les mémoriaux reconstitués après l'incendie de 1737 ne fournissent aucune indication semblable; mais les mémoriaux anciens, dont le contenu est analysé feuille par feuille dans nos inventaires, ne présentaient, vers l'époque de Philippe le Bel, aucune mention relative à la lignée d'Eudes Le Maire[1].

Le second texte, cité pour la première fois par dom Fleureau, est un passage d'une prétendue ordonnance de saint Louis déclarant exemptes du guet de la ville de Paris « toutes les « personnes étans de la lignée de Challo-Saint-Mard, dont la « femme affranchit le mary, qui sont plus de trois mil[2]. » Que pouvait être cette ordonnance? Cette question semblait destinée à rester toujours sans réponse[3]. Voici ce que nous avons trouvé. Il existe un recueil de pièces et de dissertations historiques publié, en 1501, par ordre du Parlement et plusieurs fois réimprimé sous les auspices de la ville de Paris[4]. Dans toutes les éditions, sauf la première, figure l'ordonnance de 1254 sur les jeux, l'usure, les juifs, etc.; un peu plus loin, commence une dissertation sur le guet de la ville de Paris, rédigée apparemment par l'éditeur de 1528, et qui contient textuellement ces mots : « Sont francs et exempts dudit guet... « toutes les personnes estans de la ligne Charlot-Sainct-Mas, « dont la femme affranchist le mary, qui sont plus de trois « mil. » Telle est la prétendue ordonnance de saint Louis. Dom Fleureau a confondu la prose d'un éditeur contemporain de François Ier avec le texte de l'ordonnance de 1254[5]. Sa méprise est d'autant plus certaine qu'elle lui est commune avec l'auteur

1. Voy. les tables de Le Marié d'Aubigny (Arch. nat., PP. 135).

2. C'est ce texte qui a inspiré la phrase suivante de M. Guizot (*Histoire de la civilisation en France*, t. IV, p. 335) : « Et, moins de deux cents ans après, saint Louis, en déclarant les descendants d'Eudes de Challou-Saint-Mard exempts du guet de la ville de Paris, dit qu'ils sont au nombre de trois mille. »

3. Cf. d'Hozier, *Armorial général*, reg. III, 2e partie, fol. 21 v°.

4. Voy. plus haut, p. 187, note 1.

5. L'exemption dont parle l'éditeur de 1528 ne paraît pas avoir longtemps duré : il n'en est plus question dans l'édit de janvier 1540 sur le guet de Paris. (R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris*, Paris, 1886, in-fol., t. I, p. 68.)

du *Traité de la police,* Nicolas de La Mare[1]. C'en est assez pour écarter l'ordonnance de saint Louis, au même titre que la note inscrite dans les mémoriaux du temps de Philippe le Bel.

Passons à des faits plus certains. L'an 1336, diverses personnes s'intitulant « hoirs ou aiens cause de feu Eude de Chalo » présentent requête à Philippe VI à l'effet d'obtenir la reconstitution d'une charte scellée du grand sceau, en cire verte, sur lacs de soie, qui leur a été octroyée, disent-ils, par le même roi, c'est-à-dire dans les huit années qui précèdent, mais qui, placée dans l'excavation d'un vieux mur, s'est trouvée entièrement détruite par l'action de l'humidité : il n'en reste plus que le sceau. L'affaire est renvoyée aux gens des requêtes de l'Hôtel. En même temps, l'on produit deux vidimus de la charte détruite passés sous le sceau du Châtelet; onze témoins attestent sous serment la conformité de ces copies avec l'original détruit, qu'ils affirment avoir vu. Philippe VI se rend à ces preuves multiples : il reconstitue la charte par lettres datées du Louvre au mois de décembre 1336[2].

Ces lettres que les hoirs Chalo obtenaient ainsi, par deux fois, de la chancellerie de Philippe VI, n'étaient qu'une confirmation : elles ratifiaient les dispositions contenues dans un diplôme de Philippe I^er^. Ce qu'il y a de très singulier, c'est que le texte même de ce diplôme n'a jamais passé sous les yeux ni de Philippe VI, ni de ses gens : ils n'en ont point vu l'original, ils n'en ont point vu de copie. On s'est borné à leur montrer une sorte de notice anonyme[3], rédigée on ne sait par

1. Celui-ci suppose (tome I, p. 256) l'existence d'une ordonnance de saint Louis sur le guet, et tous les renseignements qu'il fournit au sujet de cette prétendue ordonnance sont tirés du chapitre en question. C'est ce qu'a fort bien fait remarquer le commissaire au Châtelet Dupré, dans son *Répertoire général des réglemens de police par ordre cronologique,* conservé aux Archives nationales (H 1880[2], fol. 12 v°). Il va sans dire que l'erreur s'est perpétuée dans les ouvrages qui ont disserté sur le guet d'après N. de La Mare. (D. Félibien, *Histoire de la ville de Paris,* t. I, p. 345, etc.)

2. Pièces justificatives, I.

3. Cette notice, qui se trouve reproduite dans la première de nos Pièces justificatives, a déjà été imprimée plusieurs fois, toujours d'une façon incomplète ou fautive. (R. Choppin, *Trois livres de la police*

qui, et certifiée conforme au texte du diplôme par trois abbés parisiens. Du reste, point de date dans la formule d'attestation. Il faut savoir l'époque et la durée du gouvernement de ces trois abbés, André, abbé de Saint-Magloire, Ascelin, abbé de Saint-Victor, Thibaud, abbé de Sainte-Geneviève [1], pour reconnaître qu'ils ont dû fournir leur triple certificat vers le milieu du règne de saint Louis, entre les années 1244 et 1254 [2].

C'est là un procédé bien étrange. Si l'original du diplôme de Philippe Ier existait encore vers le milieu du XIIIe siècle, ainsi que nous l'affirment les trois abbés [3], comment les hoirs Chalo n'ont-ils pas cherché à en obtenir un vidimus en forme, soit à la chancellerie royale, soit à la prévôté de Paris? Au lieu de s'adresser à l'autorité seule compétente en pareille matière, ils s'en vont recourir à trois abbés qui n'ont point qualité pour apprécier l'authenticité d'une charte royale. Remarquons qu'ils ne leur demandent pas de vidimer le diplôme : ils leur présentent à sceller une notice informe, rédigée sans doute par eux, et s'écartant visiblement, au moins par la tournure des phrases, du texte de l'original [4]. En d'autres termes, ils s'efforcent

ecclésiastique, p. 322. — A. Favyn, *Histoire de Navarre*, p. 1143. — Ph. Labbe, *Novæ bibliothecæ manuscriptorum librorum tomus primus*. Paris, 1657, in-fol., p. 655. — D. Fleureau, *loc. cit.* — La Roque, *Traité de la noblesse*, p. 157. — D'Hozier, *Armorial général*, reg. III, 2e partie, fol. 21 r°. — *Ordonnances*, t. XV, p. 316. — Menault, *Morigny, son abbaye*, etc., pièces justificatives, p. 4, etc.) — Elle a été traduite par M. Guizot (*Histoire de la civilisation en France*, t. IV, p. 333).

1. *Gallia christiana*, t. VII, col. 316, 677 et 740. — B. Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. III, p. 395. — A. Teulet, *Layettes du trésor des chartes*, t. II, p. 268. — Arch. nat., L 499, n° 21; L 893, n° 25; LL 1450, fol. 35 v°, etc.

2. C'est un raisonnement que n'a pas fait du Boulay (*Historia Universitatis Parisiensis*, t. II, page 39). Il se figure que les attestations des trois abbés sont contemporaines du diplôme, et croit pouvoir se servir de ce document pour prouver que les doyens de Sainte-Geneviève prenaient déjà le titre d'abbés dans les dernières années du XIe siècle.

3. « Testificor me vidisse privilegium illustrissimi regis Philippi, et verbo ad verbum legisse prout continetur in presenti rescripto. » (Pièces justificatives, I.)

4. Ainsi, dans cette notice, le nom de Philippe Ier est toujours mis à la troisième personne.

de les rendre complices d'un véritable travail de remaniement et d'interprétation. Ils les invitent, non pas à collationner deux textes d'apparence identique, mais à juger si les différences existant entre le diplôme et la notice sont de nature à altérer le sens de la concession de Philippe Ier. Nous ignorons jusqu'à quel point les trois abbés André, Thibaud et Ascelin possédaient les qualités nécessaires pour bien s'acquitter de cette tâche. Mais, ce que nous savons fort bien, c'est que, pour désirer et opérer ainsi la substitution d'une notice à un diplôme en forme, les hoirs Chalo devaient avoir quelque intérêt puissant à faire disparaître ce diplôme. Et, de fait, il a disparu. Depuis le jour où les abbés de Saint-Magloire, de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève l'ont eu entre leurs mains, jamais plus personne ne l'a revu. Les hoirs Chalo n'ont cessé de produire à l'appui de leurs prétentions la notice accompagnée de l'attestation des trois abbés, et nous avons vu comment, sous Philippe de Valois, ils ont réussi à la faire revêtir de l'approbation royale[1].

Nous avons donc de fortes raisons pour soupçonner la notice de n'être qu'une traduction libre du diplôme, traduction tout à l'avantage des héritiers Chalo.

Mais nous ne nous arrêterons pas là : nous pousserons l'indiscrétion jusqu'à rechercher si le diplôme qui fut montré aux trois abbés, puis disparut aussitôt, présentait, lui du moins, les caractères d'un acte authentique[2]. Les souscriptions et la date

1. D'Hozier, frappé de la forme étrange que revêt l'attestation des trois abbés, émet l'opinion que cette attestation elle-même pourrait bien être supposée (*Armorial général*, reg. III, 2e partie, fol. 23 v°). Nous ne nous arrêterons pas à cette hypothèse : l'irrégularité même de ce certificat nous est un sûr garant de son authenticité. Un faussaire aurait fabriqué une pièce de forme moins étrange, surtout ayant le désir de la faire ratifier par le roi ; il ne se serait point exposé de gaîté de cœur aux objections qu'a dû soulever, à la chancellerie royale, la vue d'un document de forme aussi suspecte.

2. Antoine-Marie d'Hozier (*Armorial général*, reg. III, 2e partie, fol. 21 r°) a déjà entrepris de prouver la fausseté de ce diplôme ; mais, comme il n'en connaît le texte que par les éditions fautives de Choppin, de Favyn, du P. Labbe, de Fleureau, de La Roque, il embarrasse sa démonstration d'une foule de remarques oiseuses ; une grande partie de ses arguments tombe à faux.

de ce diplôme ont dû passer textuellement dans le corps de la notice; elles sont ainsi conçues : « Signum Hugonis, tunc tem-« poris dapiferi. Signum Gascionis de Pisciaco, constabularii. « Signum Pagani Aurelianensis, buticularii. Signum Guidonis, « fratris Galeranni, camerarii. Actum Stampis, mense martii, « in palatio, anno ab incarnatione millesimo quater vigesimo « quinto, anno vero regni ejus vigesimo quinto.... » Cette date ne présente aucune difficulté; elle peut correspondre au mois de mars 1085 ou 1086, suivant la manière de fixer le commencement de l'année et le commencement du règne : les habitudes irrégulières de la chancellerie de Philippe Ier autorisent cette double supposition[1]. Restent les souscriptions. Hugues de Rochefort, sénéchal, Gace de Chaumont, connétable, Payen d'Orléans, bouteiller, et Guy, non pas frère, mais fils de Galeran, chambrier, ont en effet rempli leurs charges simultanément, mais à une époque bien postérieure à l'année 1085 : c'est seulement en 1106 que leurs souscriptions apparaissent au bas des diplômes de Philippe Ier[2]. Donc les données chronologiques résultant de la présence des grands officiers ne concordent pas avec la date exprimée dans la pièce, mars 1085-1086. Il est vrai que certains auteurs se sont efforcés d'atténuer, sinon de faire disparaître, cette contradiction. Pour justifier la présence d'un sénéchal du nom de Hugues en l'année 1085, ils ont intercalé Hugues le Grand, troisième fils du roi Henri Ier, sur la liste des sénéchaux, entre Robert et Gervais; mais cette hypothèse ne repose que sur la charte de Chalo[3], et elle est inconciliable avec plusieurs

1. *Œuvres* de l'avocat Henri Cochin, Paris, 1790, in-4°, t. VI, p. 260-262. — *Nouveau traité de diplomatique,* t. V, p. 786. — *Art de vérifier les dates,* t. I, p. 572.

2. P. Anselme, t. VI, p. 29 et 41; t. VIII, p. 395 et 515. — Ach. Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens,* t. I, p. 169 et 177.

3. Voy. l'*Histoire généalogique de la maison de France* par les frères de Sainte-Marthe (t. II, p. 668) : « Aucuns historiens sont d'avis que [Hugues de France] avoit esté seneschal ou grand maistre de France regnant Philippes, son frère, et qu'en cette qualité il soussigna la charte contenant la franchise de Chalo-Saint-Maard que le mesme roi octroya à Eudes le Maire... Ils adjoustent qu'Eudes (pour Hugues) obtint cette grande charge par la disgrace du roy qu'encourut le comte d'Anjou, qui

circonstances de la vie de Hugues le Grand. Le « Hugo tunc « temporis dapifer » ne peut être que Hugues de Rochefort, et, encore une fois, il y a contradiction entre les indications fournies par les souscriptions et par la date du diplôme de Chalo-Saint-Mard[1].

Cet argument, suffisant pour faire douter de l'authenticité du diplôme, emprunte encore une nouvelle force à l'observation qui suit. Les principales concessions faites par Philippe Ier aux églises et aux monastères d'Étampes datent précisément des années 1106 et 1107, sont rédigées avec les mêmes formules, sont suivies des mêmes souscriptions que le diplôme des héritiers Chalo[2]. Pour faire voir à quel point la ressemblance est grande, nous mettrons en regard, par exemple, les dernières phrases du diplôme de Chalo-Saint-Mard et de celui qui fut octroyé, en l'année 1106, aux serfs et colliberts de la Sainte-Trinité d'Étampes[3].

Diplôme de la Sainte-Trinité d'Étampes.

Et ut hec libertas firma et inconvulsa permaneat in servis Sancte Trinitatis, memoriale istud inde fieri et nostri nominis charactere et sigillo signari et corroborari precepimus. Adstantibus de palatio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa :

Signum Hugonis de Creceio, dapiferi nostri.

Signum Gascionis de Pissiaco, constabularii nostri.

Diplôme de Chalo-Saint-Mard.

Et ut hec libertas et hec pacta firma et inconvulsa permaneant, memoriale istud inde fieri et nominis [nostri] karactere et sigillo signari ex presente et propria manu [nostra] cruce facta corroborari precepi[mus]. Adstantibus de palatio [nostro] quorum nomina subtitulata [sunt] et signa :

Signum Hugonis, tunc temporis dapiferi [nostri].

Signum Gascionis de Pissiaco, constabularii [nostri].

la possédoit avant luy. » Le P. Anselme (t. I, p. 532, et t. VI, p. 29) se contente de dire que le fait « n'est pas certain. »

1. Avant d'être signalée par M. Luchaire (*op. cit.*, t. II, p. 117), cette contradiction avait été constatée par A.-M. d'Hozier (*loc. cit.*).

2. D. Mabillon, *De re diplomatica*, p. 593. — *Gallia christiana*, t. XII, instr., col. 16.

3. Fleureau, *op. cit.*, p. 482. — Labbe, *Alliance chron.*, t. II, p. 585.

Signum Pagani Aurelianensis, buticularii nostri.

Signum Guidonis, tunc temporis, camerarii nostri.

Actum Pissiaci, in Palatio, anno ab Incarnatione Domini MCVI, anno vero regni nostri XLV.

Signum Pagani Aurelianensis, buticularii [nostri].

Signum Guidonis, fratris Galeranni, camerarii [nostri].

Actum Stampis, mense martii, in Palatio, anno ab Incarnatione MLXXXV, anno vero regni nostri XXV.

Il n'est point téméraire de supposer que cette partie du diplôme de Chalo-Saint-Mard a été copiée presque mot pour mot sur l'un des diplômes conservés par les églises ou les abbayes d'Étampes. Voici ce qui se sera passé. Les héritiers Chalo possédaient un acte de Philippe Ier daté de mars 1085, mais rédigé sous la forme la plus simple, et notamment dépourvu des souscriptions de grands officiers. La vue des diplômes du même roi conservés dans leur pays natal leur aura suggéré la pensée de revêtir leur charte des formules solennelles usitées pour les concessions les plus importantes; ils ont donc emprunté au diplôme de Saint-Martin ou à celui de la Sainte-Trinité les formules finales et les souscriptions des grands officiers, persuadés qu'ils ajoutaient ainsi à la valeur de leur charte, et bien éloignés de croire qu'ils amalgamaient, en réalité, des éléments contradictoires et fournissaient de la sorte aux historiens futurs le moyen d'attaquer leur franchise[1].

De toutes ces observations, que conclure? Que les prétentions des hoirs Chalo doivent inspirer une singulière défiance :

1° Parce qu'on attendit jusqu'au règne de Philippe VI pour les faire valoir devant la chancellerie royale;

2° Parce qu'elles s'appuient sur un acte dont les termes et la

1. A.-M. d'Hozier croit voir surtout, dans la charte de Chalo-Saint-Mard, la trace d'emprunts faits au cartulaire et à la chronique de Morigny. Il va même jusqu'à supposer que les hoirs Chalo sont responsables de la destruction d'une partie de cette chronique, parce que le silence qu'elle gardait au sujet des exploits d'Eudes Le Maire constituait une forte présomption contre l'authenticité de la légende (*Armorial général*, reg. III, 2e partie, folios 20 v° et 23 v°). C'est une hypothèse bien hasardée, mais que l'on pouvait s'attendre à voir examiner dans un ouvrage spécialement consacré à Morigny, à son cartulaire et à sa chronique

forme furent modifiés dans l'intérêt des hoirs Chalo vers le milieu du XIII^e^ siècle;

3° Parce qu'avant même ce remaniement, elles n'étaient fondées que sur un diplôme fabriqué par les hoirs Chalo, ou tout au moins « refait. »

Voyons pourtant le contenu de cette notice qui nous est donnée comme la reproduction de la charte de Philippe I^er^ : reproduction faite assurément tout à l'avantage des héritiers Chalo. Que nous apprend ce document sur l'auteur de la lignée, sur l'origine et sur l'étendue de la franchise de Chalo-Saint-Mard?

Nous traduisons textuellement :

« Savoir faisons à tous présents et à venir que Eudes, maire de Chalo, suivant l'impulsion divine, et du consentement de Philippe, roi de France, dont il était serviteur, ou serf (*famulus*), est parti pour le Sépulcre du Seigneur, et a laissé dans la main et sous la garde dudit roi son fils, Ansould, et ses cinq filles. Et ledit roi a retenu ces enfants en sa main et sous sa garde. Et il a concédé aussi à Ansould et à ses cinq sœurs dessusdites, filles d'Eudes, pour l'amour de Dieu et par seule charité, et par respect pour le Saint-Sépulcre, que, si des hoirs mâles descendant d'eux venaient à épouser des femmes soumises au roi par le joug du servage, il les affranchissait par avance et les dégageait du lien du servage; si au contraire des serfs du roi épousaient des femmes issues des hoirs d'Eudes, celles-ci seraient, ainsi que leurs hoirs, dans le servage du roi[1]. Et le roi a concédé en fief aux hoirs d'Eudes et à leurs hoirs sa marche de Chalo et ses hommes de corps à garder; de telle sorte qu'ils ne soient tenus de comparaître en justice devant aucun des serviteurs du roi, mais seulement devant le roi lui-même, et que, dans toute la terre du roi, ils ne paient aucune coutume. Le roi a ordonné, en outre, à ses serviteurs (ou à ses serfs) d'Étampes

(*Morigny, son abbaye, sa chronique et son cartulaire, suivi de l'histoire du doyenné d'Étampes*). L'omission de M. Menault est assez regrettable.

1. « De servitute regis essent, » ce que M. Guizot traduit fort inexactement (*op. cit.*, p. 334) : « Elles seront, ainsi que leurs descendants, de la maison et domesticité du roi. »

de garder à Chalo sa chambre, parce que Chalo doit garder Étampes et veiller soigneusement à la conservation d'Étampes. »

Certes, nous voilà bien loin des prétentions affichées par les derniers rejetons d'Eudes de Chalo-Saint-Mard. Et, pour commencer par l'auteur de cette nombreuse lignée, son fameux nom de Le Maire n'est, suivant toute vraisemblance, que le titre de son office : il était maire de Chalo-Saint-Mard, près Étampes, c'est-à-dire préposé à l'administration et à la garde d'une petite communauté rurale sans importance. Que penser dès lors de cet habitant de Gaillefontaine du XVII^e^ siècle, dont parle La Roque, qui fondait sur son nom de Le Maire des prétentions à la noblesse[1] ? Le soi-disant chevalier ou chambellan du roi Philippe est quelque chose comme un huissier, un percepteur et un garde-champêtre[2]. Quant au service éminent qu'il passe pour avoir rendu à Philippe I^er^, quant au vœu de celui-ci, aux instances de ses barons, quant aux circonstances merveilleuses de ce voyage à pied accompli haubert au dos et cierge en main, quant au tableau votif, aux armes suspendues dans l'église du Saint-Sépulcre, ce sont autant d'inventions qui font honneur peut-être à l'imagination des hoirs Chalo, mais qui sont en pleine contradiction avec les termes de la notice : Eudes est parti pour la Terre sainte, mû par un sentiment de piété, trop heureux que le roi consentit à son voyage, et, comme il n'est plus question de lui dans le reste de la pièce, tout porte à croire qu'il n'en est pas revenu[3]. Aussi est-ce un pur acte de « charité, » cette concession de Philippe I^er^ : le roi veut assurer le sort de six orphelins. Il leur accorde non pas la noblesse (c'est bien de

1. « Ce privilège, semblable aux rivières qui grossissent à mesure qu'elles s'éloignent de leur source, s'est enfin étendu jusques au titre de noblesse en faveur de l'un et l'autre sexe; et plusieurs familles qui s'en disent venues se sont maintenues dans la qualité de noble. La plupart même de ceux qui s'appelloient le Maire, qui est un nom d'office en la famille dont il s'agit, ont aussi aspiré à cette qualité; cela se voit par la tentative qu'en fit autrefois un habitant de Gaillefontaine qui portoit ce nom. » (*Traité de la noblesse*, p. 157.)

2. Voy. Du Cange, aux mots MAJORES REGII, MAJORES VILLARUM.

3. M. Luchaire lui-même paraît croire qu'il est question dans la notice d'un « Eudes Lemaire » ayant fait « à la place du roi » le voyage de Terre sainte (*op. cit.*, t. II, p. 117).

noblesse qu'il s'agit), mais des faveurs proportionnées à leur humble condition : si leurs descendants mâles épousent des serves du roi, ils ne tomberont pas, par cela même, comme le veut la coutume, dans la condition servile; leurs descendantes, au contraire, si elles épousent des serfs du roi, ne manqueront pas de perdre la liberté, elles et leurs hoirs. La garde de la marche de Chalo, la surveillance des fiscalins du roi, c'est-à-dire probablement les fonctions attachées à l'office de maire que remplissait Eudes, sont concédées en fief à ses descendants; mais que ce mot de fief ne nous trompe pas : on sait que les plus petits offices, les fonctions les plus viles pouvaient être l'objet d'une tenure féodale, et rien de plus fréquent au XI^e^ siècle que la tendance des petits fonctionnaires, en particulier des maires ruraux, à rendre leurs charges héréditaires[1]. Les descendants d'Eudes seront exempts de la juridiction, souvent odieuse, des prévôts et des autres officiers subalternes; ils ne comparaîtront en justice que devant la Cour du roi : c'est encore là un privilège accordé au XI^e^ siècle à une multitude d'églises, de communautés, de villes et même de simples particuliers[2].

En vérité, le texte de la notice est si peu favorable aux prétentions des hoirs Chalo, qu'on se demande avec étonnement en quoi ont pu consister les deux remaniements successifs dont nous avons retrouvé la trace. Tout au plus peut-on attribuer à la main d'un falsificateur un certain nombre de coupures intelligentes ou de modifications à peine sensibles. Ici nous sommes, bien entendu, réduits à des conjectures. Par exemple, il n'est pas impossible que le pieux maire de Chalo fût tout simplement serf du roi : le mot *famulus* s'entend très souvent en ce sens, et le soin avec lequel on prévoit le cas d'un mariage contracté par les descendants d'Eudes dans la classe des serfs tendrait à confirmer cette hypothèse. S'il en était ainsi, la charte devait contenir une clause d'affran-

1. Luchaire, *op. cit.*, t. I, p. 232. — Cf. le texte suivant de Suger, cité par Du Cange : « In villis porro seu privatorum vel nobilium, erant majoriæ, ut plurimum, hereditariæ et in feodum tenebantur. »

2. Luchaire, *op. cit.*, t. I, p. 221 et 234; t. II, p. 131 et 146.

chissement, qui aurait été supprimée, comme prouvant la basse extraction de la famille. En outre, il se pourrait bien faire que la concession de fief et même l'exemption de redevances fussent limitées, dans la charte originale, à une ou deux générations. Le sens des mots « dans toute la terre du roi » pouvait aussi être précisé de telle sorte que l'exemption ne s'appliquât qu'aux coutumes levées dans le territoire d'Étampes. Enfin la phrase relative aux devoirs réciproques des habitants d'Étampes et de Chalo-Saint-Mard a dû être altérée de façon ou d'autre : il est certain qu'elle est devenue à peu près inintelligible[1]. Telles sont vraisemblablement les quelques modifications subies par la charte de Chalo-Saint-Mard. Elles ont suffi à donner le change pendant plusieurs siècles, à la chancellerie, aux tribunaux, à tous les officiers du roi.

Nous pouvons maintenant assister à ce curieux spectacle d'une famille échafaudant les prétentions les plus élevées sur la base branlante que l'on sait. Réfection de la charte originale, rédaction de la notice, attestation des trois abbés, nous passons rapidement sur cette première période qui aboutit enfin, comme nous l'avons vu, à l'homologation du privilège par la chancellerie de Philippe VI. A partir de cet heureux jour, tous les rois qui se succèdent en France ne sont pas plus tôt montés sur le trône, qu'ils se voient saisis d'une demande tendant à la ratification du privilège de Chalo-Saint-Mard. Les hoirs Chalo sont entrés dans la période de jouissance, ils cherchent à la faire durer. Ainsi Jean le Bon donne ses lettres de confirmation de la charte de son père dès le mois de novembre 1350[2]. Charles V

1. « Rex vero tunc temporis precepit famulis suis de Stampis ut custodirent Chalo cameram suam, quia Chalo debet custodire Stampas et earum curam servandarum vigilanter habere. » Favyn en conclut (*loc. cit.*) que la bourgade de Chalo-Saint-Mard possédait alors une *chambre*, c'est-à-dire une maison de plaisance appartenant au roi. Fleureau comprend le passage autrement : « Le roy Philippe, dit-il, établit à Estampes une *chambre* pour la conservation des titres et autres chartes concernant ce privilège. » C'est cette interprétation fantaisiste qui a réuni le plus grand nombre de suffrages (Montrond, *op. cit.*, t. I, p. 206; Guizot, *op. cit.*, t. IV, p. 334, etc.).

2. Arch. nat., JJ 80, n° 228.

vidime et ratifie les lettres de ses prédécesseurs au mois d'avril 1366[1]. Charles VI en fait autant, une première fois au mois de juillet 1384[2], une seconde fois au mois d'août 1394 : exemple suivi par Charles VII en 1436, par Louis XI au mois de janvier 1462[3], par Charles VIII au mois d'octobre 1483[4], par Louis XII au mois d'août 1498[5], et même par François Ier, quelques jours après son avènement, au mois de janvier 1515[6].

La clause accordant remise des « coutumes » dans « toute « la terre du roi » est décidément interprétée comme une exemption de toutes les taxes, en quelque partie du royaume qu'elles se lèvent et à quelque époque qu'elles soient établies[7]. Nous voyons les hoirs Chalo refuser de payer les aides, les vingtièmes[8], les huitièmes, les tailles, tous impôts dont pas un n'existait, bien entendu, au temps de Philippe Ier.

Autre point capital : les hoirs Chalo ont intéressé à leur cause les maîtres des requêtes de l'Hôtel, et ils parviennent à faire porter devant cette juridiction favorable tous leurs démêlés avec les agents du fisc ou avec les fermiers d'impôts. Vainement la Cour des aides fait observer qu'elle a été instituée, postérieurement à la concession du privilège de Chalo-Saint-Mard, pour connaître de toutes les questions relatives aux aides[9]. Vainement le Parlement, sur la conclusion du minis-

1. Arch. nat., JJ 97, n° 17.
2. Arch. nat., JJ 125, n° 64.
3. Arch. nat., JJ 198, n° 88. Cf. *Ordonnances*, t. XV, p. 316.
4. Arch. nat., JJ 214, n° 34.
5. *Ordonnances*, t. XXI, p. 113.
6. Vidimus donné le 2 juillet 1522 par Guillaume Audren, garde de la prévôté d'Étampes. (Bibl. nat., ms. Dupuy n° 761, fol. 53 r°.)
7. Sentence des Requêtes de l'Hôtel du 4 juillet 1522. (Bibl. nat., ms. Dupuy n° 761, fol. 59 v°.)
8. Cf. un arrêt du Parlement du 12 décembre 1483 : « ... et aussi sur certaine requeste bailliée à la Court par Jehan Bruyere, l'aisné, et ses consors descenduz de la lignée de feu Eudes de Chalou Saint Mas, touchant leurs franchises à eulx données, par laquelle ilz requieroient l'enterinement de certaines autres lettres d'evocation de la cause pendant entre lesdictz supplians et les fermiers de la costume du xx^e denier du vin vendu en gros... » (Arch. nat., X^1a 1491, fol. 30 r°.)
9. Arrêts du Parlement du 17 janvier 1505 et du 9 mars 1507 (Bibl. de la Chambre des députés, collection Lenain, *Registres du Parlement*, t. CLXXI, fol. 32 à 35).

tère public, rend parfois des arrêts favorables à la juridiction des élus[1]. Vainement un édit de février 1544 défend aux membres de la lignée de se soustraire à la juridiction de la Chambre du trésor[2]. Des lettres de François Ier du 22 février 1515[3], des arrêts du Parlement du 4 juillet 1531[4], du 16 juillet 1573[5] et du 5 mars 1577[6], des lettres patentes de François II du 31 août 1560[7], des arrêts du Grand Conseil du 11 août 1587, du 8 mars 1588 et du 10 novembre 1594[8] désignent les maîtres des requêtes comme gardes, conservateurs et juges, à l'exclusion de tous autres, du privilège de Chalo-Saint-Mard[9]. En cas d'appels interjetés contre les sentences des Requêtes de l'Hôtel, les affaires sont déférées, non pas à la Cour des aides, juridiction favorable aux intérêts du fisc, mais au Parlement[10].

1. Le 11 décembre 1531, la Cour admet la distinction suivante faite par le ministère public : « Alligret, pour le roy, a dit qu'il y a long temps que l'on extend les privileges de ceulx de la lignée Challot Sainct Mars. Dict, quant il est question des voictures et autres droictz qui ne sont d'aydes, et ilz en sont poursuivyz, croyt bien qu'ilz doyvent estre poursuivyz pardevant les maistres des requestes de l'Hostel. Mais, quant est question des droitz des aydes..., que les esleuz en doyvent avoir la congnoissance. » (Arch. nat., X1a 4891, fol. 151 r°.) Choppin a cité cet arrêt comme s'il était entièrement favorable à la juridiction des Requêtes de l'Hôtel. (*Trois livres de la police ecclésiastique*, p. 323.) — Voici d'autres conclusions prises par le ministère public, le 23 novembre 1518 : « Supposé que l'intimé soit de la lignée de Hude le Mere, neantmoings, veu qu'il est question du fait des aides, la congnoissance en apartient aux eleuz *privative*. » (Arch. nat., X1a 4863, fol. 19 r°.)

2. P. Guenois, *La grande conférence des ordonnances et édits royaux*, Paris, 1678, in-fol., t. III, p. 19. — Fontanon, t. II, p. 250.

3. Vidimus donné, le 2 juillet 1522, par Guillaume Audren, garde de la prévôté d'Étampes. (Bibl. nat., ms. Dupuy n° 761, fol. 52 r°.)

4. Arch. nat., X1a 4891, fol. 150 r°.

5. Arch. nat., X1a 1640, fol. 95 r°.

6. Girard et Joly, *Offices de France*, t. I, p. 674.

7. Arch. nat., X1a 8628, fol. 165 v°.

8. Arch. nat., V5 143; V5 147; V5 1091.

9. Choppin et Lenain donnent à entendre que le titre de gardes du privilège de Chalo-Saint-Mard fut conféré aux maîtres des requêtes par les lettres de Charles VII, ou tout au moins par celles de Charles VIII que nous avons citées, ce qui est inexact. Ces lettres sont une confirmation pure et simple de la charte de Philippe VI.

10. Lettres patentes du 11 mars 1587 (Arch. nat., X1a 8638, fol. 502 r°).

Puis, comme il faut qu'un si rare privilège ait pour point de départ une action d'éclat, la légende du dévouement d'Eudes de Chalo pénètre dans le style officiel. On lit dans le préambule d'une sentence du 4 juillet 1522 : « Comme des long temps « Philippe, roy de France lors regnant, pour amour et charité « et en reverance et honneur de Sainct Sepulchre de Oultre mer, « *ouquel il s'estoit voué, eust donné charge et envoyé pour* « *faire ledict voyaige* ung nomé Eude le Maire, son serviteur « et familier[1]... »

Il est vrai que les membres de la lignée s'imposent de hautes obligations : ils escortent et veillent les corps des rois et des reines en passage à Étampes. Voici comment le roi d'armes Bretagne raconte l'arrivée dans cette ville du convoi d'Anne de Bretagne : « Et estoient six cens[2] habitans vestus en deuil, qui « portoient chascun ung flambeau blanc armorié d'ung escu « escartelé, le premier de Jerusalem, et le second de sinople à « un escu de gueules soustenu d'or sur une feuille de chesne « d'argent. Je m'enquis pourquoi ils portoient ce quartier des « armes de Jerusalem ; l'on me repondit qu'ils estoient yssus « d'un noble homme nommé Hue le Maire, seigneur de Chaillou, « lequel, estant averty que le roi Philippe le Bel devoit un « voiage en Jerusalem à pied, armé, portant ung cierge, ce que « le bon roi ne peult pour quelque maladie qui lui survint : et « entreprint ledit seigneur de Chaillou le voyage, ce qu'il fist et « accomplit. Et, pour partie de sa remuneration, iceluy roy luy « octroya ung quartier des armes de Jerusalem ; et franchit et « exempta de tous subsides et tailles luy, ses successeurs et « heritiers et ceulx qui d'eux viendront. Ainsi ils sont peuplés « depuis en grand nombre. Pour ce sont-ils tenus de venir au « devant du corps des rois et reynes à leur entrée à Estampes ;

Arrêt du Parlement du 17 juillet 1597 (Bibl. de la Chambre des députés, Coll. Lenain, *Registre des Requêtes de l'Hôtel*, fol. 40 r°).

1. Bibl. nat., ms. Dupuy n° 761, fol. 59 v°. — Favyn, *Histoire de Navarre*, p. 1146.

2. Th. Godefroy, dans son édition (*Le cérémonial de France*, p. 115), avait imprimé : « deux cent. » D. Montfaucon corrige le texte du récit d'après un manuscrit appartenant à l'évêque de Metz (*Les monumens de la monarchie françoise*, t. II, p. 217).

« et, sy ils y reposent morts, sont tenus de garder et veiller le « corps : ce qu'ils ont fait ce voiage à ladite raine. Et s'ap- « pellent la Franchise. » On remarquera ces armoiries soi-disant concédées aux descendants d'Eudes de Chalo-Saint-Mard par un roi de France du XIe siècle. Elles figuraient au bas du tableau que reproduit Montfaucon, dans l'église Saint-André-des-Arts[1], dans l'église Saint-Étienne-du-Mont, etc., et sont soigneusement décrites par Favyn, La Roque, La Chenaye des Bois et Fourcheux de Montrond[2].

Cependant, l'heure devait sonner où la paisible jouissance des héritiers de Chalo-Saint-Mard allait être troublée d'une façon cruelle. Le ton de certaines plaidoiries prononcées dès les premières années du XVIe siècle avait pu déjà leur faire pressentir que l'époque du libre examen s'ouvrirait bientôt pour leur franchise[3]. Un terrible coup leur fut porté par des lettres de François Ier datées de Fontainebleau le 19 janvier 1541.

Dans cet acte, la franchise de Chalo-Saint-Mard n'est plus qu'un « certain pretendu privileige de feu bonne memoire le « roy Philippes le Bel. » Les privilégiés sont appelés « aucuns « de noz subjectz se disans estre yssus... de feu Eude le Maire. « Et combien que dudict pretendu privilleige original il n'ap- « paroisse par chartre auctenticque, mais seullement par une « vieille attestacion de troys abbez qui ont attesté avoir autref- « foys veu l'original d'icelluy privileige et deposent de la « teneur et substance d'icellui, etc... » On s'aperçoit, en même temps, que la notice peut et doit être interprétée d'une façon plus étroite qu'on ne l'a fait jusqu'alors ; et c'est une longue énumération des droits et des privilèges depuis longtemps

1. Cette église renfermait les tombeaux de Mathieu Chartier, † 18 septembre 1559, de Jeanne Brinon, sa femme, de Geneviève Chartier, sa sœur, de Michel Chartier, etc. (H. Cocheris, *Histoire de la ville ..... de Paris par l'abbé Lebeuf*, t. III, p. 278.)

2. Favyn, *Histoire de Navarre*, p. 1145. — La Roque, *Traité de la noblesse*, p. 160. — La Chenaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse*, v° Chalo ou Chaillou-de-Saint-Mars. — Montrond, *Essais historiques sur la ville d'Étampes*, t. I, p. 206.

3. Bibl. de la Chambre des députés, collection Lenain, *Registres du Parlement*, t. CLXXI, fol. 33 v°.

usurpés par les descendants d'Eudes de Chalo : ils se sont « voulu exempter et affranchir eulx et leurs biens de tous « peages, acquetz, barrages, travers, pontenages et autres droiz « et tributz quelzconques tant par eaue que par terre à nous « deubz et à autres seigneurs subalternes, noz vassaulz et sub- « jectz, ayans lesditz droitz en leurs terres...; » ils se sont établis marchands pour exploiter la franchise ; ils ont fait traverser le royaume à des tonneaux de vin, de sel, de harengs, sans acquitter un sol ; « et s'est trouvé marchant soy disant de « la dicte lignée qui, pour ung coup, a passé douze ou treize « cens muidz de vin sans riens payer. » On va jusqu'à reprocher aux hoirs Chalo de vendre aux prix courants. Ce préambule pouvait faire craindre une abolition du privilège ; mais le ton des lettres se radoucit dans le dispositif. Elles se bornent, en somme, à exiger des témoignages ou des documents positifs au lieu des attestations sommaires que se contentaient de fournir les privilégiés pour établir leur descendance, et elles déclarent qu'ils ne jouiront plus de l'exemption que pour les produits de leur cru, ou pour les marchandises destinées soit à leur usage personnel, soit à l'approvisionnement de leurs maisons. Le Parlement enregistra ces lettres le 8 février 1541 [1].

En présence de cette hostilité, les hoirs Chalo suivirent le parti le plus sage : ils patientèrent. Au mois de juin 1550, personne ne se souvenait déjà plus, à la chancellerie royale, des lettres de François Ier ; les membres de la lignée purent obtenir de Henri II une confirmation pure et simple de leur ancien privilège [2]. Sous François II, ce fut mieux encore ; des lettres datées d'Amboise, au mois de mars 1560, affirmèrent positivement que la franchise de Chalo-Saint-Mard avait reçu la confirmation et l'approbation pleine et entière de tous les prédécesseurs du roi : « Comme les hoirs naiz et à naistre de feu Heude le « Maire, dict Challo Sainct Mas, eussent dès l'an quatre vingtz « cinq par feuz noz predecesseurs roys de bonne memoire esté « mis en leur main et sauvegarde, et iceulx affranchiz et exem-

1. Arch. nat., Xla 8613, fol. 257 r°. — Fleureau, *op. cit.*, p. 84.

2. Bibl. de la Chambre des députés, collection Lenain, *Registre des Requêtes de l'Hôtel*, fol. 55 r°.

« ptez de tous droitz et tributz *quelzconques* en nostre royaume, « pays, terres et seigneuries, et ce pour les grandz et vertueux « services à eulx faictz par ledict le Maire ; et *congnoissans nos « dictz predecesseurs roys l'occasion dudict affranchissement « estre très raisonnable, l'auroient continué,* et confirmé et faict « joyr et user lesdictz hoirs de l'effect et contenu d'icelluy affran- « chissement successivement *jusques à présent*, qu'ilz doubtent « y estre empeschez au moyen du decès de nostre dict feu « pere sans avoir sur ce noz lettres de continuation et confir- « mation necessaires [1]... » Le succès de la politique suivie par les héritiers Chalo eût été complet si les gens du parlement de Paris n'avaient eu la mémoire plus longue que les officiers de la Chancellerie : l'enregistrement des lettres de François II tarda tellement qu'il fallut à deux reprises obtenir de Charles IX des lettres de surannation [2] ; il n'eut lieu, le 6 septembre 1566, que sous les réserves stipulées par les lettres de François Ier du 19 janvier 1541 : « La Court a ordonné et ordonne que lesdictes « lettres seront enregistrées pour en jouyr par lesdictz impetrans « selon et conformement à l'edict faict par le feu roy Françoys « premier de ce nom l'an M Vc XL, et aux modifications faictes « par ladicte Court sur icelluy le VIIIe jour de febvrier oudict « an [3]. »

La royauté continuait de se montrer favorable aux intérêts de la lignée; de nouvelles confirmations furent obtenues le 26 juin 1571, et, après l'avènement de Henri III, au mois de mars 1575 [4].

1. Arch. nat., Xla 8628, fol. 164 v°.

2. Lettres du 19 mai 1561 (Arch. nat., Xla 8628, fol. 165 v°) et du 20 juillet 1566 (*ibid.*, fol. 166 v°).

3. Arch. nat., Xla 1619, fol. 324 v°.

4. Bibl. de la Chambre des députés, collection Lenain, *Registre des Requêtes de l'Hôtel*, fol. 68 v° et 71 r°. — D. Fleureau prétend qu'en 1575, le président Brisson fit révoquer le privilège de Chalo-Saint-Mard parce qu'il était irrité contre les habitants d'Étampes, qui, l'étant venus visiter en sa maison de Gravelle, ne lui avaient pas rendu tous les honneurs dus à son rang. Peut-être veut-il parler des lettres du 29 janvier 1578, qui ne sont pas une révocation, mais une restriction de la franchise. M. Guizot a reproduit cette anecdote, en la reportant par mégarde à l'année 1598, c'est-à-dire environ au septième anniversaire de

En 1578, le vent avait encore une fois tourné : des lettres du 29 janvier déclarèrent que les héritiers de Chalo-Saint-Mard, dont le « prétendu privilege » avait été dûment examiné par le Conseil privé, payeraient les taxes du huitième et du vingtième, même pour le vin provenant de leur cru ou destiné à leur approvisionnement, attendu que ces taxes n'étaient point expressément visées dans l'exemption originale[1]. Le Parlement enregistra ces lettres le 31 juillet, en stipulant qu'elles n'auraient point d'effet rétroactif[2]. Le 6 mars 1585, de nouvelles lettres condamnèrent les descendants de Chalo-Saint-Mard demeurant à Orléans a contribuer aux subsides levés dans cette ville, emprunts, solde des cinquante mille hommes, droits d'entrée sur le vin, douzième de l'appétissement de la pinte, et cela même pour le vin de leur cru, attendu « que leur dict pre-« vilege ne faict mention des choses susdictes, aussy que lors « d'icelluy elles ne estoyent imposées ne establyes[3]. » Il est vrai que, le 27 août de la même année, les hoirs Chalo, ayant réussi à intéresser le Conseil du roi à leur cause, obtinrent le retour au régime de 1541 : ils ne devaient payer la taxe que pour le vin dont ils faisaient commerce[4]. Ces lettres furent enregistrées au Parlement une première fois le 11 février 1586[5], une seconde fois le 9 décembre 1594, et, dans l'intervalle, confirmées par Henri IV au mois de mai 1594[6].

Toutefois les membres de la lignée n'étaient pas parvenus

la mort du président Brisson (*Histoire de la civilisation en France*, t. IV, p. 335). Au nombre des historiens qui ont brouillé toutes les dates, il faut aussi compter R. Choppin (voy. ses *Commentaires sur la Coustume d'Anjou*, dans les *Œuvres de Me René Choppin*, t. III, p. 94).

1. Arch. nat., X1a 8634, fol. 168 r°.

2. Arch. nat., X1a 1658, fol. 190 r°; X1a 5079, fol. 338 v°. — Au mois de mars 1576, le Parlement, statuant sur un procès pendant entre des descendants d'Eudes de Chalo et certains fermiers des huitièmes ou vingtièmes de Chartres, avait donné gain de cause aux héritiers Chalo. (Arrêt visé dans des lettres patentes du 27 août 1585. X1a 8641, fol. 273 v°.)

3. Le Parlement ne voulut pas procéder à l'enregistrement avant d'avoir entendu les Chalo-Saint-Mard d'Orléans. (Arch. nat., X1a 1690, fol. 204 r°.)

4. Pièces justificatives, II.

5. Arch. nat., X1a 1696, f° 263 r°.

6. Girard et Joly, *Offices de France*, t. I, p. 674.

au terme de leurs épreuves. Le 24 mai 1596, du camp devant la Fère, Henri IV dénonce « les fraudes et abus qui se sont « commises et se commettent journellement souz couleur et pre- « texte du privilege pretendu par ceux qui ... se maintiennent « estre yssus ... de feu Eude le Maire; » il en résulte « une « grande surcharge à nostre pauvre peuple et un plus grand pre- « judice et dommage à nos droicts tant des aydes que tailles. « Lorsque le dict privilege leur fut octroyé, les tailles n'estoient « ordinaires en ce royaume, ou estoient si petites et moderées « que l'exemption d'icelles concedée à quelques uns ne portoit « que fort peu de prejudice aux autres. » Bref, les hoirs Chalo payeront les huitièmes, vingtièmes et droits d'entrée du vin, même pour celui de leur cru, et, ce qui est plus grave et tout nouveau, ils contribueront aux tailles[1].

Cette fois, les gens de Chalo-Saint-Mard sentent le besoin de faire appel à toute leur énergie. Ils ont pour eux les maîtres des requêtes, conservateurs de leur privilège; ils sont bien vus au Parlement, qui compte ou a compté déjà plusieurs d'entre eux parmi ses membres[2]; les lettres n'ont été enregistrées qu'en la Cour des aides, après un plaidoyer insinuant de l'avocat général Cardin Le Bret[3]. Les tribunaux n'appliqueront pas une ordonnance qu'ils n'ont point reçue : le roi ne sera point obéi. Effectivement, un membre de la lignée, Alexandre du Quesnel, procureur du roi à Creil, refuse de payer la taille;

1. Arch. nat., Z1a 533.

2. Mathieu Chartier, sieur d'Allainville, Christophe Bouguier, Jean Bouguier, sieur d'Écharcon, Édouard Molé, etc.

3. Ce discours nous a été conservé (*Recueil d'aucuns plaidoyez faicts en la Cour des aides par M. C. le Bret.* Paris, 1597, in-8°, fol. 64 à 70. — Laurens Bouchel, *La bibliothèque ou thresor du droict français*, v° Chalo-Sainct-Mas). Il contient des paroles rassurantes à l'adresse des héritiers Chalo : leur privilège est « une pyramide chargée de perpetuer le souvenir de l'insigne pieté de ce bon roy Philippes, » et qui rappelle aussi « le service vraiment devotieux de ce defunct Eude le Maire qui, pour acquitter son maistre du vœu qu'il avoit faict..., entreprit ce voyage à pied et armé de toutes pieces...; » ce privilège est unique en France depuis l'extinction de celui d'Yvetot. L'enregistrement eut lieu, non pas au mois de mars, comme on le lit dans ce *Recueil d'aucuns plaidoyez*, mais le 26 juin. (Arch. nat., Z1a 533.)

il gagne son procès aux Requêtes de l'Hôtel, le perd au Conseil d'État[1], et obtient, quinze jours après, un arrêt du Parlement qui défend aux collecteurs des tailles d'invoquer l'arrêt du Conseil, sous peine de 300 livres d'amende, et à tous les huissiers de l'exécuter, sous peine de destitution[2].

Cette résistance excita-t-elle le ressentiment de Henri IV ? ou bien le mécontentement jaloux qu'inspirait aux contribuables la vue d'une exemption d'impôts trouva-t-elle un écho parmi les Notables qui se réunirent à Rouen vers la fin de l'année 1596 ? Cette seconde hypothèse est contredite par dom Basile Fleureau, suivant lequel la seule question soulevée par les Notables fut de savoir si les descendants d'Eudes prendraient rang parmi les nobles, parmi les exempts des tailles ou parmi les commensaux du roi. Toujours est-il que l'édit du mois de janvier 1598, dressé conformément aux vœux de l'assemblée de Rouen, révoqua une foule de privilèges, parmi lesquels la franchise « de ceulx qui se disent estre descenduz de la lignée « de feu Eude le Maire, dit Chalo-Saint-Mas[3]. » La Cour des aides enregistra, le 27 janvier 1598, l'édit de suppression d'un privilège au sujet duquel, dix-neuf mois auparavant, elle avait entendu l'avocat du roi s'exprimer en ces termes : « Nous ne « doutons point qu'il ne dure bien avant dans l'éternité des « siècles à venir[4]. »

Croire que la franchise de Chalo-Saint-Mard fut anéantie du coup serait singulièrement s'exagérer la puissance de la royauté et méconnaître les ressources qu'une lignée bourgeoise pouvait trouver en elle et autour d'elle. Chaque fois que, durant les années 1598 et 1599, des membres de cette famille non commerçants, non fermiers, eurent maille à partir avec les collecteurs des tailles, à Montlhéry comme à Nemours, à Chartres comme à Toury, ils eurent gain de cause devant le Parlement[5].

1. Arrêt du 10 mars 1597. (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, t. I, n° 3608.)

2. Arrêt du 27 mars 1597. (Arch. nat., X1a 1749, fol. 57 r°.)

3. Arch. nat., Z1a 535. — Fontanon, t. II, p. 877.

4. *Recueil d'aucuns plaidoyez faicts en la Cour des aides par M. C. le Bret*, fol. 69 v°.

5. R. Choppin, *Trois livres de la police ecclésiastique*, p. 322.

Que leur importaient ensuite des arrêts rendus en sens contraire par le Conseil d'État[1], s'ils ne pouvaient recevoir aucune exécution?

La lutte prenait, comme on le voit, d'étranges proportions. Pour abattre les prétentions des descendants d'Eudes de Chalo, Henri IV devait d'abord mettre à la raison le Parlement. C'est dans ce dessein sans doute qu'il fit dresser, au mois de mars 1604, un édit spécialement dirigé contre le privilège de Chalo-Saint-Mard. L'obstination toujours croissante des héritiers Chalo ayant paralysé l'effet de l'édit de 1598, le nombre excessif et l'avidité des membres de la lignée rendant plus que jamais nécessaire une réforme radicale, le privilège était aboli : les hoirs Chalo devaient désormais contribuer aux tailles proportionnellement à leurs biens, payer les huitièmes et vingtièmes, les entrées du vin, les péages, tous les impôts. Il n'y avait plus de différence entre eux et les autres sujets du roi[2].

Cette fois, l'édit fut adressé directement au Parlement. Mais on sait de quelle patience devait s'armer le roi pour triompher de l'entêtement et des lenteurs parlementaires. Résister le plus longtemps possible, défendre le terrain pied à pied, et, lorsque sonne l'heure de la capitulation, bien stipuler que l'on cède à la violence, telle est la règle invariable suivie par le Parlement dans toutes ses grandes luttes contre la royauté : il ne dédaigna pas de la mettre en pratique dans l'affaire de Chalo-Saint-Mard. Un premier arrêt du 23 mai 1604 maintient le privilège en faveur des membres de la lignée qui ne sont ni marchands, ni fermiers[3]. Le 6 juillet, en réponse à des lettres de jussion, les chambres annoncent l'intention de s'informer plus particulièrement « s'il y a quelque preuve du

1. Arrêts de juillet 1598 (N. Valois, *Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, t. I, n° 4803) et du 7 juillet 1601 (*ibid.*, t. II [sous presse], n° 6322).

2. Pièces justificatives, III. — Les héritiers Chalo ne laissèrent pas d'actionner, en 1601, devant les Requêtes de l'Hôtel le fermier du sol pour livre en la ville de Paris (*Inventaire des arrêts du Conseil d'État*, t. II [sous presse], n° 6767).

3. Arch. nat., X1a 1775, fol. 204 v°. — Cet arrêt est imprimé dans le recueil de Girard et Joly (t. I, p. 675) sous la date fausse du 23 mai 1602.

« nombre de ceux qui se veullent prevalloyr dudict previllege par « dessus le nombre contenu en leurs causes d'opposition, et sy « ceux qui ont faict trafict et tenu fermes ont payé les tailles et « autres subsides au roy [1]. » Sur un mandement itératif des plus pressants, la Cour ordonne, le 18 février 1602, que les gardes de la Franchise établis à Étampes aient à lui apporter leurs registres [2]. On met sous ses yeux les noms et domiciles de tous les membres vivants de la lignée. Les gardes de la Franchise déclarent « estre prestz d'affermer que depuis cent ans ne s'est « treuvé et ne se treuve encores à present que trois cens cinquante « ou environ approuvez de la dicte posterité, desquelz la plus « part sont demeurans ès villes franches et les aultres fermiers, « qui payent à raison de leur trafficq et marchandise, suivant plu- « sieurs arrestz cy devant donnez: » ils s'engagent même à renoncer à la jouissance du privilège si l'on découvre un plus grand nombre de descendants d'Eudes de Chalo. Le 13 mars 1602, la Cour décide que les cent membres les plus anciens de la lignée seront maintenus en leurs franchises, sauf en l'exemption des tailles [3]. Nouvelle jussion du roi : par arrêt du 8 mai, le Parlement persiste dans sa résolution [4]. La royauté tenant bon, le Parlement, le 5 juin, lui concède le droit de faire contribuer les cent plus anciens privilégiés, non seulement aux tailles, mais aussi aux impositions ordinaires levées dans les villes et bourgs de leur résidence [5]. Enfin une dernière jussion obtient, le 3 juillet 1602, après seize mois de résistance, la vérification pure et simple de l'édit de mars 1601 ; mais il est bien spécifié que la Cour cède seulement au très expres commandement du roi, plusieurs fois réitéré [6].

Tous les historiens considèrent cet arrêt d'enregistrement comme la suppression définitive du privilege de Chalo-Saint-Mard.

Mais alors comment se fait-il que René Choppin, écrivant peu après, exprime l'espoir de transmettre la franchise à ses enfants

1. Arch. nat., X1a 1776, fol. 175 v°.
2. Arch. nat., X1a 1781, fol. 343 r°.
3. Arch. nat., X1a 1782, fol. 178 r°.
4. Arch. nat., X1a 1783, fol. 345 v°.
5. Arch. nat., X1a 1784, fol. 246 v°.
6. Arch. nat., X1a 1785, fol. 9 r°.

et à ses petits-enfants, lesquels, dit-il, en jouiront « si long-« temps que les cours de la France voûdront conserver et main-« tenir ledit privilege[1] ? » Comment se fait-il que, le 5 juin 1618, les membres de la lignée, après avoir fait célébrer, en l'église Notre-Dame d'Étampes, un service « pour le remede de l'ame « de deffunct Eude Lemaire » et de « ceulx de sa posteritté, » procèdent au remplacement de trois des gardes de leur prétendue franchise? Comment ces trois gardes nouvellement élus prêtent-ils serment aux Requêtes de l'Hôtel le 16 juin suivant[2]? Comment, le dimanche 2 juin 1624, Pierre Legendre et Ferry Boutet sont-ils élus aux mêmes fonctions de gardes de la Franchise[3]? Comment se fait-il que cette cérémonie se renouvelle encore le 10 janvier 1627, après des publications faites aux prônes de toutes les paroisses de la ville et des faubourgs d'Étampes? et comment le nouvel élu, Me Pierre Baron, sieur de Lumery, docteur en médecine, est-il reçu solennellement, le 29 juillet suivant, par les maîtres des requêtes de l'Hôtel[4]? Nous possédons un procès-verbal d'une réception de ce genre antérieure à la révocation du privilège[5] : en apparence, l'édit de 1601 n'a rien changé aux habitudes des héritiers de Chalo-Saint-Mard, non plus qu'au style des Requêtes de l'Hôtel.

Cette apparence est bien conforme à la réalité des faits. Lisons la sentence rendue le 31 mars 1622 par les maîtres des requêtes de l'Hôtel en faveur d'un membre de la lignée, Guillaume de Verdun, avocat au Parlement. Après avoir rappelé la légende du vœu de Philippe Ier, elle énumère tous les impôts dont les descendants d'Eudes sont exempts, tailles, taillon et crues, huitièmes, douzièmes, vingtièmes, emprunts, etc. Les derniers rois, ce dont nous ne nous doutions guère, ont confirmé le privilège et l'ont « entretenu sans enfraindre; » les maîtres des requêtes se font forts de protéger ceux de la lignée contre les fermiers, péagers, collecteurs des tailles, et même contre ceux qui tenteraient de les « charger de tutelle et curatelle,

1. *Trois livres de la police ecclésiastique*, p. 323.
2. Arch. nat., V4 1497, fol. 32 v° et 33 v°.
3. Arch. nat., V4 1498, fol. 2 r°.
4. Pièces justificatives, V.
5. Réception du 29 novembre 1582. (Bibl. de la Chambre des députés, collection Lenain, *Registre des Requêtes de l'Hôtel*, fol. 78 r°.)

« commissions et aultres charges prejudiciables à leursdictz « previleges [1]. »

D'ailleurs, si l'édit de 1601 a reçu complète exécution, comment se fait-il que l'ordonnance du 18 janvier 1634 contienne un article 13 ainsi conçu : « Ne jouiront d'aucune exemption... « les descendans de Eude le Maire, dit Chaslot Saint Mas, « dont l'exemption a esté revoquée par edit du mois de jan- « vier 1598 [2]? »

Il faut se rendre à l'évidence : dans la lutte entreprise par le roi contre les descendants d'Eudes de Chalo, le plus fort n'a pas été le roi. Si le privilège a subi une éclipse, il n'a pas tardé à reparaître.

On peut même se demander si cette dernière période, en apparence fatale aux franchises des héritiers Chalo, n'a pas vu croître, en réalité, leurs prétentions, leurs exigences. Cette sentence des Requêtes de l'Hôtel de 1622, que nous donnons en appendice, est le premier document qui inscrive parmi leurs prérogatives le droit d'être exemptés des tutelles. Il ne suffit plus maintenant que la femme transmette la franchise à ses enfants, elle la communique à son mari [3]. Les privilégiés ne se contentent plus de leur exemption d'impôts, il leur faut la noblesse. Ainsi André Favyn va nous raconter gravement, dans son *Histoire de Navarre*, publiée en 1612, comment le fils d'Eudes et ses descendants ont été faits seigneurs et châtelains de la marche de Chalo, et comment les filles issues de la lignée partagent avec les « damoiselles de Champagne » le privilège d'anoblir leurs enfants et mari. Dom Basile Fleureau dissertera à son tour pour établir que, dans la charte de Philippe Ier, le mot *servitus* ne signifie ni servitude, ni servage. Son raison-

1. Pièces justificatives, IV.

2. Néron et Girard, *Les édits et ordonnances des très chrestiens roys*, Paris, 1685, in-fol., p. 609. — Cette ordonnance pourrait bien être celle que La Roque cite sous la date de 1635 (*Traité de la noblesse*, p. 158), et que nous avons vainement cherchée dans les registres du Parlement et dans ceux de la Cour des aides.

3. Le meilleur exemple que nous puissions citer est celui de René Choppin, reconnu privilégié par sentence du 13 mai 1597, comme ayant épousé une descendante d'Eudes de Chalo. (*Commentaires sur la coutume d'Anjou, loc. cit.*)

nement, fort long, peut se réduire à ceci : Philippe Ier avait le désir de conférer aux « femelles issues de la famille d'Eudes « un privilège considérable ; » il a donc dû leur octroyer le droit d'affranchir et d'anoblir leurs maris[1]. Puis, comme il est plus facile de corriger que de torturer un texte, on va mettre en circulation une nouvelle version du diplôme : l'épithète *famulus regis,* appliquée à Eudes, disparaîtra ; les mots *ipse cum heredibus suis de servitute regis essent* seront remplacés par ceux-ci : *ipse cum heredibus suis non sint amodo de servitute regis*[2], et le savant Bréquigny, qui se laisse prendre à cette imposture, pourra cataloguer dans sa *Table chronologique des diplômes* un nouvel acte de Philippe Ier encore plus favorable que le précédent aux prétentions des hoirs Chalo[3]. Le diplôme ainsi transformé passera aux yeux de bien des gens pour un vrai titre de noblesse, et M. Anatole de Barthélemy pourra faire à ce propos cette curieuse remarque : « Il se trouva des gens

1. La noblesse des hoirs Chalo est contestée par Étienne Pasquier (*Recherches de la France*, édition de 1621, p. 466).

2. Favyn, *Histoire de Navarre.* — Fourcheux de Montrond, en reproduisant le même texte (*Essais historiques sur la ville d'Étampes,* t. I, p. 202-205), affirme qu'il est conforme à une copie tirée des archives de Chalo-Saint-Mard, lesquelles ont été longtemps conservées dans l'hôtel de ville d'Étampes. Aujourd'hui, la ville d'Étampes ne possède plus qu'un vidimus de la notice expédiée aux Requêtes de l'Hôtel le 30 avril 1485, texte d'ailleurs parfaitement conforme à celui que nous donnons d'après les registres du Trésor des chartes. Cette pièce est, avec le compte que nous avons signalé plus haut, le seul débris des archives de la Franchise qui soit resté jusqu'à présent dans les dépôts publics d'Étampes. Nous devons ces renseignements à l'obligeance de MM. Lenoir, conservateur du musée, et Gagé, secrétaire de la mairie d'Étampes. D'autres recherches faites, sur notre demande, dans les archives de Seine-et-Oise n'ont produit aucun résultat.

3. *Table chronologique des diplômes,* t. II, p. 210 et 270. — Ce nouvel acte est daté de mars 1095, date adoptée par Guyot (*Répertoire universel et raisonné de jurisprudence,* t. XII, p. 72) et par Bourquelot (*Cantique latin à la gloire d'Anne Musnier,* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 1re série, t. I, p. 292). — Eusèbe de Laurière, également convaincu que la charte de Philippe Ier devait contenir une disposition favorable aux descendants d'Eudes de Chalo, propose de lire dans la notice : « Ipse cum heredibus suis de servitute regis non essent. » (*Glossaire du droit français*, Paris, 1704, in-4°, t. II, p. 103.)

« qui se prétendaient nobles parce qu'ils descendaient de rotu-
« riers affranchis[1]. »

Si nous ignorons dans quelle mesure le privilège subsista sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, nous pouvons du moins fixer vers 1752 la date du dernier coup qui lui fut porté. La charge de juge d'armes, créée par édit de juin 1645, était alors aux mains de Louis-Pierre d'Hozier, qui, concevant des doutes sur l'authenticité de la charte de Chalo-Saint-Mard, dont il ne connaissait que les textes imprimés, voulut obtenir communication de la copie conservée, suivant Fleureau, dans les archives de l'hôtel de ville d'Étampes. Il écrivit une premiere fois au maire sans obtenir de réponse, une seconde fois à un chanoine de la ville, qui garda le même silence: sa conviction fut faite. « Que craignent donc ces Messieurs? s'écriait « son fils, Antoine-Marie d'Hozier. Que des yeux plus clair-voyans « que ceux du tems passé ne s'aperçoivent que leur privilege « n'etoit appuyé que sur un fondement ruineux? Eh! qui en « doute aujourd'hui? Il n'est pas besoin de consulter le *vidimus* « original pour ne s'y pas méprendre : le juge d'armes le prou- « vera suffisamment sans cela[2]. » Il l'a effectivement prouvé. Sa démonstration atteint son but, bien qu'elle pèche par plus d'un point: nous en avons signalé chemin faisant les défauts. Toutefois, signée d'Hozier, insérée dans l'*Armorial général de France*, elle devait porter un coup mortel au privilège de Chalo-Saint-Mard.

Nous prononcions, en commençant, le mot de mystification : il semble assez bien justifié par le récit qui précede. Cependant nous n'aurions peut-être pas insisté si longuement sur la crédulité du prince et de son entourage, si nous n'avions vu quelque intérêt à montrer, en même temps, l'impuissance de la royauté à faire exécuter ses ordres, même les plus sages, quand elle se heurtait aux intérêts d'une famille ou à l'obstination d'une cour.

N. Valois.

1. *Recherches sur la noblesse maternelle*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e série, t. II, p. 152.

2. *Armorial général ou registres de la noblesse de France*, reg. III, 2e partie, fol. 21 vo.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

1336, décembre, château du Louvre. — Lettres de Philippe VI confirmant les privilèges accordés aux hoirs d'Eudes de Chalo par une charte fausse de Philippe Ier, datée du mois de mars 1085-1086.

Philippes, par la grace de Dieu roys de France. Savoir faisons à touz presens et à venir que, comme nos, à la requeste et supplication des hoirs ou aiens cause de feu Eude de Chalo, jadis eussiens certaines lettres dont la teneur est cy dessouz escripte confermées et faites seeler de nostre grant seel en cyre vert et en laz de soye, disans que ycelles lettres avoient esté si mal gardées que elles estoient pourries dedens un mur où elles avoient esté mises, que il n'y avoit demoré fors nostre seel : nous, à plus grant confirmation de savoir la verité, commeismes à noz amez et fealz gens des requestes de nostre Hostel à enquerre la verité sus ce, les quels, veuz deux vidimus sus nostre confirmation seelez du seel de Chastellet, et d'abondant examinez et fait jureir pluseurs tesmoings, c'est assavoir Jehan de Mercenson, Colin Buiset, Ernoul Bete, Johannin de Mercenson, Noëlet de la Fosse, Guillaume Moriau, Pierre Potin, Andry Sorgue, Jehan de la Fosse, Jehan Brocant et Guillaume Tube, qui tuit, chascun par soy, à eux exposé tout le fait et monstré les principaux lettres et vidimus dessus diz, jurerent aus saintes euvangiles touchées par eulz et chascun de eulz, et tesmoignerent eulz avoir veue la chartre de ladicte confirmation seellée de nostre grant seel en cyre vers et en laz de soye sainne et entière faite sur ce, contenant la fourme et la teneur des dictes lettres entiennes seellées des seels ès abbés jadis de Saint Magloire, de Saint Vitor et de Sainte Genevieve de Paris, et contenue ès diz vidimus de Chastellet estraiz de nostre dicte confirmation perdue ou pourrie, si comme dit est; la teneur des quelles lettres est telle :

Notum fieri volumus universis tam presentibus quam futuris quod Odo, major de Chalo, nutu divino, concessu Philippi, Francie regis, cujus famulus erat, ad sepulcrum Domini perrexit; qui Ansoldum, filium suum, et quinque suas filias in manu et cus-

todia ipsius Regis dimisit; et ipse rex pueros illos in manu et custodia recepit et retinuit; concessit quoque Ansoldo et quinque prefatis sororibus suis, Odonis filiabus, pro Dei amore et sola caritatis gratia et Sancti Sepulcri reverentia, quod, si heredes masculi ex ipsis exeuntes feminas jugo servitutis regis detentas matrimonio ducerent, liberabat et a vinculo servitutis absolvebat; si vero servi regis feminas de genere heredum Odonis maritali lege duxissent, ipse cum heredibus suis de servitute regis essent; rex autem heredibus Odonis et eorum heredibus marchiam suam de Chalo et homines suos custodiendos in feodo concessit; ita quod pro nullo famulorum regis, nisi pro solo rege justitiam facerent, et quod in tota terra regis nullam consuetudinem darent. Rex vero tunc temporis precepit famulis suis de Stampis ut custodirent Chalo cameram suam, quia Chalo debet custodire Stampas et earum curam servandarum vigilanter habere. Et ut hec libertas et hec pacta firma et inconvulsa permaneant, memoriale istud inde fieri et nominis sui karactere et sigillo signari ex presente et propria manu sua cruce facta corroborari precepit, adstentibus de Palatio ejus quorum nomina subtitulata et signa. Signum Hugonis, tunc temporis dapiferi. Signum Gascionis de Pisciaco, constabularii. Signum Pagani Aurelianensis, buticularii. Signum Guidonis, fratris Galeranni, camerarii. Actum Stampis, mense martii, in Palatio, anno ab incarnatione millesimo quater vigesimo quinto, anno vero regni ejus vigesimo quinto. Interfueruni prefate libertati in testimonio veritatis Anselmus, filius Aramberti, Arnulphus Brunum latus, Gesnierus, sacerdos de Chalo, Gerardus, decanus, Petrus, filius Erardi, Tendo et Haimo, filius ejus. Ego, frater Andreas, B. Maglorii Parisiensis humilis abbas, testificor me vidisse privilegium illustrissimi regis Philippi et verbo ad verbum legisse, prout continetur in presenti rescripto. Ego, frater Acelinus, Sancti Vigoris Parisiensis humilis abbas, testificor me vidisse privilegium illustrissimi regis Philippi et verbo ad verbum legisse, prout continetur in presenti rescripto. Ego, frater Theobaldus, Sancte Genovefe Parisiensis humilis abbas, testificor me vidisse privilegium illustrissimi regis Philippi et verbo ad verbum legisse, prout continetur in presenti rescripto.

Et nous adecertes, oye la relation de nos dictes gens des Requestes, la franchise et concession dessus dictes et toutes les autres choses, si comme elles sunt cy dessus escriptes, ayans ferme et agrables celles, voulons, loons et approvons, et desdiz hoirs, en tant comme jusque cy il en ont usé pasiblement, par

la teneur de ces presentes lettres de grace especial et de nostre auctorité royal confermons, sauf en toutes choses nostre droit et l'autrui. En tesmoing de laquelle chose nous avons fait metre nostre seel en ces presentes lettres. Donné au Louvre lès Paris, l'an de grace mil CCC trente et six, ou mois de decembre.

Par le roy, à la relation Jehan des Prez et F. de Pinquigny.

Savig[ny].

(Arch. nat., JJ 70, n° 124; JJ 97, n° 17.)

II.

1585, 27 août, Paris. — **Lettres patentes de Henri III, déclarant que les descendants d'Eudes de Chalo-Saint-Mard ne sont point tenus de payer les droits de huitième et de vingtième pour le vin de leur cru ni pour celui qui est destiné à l'approvisionnement de leurs maisons.**

Henry, par la grace de Dieu roy de France et de Polongne, à noz amez et feaulx conseillers tenans nostre court de parlement de Paris, court des aydes et tresoriers de France, esleuz sur le faict de noz aydes et tailles et chascun d'eulx, salut. Comme noz chers et bien amez les hoirs de feu Eude le Maire de Challo Sainct Mars nous ont faict dire et remonstrer en nostre Conseil qu'ayant feu [de] louable memoire le roy Philippes le Bel faict ung veu solempnel de visiter ou envoyer au Sainct Sepulchre de Nostre Seigneur en Jerusalem, et auroit commandé au dict Edme le Maire, l'un de ses domesticques, faire ledict voiage en toutte devotion, ce qu'ayant esté accomply par ledict le Maire, pour recompance d'un service, ledict Philippes le Bel, nostre predecesseur, auroit, par ses lettres d'eedict perpetuel du mois de mars mil[1] quatre vingt cinq, donné et octroié audict Eude le Maire, et à ung filz et cinq filles qu'il avoit, et aux dessendans d'eux à perpetuitté, privilege general et exemption de touttes coustumes, barrages et autres impositions et aydes tant par eaue que par terre, sans exception aulcune ; duquel privilege et exemption, avec confirmation continuée de regne en regne, lesdictz supplians auroient jouy tousjours paisiblement et leurs predecesseurs sans contredict, tant pour leur creu et usage que pour leur trafficq, ayant à ces fins pour juges et conservateurs dudict pri-

1. Une main du xvii[e] siècle a ajouté ici, au-dessus de la ligne, les mots « deux cens. » En effet, le rédacteur de ces lettres patentes paraît avoir été peu versé dans la chronologie des rois de France.

vilege noz amez et feaulx conseillers les maistres des requestes ordinaires de nostre Hostel, jusques à ce que feu nostre tres honnoré sieur et ayeul, le roy François premier, par ses lettres de declaration du mois de janvier mil cinq cens quarante, restraignant ledict previlege à ce qui seroit de leur creu et qu'ilz feroient voicturer par eaue ou par terre pour leur usage, vivres et provision de leurs maisons sans fraulde; et auroient touttes les confirmations, mesmes celles de nous obtenues au moys de mars mil V^c^ soixante quinze, esté veriffiées et enregistrées en nostre court de parlement de Paris sans restrinction ou modiffication quelzconques; toutesfois, au mois de janvier mil V^c^ soixante dix huict, aulcuns fermiers des impositions du huictiesme et vingtiesme du vin, pour leur proffict particulier, auroient trouvé moyen d'avoir lettres contraires audict privilege, et par icelles faire declarer que lesdictz exposans ne seroient exemptz du huictiesme et vingtiesme du vin tant pour le passé que pour l'advenir, et sur icelles obtenu arrest de veriffication, lesdictz exposans ouyz contre nostre procureur general, le XVII^e^ jour de mars oudict an[1], combien que peu auparavant et au mois de mars mil cinq cens soixante seize, ilz eussent obtenu autre arrest en nostredicte court contre aulcuns fermiers de Chartres confirmatif dudict privilege; ce qui auroit meu lesdictz exposans recourir à nous et nous requerir que, sans avoir esgard à nosdictes lettres du mois de janvier mil cinq cens soixante dix huict, il nous pleust ordonner que lesdictz exposans et leurs successeurs seroient maintenuz et gardez en la jouyssance de leurdict privilege et exemption, tout ainsy qu'ilz estoient auparavant nosdictes lettres et selon toutesfois la veriffication portée par ladicte declaration du roy François, nostre ayeul, et mander ausdictz maistres des requestes de nostre Hostel congnoistre de tous les debatz, differendz et procès qui se pouroient mouvoir à cause et pour raison dudict previlege, comme ilz ont faict par le passé: sur quoy, le tout proposé en nostre Conseil et meurement deliberé, auroit esté resolu et arresté faire jouyr lesdictz exposans de l'effect dudict privilege soubz ladicte modiffication et restrinction. Nous, à ces causes, apres avoir faict veoir en nostre Conseil les coppies deuement collationnées desdictes lettres patantes contenant lesdictz privileges et exemption d'icelles avec leurs veriffications faictes en nostredicte court de Parlement, ensemble les coppies

1. La véritable date est le 15 mars 1578. (Arch. nat., X^1a^ 1658, fol. 190 r°.)

collationnées de nosdictes lettres patantes du mois de janvier mil Vc soixante dix huict, et arrest de veriffication en nostredicte court de Parlement donné sur icelles, parties oyes, le dix septiesme mars ensuyvant, et autres pieces cy attachées soubz le contreseel de nostre chancellerie, de l'advis de nostredict Conseil et de nostre certaine science, plaine puissance et auctorité royal, avons dict, declaré et ordonné, disons, declarons et ordonnons, voullons et nous plaist que lesdictz hoirs de feu Eude Le Maire et leurs successeurs jouyssent entierement de leursdictz privileges et exemptions, sans qu'ores, pour le passé ne pour l'advenir, ilz puissent estre contrainctz au paiement des huictiesme et vingtiesme imposez sur le vin pour le regard de ce qui sera de leur creu ou qu'ilz feront voicturer par eaue ou par terre pour leur usage, vivres et provision de leur maisons seulement, conformement à la declaration de nostredict sieur ayeul, et sans que noz fermiers desdictz subcides ne aultres les puissent faire contraindre à païer aulcune chose pour raison de ce..... Donné à Paris le vingt septiesme jour d'aoust l'an de grace mil cinq cens quatre vingtz cinq, et de nostre reigne le douziesme.

Ainsy signé : Par le roy en son Conseil, Brulart. Et scellées sur simple queue, en cyre jaulne, du grand sceel.

Registrées, oy le procureur general du roy, pour jouyr par les impetrans du contenu en icelles comme ilz en ont cy devant bien et deuement jouy et usé, jouyssent et usent encores a present, à Paris, en Parlement, le neufiesme jour de decembre l'an mil cinq cens quatre vingtz quatorze. Signé : Du Tillet.

Collation a esté faicte avec l'original, rendu à Pierre de Ponville, l'un des gardes des privilleges dudict Challo Sainct Mas, poursuivant.

(Signé :) Du Tillet.

(Arch. nat., X1a 8641, fol. 273 v°.)

III.

1601, mars, Paris. — Édit de Henri IV abrogeant le privilège de Chalo-Saint-Mard.

Henry, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à tous presens et à venir, salut. L'abuz introduict depuis plusieurs années ença et qui continue encores journellement soubz pretexte du previlleige pretendu par ceulx qui se disent estre descenduz de feu Eude Le Mayre de Chalo Sainct Mas, qui sont

acreuz en tres grand nombre en cestuy nostre royaulme, a cy devant meu plusieurs de noz subjectz contribuables à noz tailles de nous faire plaincte de la grande surcharge qu'ilz reçoivent ès taxes et cottizations de noz deniers; laquelle ayant esté jugée par nous tres juste et raisonnable, nous a donné subject de declarer par nostre eedict du moys de janvier M V^{c} IIII^{xx} XVIII, lesdictz descenduz d'Eude Le Mayre estre contribuables aux deniers de noz tailles. Neantmoings, estans bien informez que ledict abuz continue encores et que ceulx de la posterité dudict Le Mayre s'esforcent tousjours d'estendre ledict privilleige et s'exempter desdictes tailles, huictiesme, vingtiesme, peages et aultres droictz domaniaux, au grand prejudice et diminution de nosdictz droictz et foulle de nostre peuple, pour le nombre excessif de ceulx qui s'en disent estre yssus, qui sont pour la pluspart les plus riches et aysez des villes, bourgs, villages et y ont le plus d'auctorité : à ces causes, voulans oster du tout lesditz abuz et le pretexte de les continuer, sçavoir faisons qu'après avoir de ce meurement delliberé en nostre Conseil, de l'advis d'icelluy et de nostre plaine puissance et authorité royal, avons revocqué et revocquons par ces presentes tous et chacuns les privilleiges octroyez par les roys noz predecesseurs à ceux qui sont ou se disent yssuz dudict Eude Le Mayre de Chalo Sainct Mas. Voulons et nous plaist que, sans avoir esgard à iceulx, ilz soient imposez à la taille et cottizez à proportion de leurs moyens et facultez et payant les droictz du huictiesme, vingtiesme et entrée du vin et toutes aultres impositions mises et à mettre sus, peages et aultres droictz quelzconques, et qu'ilz soient à ce contrainctz par toutes veoyes deues et raisonnables, comme noz autres subjectz, sans aulcune distinction, nonobstant quelzconques lettres, possession ou tollerance qu'ilz pourroient alleguer, lettres de declaration, arrestz, sentences et jugemens à ce contraires, que nous avons aussy revocquez et revocquons par cesdictes presentes, sans qu'ilz s'en puissent ayder ny prevalloir à l'advenir, deffendans à toutes noz cours et juges d'y avoir aulcun esgard. Si donnons en mandement... Car tel est..... Donné à Paris, au moys de mars l'an de grace mil six cens ung et de nostre regne le douziesme. Signé : Henry. Et sur le reply : Par le roy, Potier. A costé : Viza. Et scellées, sur laz de soyes rouge et vert, du grand scel de cire vert.

Registrées, oy le procureur general du roy, du très exprès commandement du roy plusieurs fois reyteré, à Paris, en Parlement, le troisiesme juillet M VI^{c} deux. Signé : Du Tillet.

(Arch. nat., X^{1a} 8644, fol. 425 r°.)

IV.

1622, 31 mars, Paris. — Sentence donnée aux Requêtes de l'Hôtel en faveur de Guillaume de Verdun, avocat au Parlement, descendant d'Eudes de Chalo-Saint-Mard.

Les maistres des requestes ordinaires de l'Hostel du roy, commissaires en ceste partie, au premier huissier desdites Requestes de l'Hostel, ou sergent royal sur ce requis, salut. Comme dès longtemps Phillipes, roy de France lors regnant, pour amour, charitté, en reverence et honneur du Saint Sepulcre d'oultremer, auquel il c'estoit voué, eust donné, chargé et envoyé pour faire ledit voiage ung nommé Eude le Maire, son serviteur et domesticque, et pour la charge qu'il avoit tant de mesnage que de femme et cinq petitz enffans, lesquelz il prist en sa garde, et pour le recompencer, eust leissé et liberallement octroyé audict Eude le Maire et sadicte femme et ceux de leur posterité naiz et à naistre previlege qu'ilz feussent tenuz [quittes] et exemptz de tous peages, passages, portz, barrage, huictiesme, douziesme, vingtiesme et entrée de vin, tailles, taillon, creue, emprunctz, traver, coustume et aultres charges et subventions quelzconques; aussy les auroit affranchy et mis hors de touttes servitudes et subvention; et ledict previlege par plusieurs roys de France confermé depuis, ratiffié et approuvé, *mesmement par les derniers roys continué et entretenu sans enfraindre;* et, pour ce qu'aulcunes personnes, depuis ledict previlege, les auroient voullu travailler et les travaillent tant en leur biens, denrée et marchandises que aultrement, et affin que iceux enffans qui desendroient de leur lignée, quant empeschement y auroit, [sceussent] à qui avoir recours, nous eussions lors esté depputez et ordonnés pour commissaires, gardiens et conservateurs desdictz privileges et juges pour congnoistre, juger, discutter et terminer de touttes questions, procès et debatz qui pourroient sourdre au moien et pour raison d'iceux, ainsy que de tout temps il nous est apparu à plain et au vray par les lettres de chartres et aultres qui sont enregistrées ès registres et ordonnances de ladicte cour; et pour ce plusieurs peagers, fermiers, collecteurs des tailles et aultres (qui) leur donnent souventefois empeschement en leursdict previlleges et aultres personnes (qui) les veullent asubjettir et charger de tutelle et curatelle, commissions et aultres charges prejudiciables à leursdictz previleges : Guillaume de Verdun, advocat en Parlement, filz naturel et legitime de Jacques de Verdun, naguere

sergent au Chastellet de Paris, et de Denise Vuacquier, l'esnée, sa femme, laquelle Denise Vuacquier est seur germaine de feu Jehanne Vuacquier, vivante femme de Me Alexandre Duquenel, receveur du roy à Creil, pere et mere de Me Alexandre Duquenel, procureur du roy audit Creil, qui ont esté recongneus et approuvez estre yssus et descendus de la lignée et posteritté dudict Eude Le Maire, dict Challo Sainct Mas, par acte d'icelle aprobation passée par devant Jutet, nottaire à Estampes, le XVIe jour de septembre M VIc XXI, et pour ce capable et ses enffans naiz et à naistre en loyal mariage jouir et user plainement et paisiblement desdictz droictz, franchises, libertez doñnés et octroyés par les roys de France audict Eude le Maire et à toutte sa posteritté et lignée, se seroit retiré pardevers nous et requis, attendu que nous sommes juges, commis, gardiens et delleguez par lesdictz previlleges, luy voulloir sur ce pourvoir de remede convenable. Pour ce est il que nous vous mandons, après qu'il nous est apparu desdictz previlleges, confirmation et commission à nous sur ce octroyée pour la discution des procès, et expressement enjoignons qu'à la requeste dudict Guillaume de Verdun, issue de ladicte lignée, vous aiez à faire inhibitions et deffences, de par le roy et nous, à tous peagers, fermiers, collecteurs et aultres qu'il appartiendra, qu'ilz ne facent traicter ny convenir pour le faict desdictz previleges ailleurs que pardevant nous, et le maintenir et garder en iceux, l'en faisant jouir et user plainement et paisiblement, scelon leur forme et teneur, et les y contraignant à ce faire et souffrir, et aussy à leur restituer leurs biens et gaiges, sy aulcuns en ont esté pris ou arrestez sur eux ou aultre de par eux, contre la teneur desdictz previleges... Et, en cas d'opposition, reffus ou delay, adjourne les opposans, reffuzans ou dellayans à ester et comparoir à certain et competant jour pardevant nous en nostre auditoire du Pallais à Paris pour dire les causes de leur opposition, reffus ou delay, et pour en oultre procedder comme de raison; en faisant commandement, de par le roy nostre sire et nous, à tous juges qu'il appartiendra et dont tu seras requis, que touttes les causes pendantes et introduictes pardevant eux par quelque personne que se soict allencontre dudict de Verdun, issue de ladicte lignée, touschant lesdictz previlleges, sy elles sont entieres et non contestées, il les renvoyent pardevant nous en nostredict auditoire, pour procedder comme il appartiendra par raison. Et, au cas que lesdictz juges ou aulcuns d'iceux soient de ce faire reffuzans ou contredisans, vous, en leursdictz reffus ou contredictz, faictes lesdictz renvoys et adjournemens, en la maniere

que dit est, en nous certiffiant suffizamment de ce que faict en aurez. De ce faire vous donnons pouvoir, et commandons à tous les justiciers, officiers et subjectz du roy nostredict seigneur qu'à vous, ce faisant, soict obéy.

Donné à Paris, soubz le scel de la cour desdictes Requestes de l'Hostel du roy, le dernier jour de mars mil six cens vingt deux.

(Arch. nat., V⁴ 1497, fol. 139 v°.)

V.

Acte de nomination de Me Pierre Baron pour estre garde des privileges de la franchise de Chaalo Sainct Maz.

Aujourd'huy, dimanche, dixiesme jour de janvier mil six cens vingt sept, heure d'une attendant deulx de rellevée, suivant les publications ce jour d'huy faictes ès prosnes des messes parroichialle dicte ès eglises des parroisses de la ville et faulx bourgs d'Estempes, se sont presentez en la maison de ville de ceste ville noble homme maistre Pierre Legendre, advocat en Parlement, demeurant à Estampes, François Prieux et Ferry Boutet, bourgeois, trois des gardes de la franchise conceddée à feu Eude Le Maire de Challo Sainct Marc; où sont aussy comparuz nobles hommes maistres Pierre Baron, docteur en medecine, Robert Danjou, conseiller pour le roy nostre sire en l'eslection dudict Estampes, Jehan Ollivier, Gabriel Ollivier, Cautien Hemard, Jehan Hemard, Marin Gauldracher (?), Estienne Mallet, Pierre Cault, Jean Canyvet, Louys Septier, Jehan Legendre et Nicollas Chevrier; ausquelz susditz, tous rellevez de ladicte franchise, lesdicts gardes ont requis de faire eslection de l'un d'entre eulx tel qu'ilz jugeoient capable pour estre garde, avecq lesdictz sieurs Legendre, Prieur et Boutet, au lieu de deffunct Hierosme Savisard, en son vivant garde avec les susdictz de ladicte franchise. Tous lesquelz dessusdictz ont tous, d'une mesme voix et commung accord, fors et excepté lesdictz sieur Baron, Danjou et Septier, nommé et esleu de la personne dudict Me Pierre Baron; et pour faire faire le serment audict Baron par devant Messieurs des Requestes de l'Hostel ou ailleurs que besoing sera, ont les dessusdictz faict et constitué leur procureur le porteur des presentes, auquel ilz [ont] donné pouvoir et puissance de ce faire. Dont et de ce que dessus a esté octroyé lettre ausdictz Legendre, Prieur et Boutet pour leur servir, ensemble de ce que ledict Baron a accepté ladicte charge. Signé : Dupret.

Requeste presentee par Pierre Baron pour estre receu garde des privileges de la franchise de Chaalo Sainct Marz.

A nosseigneurs les maistres des requestes ordinaires de l'Hostel du roy.

Supplie humblement Pierre Baron, docteur en medecine, sieur de Lumery, demeurant à Estampes, disant que par acte du dixiesme jour de janvier il a esté nommé et esleu pour garde des privileges de la franchise de Challo Sainct Mars concedez à deffunct Eude Le Maire et à ceux de sa posterité naiz et à naistre au lieu de Hierosme Savixard, cy devant l'un des gardes desdictz privileges; et d'aultant que vous, Messieurs, estes conservateurs desdictz previlleges, il a esté enjoinct au suppliant se pourveoir pardevant vous pour faire le serment de garde : ce considéré, nosseigneurs, il vous plaise commettre tel de vous qu'il vous plaira pour recevoir du suppliant le serment de bien et fidellement faire ladicte charge de garde desdictz privilleges d'Eude Le Maire de Challo Sainct Mars, ainsy que son predecesseur a faict, et ordonner que ledict acte de nomination y attaché, ensemble l'acte du serment qu'il prestera pardevant celuy de vous qu'il vous aura pleu commettre, seront enregistrez en vostre greffe, et autant à luy dellivré, et vous ferez bien. Signé : Baron et Targas.

Soit monstré au procureur du roy. Faict ce vingt sept juillet M VI^c^ vingt sept.

Veu la nomination du suppliant, je ne l'empesche. Pour le roy, signé : Rousselet.

Sentence de reception de M^e^ Pierre Baron.

Veu par la Cour la requeste à elle presentée par Pierre Baron, docteur en medecine, sieur de Lumery....., ledict acte de nomination de la personne du suppliant....., conclusions du procureur du roy en ladicte cour, auquel le tout a esté communicqué, tout consideré, et après que ledict Baron a esté mandé en la chambre, et de luy pris et receu le serment de bien et fidellement exercer ladicte charge de garde des previlleges de Eude Lemaire Challo Sainct Mas: la Cour a donné acte audict Baron de sa prestation de serment, et ordonne que son acte de nomination, ensemble le present jugement, seront enregistrez au greffe de ladicte cour, pour luy servir ce que de raison. Faict à Paris, èsdictes Requestes de l'Hostel, le vingt neufiesme juillé M VI^c^ vingt sept.

(Arch. nat., V^4^ 1498, folios 94 r°-95 r°.)

LETTRES D'ÉMERIC BIGOT

A GILLES MÉNAGE ET A ISMAËL BOUILLAUD

AU COURS DE SON VOYAGE EN ALLEMAGNE

LORS DE L'ÉLECTION DE L'EMPEREUR LÉOPOLD Ier

(1657-1658)

Les extraits de la correspondance d'Émeric Bigot avec d'Achery, Mabillon, Du Cange, etc., qu'a publiés M. L. Delisle[1], montrent tout ce que l'on pourrait tirer des lettres de Bigot pour sa biographie, qui n'a pas encore été faite et qui formerait un curieux chapitre de l'histoire littéraire du XVIIe siècle.

L'historien politique peut aussi trouver à glaner dans cette correspondance. En 1657 et 1658, Bigot fit un long voyage en Allemagne pour aller, en curieux, assister à l'élection de l'Empereur[2]. Ferdinand III venait de mourir (2 avril 1657) ; Gramont et Lionne partaient pour Francfort, afin de défendre les intérêts de la France, et, s'ils ne pouvaient empêcher l'élection de Léopold Ier, par suite du refus de l'électeur de Bavière de se porter candidat, ils obtenaient la neutralité de l'empire dans la guerre contre l'Espagne, et leurs négociations devaient aboutir à la ligue du Rhin (14 août 1658).

Bigot, parti du Havre pour la Haye, remonte le cours du

1. *Bibliotheca Bigotiana manuscripta*, p. p. L. Delisle. Rouen, 1877, in-4°. (Société des bibliophiles normands.) Cf. le *Cabinet des mss.*, I, 321-329.

2. Cf. les *Mémoires du maréchal duc de Gramont, ambassadeur de France à la diète de Francfort, dans le temps de l'élection de l'empereur Léopold I.* (A Franche-Ville, 1742, in-8°.)

Rhin, par Leyde, Utrecht, Arnheim, Düsseldorf, Cologne et Mayence, jusqu'à Francfort, en compagnie du libraire Elzevier et d'un français réfugié, partisan de Condé, M. de Marigny. L'élection de l'Empereur se trouvant retardée, il visite Strasbourg, Bâle, Augsbourg, Munich et Ratisbonne, puis revient à Francfort, où il séjourne jusqu'après l'élection de Léopold Ier. Pendant tout ce temps, il tenait régulièrement au courant des nouvelles politiques et des moindres incidents de son voyage ses amis de Paris, Ménage et Bouillaud.

Une bonne partie de cette correspondance nous a été conservée dans les manuscrits français 13024 et nouv. acq. franç. 1343 de la Bibliothèque nationale; les quelques lettres qui suivent sont extraites de ces deux recueils. A part un côté purement personnel ou anecdotique[1], elles contiennent de nombreux détails sur les préliminaires de l'élection, les entrées des Électeurs à Francfort, les visites et sollicitations qu'ils reçoivent, les différends et les querelles de préséance des envoyés français et espagnols, Gramont et Lionne, La Fuente et Peñaranda.

H. Omont.

I.

Bigot a Ménage.

De la Haye, ce 26e d'avril 1657.

Monsieur,

Depuis que je suis sorti de Paris, j'ay tousjours esté par chemin et n'ay eu aucune occasion de vous pouvoir escrire. Présentement que je suis arresté à la Haye et que j'ay le temps de recueillir mes esprits, je vous veux rendre raison de tout mon voïage.

A la couchée de Paris à Rouen, je soupé avec Mr le président Bigot, qui m'apprit que l'Agianthus de Beze, premier président de Rouen, estoit mis à la grecque, et qu'en françois c'estoit Mr de

1. Voyez les détails sur les *boesles* de Strasbourg (lettres III et X), l'état des lettres en Allemagne (lettre VIII), l'aventure de Marigny et d'Elzevier à Cologne, jansénistes et jésuites (lettre IX), etc.

Saint-Anthot. Je ne fis que passer par Rouen; de là je fis un petit tour au païs de Caux et me rendis au Havre, le mesme jour que M. de Thou y arriva : nous avons esté là huit jours entiers à attendre le vent dans le plus grand ennuy que l'on se puisse imaginer; il n'y a en cette ville aucun divertissement, et après une heure de promenade vous avés tout veu, et ce qui vous avoit diverti d'abord vous chagrine après extrêmement. Accablés de cet ennuy, le hazard de la mer nous estoit préférable à ce triste Havre; le premier souffle de bon vent nous porta tout joïeux dans nostre bord, dans lequel à peine fusmes nous entrés, que le vent changea et se fist mauvais. Nous avons esté dix jours dans ce passage qu'on a accoustumé de faire à trente ou quarante heures; nous nous embarquâmes le vendredy treziesme, et n'abordâmes à Roterdam que le dimanche 22e. Chacun jetta ce qu'il avoit sur le cœur, et Mr Bouillaud, qui avoit résisté à la violence de la mer Mediterranée, n'a peu s'exempter de païer le tribut à l'Océan. Après le premier jour de purgation, l'appetit revinst à un chascun, et arrivames au port justement quand nous eusmes mangé toutes nos provisions. Dans nostre infortune, nous avons eu ce bonheur que la mer fust assez calme et sans aucune tourmente, et nous jouissions de la promenade du tillac.

Je suis tellement espris de la beauté de ce païs que je ne puis me tirer de l'admiration dans laquelle je suis; je ne pense pas qu'il y aye lieu au monde où vous peussiés vous plaire davantage. Je suis asseuré que, si vous estiés à la Haie, vous ne songeriés jamais à vous retirer à Meudon, parce que vous y trouveriés Meudon et de plus tout ce qu'il y a de plus beau, de plus galant et de plus divertissant dans Paris, que vous quittés pour aller à Meudon. Mr l'ambassadeur m'a tesmoigné qu'il seroit ravi qu'il vous prist envie de faire un petit voïage en ce païs. Si vous n'estes point establi à Meudon, venés y, et vous advouerés que la Haie vaut pour le moins Meudon. J'ay fait vos recommandations à Carpentarius [1], qui m'a asseuré que vous estiés tousjours sur son ongle; il est gros et gras, et l'ay veu bien mangeant et devisant dans une certaine galanterie qui se fit avandhier : je n'ay veu encor personne que luy. Je beus ce mesme jour avec le frère de Mr Wilfor [2], qui est allé à Amsterdam; quand il sera de retour, j'ay envie

1. Jacques Carpentier ou Charpentier, sieur de Marigny près Nevers († 1670).

2. Abraham de Wicquefort, diplomate hollandais, résident général de l'électeur de Brandebourg à Paris (1598-1682); son frère, Joachim de

de jouir de l'honneur de sa connoissance. Je vous prie d'offrir mon service pour ce païs à tous vos amis : vous avés droit de me commander tout ce qu'il vous plaira.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Bigot.

Je vous supplie de faire mes très humbles baisemains à Mrs Parfait et à tous les Mrs de vostre cabinet et de celuy de Mr de Thou, et à Mr de la Rivière, comme au patron[1].

II.

Bigot a Ménage.

De Francfort, ce 21e de septembre 1657.

Monsieur,

Encor bien que je sois arrivé à Francfort longtemps après tous les autres François, néantmoins je vois que j'y suis encor trop tost venu ; on ne sçait quand se faira l'élection, et on en parle comme d'une chose qui est encore fort esloignée. On a présentement le plaisir de la foire, qui est fort petit ; il n'y a pas un seul bon livre nouveau, et ces grandes boutiques, qui estoient autrefois pleines de toute sorte de bons livres, sont presque toutes vuides. Il faut que je cherche ailleurs quelques divertissemens en attendant que l'élection se fasse. Je suis résolu d'aller voir les plus belles villes d'Allemagne ; ce pourra être un voïage de six semaines. Devant d'entreprendre ce nouveau voïage, je veux vous rendre compte de mon dernier. Il ne se peust jamais voïager avec plus de plaisir. Mr de Marigni et moy, nous vous avons souvent souhaité sur le bord du Rhin et avons beu à vostre santé à Coblens, Bacharach et Binguen, celle de Mr l'abbé Parfait et de Mrs Chapelain et Costard. Je perdis là la mauvaise opinion que j'avois des vins du Rhein, qui sont très excellens sur les lieux.

Il n'y a que trois jours que je suis arrivé ; je salué hier Mr de Lionne, qui me reçeust très civilement et me tesmoigna que vous

Wicquefort (1600-1670), fut agent du duc de Saxe-Weimar dans les Pays-Bas, en France et en Allemagne.

1. Bibl. nat., nouv. acq. fr. 1343, fol. 4.

luy aviés parlé de moy à Paris : je vous en suis tout à fait obligé. ... Je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Bigot.

Je suis logé chez Mr Elzevir ; si vous me voulez faire l'honneur de m'escrire, vous m'y adressés vos lettres [1].

III.

Bigot a Ménage.

De Strasbourg, ce 1er de novembre 1657.

Monsieur,

La remise de la diète me donne tout le temps nécessaire pour voir à mes aises toute l'Allemagne ; je chemine trois jours, et puis m'arreste un mois dans quelque belle ville. Je suis présentement à Strasbourg : j'y séjournerai deux mois, parce que cette ville est assez divertissante et commode pour estudier ; il y a une bibliothèque publique, et on permet de transporter chez soy les livres. Depuis quinze jours que j'y suis, j'ay plus estudié que je n'avois fait depuis huit mois que je suis sorti de France ; j'ay bonne envie de continuer. Je n'ay jamais estudié avec moins d'incommodité pour la saison. C'est une chose bien commode qu'un poesle, quand il est chaufé de bois et non de charbon, qui enteste : vous avés, à ce que je me souviens, éprouvé l'un, et non pas l'autre. Je vois quelquefois Mr Boecler [2], qui m'a prié instamment de vous saluer de sa part ; c'est un bon homme, fort franc et communicatif. Je receus à Francfort quelques exemplaires du Térence de Mr Guiet [3] qu'il avoit donné ordre à son libraire de me donner pour les envoïer à Mr Bouillaud ; je les ay mis entre les mains de Mr Elzevir, qui m'a promis de les envoïer à Paris. Je crois qu'il y en aura quelque copie pour vous ; sinon, je vous en envoirois par les coches qui partent tous les quinze jours de cette ville pour Paris. J'attends

1. Nouv. acq. fr. 1343, fol. 8.

2. Jean-Henri Boecler, professeur à l'université de Strasbourg (1611-1672).

3. Voyez : *Un cercle savant au XVII^e siècle. François Guyet* (1575-1655), par Isaac Uri (Paris, 1886, in-8°), p. 131.

quelques exemplaires du livre de Mr Marigni[1], que je vous envoirai par cette voie; à nostre séparation, il me chargea de vous faire ses recommandations : vous lui estes *in ungue et ad unguem*. Je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

BIGOT[2].

IV.

BIGOT A BOUILLAUD.

De Strasbourg, ce 11e de novembre 1657.

Monsieur,

Affin de me revanger des nouvelles que vous m'avés fait l'honneur de m'escrire et donner matière en mesme temps à vos politiques de faire leurs reflections, je vous escrirai ce qu'on fait et dit en Allemagne. On tient la ville de Torn assiégée, et cet ordinaire il n'en est point venu de courrier; si les Hongrois peuvent prendre cette ville, elle demeurera à l'Archiduc, comme grand maistre de l'ordre Teutonique. Il y en a qui disent que le roy de Pologne, se voïant restabli dans son roïaume, entre en deffiance du roy d'Hongrie et craint qu'il ne se veuille maintenir dans les villes qu'il prendra en Prusse et les garder pour gage et asseurance de l'accord qu'il a fait et de la promesse qu'on luy a donnée de l'élire roy de Pologne après la mort de ce roy ci. On escrit qu'il est paru quelques troupes de l'autre costé de l'Oder, ce qui a obligé de rompre tous les ponts qui sont sur cette rivière; il c'est donné un combat entre quelques troupes suédoises et danoises en la province Schonen : les Suédois ont eu quelque desavantage, il en est resté trois ou quatre cens sur la place; les Escossois que le Protecteur envoie au roy de Suède ne sont point encor arrivés. Il y a quelques jours que, l'ambassadeur d'Angleterre estant allé voir la flotte suédoise, et s'y boivant plusieurs santés au bruit du canon, la flotte danoise s'approcha pour en estre de la partie : il survint un brouillard, qui les empeschea de se voir de près. On ne parle à Francfort que de conférences secretes, et on ne sçait aucunement ce qui s'y traite; l'ambassadeur de Suède voit tous les jours ceux de France. On y fist avandhier la procession du gros bœuf gras de Podolie.

1. C'est sans doute le *Recueil de lettres en prose et en vers* (La Haye, 1655, in-12).

2. Nouv. acq. fr. 1343, fol. 9.

Mr de Marigni est à Francfort ; il se dit estre sous la protection de la maison d'Autriche ; Mr le prince Maurice luy donna en Hollande un billet pour avoir logis à Francfort comme de sa suite ; il s'y ennuie fort et y voit peu de personnes. Madame de Lionne n'y fait aucune visite et passe le temps à jouer ; Mr Tubœuf luy tient compagnie. Mr d'Harlai y estudie à force les histoires du pays.

Il ne s'imprime ici rien de nouveau ; j'ay mis les exemplaires du Térence de Mr Guiet entre les mains de Mr Elzevir, qui m'a promis de vous les faire tenir au plus tost ; vous devés les avoir receus, si non faites luy en dire un mot en Hollande. Si Mr Mentel m'envoioit un exemplaire de son Ὑψικλέους ἀναφορικός[1], je le conférerois avec la traduction ms. de Dasypodius[2]. M. Boecler m'a dit que vous aviez veu tous ces mss. de Dasypodius et que vous les est[im]liés ; il estoit curieux des escrits des anciens mathématiciens, c'est daumage qu'il n'en aît fait pas imprimer ; je pense que ces traductions valent bien celle de Mr Mentel. Je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Bigot.

Je vous prie d'asseurer le cabinet de mes très humbles respects. Mr Boecler m'a prié de vous saluer de sa part[3].

V.

Bigot a Ménage.

De Strasbourg, ce 1er de décembre 1657.

Monsieur,

Je quitte avec regret la ville de Strasbourg : je commençois à reprendre goust à l'estude et estois en un poste assés commode pour avoir l'honneur de recevoir de vos lettres. Les dispositions que je voiy à la guerre m'obligent d'en sortir au plustost pour avoir du temps de voir quelque partie de l'Allemagne. Je partirai

1. *Hypsiclis anaphoricus*, *sive de ascensionibus liber* (Paris, 1657, in-4°).

2. Conrad Dasypodius, de Strasbourg, éditeur d'Euclide († 1610). Un ms. de Dasypodius était encore en 1870 à Strasbourg (n° C. III. 6 du Séminaire protestant) ; on a d'autres mss. de Dasypodius à Paris (Suppl. gr. 335) et à Upsal (mss. 45 et 46).

3. Ms. français 13024, fol. 3.

dans quinze jours pour Ausbourg, où je séjournerai quinze jours ou un mois, et de là je prendrai mon chemin vers Ratisbonne..... Les doctes d'Allemagne, qui sont à fort petit nombre, ne font rien imprimer... On parle ici d'une estrangère action de la reine de Suède; j'en attends confirmation pour la croire[1]. L'Électeur Palatin et le frère du duc de Wirtemberg lèvent en ces quartiers des soldats pour le roy de France; les princes de la Basse-Saxe arrivent, afin d'obliger le roy de Danemark à rendre au roy de Suède Brêmewerd. Je suis avec passion,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Bigot[2].

VI.

Bigot a Ménage.

De Francfort, ce dixième de febvrier 1658.

Monsieur,

Il y a huit jours que je suis de retour en cette ville; j'y demeureraï doresnavant jusques à l'élection. Il faut que j'y soutienne un peu l'honneur de la nation : de tous les M^rs^ françois qui y estoient venus avec M^rs^ les ambassadeurs, il n'en reste plus qu'un ou deux, excepté ceux qui sont attachés à la personne de Leurs Excellences; la persévérance n'est pas le don de la nation. J'eus l'honneur avandhier de disner avec M^r^ de Lionne, qui me demanda de vos nouvelles; je luy dis que je vous avois escrit trois ou quatre fois, et que je n'avois receu aucune response, que je craignois que mes lettres n'eussent esté perdues, ou les vostres. Il est dans le fort de sa négotiacion et prest à prester le collet à Pigneranda, qui faira dans quinze jours son entrée en cette ville. Le roy d'Hongrie est en chemin pour y venir, et l'Électeur de Saxe s'y rendra en mesme temps. Les Électeurs de Brandebourg et de Bavière n'y doivent point venir; ceux de Cologne, Trèves et Palatin ne font qu'attendre l'arrivée du roy d'Hongrie pour s'y rendre aussitost; on doute néantmoins si celuy de Cologne s'y trouvera. Toutes choses se disposent à nous donner au plustost un empereur; je crois que ce sera pour ce caresme.

1. Allusion à l'assassinat de Monaldeschi à Fontainebleau.
2. Nouv. acq. fr. 1343, fol. 10.

Cela estant, après Pasques j'irai revoir la Hollande, y demeurer un mois, et puis tenter encor une fois le hazard de la mer. Mr Bouillaud n'approuvera pas peut-estre cette route, mais elle me semble la plus commode; j'espère tout bien des vents. On parle fort icy de plusieurs personnes qui sont mortes de froid; jeudy dernier, à sept heures de matin, on vist plusieurs feux tomber du ciel; cela recevra plusieurs interprétations. Si j'avois un copiste, je vous enverrois une copie de la lettre de Mr Marigny; elle est si belle, si galante, que je crois qu'elle est desjà à Paris, encor bien qu'elle soit escrite pour Bruxelles; il a de l'estime et de l'amitié pour vous plus que je ne vous puis escrire. Mille baisemains à Mrs Parfait et à tous nos amis. Je suis avec passion,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Bigot.

Adressés, s'il vous plaist, vos lettres à Mrs de Neufville, pour Mr Bigot, à Francfort. Il faut acquiter jusques à Anvers : outre l'importunité que je vous donne, je vous fais couster de l'argent[1].

VII.

Bigot a Bouillaud.

De Francfort, ce dixième de febvrier 1658.

Monsieur,

Je vois que les réflexions de vos politiques s'éloignent si peu du train que prennent les affaires de ce païs, que vous m'obligerés infiniment de continuer de m'en faire part. Il y a une suspension de nouvelles ici; on est dans l'attente de l'approche du roy d'Hongrie, qui est en chemin pour venir en cette ville; il a plus de trois cens carosses ou chariots à sa suite. On a la liste icy de tous ceux qui sont de sa maison et de tous les seigneurs qui accompagnent Sa Majesté; si elle n'eust esté un peu trop longue, je vous en aurois envoié une copie. Tous les Mrs françois qui estoient venus icy se sont éclipsés; nous ne sommes que trois ou quatre de volontaires. Vostre catéchumène de la Haye a tousjours tenu ferme; il m'a prié de vous asseurer de ses respects. Il va souvent chés Mr l'Électeur de Mayence; à son arrivée, il luy présenta une lettre de recommandation de Mr le Prince. Mr le Mareschal est tous les jours en

1. Nouv. acq. fr. 1343, fol. 12.

débauche. Mr de Lionne est plus dans la retraite; Madame estudie l'espagnol les journées entières, fautes de joueurs. Je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Bigot[1].

VIII.

Bigot a Ménage.

De Francfort, ce 24e febvrier 1658.

Monsieur,

Je receus, il y a quelques jours, une lettre de Rouen, par laquelle j'ay reconnu que vous aviés receu quelques unes de celles que je vous avois escrite de Strasbourg, et je vous ay mandé par ma dernière que je n'en avois receu aucune des vostres. A la sortie de Strasbourg, j'ay esté à Basle, où j'ay séjourné quelques jours; estant en cette ville là, je considéré en quel quartier vous auriés pu demeurer si vous vous y fussiés retiré, comme quelques uns de vos amis vous l'ont jadis conseillé. Je vis quelques maisons assés belles et qui ont très belle veue; mais je n'y ai pas rencontré de compagnie qui vous y peust retenir une semaine. J'ay attendu huit ou dix jours à Ratisbone Mr Portner[2], et en suis sorti sans le voir; il estoit aux champs, et je n'eus pas tant de courage que cet Allemand qui fist deux cens lieues pour aller voir à Paris Mr Viet[3], qui estoit pour lors à Fontenai-le-Comte, ce qu'ayant appris remonta sur ses chevaux et l'y fust trouver. A Ausbourg, Munich, Ingolstad, Nuremberg et Wirzbourg, je n'y ai pas rencontré tant de gens doctes que j'en avois quitté à Strasbourg, quoiqu'il y en ay peu, et de tous ces doctes il n'y en a pas un qui soit illustre. Les lettres sont en très mauvais estat par toute l'Allemagne; on n'imprime rien ou de meschans livres, et les libraires n'ont aucun commerce avec ceux de France. J'eusse bien voulu remporter quelque bon livre de ce païs; mais c'est une impossibilité d'en rencontrer. Les

1. Français 13024, fol. 5.

2. Jean-Albert Portner, de Ratisbonne, était en correspondance suivie avec Bouillaud; M. Uri (*François Guyet*, p. 221, ss.) a publié plusieurs lettres de lui d'après le ms. français 13041.

3. François Viete, né à Fontenay-le-Comte en 1540, mort à Paris en 1603. La plupart de ses travaux ont été réunis par Fr. Van Schooten (*Opera mathematica*. Leyde, 1646, in-fol.).

bons livres et les personnes doctes sont à Paris; je pousse souvent des soupirs de ce costé là, il n'y a que la seule honte qui me retienne icy. Je prie Mr de Launay de m'envoyer quelques livres nouveaux pour charmer le chagrin de cette ennuieuse demeure. Et ce qui me fasche le plus, c'est que je vois qu'il m'y faudra demeurer jusques après Pasques; j'y faira[i] un double caresme. J'ay trouvé à Strasbourg un moine italien défroqué, jadis grand prédicateur et maintenant maistre de langue bien pauvre, qui m'a appris les premiers élémens de cette langue; j'en sçai assés pour entendre la prose avec l'aide de mon dictionaire : je me perfectionnerai par la lecture de vos livres. C'est pourquoi je prie Mr de Launay de m'envoier une copie de vostre commentaire de Casa [1], ou quelque autre de vos ouvrages et des beaux esprits de France; la commodité du coche de Strasbourg est aussi asseurée que celle de Paris à Rouen. Vostre amy seroit bien aise de sçavoir comment Mr le prince de Conty a trouvé sa lettre et s'il approuve les deux points en ceste affaire; si vous en avés appris quelque chose de Mr de Monceaux, mandés-le moi, et je l'en advertirai.

On ne sçait certainement où est le roy d'Hongrie; on a nouvelles qu'il a passé Amberg, et rien plus. Pigneranda est à Aschaffenbourg, à huit heures d'icy. Vous sçavés la prise de l'isle de Finlande par les Suédois; il ne se dit icy rien de nouveau. Il y a deux jours qu'il commence à dégeler, et le Mein se déborda hier. Je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Bigot [2].

IX.

Bigot a Bouillaud.

De Francfort, ce 24 mars 1658.

Monsieur,

..... Je veux vous rendre compte de mon voiage d'Allemagne. Je partis d'Hollande à la fin du mois d'aoust avec Mr de Marigny. Nous fusmes en coche jusques à Arneim; là nous nous mismes dans

1. Ce sont les *Annotazioni sopra le Rime di monsignor G. della Casa*, publiées en 1667, in-8°.

2. Nouv. acq. fr. 1343, fol. 13.

le petit hiacq d'Elzevir, que nous fismes tirer par un cheval jusques à Cologne. Nous avons abordé à toutes les villes du Rhin, fait un tour ou deux dedans, et avons pris dans quelques unes nostre refection. En approchant de Dusseldorf, Mr de Marigny s'arracha avec des pinces le poil du menton et des deux costés de la bouche, se laissa de grandes moustaches et tout le poil de dessous le menton; ce qu'il avoit fait en badinant nous servist ensuite d'un plus grand divertissement : il s'imagina de se faire passer pour un janséniste (il avoit leu les *Lettres au Provincial* dans le batteau) et de faire accroire aux jésuites de cette ville là que les jansenistes portoient ainsi la barbe. Nous fusmes au collège; M. Elzevir demanda un jésuite de sa connoissance, qui nous fist de grandes civilités, nous monstra l'église, qui est fort belle, la bibliothèque, qui est très petite. Après un quart d'heure de conférence, nous nous retirames : estant à la porte, Mr Elzevir dit en particulier à ce jesuite : « Avés vous remarqué la barbe de Mr? » — « Oui, respondit-il, il y a longtemps que je la considère. » — « C'est un janséniste, frère de Mr Arnauld; les jansénistes portent ainsi la barbe en France. » — Le père ne fist que lever les espaules. — « Il va, dit-il, à Francfort pour faire débiter un livre de ces messieurs, qui faira beaucoup de bruit; ce livre est intitulé : *Lacrymæ jesuitarum, sive gratia victrix.* » Le bon père tesmoigna estre fasché de n'avoir pas plus tost sceu que ce fust un janséniste, il auroit peut estre interrogé le janséniste; mais il estoit desjà à la rue. Pendant la foire, les jésuites ont fait chercher ce livre, et il n'y a point de boutique où on l'ait demandé. Nous avons séjourné trois jours à Cologne; la pluie ne m'empescha point d'aller me promener par la ville et visiter les églises et reliques. J'y rencontré Mr le baron de Bras, président au parlement d'Aix, qui m'y donna à disner et à Mr de Marigny, et nous mena voir les chanoinesses. Nous en vismes plusieurs vieilles et laides, qui parloient toutes françois; le lendemain, nous les fusmes entendre chanter : elles s'esclatoient plus tost de rire qu'elles chantoient. Mr de Marigny et moy quittames à Cologne la compagnie d'Elzevir pour quelque petite raison; nous montasmes dans un grand batteau marchant, où nous avions une belle chambre. A Coblens, Bacchara, nous fismes plusieurs brindes teste à teste à la santé de nos amis; je vous asseure que nous beusmes la vostre. A Saint-Goard, on me mist au carcan; vous sçavés cette ceremonie, et y avés esté mis aussi bien que moi en descendant le Rhin. A Mayence, nous changeames de batteau et arrivasmes à Francfort sur les six heures. Mrs de Nesle et du Breuil nous receurent au port et nous conduisirent à leurs hostelleries, et le

lendemain je cherché logis, où je n'ay demeuré que six jours. Je pris ensuite le chemin de Strasbourg, où j'ay séjourné près de trois mois ; par le premier ordinaire, vous aurés la suite de mon voïage.

A propos de Strasbourg, je vous veux parler de la prétendue conférence de Mr Croissi-Fouquet avec le cardinal de Retz ; elle me semble fort imaginaire : on n'a aucune asseurance que cette Éminence aye esté à Strasbourg ; ce qu'on en sçait, on l'a appris du valet de l'hostellerie du Bœuf, qui a dit à Mrs les ambassadeurs qu'il avoit logé chés eux quatre hommes, un maistre, un homme de chambre et deux valets, que le maistre se faisoit appeler monsieur le Prieur, et qu'un jour un des valets, estant saoul, dit que, si on connoissoit son maistre, on luy rendroit bien d'autres honneurs ; et l'ayant pressé de dire qu'estoit son maistre, il luy dit que c'estoit le cardinal de Rets. Voilà ce qui en est. Mr de Croissi s'est retiré de Francfort, mais il n'a pas pris le chemin de France ; il attend qu'on luy donne les asseurances nécessaires pour pouvoir demeurer en seureté en France, et sans crainte et appréhension de prison. Mr de Marigny est toujours bon françois et bon Condé ; il ne c'est parlé de son accomodement qu'au Palais, et non à Francfort ; il est tous les jours chés Pignerande, qu'il estime beaucoup ; il ne parle pas trop avantageusement de l'esprit du marquis de la Fuente.

L'Électeur de Trèves fist hier une très belle entrée ; on attend dans deux ou trois jours l'Électeur de Saxe. Le roy d'Hongrie[1] fist son entrée mardy dernier ; il avoit trente-cinq trompettes, quarante deux carosses, cinquante chevaux de main, une compagnie de gardes à cheval et six cent cuirassiers, vingt ou trente albardiers autour de son carosse. Le lendemain, Mr de Mayence le fust visiter ; il fust receu à la porte par le grand maistre, au pied de l'escalier par le grand mareschal, et au dessus de l'escalier par le Roy ; au dernier degré, Son Altesse fist une grande inclination, et le Roy en fist une aussi grande. Estant monté, le Roy prist la droite, se couvrirent tous deux en mesme temps, et le Roy passa le premier dans son appartement. Vendredy, le Roy rendist sa visite à Mr de Mayence ; il le receust au pied de l'escalier, estant avancé deux ou trois pas dans la cour, et non jusques au carosse, et le reconduisit de mesme. Ces visites ont duré une petite heure.

1. Le roi de Hongrie était le second fils de l'empereur défunt Ferdinand III ; né à Vienne en 1640, il avait été appelé en 1655 à la couronne de Hongrie, après la mort de son frère aîné. Il fut élu empereur sous le nom de Léopold Ier.

Le Roy est fort laid ; il a le visage un peu long et de couleur rouge bleu, une grosse lèvre qui luy descend sur le menton, tellement qu'il a tousjours la bouche ouverte ; il n'a aucun feu dans les yeux. On dit qu'il a beaucoup d'esprit néanmoins. Il donne toutes les audiences luy seul ; il ne parle pas françois ; il sçait l'espagnol et ne le parle pas. Mr de Mazeroles, gentilhomme envoié ici par Mr le Prince, luy a parlé en espagnol, et il lui fist response en latin. Vendredi, au matin, Mr de Lionne eust une audience secrète de Mr de Mayence. J'envoie à Mr Ménage le manifeste de Messieurs nos ambassadeurs[1] ; il vous le prestera pour en faire lecture au cabinet. Je vous prie d'asseurer tous ces Messieurs de mes très humbles respects. Je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Bigot[2].

X.

Bigot a Bouillaud.

De Francfort, ce 31e de mars 1658.

Monsieur,

Le récit que j'ay commencé de vous faire de mon voïage vous a deu ennuier ; aussi, de peur de vous accabler tout d'un coup, j'ai voulu vous en parler à deux fois, et faire la pause où j'ay séjourné le plus longtemps. J'ay vescu deux ou trois mois à Strasbourg avec assés de satisfaction ; je logeois en maison bourgeoise, avec une fort bonne compagnie ; je visitois souvent Mr Boecler, et il me faisoit l'honneur de me venir voir aussi souvent ; toutes ces visites estoient seiches, contre la coustume du païs... On estudie assés bien en cette ville, et, à l'imitation de ces messieurs, je m'estois mis à l'estude ; j'y ay plus estudié que je n'ay fait depuis que je suy sorti de France ; je commencé là à gouster la douceur des boesles : c'est une bonne invention pour un homme d'estude. Madame de Lionne parle de mener avec elle un homme pour en faire à Paris ;

1. Voyez la *Gazette de France*, 1657, n° 155 ; cf. le n° 114.

2. Ms. franç. 13024, fol. 6-7. — Dans une lettre du même jour à Ménage (Nouv. acq. fr. 1343, fol. 14), on lit : « ... Le roy d'Hongrie fist son entrée mardi dernier, et l'Électeur de Trèves hier ; on attend au premier jour celui de Saxe. Je vous envoie le manifeste de Mrs nos ambassadeurs ; vous le fairés voir aux cabinets... » Et dans une autre lettre du 31 mars (Nouv. acq. fr. 1343, fol. 18) : « ... L'Électeur de Saxe est à Hanau ; on

ceux qui désireront s'en faire faire pourront l'emploïer : je suis asseuré que vous vous en trouveriés fort bien d'un. Vostre encre n'y geleroit pas au bout de vostre plume, quand cela arrive asseurément qu'on a froid au bout des doigts. L'hyver a esté fort rude en ce païs ci : néantmoins à peine a-on senti le froid ; on alloit de boesle en boesle ; on arrestoit le moins qu'on pouvoit en chemin ; quand on y estoit obligé, on se fouroit bien auparavant. Le Père Grégoire, jésuite, me disoit, à Ausbourg, qu'il n'avoit jamais eu plus de froid qu'en Italie : vous le croiés bien ; il adjoustoit qu'il y avoit pensé mourir de faim : c'est la plainte de tous les religieux allemans et françois. Il n'en est pas ainsi à Strasbourg : on y fait grande chère et à bon compte ; les maisons belles et magnifiques, les dehors de la ville sont fort agréables. Érasme fait l'éloge de cette ville dans Bertius[1], je souscris à tout ce qu'il en dit. Pendant ce long séjour, je fus faire une petite course à Basle ; je passe par Scelestat, Colmar et Brisac ; j'ay demeuré trois jours à Basle, j'y ay veu M^rs^ Buxtorf, Bauhin, Platerus, Flesch[2], avec qui je renouvelé la connoissance qu'il avoit avec feu mon père. En fait de médailles, je vis exactement le cabinet d'Amerbachius, où il y a quelques singularités d'Érasme. Estant de retour à Strasbourg, je fis partie pour aller à Ausbourg ; je passé le mont Knip, qui est la plus haute montagne d'Allemagne. J'arresté un jour à Tubingue, où je changé de chevaux. Je vis là M^r^ Lansius, qui estoit un petit vieillard guai et qui avoit beaucoup de feu ; il m'apprit plusieurs choses de cette Académie, et me dit qu'il avoit connu Passerat ; il est mort depuis.

A Ulme, un alleman de la compagnie visita un patricien, qui nous fist voir toutes les fortifications de la ville ; nous le priasmes à disner ; après disner, il monta à cheval et nous conduisist deux lieues : c'est une cérémonie d'Allemagne. Nous fusmes coucher à Burgau, chez le bourgmaistre de la ville, qui est hostelier. Nous y rencontrames tous les principaux bourgeois et le fiancé de la fille du logis. Quand ce fiancé jaloux nous vist entrer dans le boesle, nous estions deux françois et deux allemans francisés : il signifia hautement à son futur beau-père qu'il ne vouloit point que sa

croit qu'il faira demain son entrée ; le prince Maurice ne faira la sienne que mercredy ou jeudy ; c'est un maigre divertissement que toutes ces entrées, et viande à fainéans : j'en suis bien ennuié et pourrois bien faire faillite à l'élection. Pasques venus, je verrai quel parti je dois prendre... »

1. *Theatrum geographiæ veteris*, 1618-1619, 2 vol. in-fol.

2. Remi Fæsch, de Bâle († 1667).

fiancée couchast cette nuit là à sa maison, et que, si elle y couchoit, qu'il luy déclaroit qu'il n'en vouloit plus. Cela estonna un peu le père et les parents d'un et d'autre costé et nous donna matière de rire; elle coucha dehors; je ne sçai si le mariage s'en est ensuivi. La fille estoit fort jolie et *quæ blande ridebat*. Le lendemain, nous passâmes un grand bois; nous rencontrâmes dans le grand chemin un jeune homme tout nu, qu'on avoit égorgé. Cela est inouï; il ne se parloit point de voleurs, il faut que ce soit quelque ennemy qui eust fait une action si noire. J'ay demeurai huit ou dix jours à Ausbourg; souffrés que je remette à vous en entretenir une autre fois. J'ay beaucoup de choses à vous escrire de la court de Munich, de la bibliothèque et de Mr Peutingerus, bibliothéquaire; je veux vous parler de ce qui se passe ici.

Je vous ay mandé que Mr l'Électeur de Trèves fist son entrée il y eust hier huit jours; le lendemain, dimanche matin, Mrs nos ambassadeurs luy firent demander audiance, afin de prévenir Mr Pignerande; il pria qu'on l'excusast, qu'il estoit au lict, las du voïage; on creust qu'il vouloit peut estre prendre conseil et donner quelque préférence à Pignerande, ce qui auroit obligé nos ambassadeurs à ne le point voir. Lundy matin, ces messieurs luy firent redemander audiance, qu'il leur accorda. Il les receust au pied de l'escalier, et messieurs les ambassadeurs montèrent les premiers. Mr de Mayence a esté visiter l'archiduc Léopol, comme estant le dernier venu. L'archiduc le receust à la sortie de son carosse et monta l'escalier le premier, selon la mode d'Allemagne; Mr de Mayence l'a receu de mesme quand il luy a rendu sa visite. Mr l'archiduc a esté voir le premier l'Électeur de Trèves, qu'il a receu comme Mr de Mayence l'avoit receu. Vendredy matin, Mr de Lyonne, revenant de faire une visite incognito, rencontra Mr Pignerande, qui alloit en cortège chez Mr de Mayence; il marcha quelque temps de l'autre costé de la rue; mais, estant vis-à-vis de son logis, le cocher voulust rompre le cortège et entrer dans logis, ce qu'il ne peust, les carosses se suivant de trop près; c'est une imprudence du cocher, qui ne sçait pas qu'on ne doit jamais rompre un cortège, et que, quand on va incognito, on n'affecte aucung rang. J'ay veu quelques lettres de Paris qui portent qu'il y a division et dissension entre Mrs les ambassadeurs, ce qui n'est pas; ils vivent en parfaite intelligence, se voïant presque tous les jours. Mr Marigny m'a ordonné de vous faire ses recommandations. Mr le prince Lokouy[1] luy a dit qu'il luy fairoit donner audiance par le roy

1. Wenceslas, prince de Lobkowitz († 1677).

d'Hongrie; il nous dira quelque chose de l'esprit du Roy; il ne le trouve pas si laid que plusieurs autres. Je vous diray que je sçai de bonne part qu'il n'aime guère les jésuites; il les souffre par complaisance qu'il a pour l'Archiduc.

Escrivés-moi le départ de la reine Christine et ce qu'on dit d'elle à Paris; le Roy songe-il au voïage de Mets, comme l'on dit icy? L'Électeur de Saxe est à Hanau, il faira peut-estre demain son entrée; Mr Guerdorf vient avec luy. Le prince Maurice faira son entrée mercredy ou jeudy; il n'y a rien de plus incertain que ces entrées : à peine le sçait-on le matin quand elles se font l'après-disner. Adieu.

(Sans signature[1].)

XI.

Bigot a Bouillaud.

De Francfort, ce 7e d'avril 1658.

Monsieur,

J'entrerai, si vous plaist, d'abord en matière et continuerai mon voïage. J'entré à Ausbourg par ces trois portes de fer qui s'ouvrent toutes seules; la singularité les fait, à mon advis, admirer, et le secret en est assés commun; cela se fait en haut par des ressorts qui attirent et relaschent des chaisnes de fer qui sont dedans ces portes, et par leur moien on ouvre ou ferme les portes comme on veut. L'invention qu'ils ont trouvée pour faire monter l'eau est bien aussi admirable : ils ont conduit deux petits ruisseaux dans la ville, et avec des moulins font monter l'eau; ces moulins sont faits comme ceux à tan où il y a de gros pieux qui rompent les escorces d'arbres; ces pieux font un autre effet en ceux-là, ils pressent l'eau, et, par la raison du vuide, la font monter par un tuyau jusques au haut d'une tour, et puis retombe par un autre tuyau. Cette eau est distribuée par toute la ville et coule avec plaisir par six ou sept belles fontaines qui sont dans la grande rue; ces fontaines sont toutes de marbre, enrichies de statues de bronze. L'arsenal est fort bien garni; il a sept galeries à potance l'une sur l'autre, remplies de toutes sortes d'armes bien entretenues. La bibliothèque de la ville est dans le collège de Sainte-Anne; Mr Guilelmus en est bibliothéquaire; depuis la mort de Velserus, on ne l'a point augmentée. Vous pouvés juger de la grandeur par le cata-

1. Ms. français 13024, fol. 8-9.

logue qui en est imprimé[1]; j'ai ouvert plusieurs mss., qui estoient fort anciens. Mr le docteur Seltzer, que je connois particulièrement, me fist voir quelques bibliothèques particulières, quelques cabinets et plusieurs anciennes inscriptions, qui sont dans diverses maisons particulières, dont fait mention Velserus dans son livre.

Je visité l'abbaye de Saint-Ulric; il y a plus de six cens mss. dans la bibliothèque, que les moines bénédictins estiment beaucoup, sans raison : ils sont tous nouveaux. Le plus ancien n'a point trois cens ans; ce sont sermonnaires ou écrits de théologie et philosophie. Dans l'abbaye de Sainte-Croix, qui est de chanoines réguliers, il y a encor une bibliothèque; les mss. sont de la nature de ceux de Saint-Ulric. On a escumé ces bibliothèques; il ne reste plus que le rebut, et ces moines pensent avoir des trésors.

Cette ville est fort déserte; toutes les maisons y sont peintes et magnifiques, mais peu habitées. La maison de ville est superbe; elle est bastie du temps de l'opulence des Fougres[2] et pendant qu'ils étoient duumvirs, c'est tout dire. Leurs petits fils ne sont plus si riches, ils ont fait de grandes pertes en ces dernières guerres; ils possèdent encor beaucoup de terre : aussi doivent-ils beaucoup.

D'Ausbourg je fus à Munich, où est la résidence du duc de Bavière[3]; on peut appeler cette ville la cour sainte; on n'y parle que de dévotion et on y chante tous les matins le *Rorate*. Je ne m'engagerai pas à vous descrire le palais de Son Altesse, on dit qu'il surpasse la magnificence de tous les palais d'Italie; l'idée que vous pourrez en recevoir après cela sera peut estre conforme à l'original. Les jésuites y sont tout puissants et y ont la plus belle maison de toute l'Allemagne; le duc se rend souvent chés eux par une galerie couverte qui va de son palais jusques dans leur dortoire. Ce duc n'a guère d'esprit; il a voulu apprendre les mathématiques, à ce que me dit en secret le Père Hesserus, jésuite : il n'y a sceu rien comprendre, et les a quittées. La jeune princesse les apprend et y a desjà fait de grans progrès. Je ne vous dirai point qu'elle est belle et fort enjouée : vous l'aves veue en Savoie et sçavés de quelle escole elle sort. La bibliothèque électorale est fort ample et riche en mss.; je remarqué que la plus part estoient escris en papier et d'un caractère nouveau. Mr Peutingerus, qui en

1. Voy. Ehinger, *Catalogus bibliothecæ ampliss. reipublicæ August.*, jussu scholarcharum editus (Augsbourg, 1633, in-fol.).

2. Les Fugger d'Augsbourg.

3. Ferdinand-Marie, duc de Bavière; il avait succédé en 1651 à son père Maximilien Ier.

est bibliothéquaire, est petit-fils de celuy d'Ausbourg; *multæ literæ eum ad insaniam redegerunt.* Ces parens l'ont tenu quelque temps enfermé dans une maison; il n'a pas encor la teste bien refaite. Voiés comme les deux charges qu'il a s'accordent : il est quignola[1] et bibliothéquaire; il me dit qu'il estoit à Vénus et à Minerve; il sçait les langues, et rien de plus; il me vouloit obliger de luy escrire en grecq; si vous voulez entretenir correspondance avecque luy, je m'offre à faire tenir vos lettres grecques.

A Neubourg, je vis le Père Balde, jésuite, grand poète. A Ingolstad, je vis les Pères Odo et Arald, et puis je descendis dans un batteau à Ratisbone; je fis ce petit voiage avec deux bons chartreux, lesquels je visité en leur maison proche de Ratisbone. En attendant Mr Portner, qui estoit aux champs, je fus à l'abbaye de Saint-Emmeran; je demandé à voir la bibliothèque; le sous-prieur me dist qu'il y avoit ving-cinq ans qu'il y estoit religieux et qu'il n'avoit jamais ouï parler de bibliothèque; je visité le tombeau de saint Denys Aréopagique. Ne dois-je pas estre content de mon voïage à Ratisbone, encore bien que je n'aie point veu Mr Portner? Si la saison eust esté plus belle, j'eusse descendu à Vienne; le froid me chassa à Francfort; je m'en retourné par Nuremberg, Wirtzbourg, Aschafenbourg et Hanau. Voilà comme il faut faire pour cesser de vous donner de l'ennuy et du chagrin; vous serez plus aïse d'apprendre ce que je va vous escrire.

L'Électeur de Saxe fist une belle entrée lundi dernier; du plus tost qu'il fust arrivé, Mr Pignerande luy envoia faire compliment, et, un quart d'heure après, luy envoia demander audiance, afin de prévenir nos ambassadeurs; eux, sçachant cela, firent dire à quelques conseillers de Son Altesse, Mr Guerdorf en estoit un, qui me l'a redit, qu'ils avoient appris que l'ambassadeur d'Espagne avoit demandé audiance et qu'on luy avoit accordée, qu'ils prioient qu'on leur donnast la préférence, qui estoit deue à la France, et dirent que les ambassadeurs de France n'alloient jamais où les ambassadeurs d'Espagne avoient esté les premiers. Eux respondirent que cela n'estoit d'aucun préjudice pour la préséance, que Mr l'Électeur n'estoit point juge des rangs des ambassadeurs de France et d'Espagne, mais qu'il estoit du droit des gens d'admettre premier à l'audiance celuy qui l'avoit demandée le premier. Enfin, mercredy dernier, l'audiance estant promise à Pignerande à quatre

1. « Quinola. 1° Nom du valet de cœur au jeu de reversi. — 2° Valet de chambre ou autre homme gagé qui mène une dame. » (Littré.)

heures, messieurs nos ambassadeurs la firent demander à deux par Mr Gravelle, et, en mesme temps qu'on la demandoit, messieurs nos ambassadeurs furent chés le duc de Saxe, qui avoit fait response qu'il attendoit l'ambassadeur d'Espagne. Estant adverti que Mrs nos ambassadeurs venoient, descendist dans la court, où il les receust; il monta le premier quelque temps et, remarquant que Mr de Grammont prenoit le pas devant, luy dit qu'il prétendoit luy faire tout l'honneur deu à un ambassadeur du roy de France, du sang duquel il estoit, qu'il avoit monté le premier à la mode du païs, ce qui est vrai, mais qu'il le vouloit laisser agir à la Francese, puisqu'il voioit qu'il le désiroit. Il reconduisit nos ambassadeurs jusques au carosse. En entrant, Mrs les ambassadeurs avoient mis pied à terre à la porte, parce qu'on leur avoit dit que le carosse ne pouvoit entrer dans la court, ce qui estoit faux; pendant l'audiance, il y entra, et Son Altesse les reconduisist jusques au carosse. Le marquis de la Fuente fust à l'audiance à quatre heures. Pigneranda se trouva malade; l'on dit chés Mr de Saxe que c'estoit une surprise que cette visite de nos ambassadeurs, qu'il falloit attendre à qui Mr l'Électeur de Saxe rendroit la visite le premier.

Jeudy, je fus chés Mr l'Électeur de Trèves, que le duc de Saxe devoit visiter; j'y rencontrai Mr Marigny. L'Électeur de Saxe y vint; nous montasmes en haut dans l'antichambre; Mr Guerdorf y estoit. Mr Marigny, desirant le connoistre, me demanda où il estoit, au mesme temps que Mr de Guerdorf venoit à moi pour m'accoster; je luy dis que je le cherchois et que Mr de Marigny qui estoit présent avoit envie d'avoir sa connoissance; il luy tesmoigna qu'il le connoissoit de reputation et qu'il seroit ravi d'avoir sa connoissance. Ils entrèrent en conversation, pendant que j'entretenois le capitaine des gardes du duc de Saxe. Mr de Marigny s'informa à Mr Guerdo[r]f de la visite de Mrs nos ambassadeurs; luy qui avoit servi d'interprète, il dist que c'estoit une surprise, et non une audiance régulière. Mr de Marigny repliqua que cela ne pouvoit estre, que Son Altesse les avoit receust à la court et mesme les avoit attendus quelque temps, à cause que le carosse n'avoit peu entrer; il luy respondist qu'il y a tousjours des pages à la fenestre pour advertir de tout ce qui se passe dans la rue. Là-dessus on a esté rapporter à Mr de Grammont que Marigny avoit esté chés l'Électeur de Saxe, qu'il avoit dit à Mr le grand Mareschal que c'estoit une chose honteuse d'avoir donné audiance aux ambassadeurs de France devant les ambassadeurs d'Espagne, qui l'avoit demandée les premiers, que ce n'estoit point une surprise comme

disent ceux de l'Électeur de Saxe, mais une chose concertée, et qui avoit esté suggérée à nos ambassadeurs par l'Électeur de Saxe, et que Mr de Chesières, qui est à Mr de Grammont, luy avoit dit. Mr de Grammont en parla à Mr de Chesières, qui, tout en colère de cette médisance, fust chés Mr de Saxe, où j'estois et Mr de Marigny, en parla à Mr de Marigny (*sic*), qui dist qu'il estoit faux qu'il eust jamais parlé de cela chés Mr de Saxe, qu'il n'y estoit venu qu'une fois pour voir l'audiance de Mr de Mayence, qu'il n'avoit pu parler de cela, la chose n'estant encor arrivée. Il demanda à Mr le grand Mareschal, qui passoit, s'il luy en avoit jamais parlé; il luy dit qu'il n'avoit jamais eu l'honneur de le voir et luy parler. Il vinst un gentilhomme, qui luy dit qu'il avoit entendu dire quelque chose approchant de cela. Mr de Marigny soustint que cela estoit faux, et quiconque l'avoit dit avoit menti. L'Archiduc sortist là dessus, et je suivis le cortège. En descendant, Marigny rencontra Mr Guerdorf et luy dist : « Monsieur, je vous prie de dire ce que je vous dis hier touchant la visite de Mrs les ambassadeurs de France. » — « Vous vous informastes, dit-il, comme on les avoit receus; je vous dis que c'estoit une surprise; vous sousteniés que non, parce que Mr l'Électeur les avoit receus dans la court, et mesme avoit attendu quelque temps. » — « Vous ayes-je parlé que cela avoit esté suggéré à Mrs les ambassadeurs par Mr l'Électeur et que Mr de Chesières me l'avoit dit? » — « Non. » — Le gentilhomme qui estoit présent ne pust que repondre : « On a dit tout cela à Mr le Mareschal, qui est fort satisfait de Mr de Marigny. »

Hier, Pignerande fust visiter à deux heures l'Électeur de Saxe, et, une demi-heure après, luy rendist la visite et à Mr le marquis de la Fuente; il n'a point encore veu Mrs nos ambassadeurs; je ne pense pas qu'ils veuillent souffrir qu'il les voient; je vous manderai dans huit jours la suite de cette affaire.

Vendredy, Mrs nos ambassadeurs furent voir les premiers le prince Maurice, qui avoit fait son entrée mardy. Mr l'Archiduc fust le mesme jour, à neuf heures, visiter l'Électeur de Saxe, qui le receust à la sortie de son carosse; on luy fait les mesmes honneurs qu'à un Électeur. L'Électeur de Saxe fust ensuite voir le roy d'Hongrie; il le receust au haut de l'escalier; en le reconduisant, il descendit deux ou trois degrés. Tout ce que dessus, je l'ay veu : croiés à un tesmoing oculaire; j'ay veu de plus l'audiance publique que le roy d'Hongrie donna hier aux envoiés du Kam des Tartares; ils luy dirent que le grand Kam les avoit envoïés pour luy tesmoigner la douleur qu'il avoit de la mort du feu Empereur et en mesme temps se resjouir de la succession de son fils le Roy, qu'il

luy juroit amitié à luy et à tous ses amis, et principalement à Casimir, roy de Pologne. Ils luy présentèrent une lettre du grand Kam, qu'ils tirèrent de dessus la poitrine, la baisant, s'en frottant le front, et la donnèrent au Roy. Ils luy en baillèrent une autre de sa mère, de ses trois frères, du grand chambelan et du visir, qui vouloit estre ami de ses amis et ennemy de ses ennemis. Ils luy firent présent d'un cheval avec la selle, dirent-ils; ils parloient tartare, et l'interprète le répétoit en italien. Le Roy les a traités deux jours à leur maison en ceste ville : à peine les pouvoit-on rassasier; on leur a donné ensuite quarante escus par jour : on a remarqué qu'ils ne dépensoient pas trente sols. Ils sont cinq maistres et quatre valets.

Le roy d'Hongrie a escrit à l'Électeur Palatin pour le prier de venir au plus tost à Francfort; il n'a point voulu recevoir la lettre, parce que le Roy ne luy avoit point donné dans l'inscription la qualité de vicaire de l'Empire. Je ne pense pas que l'élection se fasse de six semaines; l'Électeur de Cologne s'y veust trouver.....

(Sans signature[1].)

XII.

Bigot a Bouillaud.

De Francfort, ce 5e may 1658.

Monsieur,

...On nous fait espérer que l'élection se faira dans trois semaines; messieurs les Électeurs travaillent assidument à la capitulation; ils se sont assemblés lundy, vendredy, samedy; ils cherchent quelque moien de satisfaire la France : c'est la seule chose qui les embarasse. Avandhier, l'ambassadeur de Suède présenta à l'Électeur de Mayence le mémorial du Roy son maistre; l'Électeur le rapporta hier à l'assemblée; on dit qu'il est fort fier : c'est un conquérant qui parle les armes à la main. Je vous l'envoirai par le premier ordinaire; ces pièces méritent que vous les lissiés, examiniés et en portiés vostre jugement. Jugés cependant de celuy de Pologne. On a nouvelle que le roy de Suède est passé en Holstein; il divise son armée en trois : une est pour la Poméranie, l'autre pour la Prusse, et la troisième pour le païs de Breme; on ne peut découvrir quel dessein il y a. Montecuculli commandera une partie de l'armée du roy d'Hongrie, et le général Lamboy

1. Ms. français 13024, fol. 10-12.

l'autre. Brandebourg est encor en balance, quoique les Hongrois se vantent qu'il s'est desjà déclaré pour eux; il a escrit à l'Électeur de Saxe, et semble luy indiquer qu'il aye envie d'assiéger la ville de Magdebourg, qui fait difficulté de le reconnoître comme il est porté par le traité de paix. On dit que le roy de Suède a des intelligences dans cette ville, qu'il la doit prendre en sa protection, et promet de la conserver dans tous ses privilèges.

M. de Marcin est depuis cinq jours en cette ville; il dit qu'il vient pour voir M. l'archiduc Léopold, qu'il a connu en Flandres, et qu'il s'en retournera dans peu de jours. Il a veu le roy d'Hongrie, et on a dit que ce roy luy vouloit donner son armée à commander. Je vous ay mandé qu'on a dit que M. Gravel avoit esté menacer l'Électeur de Trèves chés luy de la part de France. M. le prince de Condé luy a escrit que, si les François songeoient à entrer dans son païs, qu'ils l'y trouveroient à la teste de dix mille hommes. L'Électeur le publie, et quelque autre aussi. Le mesme prince a fait parler à M. de Mayence, qui s'entremet de faire la paix entre les deux couronnes et s'est plaint de ce que ledit Électeur veut obliger les Espagnols de l'abandonner, ou pour le moins de luy faire faire son accommodement sans qu'il rentre dans son gouvernement et ses charges. Il consent de recevoir tel autre gouvernement que le Roy luy voudra donner pour celuy de Guienne; mais il veut qu'on luy rende sa charge de Grand, parce que la raison qu'on luy allègue pour la luy refuser luy est tout à fait injurieuse et le choque plus que tout.

Les Espagnols disent hautement qu'ils ne veulent point de l'entremise de M. de Mayence pour la paix, qu'ils l'ont reconnu trop partial. Messieurs nos ambassadeurs n'ont pas été voir en cortège l'Électeur de Cologne, parce qu'il ne veut pas leur donner la main droite chés luy. Ils l'ont veu incognito chés le comte Égon, son ambassadeur, qui demeure une maison au-dessus, et qui a communication avec celle de l'Électeur. On trouve estrange que cet Électeur et celuy de Bavière fassent cette difficulté, puisque les autres Électeurs leur donnent la main, et mesme celuy d'Heildeberg, qui est l'aisné de la maison Palatine, dont Bavières n'est que cadet.

Mercredi, l'Électeur Palatin fist une jolie entrée[1]; il n'emmena aucun cuirassier, parce qu'il est trop voisin, à ce qu'il dit. Il avoit

1. Cf. le récit de l'entrée de l'Électeur palatin à Francfort, dans la *Gazette de France*, 1658, n° 58.

six vingt gardes, avec des casaques de sa couleur, ving-cinq suisses, douze pages et autant de valets de pied; il estoit accompagné de soixante gentilshommes bien faits et bien couverts. Aussitost qu'il fust arrivé, il fist arracher quelques placars qui estoient scellés du seau de Bavières comme vicaire de l'Empire; ces seaux estoient mi-partie de Saxe et de Bavières; on conserva ce qui estoit de Saxe. Cela obligera peut-estre messieurs les Électeurs à régler présentement les prétentions de l'un et de l'autre. J'oubliois à vous escrire ce qui estoit de plus particulier à l'entrée de l'Électeur Palatin : il y avoit trois petits nègres tous nuds sur des chevaux; ils n'avoient que de petits broquetins jausnes, un taffetas de la mesme couleur, qui leur couvroit le bas du ventre, et un ruben au haut de chaque bras. Il y en avoit un qui portoit un carquois à la mode du païs. Ce jour-là, l'Électeur de Saxe disna chéz celuy de Mayence; il fust plus sobre qu'il n'avoit esté chés Trèves il y a huit jours; il s'y saoula tellement qu'il le fallust porter dans son carosse, lequel il parfuma de tous costés.

La semaine passée, l'Électeur de Trèves rendist visite à M. de Lionne à huit heures de matin; on donna à desjuner aux gentilshommes de sa suite, selon la coustume qui s'observe en cet hostel. Le chancelier de cet Électeur dist qu'il ne vouloit point manger, qu'il prendroit un bouillon, s'il y en avoit; on commanda qu'on en apportast un; quand on l'eust apporté, il ne le voulust point prendre; il a dit depuis qu'il craignoit qu'on n'y eust mis du poison. Avés vous jamais ouï parler d'une telle extravagance! Ce chancelier est tout puissant auprès de l'Électeur et le gouverne absolument, comme le grand mareschal de Saxe fait son maistre.

Il faut que je vous mande encor l'ordre que les Électeurs observent à sortir de leur assemblée. Celuy de Mayence sort tousjours le premier, Cologne et Trèves alternativement les second et troisiesme, puis Saxe et Heildeberg, à cause que les autres n'y sont pas en présent, ensuite le prince Maurice, et le dernier Furstemberg, ambassadeur de Bavières, parce qu'il n'a point encore son pouvoir pour assister à l'Élection. Je pense néantmoins que tous ces Électeurs séculiers s'entredonnent l'alternative.....

(Sans signature [1].)

1. Ms. français 13024, fol. 17-18.

XIII.

BIGOT A BOUILLAUD.

De Francfort, ce 19 may 1658.

Monsieur,

Il c'est fait icy chaque jour de cette semaine quelque chose de considérable plus ou moins; vous en jugerés par le récit que je vais vous en faire. Lundy, on commença à parler dans l'assemblée électorale des griefs de la France; les plaintes de M^rs^ nos ambassadeurs y furent appuiées ou éludées selon les différentes inclinations de ceux qui parlèrent. Cette assemblée dura jusques à deux heures après disné, et il n'y eust rien d'arresté. Mardy, le collège électoral ne s'assembla point, à cause que ce jour est jour d'ordinaire. Le marquis de la Fuente disna ce jour là chez l'Électeur de Saxe; on y beust *egregie,* c'est-à-dire beaucoup, et tellement que l'Electeur de Saxe vouloit à toute force baiser les pieds du frère du marquis de Fuente. Mercredy, on reprist l'affaire de France; après peu de contestation, il fust conclu que tous les Électeurs tiendroient la main à ce que le traité de Munster fust observé et qu'on n'envoiast en Flandres ny en Italie aucunes troupes contre la France, sous quelque prétexte que ce fust. Ce jour là, l'Électeur Palatin disna chés M^r^ le Mareschal; il ne s'y fist point de débauche après le disné. M^r^ l'Électeur fust visiter le comte Pignerande; estant entré dans le logis et voiant que Pignerande ne venoit point le recevoir à son carosse, commanda au cocher qu'il passast outre pour tourner et s'en retourner. On dist cela à Pignerande, qui estoit dans une salle basse, qui accourust au carosse, fist des excuses à l'Électeur, qu'il receust, et monta ensuite à la salle d'audiance. Jeudy, les Électeurs estant assemblés, un docteur de l'Électeur de Bavière, portant qualité de troisiesme ambassadeur, commença à lire un escrit que son maistre luy avoit envoié avec deffense d'en donner copie à aucun Électeur; cet escrit contenoit les raisons qu'il a pour prétendre au vicariat de l'Empire et tesmoignoit estre estonné de ce que l'Électeur Palatin luy vouloit disputer, veu qu'après la trahison de son père, etc. A ce mot de trahison, l'Électeur Palatin se leva, dit qu'il avoit menti, luy voulust arracher le papier ou luy donner sur le nez; il avança la main, mais, la table qui estoit entre eux estant trop large, il ne peust

atteindre jusques à luy; il luy jetta un cornet d'encre, dont quelques gouttes tachèrent son collet. Les autres Électeurs mirent le holà.

Vendredy, on ne s'assembla point. Messieurs nos ambassadeurs visitèrent l'Électeur Palatin et luy firent offre de service. Hier, [illegible] y eust assemblée, les ambassadeurs de Bavière ne s'y trouvèrent point; ils ont dépesché un courrier vers leur Électeur pour savoir de luy comme il désiroit qu'ils se comportassent en cette rencontre. Le collège électoral a aussi envoyé un courrier vers cet Electeur; cela retardera l'élection de quelques semaines...

Sans signature[1].

XIV.

Bigot a Bouillaud.

De Francfort, jour de la Pentecoste (9 juin) 1658.

Monsieur,

Le festin que Mr l'Électeur de Saxe fist dimanche dernier à Mrs les Électeurs fust cause que je vous escrivis un peu à la haste. Je voulus voir le commencement, et n'en sortis qu'à trois heures, sans qu'on eust encor servi le second service. La table estoit chargée de quantité de viandes préparées à la Saxone. Mr de Saxe fust sage ce jour là, il ne beust que de la limonade; les spectateurs furent festivés de viandes creuses; il y avoit un concert d'instrumens et de voix. L'Électeur de Mayence avoit la main droite au bout de la table, à sa cauche estoit Mr de Trèves; au costé droit de la table et à la droite de Mr de Mayence estoit assis Mr de Cologne, et au dessous de luy Saxe; de l'autre costé estoit l'Électeur Palatin, Furstemberg, ambassadeur de Bavière, et le prince Maurice le dernier. On remarqua que l'Électeur Palatin beust à la santé de Mr Furstenberg le premier. Lundy, Mr de Saxe fust à Hanau pour mettre la première pierre de ce temple [illegible] qu'on veut faire bastir: la cérémonie fust telle. Cette pierre estoit creuse, on y mist dedans deux bouteilles, une de vin rouge et l'autre de blanc, le catéchisme de Luther et la confession d'Ausbourg, de plus, en mémoire du prix du vin, blé, etc., de cette année, une plaque d'argent où estoient gravés les armoires de Saxe et des comtes d'Hanau; quelqu'un m'a dit qu'on y mist aussi une [illegible]. Aujourd'huy le roy d'Hongrie est entré dans sa dix-huitieme

1. Ms. français 13024, fol. 22.

année; les magistrats de cette ville ont fait tirer à quatre heures de matin par plusieurs fois tous les canons. Il se fait en pareil jour une plaisante cérémonie en la court du roy d'Hongrie; on luy doit servir à son disner un plat de dix-neuf œufs : il y doit avoir un œuf de plus que le Roy n'a [d']années. Si se fait quelques resjouissances dans cette court, je vous l'escrirai le premier ordinaire. Jeudy, jour de saint Antoine, l'on doit faire une grande [.....] chez Mr le Mareschal. Hier, Mr l'Électeur Palatin partist à trois heures de matin pour Heildeberg; il y a mené avec luy le prince Maurice. Demain, l'Électeur de Saxe va à Darmstat voir sa femme. On faisait coure hier le bruit que le roy de Pologne estoit mort[1]; les gens du résident de Pologne disent qu'ils n'en ont aucune nouvelle; si cela estoit vrai, cela reculeroit bien l'élection. On dit que dans quinze jours Mrs les Électeurs doivent prendre jour pour faire prester le serment aux bourgeois et signifier aux estrangers de se retirer; toute cette cérémonie ne sera achevée de six semaines. Je vous prie d'asseurer tous ces Mrs du cabinet de mes très humbles respects, et Mr de la Rivière en son particulier.

(Sans signature[2].)

XV.

Bigot a Bouillaud.

De Francfort, ce 21 juillet 1658.

Monsieur,

Nous avons enfin un *Leopoldus primus imperator;* les jésuites eussent bien voulu qu'il eust pris le nom d'*Ignatius,* ce qu'ils n'ont pu emporter. Je ne sçai s'ils seront plus heureux pour le jour du couronnement; ils brigent fort à ce qu'il se fasse le dernier de ce mois, jour de saint Ignace, ce qu'ils pourront plus aisément obtenir, parce que tout le monde croit qu'il se faira quelque jour de la fin de ce mois ou le premier du suivant[3]. Nos ambassadeurs se retirèrent mercredi, veille de l'élection, à Mayence, où je les suivi; ils y attendent les ordres de la court. Mr l'Archiduc ne fust qu'à sa commanderie de Saxenhause, et rentra aussitost dans la ville incog-

1. Jean-Casimir V, roi de Pologne (1648-1668), mort à Nevers en 1672.

2. Ms. français 13024, fol. 28.

3. Le couronnement de l'Empereur eut lieu le jeudi 1er août. (Ms. franç. 13024, fol. 42.)

nito, fust présent dans l'église à l'élection ; les ambassadeurs d'Espagne ne furent qu'à une demi-lieue d'icy, et revindrent le soir du jour de l'élection[1]. Cette cérémonie s'est faite avec peu de bruit et de magnificence du costé du roy d'Hongrie et des Espagnols. Ils n'ont point encore fait prendre les belles livrées, et leur maison est aussi triste et couverte de dueil que le lendemain de la mort du feu Empereur. Vendredy, le doien de Trèves disna chés l'Électeur de Saxe, et creva deux heures après; l'assemblée ne devoit pas finir sans un semblable accident. Mr l'Électeur de Bavière a envoié demander à Mr de Mayence passage pour dix mille hommes; il veut effacer avec le sang l'encre que l'Électeur Palatin jetta sur son ambassadeur.

Je vous envoirai dimanche prochain une relation de toutes les cérémonies de l'élection, faite par Mr de Marigny, qui estoit un des seize de Mr l'Électeur de Trèves. Vous sçavés que les Électeurs ne peuvent faire entrer dans la chapelle plus que seize personnes de leur suite, sans épée ; il fust un de ces seize. J'oubliois à vous dire que lundi Mr Pappenheim fust chés Mr le Mareschal, l'advertist que jeudy se devoit faire l'élection, et qu'il songeast à se retirer. Mr le Maréchal fist response qu'il avoit présenté un mémorial au collège électoral, qu'il en attendoit la response, et qu'il ne sortiroit point qu'il ne l'eust. Cela fust rapporté au collège, qui avoit desjà résolu de ne respondre à aucun mémoire qu'après l'élection; c'est pourquoi Mrs nos ambassadeurs se sont retirés sans response. Mrs les ambassadeurs ont envoié en court Mr de Chesières pour donner nouvelle de l'élection. Vous annoncerés cette bonne nouvelle au cabinet, et assurerés tous ces messieurs de mes très humbles services. Je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

Bigot[2].

XVI.

Bigot a Bouillaud.

De Francfort, ce 11 d'aoust 1658.

Monsieur,

Puisque je suis demeuré icy des derniers, c'est à moy à vous

1. L'élection eut lieu le 18 juillet. Cf. la *Gazette de France*, 1658, n° 91.
2. Ms. français 13024, fol. 39.

escrire des nouvelles de ceux qui sont partis. Dimanche, après le festin de Mr l'Archiduc, partist Mr de Trèves; ses cochers, estant saouls, le versèrent en chemin; le bruit avoit couru qu'il s'estoit rompu un bras, mais il c'est trouvé faux. Mardi, Mr de Cologne prist le chemin de Bonne, et, mercredy, Mr de Mayence celuy d'Achaffenbourg, pour recevoir l'Empereur, qui partist le lendemain pour y aller. La veille du départ de l'Empereur, les bourgeois de cette ville luy prestèrent serment de fidélité devant son palais, et, le jour de son départ, les Électeurs de Saxe et Palatin luy furent dire adieu et l'accompagnèrent un quart d'heure hors la ville, et puis prirent congé de luy et revindrent à Francfort. Ce mesme jour, partist l'Électeur Palatin et, le lendemain vendredy, Saxe, qui va à Cassel, tellement qu'il ne reste plus que le prince Maurice, qui s'en ira quelque jour de la semaine.

Les ambassadeurs d'Espagne partirent hier, Pignerande pour Naples, dont il doit estre vice-roy, et La Fuente pour suivre l'Empereur, qui va à Munich et de là à Vienne; le nonce du Pape se retire à Cologne; ainsi se dissout cette grande assemblée. Messieurs nos ambassadeurs sont tousjours à Mayence; mais leurs maisons diminuent un peu, plusieurs s'en retournant en France. Je vous envoie leur response à l'escrit des ambassadeurs d'Espagne[1].

Je pars demain pour Hollande[2]; j'espère y recevoir de vos lettres à mon arrivée, n'en ayant point receu cette semaine. Je suis tout à vous et de tout mon cœur.

(Sans signature[3].)

1. Le texte de cette réponse des ambassadeurs de France sùit la lettre de Bigot dans le ms. français 13024, fol. 45-47.

2. Bigot était revenu à la Haye le 29 août (Nouv. acq. fr. 1343, fol. 21); il s'y trouvait encore le 3 octobre (ibid., fol. 23); le 5 décembre, il était depuis quelque temps déjà de retour à Rouen (ibid., fol. 24).

3. Ms. français 13024, fol. 44.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1886.

La commémoration du Domesday-Book à Londres en 1886, par M. L. Delisle, 177.

Le privilège de Chalo-Saint-Mard, par M. N. Valois, 185.

Lettres d'Émeric Bigot à Gilles Menage et à Ismaël Bouillaud, au cours de son voyage en Allemagne, lors de l'élection de l'empereur Léopold Ier (1657-1658), publiées par M. H. Omont, 227.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, N° 6
H. LAURENS, SUCCESSEUR.

Font partie de la Société toutes les personnes qui sont agréées par le Conseil sur la présentation de deux membres. Les demandes d'admission peuvent être adressées au secrétaire de la Société, 60, rue des Francs-Bourgeois, aux Archives nationales. Le chiffre de la cotisation annuelle est fixé à 30 francs ; elle est rachetable moyennant le versement d'une somme unique de 300 francs, qui donne le titre de sociétaire à vie. Les sociétaires reçoivent chaque année quatre volumes de chroniques, de mémoires ou de correspondances et un volume d'Annuaire-Bulletin. Ils peuvent acquérir les publications antérieures à leur inscription, au prix de 7 francs le volume ; le prix est de 9 francs pour les personnes qui ne font pas partie de la Société.

Les volumes *réservés*, n'étant plus qu'en petit nombre, ne peuvent être vendus isolément sans l'autorisation du Comité des fonds.

Tous les ouvrages publiés par la Société sont pourvus de tables analytiques.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1863 ; in-18. Prix : 2 et 3 fr. *Les années* 1845-1848, 1853, 1859, 1861 *et* 1862 *sont épuisées.*

Entre autres notices et nomenclatures que contient cette collection, nous citerons les listes des évêchés et archevêchés (années 1838, 1844-1849), des monastères de France (1838), des grands feudataires (1855, 1856), des saints (1857, 1858, 1860), des ambassadeurs de France et en France (1848 et 1850), la topographie ecclésiastique de la France (1859, 1861-1863).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1834 et 1835 ; 4 vol. in-8° ; prix : 18 francs. *Les années* 1836-1856 *et* 1859-1862 *sont épuisées.* Années 1857 et 1858, 1 vol. ; prix : 6 francs.

Recueil destiné à faire connaître les travaux de la Société, comprenant, en outre, un grand nombre d'articles bibliographiques, de notices historiques et de documents originaux.

TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN, 1834-1856 ; in-8°. Prix : 3 francs.

Au Bulletin de 1861-1862 est jointe une table des matières contenues dans les volumes des années 1857-1862.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années

1863-1868, 1re et 2e parties ; in-8° ; prix : 9 francs. Années 1869, 1870-1871, 1872 à 1885 ; in-8° ; prix : 5 francs.

Nombreux articles, documents et nomenclatures, tels que la liste des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit (1863), l'inventaire de la collection Godefroy (1865 et 1866), la notice sur le Cartulaire du comté de Rethel (1867), etc.

TABLE GÉNÉRALE DE L'ANNUAIRE-BULLETIN (1863-1884) ; gr. in-8°. Prix : 3 fr.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT ET LA CHRONIQUE DE ROBERT VISCART, PAR AIMÉ, MOINE DU MONT-CASSIN, publiées pour la première fois, d'après un manuscrit français inédit du XIIIe siècle, appartenant à la Bibliothèque royale, par M. Champollion-Figeac, 1835, 1 vol. (*épuisé*).

L'*Histoire* conduit le récit des expéditions normandes jusqu'à la mort de Richard, prince de Capoue, en 1078. La *Chronique* descend jusqu'à Pierre d'Aragon, couronné roi de Sicile en 1282.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, PAR GRÉGOIRE DE TOURS, publiée par MM. Guadet et Taranne, 1836-1837, 4 vol. (*tome III réservé*).

Le texte latin a été revu sur de nouveaux manuscrits appartenant à la bibliothèque de Cambrai et à la Bibliothèque nationale ; il est suivi d'une traduction française.

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, A LA PRINCESSE PALATINE, ETC., ÉCRITES PENDANT SA RETRAITE HORS DE FRANCE EN 1651 ET 1652, publiées par M. Ravenel, 1836, 1 vol. (*épuisé. Il reste quelques exemplaires sur grand papier ; prix :* 20 *francs*).

Quatre-vingt-quinze lettres trouvées dans les papiers de Baluze, et propres à éclairer les rapports intimes de Mazarin avec Anne d'Autriche.

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne sous les règnes de Charles VI et Charles VII (1407-1427), publiés par Mlle Dupont, 1837, 1 vol.

Chronique française, en partie inédite, publiée d'après un nouveau manuscrit appartenant à la Bibliothèque nationale, accompagnée de notes historiques et de trente et une pièces justificatives.

DE LA CONQUESTE DE CONSTANTINOBLE, PAR JOFFROI DE VILLEHARDOUIN, édition faite par M. Paulin Paris, 1838, 1 vol. (*épuisé*).

Texte revu sur de nouveaux manuscrits appartenant à la Bibliothèque nationale, accompagné de notes et de commentaires.

ORDERICI VITALIS, ANGLIGENÆ, CŒNOBII UTICENSIS MONACHI, HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ LIBRI TREDECIM, publiés par M. Aug. le Prévost, 1838-1855, 5 vol.

Ouvrage plein de renseignements précieux, notamment sur l'histoire de Normandie et d'Angleterre jusqu'en 1141. Notice de M. L. Delisle sur l'abbaye de Saint-Évroul, sur Orderic et son œuvre.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN Ier ET DE MARGUERITE, SA FILLE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS, DE 1507 A 1519, publiée par M. le Glay, 1839, 2 vol.

Plus de six cents lettres inédites, tirées des archives de l'ancienne

chambre des comptes de Lille, pleines de renseignements intéressants sur la fin du règne de Louis XII et le commencement du règne de François Ier.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Francisque Michel, 1840, 1 vol. (*épuisé*).

Première édition complète d'une chronique française qui s'étend depuis l'invasion des Normands en France jusqu'à l'année 1220. A la suite, relation en vers du tournoi de Ham, par Sarrazin, trouvère du XIIIe siècle.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ÉGINHARD, publiées par M. A. Teulet, 1840-1843, 2 vol. (*tome Ier réservé*).

Vita Karoli imperatoris ; Annales Francorum ; Epistolæ ; Historia translationis beatorum Christi martyrum Marcellini et Petri. Nouvelle édition, accompagnée de variantes, d'une traduction française et de notes.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Mlle Dupont, 1840-1847, 3 vol. (*tomes Ier et II réservés*).

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, accompagnée d'une notice biographique et de nombreuses pièces justificatives, pour la plupart inédites. Elle a obtenu une première médaille au concours des Antiquités de la France.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, SŒUR DE FRANÇOIS Ier, REINE DE NAVARRE, publiées, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Génin, 1841, 1 vol.

Cent soixante et onze lettres inédites, accompagnées de notes, de pièces justificatives et d'une notice biographique.

PROCÈS DE CONDAMNATION ET DE RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC, publiés par M. Jules Quicherat, 1841-1849, 5 vol. (*tome Ier réservé*).

M. Quicherat a groupé, à la suite du texte inédit des deux procès, tous les témoignages des chroniqueurs français, bourguignons, étrangers, et des poètes du XVe siècle. Il y a joint un recueil de documents sur la fausse Jeanne d'Arc. Les textes des deux procès sont l'objet d'une étude critique développée.

MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS, publiés par M. Guessard, 1842, 1 vol.

Nouvelle édition des *Mémoires* (1559-1582). On y a joint une note justificative rédigée par la fille de Henri II, en 1574, pour son mari, Henri de Navarre, et de nombreuses lettres inédites (1579-1609), tirées des collections des frères Dupuy, de Béthune et de Brienne.

LES COUTUMES DE BEAUVOISIS, PAR PHILIPPE DE BEAUMANOIR, publiées par M. le comte Beugnot, 1842, 2 vol. (*tome Ier épuisé*).

Nouvelle édition, revue d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, précédée d'une notice sur Beaumanoir.

NOUVELLES LETTRES DE LA REINE DE NAVARRE ADRESSÉES AU ROI FRAN-

çois Ier, son frère, publiées, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, par M. Génin, 1842, 1 vol.

Cent cinquante et une lettres inédites, avec un *Supplément à la notice sur Marguerite d'Angoulême.*

Richer, Histoire de son temps, publiée par M. J. Guadet, 1845, 2 vol.

Le texte latin de la chronique de Richer (888-995) a été reproduit d'après l'édition Pertz, traduit en français, annoté et accompagné d'une notice critique.

Mémoires du comte de Coligny-Saligny et Mémoires du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué, 1841-1844, 1 vol. (*épuisé*).

Petits et grands mémoires de Coligny-Saligny (1617-1686), ces derniers inédits. Correspondance également inédite de Coligny et de son fils avec Bussy-Rabutin. — Mémoires inédits contenant le récit des campagnes de mer du marquis de Villette (1672-1704). Mémoires sur la marine de France composés par M. de Valincour (1725) et par le comte de Toulouse (1724). Correspondances inédites du maréchal d'Estrées et d'Abraham Du Quesne avec le marquis de Seignelay.

Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 a 1300, avec les continuations de cette Chronique de 1300 a 1368, publiée par M. H. Géraud, 1843, 2 vol. (*tome Ier réservé*).

Nouvelle édition, postérieure à l'édition partielle du *Recueil des historiens des Gaules,* revue d'après les manuscrits, annotée et précédée d'une introduction sur Guillaume de Nangis, Jean de Venette, etc.

Registres de l'Hôtel de ville de Paris pendant la Fronde, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, 1847-1848, 3 vol. (*tome Ier réservé*).

Copie inédite des délibérations de la Ville dont Louis XIV avait ordonné la suppression (17 août 1648-13 octobre 1652). Suit une relation de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque.

Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, publiée pour la première fois par M. J. de Gaulle, 1847-1851, 6 vol.

Restitution intégrale d'un des plus précieux ouvrages et l'un des plus complets qu'ait produits l'érudition française au XVIIe siècle. La destruction des copies de documents faites par Le Nain de Tillemont rend encore plus nécessaire de recourir à sa *Vie de saint Louis.*

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par Barbier, publié par M. A. de la Villegille, 1847-1856, 4 vol. (*tomes I, II et III épuisés*).

Première édition de ce célèbre journal, accompagnée de notes et précédée d'une notice sur l'auteur.

Bibliographie des Mazarinades, publiée par M. C. Moreau, 1850-1851, 3 vol.

Plus de quatre mille deux cents Mazarinades sont rangées par ordre alphabétique, plusieurs analysées ou publiées par fragments. Suivent

des tables chronologique et analytique. Cet ouvrage a obtenu une mention très honorable au concours des Antiquités de la France.

COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE AU XIV^e SIÈCLE, publiés par M. Douët d'Arcq, 1851, 1 vol. (*épuisé*).

Comptes de Geoffroy de Fleuri (1316) et d'Étienne de la Fontaine (1352). Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre. Dépenses du mariage de Blanche de Bourbon, reine de Castille (1352). Inventaire du garde-meuble de l'Argenterie (1353). Vaisselle du roi Jean (1363). Ces pièces inédites sont accompagnées d'un glossaire des termes techniques et d'une dissertation sur les comptes de l'Argenterie.

MÉMOIRES DE DANIEL DE COSNAC, ARCHEVÊQUE D'AIX, publiés par le comte J. de Cosnac, 1852, 2 vol. (*épuisés*).

Mémoires et documents inédits d'un haut intérêt pour l'histoire de la cour et du clergé sous Louis XIV.

CHOIX DE MAZARINADES, publié par M. C. Moreau, 1853, 2 vol. (*tome I^er réservé*).

Recueil de pamphlets qui joignent à un certain mérite littéraire l'avantage de faire connaître les opinions et les intérêts des partis, les caractères et la situation des personnages de la Fronde.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS I^er, publié par M. L. Lalanne, 1854, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique parisienne inédite embrassant les années 1515 à 1536.

MÉMOIRES DE MATHIEU MOLÉ, publiés par M. A. Champollion-Figeac, 1855-1857, 4 vol.

Notes, pièces et journal inédits (1614-1649), précédés d'une introduction par le comte Molé, accompagnés de notes et suivis de nombreux appendices.

HISTOIRE DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, PAR THOMAS BASIN, évêque de Lisieux, publiée par M. Jules Quicherat, 1855-1859, 4 vol. (*tome II épuisé*).

Chronique latine, presque entièrement inédite, restituée à son véritable auteur et publiée avec accompagnement de sommaires et de pièces justificatives. L'éditeur, qui a joint aux deux *Histoires* une *Apologie* de Thomas Basin, un *Breviloquium* ou abrégé de sa vie, ainsi que des extraits de ses autres ouvrages, a condensé dans une étude préliminaire les principaux traits de sa biographie.

CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU, publiées par MM. P. Marchegay et A. Salmon (t. I^er des CHRONIQUES D'ANJOU), 1856, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition des *Gesta consulum Andegavorum*, de l'*Historia Gaufredi, comitis Andegavorum*, du *Liber de compositione castri Ambaziæ* et des *Gesta dominorum ipsius castri*, du *Fragmentum historiæ Andegavensis a Fulcone comite scriptum*, du *Commentarius Hugonis de Cleeriis de majoratu et senescalcia Franciæ Andegavorum olim comitibus collatis*. Textes particulièrement utiles pour l'histoire de l'Anjou jusqu'au XIII^e siècle.

La Chronique d'Enguerran de Monstrelet, publiée par M. Douët d'Arcq, 1857-1862, 6 vol. (*tomes I et III épuisés, tomes II et V réservés*).

Le texte de Monstrelet (1400-1444) a été revu sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale : il est suivi d'une chronique bourguignonne anonyme du règne de Charles VI (1400-1422).

Les Livres des Miracles et autres opuscules de Grégoire de Tours, publiés par M. H. Bordier, 1857-1865, 4 vol. (*tome II réservé*).

De Gloria martyrum, De miraculis S. Juliani, De virtutibus S. Martini, De gloria confessorum, Vitæ patrum, De cursu stellarum, etc. Textes latins revus sur de nouveaux manuscrits, accompagnés d'une traduction française et suivis d'une bibliographie des ouvrages de Grégoire de Tours.

Les Miracles de saint Benoît, écrits par Adrewald, Aimoin, André, Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie, moines de Fleury, publiés par M. E. de Certain, 1858, 1 vol.

Textes latins, en partie inédits, fournissant des détails précieux sur l'abbaye de Fleury-sur-Loire, sur l'histoire ecclésiastique et sur l'histoire générale depuis l'invasion des Lombards en Italie jusqu'à l'année 1108.

Anchiennes Chronicques d'Engleterre par Jehan de Wavrin, publiées par M^lle^ Dupont, 1858-1863, 3 vol. (*tome II épuisé*).

Ont été extraits de l'œuvre de Wavrin les chapitres inédits qui offraient le plus d'intérêt pour l'histoire de France de 1325 à 1471. Ils sont suivis d'une *Histoire inédite de Charles le Téméraire*, tirée d'un manuscrit du Musée britannique.

Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés par M. Rathery, 1859-1867, 9 vol. (*tome I^er^ épuisé, tome II réservé*).

Mémoires publiés pour la première fois dans leur intégrité, d'après les manuscrits autographes, aujourd'hui détruits, de la Bibliothèque du Louvre (années 1697-1757).

Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès de La Boulaye, publiés par MM. Monmerqué et Taillandier, 1862, 1 vol.

Les mémoires inédits de Nicolas de Brichanteau, marquis de Beauvais-Nangis, embrassent les années 1562 à 1641. Le procès de la Boulaye fait connaître un incident de l'époque de la Fronde.

Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393), publiée par M. S. Luce, 1862, 1 vol.

Chronique inédite, rédigée en français dans les dernières années du XIV^e^ siècle, probablement par un clerc de Rouen, révélant plusieurs faits complètement ignorés et apportant presque sur chaque événement de quelque importance un grand nombre de détails précieux.

Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publiées par M. Douët d'Arcq, 1863-1864, 2 vol.

Le premier volume contient des pièces d'un intérêt général : instructions diplomatiques, traités, règlements, acquisitions du domaine, etc.

Le second, plus important pour l'histoire de la vie privée, est rempli de fragments de comptes, d'inventaires, de lettres de grâce ou de rémission, etc., tirés des Archives nationales.

CHRONIQUE DE MATHIEU D'ESCOUCHY, publiée par M. du Fresne de Beaucourt, 1863-1864, 3 vol.

Chronique française (1444-1461), en partie inédite, précédée d'une biographie de Mathieu d'Escouchy et suivie d'un grand nombre de pièces justificatives. Cet ouvrage a obtenu une première mention au concours des Antiquités de la France.

COMMENTAIRES ET LETTRES DE BLAISE DE MONLUC, maréchal de France, publiés par M. A. de Ruble, 1864-1872, 5 vol. (*tome I^er^ réservé*).

Restitution du texte authentique des célèbres commentaires (1521-1576), qui avait été altéré et mutilé dans les précédentes éditions. Publication de deux cent soixante-dix lettres inédites.

ŒUVRES COMPLÈTES DE PIERRE DE BOURDEILLE, SEIGNEUR DE BRANTÔME, publiées par M. Lalanne, 1864-1882, 11 vol. parus (*tomes I et II épuisés*).

Édition revue sur les manuscrits, pourvue de variantes et de notes. Poésies inédites publiées par M. le D^r^ E. Galy. Lexique couronné en 1881, par l'Académie française, au concours Archon-Despérouses.

COMPTES DE L'HÔTEL DES ROIS DE FRANCE AUX XIV^e^ ET XV^e^ SIÈCLES, publiés par M. Douët d'Arcq, 1865, 1 vol.

Reproduction intégrale ou partielle de onze comptes de l'hôtel du roi Charles VI, d'un compte de l'hôtel de la reine Isabeau de Bavière (1401), de deux comptes de l'hôtel du roi Charles VII (1450), de deux comptes de l'hôtel de Jean, duc de Berry (1397 et 1398), et de trois comptes de la chambre du roi Louis XI. Ces pièces, toutes inédites, fournissent d'utiles renseignements sur le personnel de la maison des princes, sur leurs relations politiques, sur leurs itinéraires, sur les beaux-arts, etc.

ROULEAUX DES MORTS, DU IX^e^ AU XV^e^ SIÈCLE, publiés par M. L. Delisle, 1866, 1 vol.

Reproduction intégrale ou partielle de près de cent circulaires, pour la plupart inédites, destinées à notifier la mort de quelque membre ou bienfaiteur de couvent (souvent il s'agit d'un personnage célèbre dans l'histoire ou la littérature); elles contiennent, en prose ou en vers latins, la biographie du défunt, ainsi que le *titre*, plus ou moins long, qu'il était d'usage d'inscrire pour accuser réception du rouleau mortuaire.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SUGER, publiées par M. A. Lecoy de la Marche, 1867, 1 vol.

Pour la première fois réunies en un corps et collationnées sur les manuscrits, les œuvres latines du célèbre abbé de Saint-Denis comprennent la *Vie de Louis le Gros*, le *Mémoire de Suger sur son administration abbatiale*, le récit *De la consécration de l'église de Saint-Denis*, en 1143, vingt-six lettres et treize chartes; on y a joint la *Vie de Suger*, écrite par un religieux du nom de Guillaume, et divers témoignages contemporains relatifs au même abbé.

HISTOIRE DE SAINT LOUIS, PAR JEAN, SIRE DE JOINVILLE, suivie du *Credo et de la lettre à Louis X*, publiée par M. N. de Wailly, 1868, 1 vol.

Texte ramené, pour la première fois, à l'orthographe des chartes du sire de Joinville. Édition enrichie d'un vocabulaire et de plusieurs éclaircissements.

MÉMOIRES DE MADAME DE MORNAY, publiés par M^me^ de Witt, 1868-1869, 2 vol.

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits, des mémoires calvinistes de la femme de Philippe du Plessis-Mornay; renseignements nombreux sur les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Soixante-dix-neuf lettres inédites. Notice par M. Guizot.

CHRONIQUES DES ÉGLISES D'ANJOU, publiées par MM. P. Marchegay et Ém. Mabille (t. II des CHRONIQUES D'ANJOU), 1869, 1 vol.

Chroniques latines de Saint-Maurice (320-1106), de Saint-Aubin (768-1357), de Saint-Serge d'Angers (768-1215), de Saint-Sauveur-de-l'Évière (678-1251), de Saint-Florent de Saumur (700-1236), de Maillezais (768-1140), etc.

CHRONIQUES DE J. FROISSART, publiées par M. Siméon Luce, 1869-1878, 7 vol. parus (*tome I^er^ réservé*).

Les volumes déjà parus embrassent les années 1307 à 1370. Texte accompagné de variantes, de sommaires et de commentaires historiques. Introduction dans laquelle sont classés les différentes rédactions et les divers manuscrits du premier livre des *Chroniques*. Cet ouvrage a obtenu le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

JOURNAL DE MA VIE, MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE BASSOMPIERRE, publiés par M. le marquis de Chantérac, 1870-1877, 4 vol.

Première édition du *Journal* (1579-1640) conforme au manuscrit original (français n^os^ 17478-17479 de la Bibl. nat.). Notice historique et bibliographique. Notes et appendices.

LES ANNALES DE SAINT-BERTIN ET DE SAINT-VAAST, publiées par M. l'abbé C. Dehaisnes, 1871, 1 vol.

Annales latines présentant le récit contemporain le plus exact des événements accomplis entre les années 830 et 899. Nouvelle édition, enrichie de notes et de variantes, suivie d'une chronique inédite allant jusqu'à l'année 874.

CHRONIQUE D'ERNOUL ET DE BERNARD LE TRÉSORIER, publiée par M. L. de Mas Latrie, 1871, 1 vol.

Cette chronique française, qui embrasse l'histoire des croisades depuis 1099 jusqu'à 1231, est publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Bruxelles, de Paris et de Berne. On l'a fait suivre d'un *Essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr*.

INTRODUCTION AUX CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU, par M. Mabille, 1872, 1 vol.

Étude critique sur les textes qui composent le tome I^er^ des *Chro-*

niques d'Anjou, suivie de dissertations sur l'histoire des premiers comtes d'Anjou et de pièces justificatives.

HISTOIRE DE BÉARN ET DE NAVARRE, PAR NICOLAS DE BORDENAVE (1517 A 1572), HISTORIOGRAPHE DE LA MAISON DE NAVARRE, publiée par M. P. Raymond, 1873, 1 vol.

Ouvrage inédit, composé par le ministre protestant Bordenave, sur l'ordre de Jeanne d'Albret.

CHRONIQUES DE SAINT-MARTIAL DE LIMOGES, publiées par M. H. Duplès-Agier, 1874, 1 vol.

Huit chroniques latines, fournissant de nombreux renseignements sur l'histoire du monastère de Saint-Martial et sur celle de l'Aquitaine (804-1658). Œuvres diverses de Bernard Itier. Pièces relatives aux abbés, aux moines et à la bibliothèque de Saint-Martial.

NOUVEAU RECUEIL DE COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE, publié par M. Douët d'Arcq, 1874, 1 vol.

Comptes de draps d'or et de soie rendus par l'argentier de Philippe le Long, en 1317, et par le mercier de Philippe de Valois, en 1342. Inventaire après décès des biens de la reine Clémence de Hongrie (1328). Compte d'un argentier de Charles VI, en 1387. Textes inédits, précédés d'une étude sur les argentiers et sur leurs comptes.

LA CHANSON DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS, publiée par M. P. Meyer, 1875-1879, 2 vol.

Poème historique, en langue méridionale, commencé par Guillaume de Tudèle, continué par un auteur anonyme. Cette édition, qui a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comprend une introduction critique et philologique, un vocabulaire (t. I[er]), une traduction et un commentaire historique (t. II).

RÉCITS D'UN MÉNESTREL DE REIMS AU XIII[e] SIÈCLE, publiés par M. N. de Wailly, 1876, 1 vol.

Précédemment édité sous le titre de *Chronique de Rains*, ce texte français, qui se réfère aux règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis, avait subi de nombreuses altérations. Il est accompagné d'un vocabulaire et d'un commentaire critique, d'autant plus utile que les récits dont il se compose semblent avoir un caractère moins historique que satirique et littéraire.

LA CHRONIQUE DU BON DUC LOYS DE BOURBON, publiée par M. A. Chazaud, 1876, 1 vol.

Vie de Louis II de Bourbon (1337-1410), composée en français, vers 1429, par Jean Cabaret d'Orville et par Jean de Châteaumorand, sur l'ordre du comte de Clermont. Édition revue sur les manuscrits de Saint-Pétersbourg, de Bruxelles et de Paris.

CHRONIQUE DE JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-REMY, publiée par M. F. Morand, 1876-1881, 2 vol.

Composée par le roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, cette chronique française embrasse les années 1408 à 1435. Texte établi sur un

manuscrit appartenant à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer. Notice biographique sur Jean le Fèvre.

ANECDOTES HISTORIQUES, LÉGENDES ET APOLOGUES TIRÉS DU RECUEIL INÉDIT D'ÉTIENNE DE BOURBON, DOMINICAIN DU XIII^e SIÈCLE, publiés par M. Lecoy de la Marche, 1877, 1 vol.

L'éditeur a extrait du *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus* d'Étienne de Bourbon, recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs, les passages les plus propres à éclairer l'histoire des lettres et des mœurs.

LETTRES D'ANTOINE DE BOURBON ET DE JEHANNE D'ALBRET, publiées par M. le marquis de Rochambeau, 1877, 1 vol.

Plus de deux cents lettres inédites, comprises entre les années 1538 et 1572, tirées des archives ou bibliothèques de France, d'Angleterre et de Russie, les unes intimes, nous initiant aux mœurs privées du XVI^e siècle, les autres politiques, relatives aux guerres avec Charles-Quint ou aux guerres de religion.

MÉMOIRES INÉDITS DE MICHEL DE LA HUGUERYE, publiés par M. le baron de Ruble, 1877-1880, 3 vol.

L'auteur, successivement secrétaire ou agent secret de Coligny, de Ludovic de Nassau et du prince de Condé, donne sur l'histoire des guerres de religion, de 1570 à 1588, et sur la vie des chefs de la Réforme, des détails nouveaux et confidentiels.

HISTOIRE DU GENTIL SEIGNEUR DE BAYART, COMPOSÉE PAR LE LOYAL SERVITEUR, publiée par M. J. Roman, 1878, 1 vol.

Nouvelle édition, enrichie d'un glossaire, de pièces justificatives et de lettres de Bayart inédites.

EXTRAITS DES AUTEURS GRECS CONCERNANT LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE DES GAULES, texte et traduction nouvelle, publiés par M. E. Cougny, 1878-1886, 5 vol. parus.

Ce recueil comprend : 1° les géographes ; 2° les historiens ; 3° les philosophes, les orateurs, les poètes et les écrivains de genres divers qui fournissent quelques renseignements sur l'histoire ou la géographie des Gaules.

MÉMOIRES DE NICOLAS GOULAS, GENTILHOMME ORDINAIRE DU DUC D'ORLÉANS, publiés par M. Ch. Constant, 1879-1882, 3 vol.

Mémoires inédits se rapportant aux années 1627-1651, particulièrement utiles pour l'histoire de Gaston d'Orléans et de son entourage.

GESTES DES ÉVÊQUES DE CAMBRAI DE 1092 A 1138, publiés par le P. Ch. de Smedt, 1880, 1 vol.

Textes latins inédits, les uns en prose, les plus nombreux en vers, venant compléter la série des chroniques de Cambrai.

LES ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS, par M. P. Viollet, 1881-1886, 4 vol.

Introduction comprenant une étude sur les sources, sur la jurisprudence, sur l'influence et sur les manuscrits de la compilation connue sous le titre d'*Établissements de saint Louis*. — Texte des *Établissements* publié

avec les variantes. — Textes primitifs qui ont servi au compilateur (ordonnance sur la procédure au Châtelet, ordonnance de saint Louis contre les duels, *Usage d'Orlenois*, coutume de Touraine-Anjou). — Textes dérivés ou parallèles. — Notes des précédentes éditions et notes nouvelles. — Table-glossaire. — Cet ouvrage a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Relation de la cour de France en 1690, par Ézéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, publiée par M. Ch. Schefer, 1882, 1 vol.

Ce texte, qui n'avait été publié qu'en Allemagne et dans les conditions les plus défavorables, contient de curieux portraits de Louis XIV et des principaux personnages de son entourage, et décrit le mécanisme de l'administration civile, ecclésiastique et militaire. Il est suivi de deux opuscules attribués aussi à Spanheim, les *Remarques sur l'État de France* et les *Qualités bonnes et mauvaises des principaux personnages de la cour.*

Chronique normande du XIV^e^ siècle, publiée par MM. Aug. et Ém. Molinier, 1882, 1 vol.

Première édition d'une chronique française anonyme rédigée en Normandie, probablement par un noble, et embrassant les années 1294 à 1372. Sommaire et commentaire historique développé. Ouvrage qui a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, publiées par M. H.-Fr. Delaborde, 1882-1886, 2 vol.

Nouvelle édition, établie d'après les manuscrits de Paris, de Rome, de Bruxelles et de Londres. Le premier volume comprend les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord (1165-1208) et les *Gesta Philippi Augusti* de Guillaume le Breton (1165-1220), avec une introduction développée sur la vie et les ouvrages des historiens de Philippe-Auguste. Le second volume contient la *Philippide*, poème latin de Guillaume le Breton, avec une table analytique très détaillée. Ouvrage qui a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Lettres de Louis XI, roi de France, publiées par MM. J. Vaesen et Ét. Charavay, 1883-1885, 2 vol. parus.

Le tome I^er^ contient cent vingt-six lettres de Louis Dauphin (1438-146 1) publiées sur les originaux conservés en France et à l'étranger, cent pièces justificatives et douze notices biographiques. Le tome II contient deux cent seize pièces des cinq premières années du règne de Louis XI.

Mémoires d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, publiés par MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont, 1883-1885, 3 vol. parus.

Texte ramené à sa forme originale d'après le plus ancien manuscrit (Bibl. nat., fr. 2868 et 2869), éclairci ou rectifié à l'aide de documents d'archives. Le t. IV contiendra, sur l'état de la maison de Charles le Téméraire, un certain nombre de pièces inédites.

Mémoires du maréchal de Villars, publiés par M. le marquis de Vogüé, 1884, 1 vol. paru.

Première édition complète faite d'après le manuscrit original. Le premier volume embrasse les années 1670 à 1701. A partir de la p. 301, l'on donne, pour la première fois, le texte authentique de Villars, qui avait été entièrement remanié par les précédents éditeurs. En appendice, correspondances et documents inédits.

Notices et documents publiés pour la Société de l'Histoire de France, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, 1884, 1 vol.

Avec un historique de la Société, dû à M. Ch. Jourdain, ce volume comprend trente articles ou publications rangés par ordre chronologique depuis le VII^e^ jusqu'au XVIII^e^ siècle ; les auteurs sont : MM. le duc d'Aumale, Baguenault de Puchesse, E. de Barthélemy, A. Baschet, le marquis de Beaucourt, A. de Boislisle, A. de la Borderie, le duc de Broglie, le comte de Cosnac, Fr. Delaborde, L. Delisle, E. Dupont, J. Havet, L. Lalanne, A. Longnon, S. Luce, le comte de Luçay, le comte de Mas Latrie, A. Molinier, H. Omont, feu Léopold Pannier, G. Picot, le comte Riant, J. Roman, le baron de Ruble, Tamizey de Larroque, P. Viollet et le marquis de Vogüé.

Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris (1400-1417), publié par M. A. Tuetey, 1885, 1 vol. paru.

Recueil de notes inscrites par le greffier sur les registres du Conseil, des Plaidoiries, des Grands Jours de Troyes, des Matinées, etc., et fournissant de nombreux renseignements sur les événements de l'époque ou sur le mécanisme de l'administration. Le premier volume comprend les années 1400 à 1410.

La Règle du Temple, publiée par M. Henri de Curzon, 1886, 1 vol.

Texte français du XIII^e^ siècle, établi d'après les trois manuscrits de Paris, Rome et Dijon, et contenant : 1° la traduction de la Règle latine de 1128; 2° les statuts hiérarchiques; 3° le règlement de l'existence journalière des frères et celui de la tenue des chapitres; 4° le code pénal. L'Introduction décrit les manuscrits employés et donne un résumé général de l'organisation de l'Ordre.

Histoire universelle par Agrippa d'Aubigné, édition publiée par M. le baron A. de Ruble, 1886, 1 vol. paru.

Nouvelle édition, annotée, d'un ouvrage dont la valeur littéraire égale l'importance historique. Le commentaire a pour objet d'expliquer et de rectifier, au besoin, les affirmations de cet historien passionné de la vie et du règne de Henri IV (1553-1610).

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.